This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 00605432 8

ΕΙΣ ΦΑΟΣ
George Bancroft

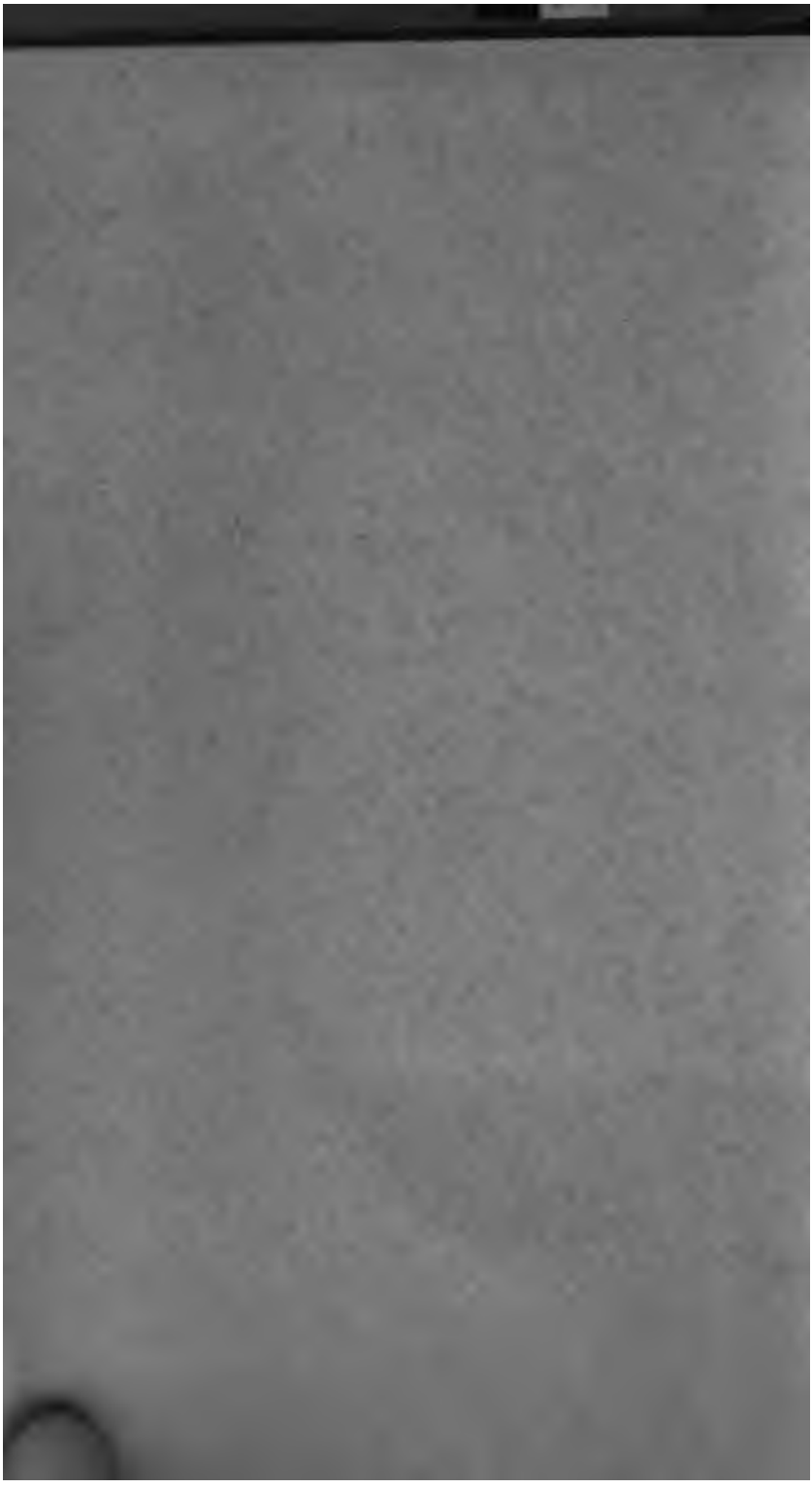

ŒUVRES
COMPLÈTES
DE CONDILLAC.

TOME XV.

A PARIS,

Chez { GRATIOT, cul-de-sac Pecquay, rue des Blancs-Manteaux.
HOUEL, rue du Bacq, N°. 940.
GUILLAUME, rue de l'Éperon, N°. 12.
POUGIN, rue des Pères, N°. 61.
GIDE, place St.-Sulpice.

Et A STRASBOURG,

Chez LEVRAULT, libraire.

ŒUVRES

DE CONDILLAC,

Revues, corrigées par l'Auteur, imprimées sur ses manuscrits autographes, et augmentées de LA LANGUE DES CALCULS, ouvrage posthume.

COURS D'ÉTUDES

POUR L'INSTRUCTION

DU PRINCE DE PARME.

HISTOIRE MODERNE.

TOME Ier.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE CH. HOUEL.

AN VI. — 1798. (E. vulg.)

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

INTRODUCTION

A L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE MODERNE.

LIVRE PREMIER.

Je commence, Monseigneur, l'histoire moderne à la chûte de l'empire d'occident, parce que c'est à cette révolution que de nouvelles nations s'établissent, ou s'affermissent dans leurs premiers établissemens. Cette époque est un temps de confusion, et l'ordre ne renaîtra qu'après une longue suite de désordres de toute espèce. Pour

saisir l'esprit de ces révolutions, il est nécessaire d'observer les barbares, d'où les nations modernes tirent leur origine : mais auparavant nous observerons le gouvernement de l'église, parce que la religion aura désormais une grande influence. Donnée aux hommes pour assurer leur bonheur, cette religion sainte devoit éclairer les esprits et adoucir les mœurs, et elle fera en effet l'un et l'autre. Cependant l'ignorance et la barbarie seront encore, pendant des siècles, les fléaux des peuples.

CHAPITRE PREMIER.

Idée générale de l'état de l'église dans le quatrième et dans le cinquième siècles.

L'ÉGLISE brillante par elle-même dans les temps de persécution, parut avec un nouvel éclat, lorsqu'elle fut protégée par les empereurs. C'est alors que les lois et la religion n'ayant qu'un même esprit, la puissance civile et la puissance ecclésiastique n'eurent aussi qu'une même fin. Les chrétiens eurent des temples magnifiques, ornés de vases d'or et d'argent. Les cérémonies se firent avec pompe. On solemnisa les dimanches, les fêtes de noël, de pâques et de pentecôte; et on célébra encore les fêtes des martyrs, dans les lieux où étoient leurs tombeaux, ou dans ceux où ils avoient été martyrisés.

Eclat de l'église après la conversion de Constantin.

Jusqu'alors les églises particulières

La discipline devient uniforme.

s'étoient gouvernées par usage et par tradition; et les obstacles qui les séparoient, n'avoient pas permis que la discipline fût par-tout la même dans tous les points. Mais au quatrième siècle, le gouvernement prit une forme; on fit des réglemens généraux suivant les circonstances, et il y eut plus d'uniformité dans la discipline.

Sur l'origine des métropolitains.

Comme il n'y a point de gouvernement sans subordination, il en fallut établir une entre les églises. Elle se régla naturellement sur la forme de l'empire. Chaque province civile devint une province ecclésiastique; et l'évêque de la métropole civile fut considéré comme le premier de la province. Chargé de veiller sur les évêques qui lui étoient subordonnés, il acquit plusieurs prérogatives. Il convoquoit les conciles provinciaux; il y présidoit : l'ordination d'un nouvel évêque ne pouvoit se faire sans lui; mais tous ceux de la province avoient droit de s'y trouver. Il falloit qu'ils y eussent été appellés, qu'il y en eût au moins deux, que ceux qui étoient absens n'y missent point d'opposition, ou qu'au moins le plus grand nombre y donnât son consentement.

Quant au choix du nouvel évêque, il appartenoit d'ordinaire au clergé et au peuple de l'église vacante. Dans les cas où le métropolitain n'avoit pas pu se trouver à l'ordination, il falloit qu'il confirmât tout ce qui avoit été fait.

Il y avoit encore au-dessus des métropolitains des évêques, dont la jurisdiction s'étendoit sur plusieurs; et cela s'établit à l'imitation de l'ordre civil, où plusieurs provinces formoient un diocèse sous le gouvernement d'un chef. Quelques-uns prirent même le titre d'exarque, parce que c'est ainsi que les Grecs nommoient le magistrat, auquel toutes les provinces d'un diocèse ressortissoient. L'Asie, proprement dite, avoit pour exarque l'évêque d'Ephèse; la Cappadoce, celui de Césarée; et la Thrace, celui d'Héraclée.

Jurisdiction des exarques.

L'évêque de Carthage, sans prendre aucun titre, avoit beaucoup d'autorité sur toutes les provinces d'Afrique. Mais les trois premiers étoient ceux de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche; parce que ces villes étoient depuis long-temps les trois principales de l'empire, et celui de Rome

Les trois premiers évêques furent nommés patriarches ou primats.

avoit la primauté sur tous. On leur a donné les titres de patriarche ou de primat.

L'évêque de Jérusalem obtint le titre et la juridiction de patriarche.

Les patriarches étoient donc des évêques, qui embrassoient, ainsi que les exarques, plusieurs provinces dans leur jurisdiction. Les premiers ont été ceux de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche; mais dans la suite, l'évêque de Jérusalem, qui d'abord avoit été subordonné à celui de Césarée comme à son métropolitain, s'arrogea peu à peu des droits sur les provinces de la Palestine; et après avoir essuyé bien des contradictions, il jouit enfin des priviléges des patriarches.

Il en fut de même de celui de Constantinople.

L'évêché de Bysance dépendoit d'abord de celui d'Héraclée; mais aussitôt que cette ville fut le siége de l'empire, elle devint la rivale de Rome, et l'évêque de Constantinople sut bientôt se soustraire à son métropolitain. Dès le temps de Constantin, il lui enleva tous ses droits, et il se fit reconnoître lui-même pour l'exarque de toute la Thrace. Cela lui fut d'autant plus facile, que Constantinople se trouvant alors la capitale de cette province dans l'ordre civil, il parut naturel qu'elle le fût encore dans

l'ordre ecclésiastique, et que, par conséquent, son évêque eût des priviléges au-dessus de tous les autres. C'est le plan de subordination qui s'étoit établi parmi tous les évêques de l'empire.

Comment celui-ci étend sa juridiction.

Dans les commencemens, la juridiction de ce siége se bornoit à la Thrace; mais ceux qui l'occupèrent, eurent souvent l'ambition de l'étendre au-delà. Ils ne pouvoient manquer de trouver des circonstances favorables. La protection que leur accordoient les empereurs levoit bien des difficultés; le crédit dont ils jouissoient, faisoit une loi de les ménager; et on étoit souvent dans la nécessité d'avoir recours à eux. Dans cette position, leurs prétentions devenoient des titres qu'on n'osoit leur disputer, ou qu'on leur disputoit inutilement. L'intrigue les faisoit naître, la faveur auprès du prince les défendoit, et quelquefois encore le mérite personnel d'un évêque auquel on ne craignoit pas de se soumettre.

Nous voyons, par exemple, que du temps d'Arcadius, les évêques de l'Asie et du Pont, ayant des dissentions, et voulant remédier aux désordres qui s'étoient

introduits, s'adressèrent à S. Jean Chrisostome, qui [illegible] le siége de Constantinople, avant toute la considération que lui donnoient son éloquence et sa piété. Venez, lui dis-en-vous, régler notre église troublée par les Ariens, par l'avarice des évêques, et par la cupidité de ces loups ravissans, qui achètent le sacerdoce et les évêchés. S. Jean Chrisostome se rendit à leurs instances, passa en Asie, assembla un concile, déposa plusieurs évêques, et en mit d'autres en leur place.

Il ne fit rien en cela qui ne fût dans l'ordre. A la vérité, comme évêque de Constantinople, il n'avoit aucun droit sur l'Asie ni sur le Pont; mais il ne pouvoit pas refuser de se transporter, comme arbitre, dans ces provinces, et d'y user de l'autorité qu'on lui donnoit. Cependant cette démarche, sans prétention de sa part, servit de prétexte à l'ambition de ses successeurs. Ils firent des tentatives, ils les soutinrent; ils obtinrent de l'empereur une loi qui défendoit d'ordonner, dans l'Asie ou dans le Pont, aucun évêque, sans avoir eu leur consentement; enfin le concile de

Chalcédoine, tenu en 451, leur ayant confirmé du moins une partie des droits dont l'usage les avoit déjà mis en possession, ils furent reconnus pour patriarches de l'Asie, du Pont et de la Thrace.

Il obtient le second rang.

L'évêque de Constantinople avoit encore le second rang d'honneur. Cette distinction, qui lui avoit été accordée en 383, par le concile de Constantinople, lui fut confirmée par celui de Chalcédoine. Les pères, assemblés dans ces conciles, jugèrent qu'ainsi que la primauté appartenoit au pape, parce qu'il étoit l'évêque de l'ancienne Rome, la première ville de l'empire, le second rang devoit appartenir à l'évêque de Constantinople, puisqu'il siégeoit dans la nouvelle Rome, la seconde ville de l'empire.

La manière dont s'établissent les droits des premiers évêques, prépare des dispenses et des révolutions.

Il est important, Monseigneur, de bien remarquer comment se sont établis ces rangs et ces jurisdictions, si vous voulez pouvoir rendre raison des révolutions qui arriveront dans l'église. Or, ce qui est arrivé à Constantinople, vous fait voir que certains siéges ont d'abord obtenu des priviléges par l'usage, et qu'ensuite ils se les

sont fait confirmer par des conciles. Mais ce qui s'introduit par l'usage, est nécessairement sujet au changement, parce que l'usage change lui-même. Il faut donc s'attendre que quelques évêques se feront de nouvelles prétentions, qu'elles leur seront contestées, et qu'il en naîtra, par conséquent, bien des disputes. D'un côté, l'ambition du patriarche de Constantinople ne sera pas satisfaite des priviléges qui lui sont accordés ; et pouvant empiéter, il empiétera encore : d'un autre côté, les évêques qui perdront de leurs droits, ou qui seront jaloux de l'autorité qu'il acquiert, refuseront leur consentement aux concessions qui lui ont été faites par les conciles mêmes. Les papes, par exemple, n'ont jamais voulu reconnoître, ni son second rang parmi les évêques, ni sa juridiction sur l'Asie et sur le Pont; et ils ont jugé que les décrets des conciles de Constantinople et de Chalcédoine, sur ce sujet, étoient contraires aux canons et aux lois ecclésiastiques. Mais malgré ces oppositions, ce patriarche a joui, avec l'aveu de tout l'orient, des priviléges qui lui ont été

attribués, parce que les ordres des empereurs sont venus à l'appui des décisions des conciles. Son ambition ne se bornera même pas à ce qu'il a obtenu ; il entreprendra encore dans la suite : il aura assez de crédit pour faire ajouter à son patriarchat, l'Illyrie, l'Epire, l'Achaïe, la Macédoine, et la Bulgarie. Les papes feront continuellement de nouvelles oppositions ; et ces contestations seront enfin l'origine d'un schisme qui séparera pour toujours l'église d'orient de celle d'occident.

Cependant les papes, en reprochant des usurpations à l'évêque de Constantinople, feront eux-mêmes d'autres usurpations. L'évêque de Rome, comme patriarche, n'avoit de jurisdiction que sur les églises suburbicaires, c'est-à-dire, sur quelques provinces d'Italie soumises à son siége. Dans la suite, il entreprendra sur de nouvelles provinces, et il osera même attenter jusques sur les souverains.

La première source de ces désordres vient de ce que, dans les trois premiers siècles, le gouvernement de l'église n'a pas pu s'établir sur des règles assez fixes.

La cause de ces désordres vient de ce que, dans les trois premiers siècles, les usages qui n'étoient ni uniformes, ni permanens, n'avoient pas permis de dé-

terminer le rang et les droits des évêques.

L'impuissance où l'on étoit d'assembler des conciles généraux, ne permettoit pas de déterminer avec précision les droits de chaque évêque; et on a été dans la nécessité de souffrir qu'il s'introduisit des usages, qui, variant suivant les circonstances, ne pouvoient être ni uniformes, ni permanens. Il semble que, sous Constantin, on auroit pu remédier à ces abus; mais quand le gouvernement a pris une certaine marche, il n'est pas toujours facile de la changer; il est même rare qu'on y pense. On se contenta de mettre entre les évêques une subordination à peu près semblable à celle qui étoit entre les magistrats des provinces de l'empire. Cette forme étoit déjà trop compliquée, et elle avoit encore un autre défaut : car les parties du gouvernement ecclésiastique ne furent pas subordonnées avec la même exactitude que les parties du gouvernement civil. Pour se conformer entièrement au plan de Constantin, il auroit fallu un chef dans l'église; quatre patriarches comme quatre préfets; autant d'exarques que de diocèses, et autant de métropolitains que de provinces. A la vérité,

e pape étoit en possession de la primauté qu'il a reçue de Jésus-Christ, comme étant successeur de S. Pierre; et cette primauté lui donnoit de grandes prérogatives pour maintenir la foi dans l'église, et pour faire observer les saints canons. Mais les évêques ne pensoient pas qu'il eût sur eux la même autorité, que l'empereur sur les magistrats civils. Sa jurisdiction étoit uniquement attachée au titre de patriarche; et il n'en avoit que sur les églises suburbicaires. Dans les Gaules, en Espagne et en Afrique, les métropolitains ne connoissoient point de supérieurs qui eussent des droits sur leurs églises; et dans les autres provinces de l'empire, plusieurs étoient encore dans la même indépendance. Ce gouvernement étant l'ouvrage des circonstances, il ne faut pas s'étonner s'il a des défauts, et s'il est quelquefois troublé par des dissentions. Les conciles seront le remède à ces abus: ils régleront les droits suivant le besoin des conjonctures; et au milieu des désordres, ils conserveront la foi dans toute sa pureté.

Si le siége de l'empire eût toujours été fixé à Rome, l'autorité du pape, mieux

La rivalité entre les évêques des deux capitales, augmente les désordres.

déterminée et plus généralement reconnue, n'eût jamais été contestée. Mais la seconde capitale, fondée par Constantin, éleva, pour ainsi dire, autel contre autel ; et la rivalité, qui divisera les deux premiers évêques de l'église, sera la source de bien des maux.

Autres causes qui les augmenteront encore.

D'autres causes contribueront encore à produire de nouveaux désordres : ce sera l'ignorance, qui, confondant la puissance spirituelle et la puissance temporelle, autorisera les entreprises des papes : ce seront des évêques, qui, voulant se soustraire à leurs souverains, se mettront sous la protection du siége de Rome : enfin ce seront les souverains eux-mêmes, qui, ne cherchant qu'un prétexte pour envahir, reconnoîtront que le pape a droit de disposer des couronnes.

J'ai cru devoir vous prévenir sur toutes ces choses, afin que vous puissiez saisir plus facilement les causes des révolutions dont j'ai à vous parler. J'y trouverai aussi un avantage pour moi-même ; car je pourrai passer plus rapidement sur ces révolutions.

La subordination n'est pas la seule chose

à considérer dans un gouvernement : il faudroit encore remarquer les usages qui s'introduisent, et les réglemens qui se font suivant les circonstances. Mais tant de détails n'entrent pas dans mon plan ; il me suffira des vues générales, qui préparent l'intelligence de l'histoire.

La subordination entre les siéges autorise les appels, d'où naissent des abus.

Un évêque ne jugeoit de rien sans avoir consulté son clergé : c'est dans des conciles provinciaux, qui se tenoient d'ordinaire deux fois l'année, qu'on terminoit les différens qui naissoient dans les provinces. Bientôt ceux qui se crurent lésés, eurent recours au premier évêque du diocèse et à son synode. Ces appels eurent leurs abus. Comme toutes les églises d'un même diocèse n'avoient pas toujours les mêmes usages, ils donnoient lieu à des jugemens contradictoires. Ils semoient la jalousie et la division parmi les évêques, et ils autorisoient les prétentions des plus puissans. Le pape, par exemple, prétendit qu'on pouvoit appeler à lui des jugemens portés par les autres églises ; et il tenta de les assujettir toutes aux usages de la sienne. Mais celles d'orient et plusieurs d'occident

maintinrent l'autorité de leurs synodes provinciaux.

Les évêques seuls juges en matière de foi, et le concile général juge souverain.

Tous les évêques se croyoient juges en matière de foi : cependant s'il survenoit quelque nouvelle question, on consultoit ceux des grands siéges, et sur-tout celui de Rome, dont l'avis a toujours été d'un grand poids à cause de sa primauté. Mais le concile général étoit considéré comme le souverain juge. L'excommunication et la pénitence publique étoient les peines qu'on infligeoit, et l'usage, à cet égard, étoit le même que dans les siècles précédens.

La discipline d'occident différoit de celle d'orient.

L'église ne négligea rien pour maintenir la discipline; elle fit les lois les plus sages: mais les passions brisent quelquefois les freins les plus sacrés. Les translations des évêques étoient communes en orient, et ils alloient volontiers à la cour, quoique ce fussent des choses sévèrement défendues. Je ne parle pas des autres abus, parce que s'ils étoient plus grands, ils étoient aussi plus rares. La plus grande différence qu'on remarque dans la discipline entre l'église d'orient et celle d'occident, c'est que dans la première, les évêques, les

rêtres et les diacres n'étoient pas obligés u célibat.

Les agapes ou festins de charité s'abo- rent dans la plupart des églises. Les caté- humènes et les pénitens étoient exclus du aint sacrifice. Les fidelles y assistoient ouvent : ils communioient presque à cha- ue fois. Les laïques recevoient encore 'eucharistie dans leurs mains : mais la outume de l'emporter chez soi étoit de- enue plus rare. On la consommoit à jeun ans l'église. Les processions commen- èrent à s'introduire. En un mot, les pra- iques qui s'observoient, étoient pour le ond, les mêmes qu'aujourd'hui.

Pratiques, qui s'observoient dans l'une et l'autre église.

Il n'en est pas de la doctrine comme de a discipline. Elle ne peut varier, mais elle peut être plus ou moins développée. C'est pourquoi l'église a éclairci tous les articles sur lesquels les hérétiques ont voulu répandre des nuages. Tel est, dens le qua- trième siècle, le mystère de la trinité, et dans le cinquième, celui de l'incarnation.

Articles de foi éclaircis.

Il n'est pas nécessaire de m'arrêter sur les désordres qui ont troublé l'église; vous avez vu les maux que les hérésies ont

Les hérésies ont causé de grands désordres.

produits en orient, où elles sont nées, dont elles se sont, en quelque sorte, partagé les provinces. L'état de l'église, à la fin du cinquième siècle, étoit encore plus déplorable en occident, puisqu'elle étoit en proie à des barbares idolâtres ou Ariens. Les Vandales et les Visigots ont fait les plus grandes persécutions aux catholiques.

Institution des ordres monastiques.

C'est au commencement du quatrième siècle que les communautés religieuses, après avoir peuplé les déserts de l'Egypte, se répandirent dans l'orient; et c'est vers la fin qu'elles passèrent en occident, où elles se multiplièrent dans le cours du cinquième. On voit qu'elles s'établissoient déjà dans les villes : il y en avoit à Alexandrie, à Jérusalem, à Antioche, à Constantinople, à Marseille, etc. Les moines ne tardèrent donc pas d'oublier l'esprit de leur institution. Aussi fallut-il quelquefois faire des lois, pour les faire rentrer dans leur devoir.

L'église avoit fait peu de progrès hors de l'empire romain.

Le christianisme étoit peu florissant chez les nations barbares, pendant le quatrième et le cinquième siècles. Quoiqu'il y eût pénétré auparavant, il ne s'y étoit pas

répandu aussi facilement que dans l'empire romain, et il y avoit peu d'églises considérables. Les Goths ne quittèrent l'idolâtrie que pour se faire Ariens; et les Perses persécutèrent presque toujours la religion chrétienne. Vous jugez par-là que dans les églises, qui étoient hors de l'empire, le gouvernement ecclésiastique ne pouvoit pas avoir de forme certaine.

CHAPITRE II.

Des barbares qui ont envahi l'e pire d'Occident.

État misérable de l'Europe, lors de l'établissement des barbares.

Il falloit que les irruptions des barb eussent un terme. Depuis long-tem détruits sans interruption par le fer Romains, ils se détruisoient tous les j par leurs propres armes, et ils s'éto enfin répandus en Illyrie, en Italie, d les Gaules, en Angleterre, en Espagn en Afrique. Ils peuploient ces provinc une partie des Romains y avoit été e: minée, l'autre assujettie, et le nord e épuisé. Bien des causes contribuoie dévaster ces contrées ; les guerres qu cessoient point, l'ignorance et le mé des barbares pour l'agriculture, la ri des arts et du commerce, les cruelles p sécutions qu'on faisoit aux catholiqu enfin tous les vices d'un gouvernem monstrueux.

En commençant l'étude de l'histoire, nous avons vu toute l'Europe couverte de peuples barbares; mais ces peuples avoient des vertus: la pauvreté les garantissoit au moins de bien des vices. Plus jaloux de conserver leur liberté, qu'ambitieux de commander à leurs voisins, ils cherchoient moins à conquérir qu'à se défendre contre les citoyens trop puissans; et ils formoient de petites cités, où l'amour de la patrie n'étoit que l'amour même de la liberté. Nous les avons vus, occupés à se donner des lois, ne reconnoître pour bon gouvernement, que celui où tous les citoyens sont libres. Les Romains seuls, par une suite des circonstances, ont allié l'amour de la liberté et l'ambition des conquêtes, deux choses toujours plus difficiles à concilier à mesure que l'empire s'étendoit davantage.

Cités des anciens barbares de l'Europe.

Comme les idées ne s'acquièrent que par l'expérience, ces peuples n'imaginoient pas de jeter les fondemens d'un vaste empire, lorsqu'ils ne formoient encore que de petites cités; mais ils songeoient à se garantir contre les tyrans, parce qu'ils

Pourquoi ces cités ne songeoient point à s'agrandir

avoient éprouvé les effets de la tyrannie. Voilà quelles ont été leurs vues dans les différentes formes de gouvernement qu'ils ont adoptées.

L'ambition devoit être la cause de leur ruine.

Dans la suite, quelques-unes de ces cités ont entrepris d'étendre leur domination, parce que des succès leur apprenoient qu'elles pouvoient faire des conquêtes. Mais leur gouvernement n'y étoit pas propre, et leur ambition leur a fait perdre leur liberté, ou même a été la cause de leur ruine.

Elles prospèrent avec peu de besoins, le luxe est leur dernier période.

Tant qu'elles ont peu de besoins, elles ont aussi plus de vertus. Un même esprit anime tous les citoyens: les grands hommes se renouvellent sans cesse. Les qualités que la république perd dans l'un, elle les retrouve dans un autre: elle s'élève de génération en génération, et, en quelque sorte, par une suite de prodiges: mais elle tombe lorsqu'elle est parvenue au luxe, le dernier période de sa grandeur.

La plupart des barbares nouvellement établis, ne font que passer.

Si vous considérez que les barbares, qui viennent d'envahir l'empire d'occident, sont arrivés tout à coup où les anciens peuples ne sont arrivés que par degrés, vous juge-

ez que leur domination ne sera que passagère. En effet, sans avoir jamais eu aucune idée de gouvernement, ils ont tout à coup les vices des peuples conquérans et la mollesse des peuples conquis.

Les Français et les Anglais sont les seuls qui se soutiendront : les Français, parce qu'ils se sont établis les derniers; les Anglais, parce que leur situation les mettoit plus à l'abri des nouvelles invasions.

Sans idée de vertu, ils n'estiment que le brigandage.

A peine ces nouveaux peuples commencent à s'établir qu'ils ont déjà tous les vices des nations policées, et ils conservent encore tous ceux de la barbarie. Leur amour pour la liberté, sans règle, sans objet, n'est qu'un vrai brigandage; et nous trouverons à peine parmi eux quelques traces de vertus.

Ils ne savent pas conserver ce qu'ils ont conquis.

Ils croient pouvoir conserver leurs états, parce que ce ne sont que les parties d'un plus grand empire. Mais ces états sont encore trop grands pour eux; car s'ils les ont conquis, ils n'ont pas appris à les gouverner, et, par conséquent, à les conserver.

Pour entretenir le luxe, ils en tarissent les sources.

Ils perdent leur courage, sans perdre leur férocité, parce qu'ils s'amollissent dans le

luxe, sans adoucir leurs mœurs. Mais quoiqu'ils veuillent vivre dans le luxe, ils n'en savent pas entretenir les sources : ils ruinent, au contraire, l'agriculture, les arts, et le commerce. Ils n'ont plus d'expédiens que dans de nouvelles impositions : ils accablent leurs sujets, et ils les précipitent dans la misère, pour s'y précipiter bientôt eux-mêmes.

Ils ont des ennemis au dehors et au dedans, et ils n'ont ni retraites, ni soldats.

Alors l'état est composé de deux nations ennemies ; et les vainqueurs, odieux aux vaincus, ont tout à craindre au-dedans et au-dehors. Pour prévenir les révoltes, ils abattent les murs des villes, qui pourroient servir de défense au peuple opprimé ; ne comprenant pas d'ailleurs à quoi servent ces murs, parce qu'ils ne savent ni défendre des places, ni former des siéges. Mais leur pays reste ouvert à l'ennemi étranger : cependant ils ne se sont point conservé de retraites, et ils ne sont plus que de mauvais soldats.

Puissans avant de s'être fixés, ils sont sans force dans leurs établissemens.

Ils étoient puissans, tant qu'ils ne s'étoient point encore fixés : car alors sobres, accoutumés à la fatigue et courageux, ils tomboient avec tout le poids de leurs forces

réunies. Actuellement elles sont tout-à-la fois énervées et divisées. Dispersés dans le pays qu'ils ont conquis, ils ne peuvent plus marcher tous ensemble : il faut d'ailleurs qu'ils se partagent encore, afin que les uns tiennent les sujets dans l'obéissance, tandis que les autres défendent les frontières. Enfin ils s'énervent à mesure qu'ils prennent le luxe et les mœurs des nations vaincues.

Ne connoissant que la loi du plus fort, les trahisons et les injustices de toute espèce sont pour eux des actions courageuses.

Les Germains, comme vous l'avez vu, ne connoissoient d'autre métier que celui des armes : ils croyoient qu'il faut laisser aux lâches le soin de cultiver la terre, et que la guerre est, pour des hommes braves, le seul moyen de subsister. Dans ce préjugé, ils pensoient que la force seule leur donnoit des droits sur tout ce qu'ils pouvoient enlever à leurs voisins. Ils ne s'engageoient par des traités, que lorsqu'ils étoient les plus foibles; et ils se croyoient libres de tout engagement, lorqu'ils avoient repris leurs forces premières. Sans lois, ils se conduisoient d'après les coutumes que la férocité leur dictoit. En un mot, ils n'avoient aucune idée du droit des gens; et ils

places, les autres ne l'étoient pas moins dans la défense; d'ailleurs les fortifications des villes étoient ruinées, et une seule bataille ouvroit tout un pays. Les guerres se renouveloient sans cesse, et se terminoient promptement.

Les barbares, occupés à s'établir dans leurs usurpations, ne peuvent pas tout enlever.

Leur domination ne se contint pas longtemps dans les bornes que je viens de marquer. S'ils traitèrent d'abord leurs sujets avec quelque sorte de douceur, ce ne fut ni par politique, ni par humanité. Il étoit naturel que chacun donnât ses soins à se bien affermir dans les usurpations qu'il avoit faites, avant de songer à faire de nouvelles usurpations. Voulant donc jouir eux-mêmes de ce qu'ils possédoient, ils furent forcés de laisser aux autres la jouissance de ce qu'ils ne leur avoient pas enlevé. Ce fut un temps de calme.

Mais lorsqu'ils sont affermis, ils croyent que ce qu'ils n'ont pas pris, est encore à eux.

Mais lorsqu'ils se crurent affermis dans leurs possessions, et que s'étant accoutumés au luxe, ils ne les trouvèrent plus suffisantes à leurs besoins; ils regardèrent alors tout ce qui étoit à leur bienséance, comme des choses qu'ils pouvoient prendre encore. Vainqueurs, il ne connoissoient que le

peut pas douter, qu'établis depuis plus d'un demi siècle en Espagne, ils ne fussent déjà corrompus par la mollesse. Les Visigots ne composèrent qu'un même peuple avec les vaincus, et les deux nations se firent des lois communes, tirées du code théodosien et de leurs usages; mais ces lois devoient être bien imparfaites: d'ailleurs, par cette confusion, les barbares ne pouvoient manquer de prendre les mœurs des Gaulois, et de perdre peu à peu leur première valeur. Les Bourguignons étoient dans le même cas, parce qu'ils avoient tenu la même conduite.

Plus tous ces peuples s'étoient établis facilement, plus ils se croyoient affermis, et moins ils prenoient de mesures contre l'avenir. Cependant ils laissoient derrière eux des ennemis puissans. Ce sont les Français, qui, étant passés les derniers dans les Gaules, n'avoient pas eu le temps de s'amollir, et qui en auroient difficilement trouvé les moyens, parce que le pays étoit entièrement ruiné.

Quant aux Anglais, la mer les défendoit; ils habitoient un pays pauvre, et ils avoient

dans le nord de l'île, des ennemis assez redoutables pour entretenir leur courage, mais trop foibles pour les subjuguer.

D'après ces considérations générales, il vous est aisé de prévoir quels sont de tous ces peuples ceux qui doivent se maintenir dans leurs conquêtes, ou même en faire de nouvelles. D'autres causes, qu'on ne peut pas prévoir, et que nous remarquerons dans le temps, contribueront encore aux progrès des uns, et à la décadence des autres. Cependant vous jugez bien que je n'entreprendrai pas de vous parler de toutes leurs guerres.

CHAPITRE III.

L'empire Grec sous Zénon.

L'EMPIRE des Grecs, c'est ainsi que je nommerai désormais l'empire d'orient, ne subsistoit encore, que parce que les conquêtes que les barbares avoient faites, étoient plus que suffisantes pour eux. Ennemis les uns des autres, ils se détruisoient mutuellement; et ils avoient trop de peine à s'établir, pour pouvoir former de nouvelles entreprises. Toute la politique des empereurs étoit d'entretenir ces divisions; politique qui demandoit peu d'art, parce que les barbares étoient naturellement divisés.

Pourquoi l'empire Grec subsistoit encore.

D'ailleurs l'empire étoit dans la plus grande foiblesse. Déchiré par une multitude de sectes, que les variations du gouvernement fortifioient tour à tour, il étoit exposé à des révolutions continuelles. On

On ne savoit plus ce qui donnoit des droits à l'empire.

ne savoit plus quels titres donnoient des droits au trône : on y parvenoit par les femmes, par le peuple, par le sénat, par les armées, par les prêtres, par les moines.

Les empereurs s'arrogent les droits du sacerdoce.

Comme les prêtres entreprenoient de se mêler des affaires civiles, les empereurs, sous prétexte de protéger l'église, vouloient aussi décider des choses qui concernent la foi. Ainsi la puissance impériale et la puissance sacerdotale se confondoient : on ne savoit plus à qui obéir ni à qui croire. « Les princes dans ces temps-là, dit M. de Burigny, prenoient beaucoup plus de part aux affaires ecclésiastiques qu'ils n'en prennent maintenant. Ceux à qui les usages de ces siècles reculés ne sont pas connus, sont extrêmement surpris lorsqu'on leur dit que les empereurs publioient des confessions de foi, prononçoient des anathêmes, ordonnoient des excommunications, menaçoient les évêques de déposition, déclaroient déchus de l'épiscopat ceux qui avoient été élus au préjudice des ordonnances impériales, régloient la forme dont les prières se devoient faire dans l'église, les degrés de jurisdiction dans les causes criminelles de

clercs, et établissoient des fêtes de leur propre autorité. C'est cependant ce que faisoit Justinien avec l'applaudissement de l'église et l'approbation des papes, qui ont parlé de ses lois comme servant de règles dans l'église romaine ».

Abus qui en devoit naître.

Cet usage peut être un reste des prérogatives, dont les empereurs jouissoient en qualité de pontifes, lorsqu'ils étoient encore payens. Quoiqu'après leur conversion ils n'aient pas pensé que le sacerdoce fût encore un attribut de l'empire, ils se sont néanmoins souvent conduits, comme s'ils avoient encore été pontifes. C'est que l'exemple est d'ordinaire l'unique règle des princes, et que sans réfléchir sur la différence des circonstances, ils font ce qu'ils savent que leurs prédécesseurs ont fait. Les papes sans doute n'approuvoient Justinien que parce qu'il n'ordonnoit rien qui ne fût conforme aux canons : mais reconnoître en lui une autorité dont il n'abusoit pas, c'étoit lui accorder un droit dont il pouvoit abuser. On voit par-là que l'ignorance qui avoit brouillé toutes les idées sur la succession à l'empire, avoit répandu d'égales ténèbres

sur les droits du sacerdoce. On se fût fait des idées plus nettes, si l'on fût remonté à la nature des deux puissances ; mais on ne jugeoit de l'une et de l'autre que par l'usage, et l'usage cependant ne pouvoit être qu'une source d'usurpations et d'abus. En effet, que deviendra la religion si le souverain, presque toujours jouet des passions de ceux qui l'entourent, se croit juge en matière de foi ? Que deviendra-t-elle sur-tout chez un peuple qui agite tous les jours de nouvelles questions, et qui les traite avec les mêmes subtilités, qu'il traitoit autrefois les questions philosophiques? Nous verrons les empereurs, abîmés dans des disputes théologiques, oublier entièrement l'état qu'ils ont à gouverner. Cependant l'empire sera détruit, et l'église perdra toutes les provinces de l'orient.

civile sous Zénon régnoit, c'est-à-dire, la mauvaise foi, le parjure, la bigoterie, l'avarice et la cruauté. Constantinople fût bientôt le théâtre d'une guerre civile.

oumet les Marcien, fils d'Anthemius, empereur d'occident, avoit, comme Zénon, épousé une fille de Léon, et il prétendoit que l'em-

pire lui appartenoit, parce que sa femme étoit née depuis que Léon avoit été fait empereur. Il fut défait, ordonné prêtre, et relégué dans un monastère.

Zénon perfide envera les Goths.

Les Goths pillèrent la Thrace ; ils se montrèrent jusques sous les portes de Constantinople, et cette guerre fut une occasion à Zénon de montrer sa lâcheté, en achetant la paix, et sa perfidie, en manquant à ses engagemens.

Il l'est envers Illus, qui se joint à Léonce révolté.

C'étoit Illus qui avoit défait Marcien. Zénon, qui lui devoit trop pour ne pas le craindre, entreprit de le perdre. Mais ce général, ayant échappé à ses assassins, se souleva et se joignit à Léonce, qui fut proclamé Auguste par l'armée de Syrie.

Vérine prétend donner l'empire à Léonce.

Vérine, veuve de Léon, et belle-mère de Zénon, avoit été reléguée en Cilicie. Elle se joignit aux rebelles, et déclara, par une lettre adressée aux gouverneurs de Syrie et d'Egypte, que l'empire lui appartenant, elle l'ôtoit à Zénon, et le donnoit à Léonce. Les peuples de ces provinces se soumirent, soit parce qu'ils n'en savoient pas assez pour juger des droits que cette femme s'arrogeoit, soit parce que Zénon leur étoit odieux.

[illegible]

Cependant l'armée de l'empereur mar[illegible] contre le rebelle. Théodoric, qui a été en otage à Constantinople, étoit de généraux qui la commandoit; et il la principale part à la défaite d'Illus[illegible] Léonce, dont on envoya les têtes à Zén[illegible]

Théodoric ayant découvert à son [illegible] que Zénon ne cherchoit qu'à le perdre, retira dans ses états d'Illyrie; et après [illegible] défait les Bulgares, il ravagea la Th[illegible] jusqu'aux portes de Constantinople, [illegible] propos de mettre le siège devant [illegible] place. Les Bulgares étoient un peuple [illegible] après avoir habité les pays qu'arros[illegible] Volga, étoit venu s'établir au nord [illegible] Danube. Nous aurons occasion d'en pa[illegible]

[illegible]

Zénon fut assez heureux pour persu[illegible] à Théodoric de porter ses armes en I[illegible] contre Odoacre; et il fit un traité avec [illegible] par lequel il lui céda la souveraineté [illegible] cette province. Les Romains ont prét[illegible] que cette cession se bornoit à la pers[illegible] de ce conquérant; les Goths, au contr[illegible] ont soutenu qu'elle s'étendoit à [illegible] postérité. Mais avant d'agiter cette [illegible]

Zénon lui-même avoit conservés sur l'Italie.

Zénon mourut quelques années après, dans la dix-septième de son règne, à compter depuis la mort du jeune Léon son fils. Mais, avant lui, plusieurs personnes périrent, parce qu'il consulta les magiciens et les astrologues, dans le dessein de faire mourir son successeur. Il en eut un cependant qu'Ariadne, sa veuvé, lui donna elle-même : c'est cet Anastase, à l'élection duquel Euphème, patriarche de Constantinople, forma des oppositions.

491 Anastase succède à Zénon.

Sous le règne de Zénon commença un schisme, qui dura près de quarante ans. C'étoit l'usage que les nouveaux évêques des premiers siéges fissent part de leur élection aux patriarches, afin d'en obtenir une espèce de confirmation et des lettres de communion. Un accident fit qu'Acace, patriarche de Constantinople, ne reçut point la lettre que lui avoit écrit Jean Talaia, élu évêque d'Alexandrie. Acace, se croyant méprisé, le rendit suspect à Zénon. En conséquence, les ordres furent donnés pour chasser Talaia, et on mit en sa place Pierre Mongus, sectateur d'Eutychès.

Acace, patriarche de Constantinople, avoit fait chasser du siége d'Alexandrie Jean Talaia.

Il fut excommunié par le pape Félix III.

Le pape Félix III, dont Talaia implo la protection, prit connoissance de ce affaire, et tint un concile dans lequel Ace fut excommunié avec tous ceux qui ne sépareroient pas de lui. Le patriarche Constantinople méprisa ce jugement, et vengea du pape en ôtant des diptyques nom de Félix. C'étoit un double regis dans lequel on écrivoit les noms des vive et des morts, pour qui l'église prie p particulièrement.

Hénotique de Zenon,

Dans ce même temps, Zénon, incapal de gouverner l'état, se crut fait pour g verner l'église. Il fit un écrit célèbre, con sous le nom d'Hénotique, c'est-à-dire, u confession de foi, par laquelle il entrep de ramener les hérétiques à la communi des orthodoxes. Il y jugeoit, il y ordonn de tout, comme si la foi eût dépendu de volonté, et qu'il n'eût pas été permis d'av une autre croyance que la sienne. Mais jugemens erronés et confus, augmentèr les troubles, et firent naître de nouvel divisions.

Qui occasionna un schisme, mais que les papes ne condamnèrent pas.

Il força tous les évêques de l'empire signer son Hénotique, et leur ordonna

nuniquer avec Acace et Mongus. Tous ent, à la réserve d'un petit nombre, abandonnèrent volontairement leurs s, ou qui en furent chassés. Ainsi les es d'orient, gouvernées par des intrus ar des prévaricateurs, furent toutes rées de communion de celle de Rome, gardées comme hérétiques, ou du moins me schismatiques. Il faut cependant irquer que, quoique les papes fussent éloignés d'approuver l'Hénotique, ils ont point donné de condamnation for- e, et qu'ils n'ont jamais fait un crime Grecs de l'avoir signé. Comme ils gnoient d'irriter le prince et de le porter nouveaux excès, ils épargnoient tout ui portoit son nom : mais cette con- endance, quoique prudente, autorisoit ntreprises des empereurs sur le sacer- ; et entretenant la confusion des idées, oit que la plupart des chrétiens ne sa- nt plus qui étoit juge en matière de foi. choses en étoient donc venues au point, quelque parti qu'on prît, on n'évitoit inconvénient que pour tomber dans un re.

Fin du schisme. Il semble qu'après la mort d'Acac
de Zénon, le schisme auroit dû cesser
continua cependant, parce que ceux
occupèrent le siége de Constantinop
refusèrent d'effacer des diptyques les n
d'Acace et de Mongus ; et la réunion
églises d'orient et d'occident ne se
qu'en 519, sous le règne de Justin et s
le pontificat d'Hormisdas.

CHAPITRE IV.

Anastase, Théodoric le grand et Clovis.

L'Italie sous Odoacre

Les troubles n'avoient pas cessé en Italie depuis qu'Odoacre régnoit. Il avoit, à la vérité, conservé aux Romains leurs magistrats et leur police : mais depuis long-temps, ces magistrats et cette police n'étoient plus capables de rétablir l'ordre ; et les coutumes que les barbares portèrent avec eux, durent sans doute augmenter la confusion. Qu'est-ce qu'un gouvernement qui s'établit sur les usages d'un peuple où tout est corrompu, et sur ceux de plusieurs nations barbares où rien n'est encore perfectionné ?

Ce ne fut pas sans occasionner bien des désordres, qu'Odoacre enleva un tiers des terres aux anciens habitans. Il est vrai qu'il leur en restoit encore assez ; car ils devoient être réduits à un bien petit nombre, si nous

considérons les dévastations que l'Italie, dépeuplée tout-à-coup par Constantin, avoit souffertes, sur-tout depuis Valentinien III. Ce nombre diminua sans doute encore pendant la guerre qu'Odoacre eut à soutenir, et qui dura quatre ans.

Théodoric en fait la conquête.

C'est en 489 que les Ostrogoths entrèrent en Italie, et que Théodoric défit Odoacre aux environs d'Aquilée et auprès de Vérone. Ces deux victoires le rendirent maître de Milan, de Pavie et de plusieurs autres places. Cependant, trahi par un de ses généraux, il fut obligé de se renfermer dans Pavie; et la Ligurie fut ravagée par Odoacre, qui reparut avec de nouvelles forces. Elle le fut encore par les Bourguignons, qui, sous prétexte de venir au secours d'un des deux partis, commirent de si grands dégats, que cette province en fut presque déserte. Enfin Théodoric, assiégé dans Pavie, eut recours aux Visigoths, avec lesquels il remporta une troisième victoire
a. et Odoacre s'enfuit à Ravenne, s'y défendit trois ans, capitula, se rendit, et cependant perdit la vie par la main même de Théodoric. Il a régné seize ans et demi, si l'on

ompte jusqu'au jour de sa mort. On re-
narque que, pendant cette guerre, les
vêques commencèrent à fortifier des châ-
eaux pour servir de retraite aux fidelles.

Anastase a régné 27 ans. Après des commencemens qui sembloient promettre n bon gouvernement, il causa de grands aux dans l'église et dans l'état, et ne fit oir en lui qu'un prince lâche, avare et arjure. Guerre des Isaures sous Anastase.

Zénon avoit attiré beaucoup d'Isaures à Constantinople, et il leur payoit même cinq ents livres d'or par an, ce qu'Anastase upprima. Ces barbares, devenus plus in-olens, causèrent des séditions, et l'empe-eur les chassa. Mais ayant eu l'impru-ence de les renvoyer en Isaurie, sans endre des mesures pour prévenir tout ulèvement de leur part, ils armèrent ent cinquante mille hommes, et choi-irent entre autres pour général Longin, ère du dernier empereur. Cette guerre ura six ans, et finit par la défaite et la ort des chefs.

Je ne parlerai pas d'une autre guerre n'Anastase eut avec les Perses, ni des in- Autres guerres; les perses causent de grands troubles.

cursions des Sarrasins dans la Palesti
dans la Syrie, des Bulgares dans la Th
et de quelques autres peuples du nord
ravagèrent l'Illyrie et pénétrèrent jusq
Thermopyles. Je remarquerai seule
que les persécutions que cet emperc
aux catholiques, troublèrent toute l'ég
occasionnèrent de nouveaux schisme
suscitèrent plusieurs séditions sangla
Les désordres furent au point, que l'e
de parti parut avoir effacé jusqu'aux t
des vertus chrétiennes. Les défen
mêmes de la vérité, coururent souver
premiers aux armes, pour défendre
religion qui a le sang en horreur, et
n'enseigne que la charité. Le peupl
pareil cas, toujours porté au fanatism
précipita dans les plus grands excès. (
tantinople, pillée, brûlée par ses pr
citoyens, offrit plus d'une fois l'image
ville prise d'assaut. Enfin les méco
eurent un chef. Vitalien, petit-fils d
meux Aspar, parut à la tête d'une puis
armée; il entraîna dans son parti la Sc
la Thrace, la Mysie; il remporta deu
toires, et il approcha de Constantin

i le peuple le demandoit pour empereur. nastase, sans ressource, demanda la paix telle condition qu'il plairoit à ses enne- is; et il l'obtint en promettant tout ce u'on exigea de lui : mais quand il crut avoir plus rien à craindre, il ne remplit ucun de ses engagemens.

Le trisagion, c'est-à-dire, une hymne Le trisagion en cause de troubles. 'on chantoit en l'honneur de la trinité, t souvent la cause des séditions. Elle étoit nçue en ces termes : *Dieu saint, saint t, saint immortel, ayez pitié de nous;* Eutychéens y avoient ajouté : *vous qui ez été crucifié pour nous;* addition que catholiques rejetoient à cause du mau- ais sens dont elle pouvoit être susceptible. ors donc qu'on avoit occasion de la chan- r, les deux partis ne manquoient pas d'en enir aux mains : les moines crioient dans s rues, que le temps du martyre étoit rrivé : le peuple s'ameutoit : on renversoit s statues d'Anastase, on le chargeoit 'injures, et on demandoit un autre em- ereur.

La plus grande sédition arriva en 511, l'occasion d'une procession qu'on faisoit

cursions des Sarrasins dans la Palestine
dans la Syrie, des Bulgares dans la Thrac
et de quelques autres peuples du nord, q
ravagèrent l'Illyrie et pénétrèrent jusqu'a
Thermopyles. Je remarquerai seulem
que les persécutions que cet empereur
aux catholiques, troublèrent toute l'égli
occasionnèrent de nouveaux schismes,
suscitèrent plusieurs séditions sanglante
Les désordres furent au point, que l'esp
de parti parut avoir effacé jusqu'aux trac
des vertus chrétiennes. Les défenseu
mêmes de la vérité, coururent souvent l
premiers aux armes, pour défendre u
religion qui a le sang en horreur, et q
n'enseigne que la charité. Le peuple,
pareil cas, toujours porté au fanatisme,
précipita dans les plus grands excès. Co
tantinople, pillée, brûlée par ses prop
citoyens, offrit plus d'une fois l'image d'u
ville prise d'assaut. Enfin les mécont
eurent un chef. Vitalien, petit-fils du
meux Aspar, parut à la tête d'une puissa
armée; il entraîna dans son parti la Scyth
la Thrace, la Mysie; il remporta deux v
toires, et il approcha de Constantinop

où le peuple le demandoit pour empereur. Anastase, sans ressource, demanda la paix à telle condition qu'il plairoit à ses ennemis; et il l'obtint en promettant tout ce qu'on exigea de lui : mais quand il crut n'avoir plus rien à craindre, il ne remplit aucun de ses engagemens.

Le trisagion en cause de troubles.

Le trisagion, c'est-à-dire, une hymne qu'on chantoit en l'honneur de la trinité, fut souvent la cause des séditions. Elle étoit conçue en ces termes : *Dieu saint, saint fort, saint immortel, ayez pitié de nous;* les Eutychéens y avoient ajouté : *vous qui avez été crucifié pour nous;* addition que les catholiques rejetoient à cause du mauvais sens dont elle pouvoit être susceptible. Lors donc qu'on avoit occasion de la chanter, les deux partis ne manquoient pas d'en venir aux mains : les moines crioient dans les rues, que le temps du martyre étoit arrivé : le peuple s'ameutoit : on renversoit les statues d'Anastase, on le chargeoit d'injures, et on demandoit un autre empereur.

La plus grande sédition arriva en 511, à l'occasion d'une procession qu'on faisoit

tous les ans, pour remercier Dieu
n'avoir pas permis que Constantinopl
consumée, lorsqu'en 472, cette vill
couverte des cendres du mont Vésuv
peuple, qui crut voir l'air tout en feu
douta point que Dieu n'eût accordé u
racle à ses prières. Mais lorsqu'il lui
doit graces d'avoir écarté ce prétendu
il fut sur le point de consumer Con
tinople par un incendie. L'addition
au trisagion arma les orthodoxes et le
rétiques: ils mirent le feu à la ville,
sieurs maisons furent brûlées, et le s
vement vint au point qu'Anastase fut
à s'enfuir et à se cacher. Cette sédition
trois jours. Enfin l'empereur ayant c
montrer au cirque, sans couronne
état de suppliant, le peuple se calm
comptant sur les promesses qui lui fi
faites, il ne se vengea d'Anastase,
chantant devant lui le trisagion sans
dition.

518 Grand nombre de schismes.

Ce prince mourut âgé de plu
quatre-vingt huit ans. Lorsqu'il parv
l'empire, l'occident, l'Egypte et l'orien
moient déjà trois communions différe

Il entretint ces divisions, et il en fit naître de nouvelles; parce qu'à force de disputer, les évêques d'un même parti finissoient par se séparer encore. Les uns rejetoient le concile de Chalcédoine, d'autres le regardoient comme règle de foi; et quelques-uns vouloient qu'on s'en tînt à l'hénotique de Zénon, quoique d'ailleurs ils ne s'accordassent pas sur bien des points.

Mur élevé par Anastase.

Pour défendre Constantinople contre les courses des barbares, Anastase avoit élevé un mur, d'environ dix-huit lieues, fortifié de tours d'espace en espace, et qui alloit du septentrion au midi, depuis l'une des deux mers qui baignent Constantinople jusqu'à l'autre. Cet ouvrage, loué à cause de son utilité, n'étoit, dans le fond, qu'un monument de la foiblesse de l'empire.

Théodoric et Clovis contemporains.

Pendant qu'en orient l'église étoit persécutée par un prince chrétien, elle étoit protégée en Italie par un prince arien, et en France, par un prince né idolâtre. Je veux parler de Théodoric et de Clovis.

L'Italie florissante sous Théodoric.

Depuis Marc-Aurèle, l'Italie n'avoit jamais été plus florissante, qu'elle le fut pendant trente-trois ans que régna

Théodoric, à compter depuis la mor
d'Odoacre. Il se fit aimer de sès sujets
respecter des étrangers : il mit l'Italie
l'abri des invasions des puissances voisin
il sut discerner les hommes de mérite :
eut assez de défiance de ses lumières, po
aimer à les consulter : il ne craignit, ni
les employer, ni de les élever : enfin
rétablit l'ordre par-tout, et il protégea l
arts et les sciences, quoique lui-même il n
sût pas écrire son nom. Parmi les sava
auxquels il donna sa confiance, on comp
Cassiodore, Boëce et Simmaque. Mais
fit périr les deux derniers, faussement a
cusés de tramer une révolution, et d'avo
pour cet effet, des intelligences à la co
de Constantinople. La mort de ces de
hommes, qui flétrit sa mémoire, est u
tache que son repentir n'a point effacée.

Ce prince ne persécute pas les catholiques.

Quoiqu'arien, il ne persécuta point l
catholiques ; il entretint, au contrai
l'union parmi eux : il leur inspira une
grande confiance en sa droiture, qu
ne craignoient pas de le prendre pour ju
et il n'approuvoit pas qu'on embra
l'arianisme par complaisance pour l

ependant, la dernière année de son règne, se proposoit d'ôter les églises aux catholiques, pour les donner à ceux de sa secte; ais c'étoit pour forcer l'empereur à laisser ux ariens de l'empire, le libre exercice de eur religion. Quoique ce motif ne l'excuse as, il le rend cependant moins coupable: ais Dieu ne lui permit pas d'exécuter son rojet.

Il ordonna l'observation des lois romaines, auxquelles il soumit les Goths ainsi que les Romains; conservant les anciennes magistratures, les conférant indifféremment à ceux de l'une et de l'autre nation, et n'excluant les Romains que des seuls emplois militaires. C'étoit encore usage qu'un des deux consuls fût fait en talie, soit que l'empereur l'eût élu lui-même, soit qu'il confirmât l'élection qui en avoit été faite. Mais cet usage n'étoit as constant: car il ne pouvoit avoir lieu u'autant qu'il ne survenoit point de sujet de division entre les deux cours. Théodoric mourut l'an 526. Le surnom de Grand, 526.
u'il a mérité, le distingue de tous les autres Théodoric.

C'étoit encore l'usage qu'un des deux consuls fût fait en Italie.

Utilité de l'histoire de France.

Clovis, qui avoit commencé son r en 482, étoit mort en 511. C'est à proprement que commence l'histoire France ; histoire que vous devez étud et parce qu'elle vous intéresse plus p culièrement, et parce qu'elle prépar celle de plusieurs autres peuples. Vou vous ferez pas d'idée exacte du gouve ment des principales nations de l'Eur si vous ne commencez par observer fondemens sur lesquels la monarchie f çaise va s'élever. Quant à l'histoire l'empire, elle commence à devenir m nécessaire; et je n'en parlerai plus qu' tant qu'elle influera dans les révolutic qu'il ne faut pas vous laisser ignorer.

Clovis ne régnoit pas sur toute la nation française.

Clovis n'avoit que quinze ans lorsq succéda à son père Childeric. Tournai é la capitale de son royaume ; mais il régnoit pas sur toute la nation franç car elle avoit formé plusieurs autres pe états, gouvernés par des rois indépend et dont quelques-uns étoient du sang Clovis.

Il projette la conquête des Gaules.

La conquête de toute la Gaule é l'objet de l'ambition de Clovis. Il fall

pour cela détruire deux royaumes plus puissans que le sien, celui des Bourguignons et celui des Visigoths; soumettre les Armoriques et les autres rois, et achever de renverser la puissance romaine, dont Siagrius soutenoit encore les restes. Je ne vous dis rien sur les limites de ces états, parce qu'il n'est pas possible de les marquer exactement.

Il se rend maître des états de Siagrius.

Clovis eût échoué si l'on eût pénétré son ambition. Il ne pouvoit réussir qu'en subjuguant ces puissances les unes par les autres. Sa première démarche fut donc de s'allier avec les rois de sa nation, parce qu'ils avoient le même intérêt que lui à la ruine des Romains. Il défit Siagrius près de Soissons, le poursuivit jusqu'à la Loire, le fit livrer par Alaric, roi des Visigoths, chez qui ce général avoit cherché un asyle, et lui fit ôter la vie. Soissons devint alors la capitale de son royaume, augmenté des états de Siagrius.

Il s'allie à Gondebaud.

Clovis se fortifia ensuite de l'alliance de Gondebaud, roi de Bourgogne, contre Alaric, qui, jaloux de ses progrès, ne lui pardonnoit pas d'avoir été forcé de livrer

Siagrius, pour éviter la guerre. Il é
naturel de présumer que, s'il suspen
les effets de sa jalousie et de sa vengean
c'étoit uniquement dans l'attente d'un
ment favorable; et il étoit également a
tageux aux deux autres rois de se réu
parce que séparément chacun d'eux
été trop foible. Afin même de resser
au moins en apparence, les nœuds de c
union, Clovis demanda en mariage C
tilde, nièce de Gondebaud. Mais ce n'é
peut-être là qu'un prétexte; car il pou
avoir d'autres vues.

Pourquoi il demande Clotilde en mariage.

Clotilde, quoiqu'élevée dans une c
arienne, étoit catholique. Il devoit d
être agréable aux Gaulois de l'avoir p
reine, et parce qu'ils trouveroient en
une protectrice de leur religion, et pa
qu'ils pouvoient se flatter que Clovis n'é
pas loin de se convertir. Cette seule es
rance pouvoit les accoutumer à la dom
tion des Français, sur-tout s'ils consi
roient les persécutions que les Goths et
Bourguignons faisoient aux catholique

Gondebaud avoit réuni la plus gra
partie de la Bourgogne sous sa puissan

n faisant périr Chilpéric, père de Clotilde. Il est donc vraisemblable qu'un des motifs de Clovis, en épousant cette princesse, étoit d'avoir un prétexte pour faire la guerre à Gondebaud, si jamais il étoit en état de faire valoir les droits de sa femme. C'étoit une raison pour la lui refuser; cependant il l'obtint. Arédius, ministre du roi de Bourgogne, et qui étoit alors absent, revint trop tard, et n'arriva que pour désapprouver son maître.

On commence à espérer sa conversion.

La joie que les catholiques conçurent de ce mariage, augmenta lorsque Clovis permit de baptiser les enfans qu'il eut de Clotilde. Il paroît que ce prince songeoit dès-lors à se convertir; mais il ne vouloit pas aliéner les Français, pour s'attacher les Gaulois. Je vous écouterai volontiers, disoit-il à Clotilde et à S. Remi qui l'en pressoient; mais il y a une chose fort importante à considérer: c'est que je suis chef d'une nation qui ne souffre pas qu'on abandonne ses dieux.

Bataille de Tolbiac. Vœu de Clovis

Peu de temps après, les Allemands ayant pris les armes, Clovis marcha contre eux, et les joignit près de Tolbiac, aujourd'hui

Zulpich. Mais Sigebert, roi des Frar établis à Cologne, ayant été blessé désordre se mit dans l'armée, et la dér devint générale. En vain Clovis tento rallier ses troupes ; en vain il invoquoi dieux. Il eut enfin recours à celui de tilde, et il fit vœu d'embrasser le cl tianisme, s'il remportoit la vistoire. A tôt la fortune change : le roi des Allem est tué; ils fuient. Le vainqueur sou tout le pays qu'ils habitoient; et il é sa domination jusqu'au Danube, ou m au-delà.

Sa conversion.

Clovis, empressé d'accomplir son v assembla les Français pour leur com niquer le dessein et les motifs de conversion. Non seulement ils l'app vèrent, mais trois mille reçurent le 496. tême avec lui. Ce roi fut baptisé par S Remi, évêque de Reims, dans l'égli S. Martin; et son exemple fut peu à suivi de tous les Français.

Elle met les catholiques dans ses intérêts, et les Ariens lui reconnoissent pour roi.

Cette démarche, agréable à une pa de ses sujets, et approuvée de l'autre, dans ses intérêts tous les catholiques Gaules. Ils auroient voulu dès-lors pa

ous sa domination; et ils en souffrirent lus impatiemment les persécutions des ourguignons et des Visigoths. Clovis étoit op ambitieux pour n'avoir pas prévu ces ispositions, et pour négliger d'en tirer vantage. Il commença par ouvrir une néociation avec les Armoriques, qui, jusu'alors avoient refusé toute alliance avec ne nation idolâtre. Il leur fit part de son aptême; il leur fit sentir la nécessité de 'allier avec les Français; et enfin il leur ersuada de le reconnoître pour roi.

Outre Chilpéric, Gondebaud avoit encore fait périr Gondemar, un autre de ses frères. Cependant il lui en restoit encore un troisième dans Godégisile, et il formoit le projet de lui ravir ses états. Clovis, appelé par ce dernier, saisit l'occasion de faire la guerre à Gondebaud. Il le défit; et lorsqu'il étoit sur le point de le forcer dans Avignon, il lui rendit ses états, et ne lui imposa qu'un tribut.

Vainqueur de Gondebaud, il lui rend ses états.

Pour comprendre ce traité, auquel on ne s'attend pas, il faut considérer deux choses: l'une que Clovis, autant qu'on peut conjecturer, avoit déclaré ne prendre les

Pourquoi?

armes qu'en faveur de la religion ; prétexte qui s'évanouit, parce que Gondebaud s'engagea à cesser de persécuter les catholiques, et à s'instruire de leurs dogmes, ce qu'il exécuta. L'autre chose à considérer est que, pour s'assurer l'alliance de Godégisile, il lui avoit promis toute la Bourgogne. Or il n'étoit pas de son intérêt de réunir ce royaume entier sur une seule tête : il lui importoit, au contraire, d'y laisser deux rois, qui, étant ennemis, seroient moins à redouter pour lui : il se crut donc heureux de pouvoir dire à Godégisile, que, Gondebaud promettant de faire cesser la persécution, on n'étoit plus en droit de le dépouiller.

Gondebaud se rend maître de toute la Bourgogne.

Cependant ce qu'il avoit cru empêcher arriva : toute la Bourgogne n'eut qu'un maître. Car à peine se fut-il retiré, que Gondebaud enleva les états de son frère, et lui fit ôter la vie. Clovis auroit dû prendre des mesures pour affermir Godégisile.

Clovis attaque [illegible]

La réunion des deux royaumes de Bourgogne engagea le roi de France à reprendre les armes ; d'autant plus qu'il ne manquoit pas de raisons pour mettre la justice de son

té. Mais il crut devoir se liguer avec héodoric-le-Grand. Le traité portoit, que deux rois partageroient entre eux les ats de Gondebaud ; et que celui qui ne se ouveroit pas à la conquête, auroit néanoins la part qui devoit lui revenir, pourvu l'il payât une certaine somme à son allié. n accuse Théodoric d'avoir agi de mauaise foi, n'ayant paru qu'après avoir laissé s Français combattre et vaincre seuls. lovis tint sa parole.

Théodoric, qui étoit alors le roi le plus uissant de l'Europe, n'avoit d'autre intérêt ue d'être l'allié des Visigoths. C'étoit donc n voisin dangereux pour les Français, et n obstacle aux projets que Clovis méditoit ontre Alaric. Le roi de France se repentit le l'avoir approché de lui. Sa faute étoit ensible: mais il la répara, en rendant à Gondebaud la portion de la Bourgogne qui lui étoit échue, et en persuadant à Théodoric de rendre aussi celle qu'il lui avoit livrée. Il aima mieux voir tout ce royaume entre les mains d'un prince foible, que de le partager avec un prince puissant.

Il la lui rend.

Il fit sagement : car il étoit au moment

Clovis fait la guerre à Alaric.

sous prétexte de religion.

de faire éclater ses desseins contre Alaric. Il y avoit déjà long-temps que ces deux rois se menaçoient : Théodoric n'avoit rien négligé pour maintenir la paix entre eux ; et ils paroissoient l'un et l'autre négocier de bonne foi dans la vue de l'établir ; mais chacun n'attendoit qu'une conjecture favorable. Clovis la trouva le premier, et la religion fut son prétexte. Je souffre impatiemment, disoit-il, que ces ariens aient un établissement dans les Gaules.

Il fait la conquête des Aquitaines.

Ce qui rendoit la circonstance favorable pour le roi de France, c'est que Théodoric avoit alors la guerre avec Anastase : guerre, à la vérité, peu considérable par ses suites ; mais qui ne permettoit pas d'abandonner l'Italie, pour aller au secours des Visigoths. Clovis d'ailleurs avoit lié des intrigues avec les évêques catholiques, sujets d'Alaric ; et il entraînoit dans son parti Gondebaud, dont l'intérêt cependant n'étoit pas de détruire la seule puissance des Gaules, qui pouvoit balancer celle des Français. Alaric ayant été vaincu et tué dans la plaine de Vouillé, près de Poitiers, Clovis conquit les trois Aquitaines.

C'est alors qu'il fit de Paris la capitale de son royaume.

Gondebaud s'étoit chargé de la conquête des deux Narbonnoises, défendues par Gésabric, fils naturel d'Alaric; et il assiégeoit la ville d'Arles, lorsqu'une armée de Théodoric passa dans les Gaules. Clovis se hâta d'aller au secours de son allié: mais ils furent défaits. La déroute fut même si grande, qu'ils perdirent presque toutes leurs conquêtes; et Théodoric joignit à ses états la plus grande partie du pays que les Visigoths avoient occupé dans les Gaules.

Défait à Arles, il les reperd.

La bataille d'Arles fut le terme de la gloire de Clovis. Je vous ai représenté la conduite politique de ce conquérant, d'après une dissertation que vous lirez dans les mémoires de l'Académie des Belles-lettres (1), et qui sera plus instructive pour vous, que tous les faits que les historiens accumulent et narrent longuement.

Il n'est plus qu'injuste, cruel et perfide.

Clovis vécut trop long-temps pour sa

(1) Tome 20, page 147.

gloire. Ce n'est pas la bataille d'Arles qu me fait porter ce jugement : c'est plutôt l conduite qu'il tint depuis cette malheureu journée ; car on ne vit plus en lui qu'u prince injuste, cruel, perfide. Son ambitio resserrée du côté des Goths, se porta sur l rois de sa nation et de son sang. Politiqu courageux et juste, au moins en appa rence, quand il tourna ses armes contre de ennemis redoutables, il n'employa plus contre des ennemis foibles, que les moyen des ames lâches et sans foi. Il fit assassine Sigebert par son propre fils Clodoric; e feignant de venger la mort du père, dan le sang du fils parricide, il se rendit maîtr des états de Cologne.

Cararic, surpris avec son fils, tomb entre les mains de Clovis. On ne sait où i règnoit. Le père fut ordonné prêtre, et so fils diacre. C'est ainsi que les barbares, à l'exemple des Romains, prostituoient l sacerdoce à l'ambition : mais bientôt le ro de France sacrifia à ses soupçons ces vic times qu'il avoit consacrées à Dieu.

Ranacaire, roi de Cambrai, lui fu ensuite livré par trahison avec son frèr

Richiaire, et il les poignarda de sa propre main. Les traîtres, qu'il récompensa avec de faux or, se plaignirent de cette fraude: mais il leur reprocha leur trahison, se jouant tout-à-la fois de la justice et de la perfidie. Dans le même temps Renomer, roi du Maine, un autre frère de Ranacaire, fut assassiné par des gens que Clovis avoit subornés; et tous les rois qui restoient encore, périrent bientôt après par des voies semblables. Alors, se trouvant seul maître de tous les royaumes des Français, il bâtit des églises et fonda des monastères pour effacer ses crimes. Telle étoit la religion de ces ames plus barbares que chrétiennes. On voit bien que de pareils idolâtres avoient été convertis par des moines ignorans. Se croyant chrétiens par le baptême seul, ils ne songeoient point à changer de mœurs: il semble, au contraire, que la religion les rendit plus vicieux. En effet, pouvoit-elle ne pas enhardir à toute sorte d'attentats, lorsque ceux qui l'enseignoient assuroient le pardon aux criminels qui les vouloient enrichir? Nous n'en verrons que trop d'exemples.

Clovis convoqua un concile à Orl
pour régler la discipline ecclésiast
Vous voyez, par ce que je viens de
que les ministres de la religion av
grand besoin de se réformer, et mêm
s'instruire. Mais ce prince pouvoit-
douter de ce qu'il y avoit à faire ; e
moines qu'il consultoit, étoient-ils int
sés à le savoir eux-mêmes? Ce concil
le premier qui s'est tenu sous la don
tion des Français. Clovis mourut quel
mois après, et n'eut pas le temps d'en
exécuter les réglemens.

&c.

Erreur de Grégoire de Tours.

En 510, dix-huit mois avant sa n
Clovis reçut d'Anastase, dit Grégoir
Tours, le titre et les ornemens de pat
de consul, ou même d'auguste et d
pereur ; car cet historien accumule
termes, dont il n'avoit que des idées
fuses. Cependant, sur des expressions
peu exactes, quelques écrivains ont av
que les premiers rois de France ont été
la dépendance de l'empire; et que C
n'a eu des droits légitimes sur les Ga
que depuis son prétendu consulat : co
si les empereurs pouvoient donner des d

qu'ils avoient perdus depuis long-temps, et que le consulat eût jamais été un titre de souveraineté. Mais cette opinion a été parfaitement réfutée par le même écrivain, qui a développé la politique de Clovis (1).

(1) Tome 20, p. 162.

CHAPITRE V.

Depuis la mort de Clovis jusqu temps où les Maires du Pa s'emparèrent de toute l'auto

Partage des états de Clovis.

LA France étoit alors divisée en or tale, qu'on nommoit Austrasie ; et occidentale, qu'on nommoit Neustrie. première comprenoit le pays qui est e le Rhin et la Meuse ; et la seconde bornée par la Meuse, la Loire et l'Oc Thiéri, que Clovis avoit eu d'une co bine, eut en partage l'Austrasie, les vinces au-delà du Rhin, et tout ce les Français avoient conservé des conqu faites sur les Visigoths. Trois princes, de Clotilde, régnèrent dans la Neust Childebert à Paris, Clodomir à Orlé et Clotaire à Soissons.

Leurs voisins ou ennemis.

Les puissances voisines ou ennemies Français ; (car ces mots, presque synony

ujourd'hui, l'étoient encore plus dans un temps où l'on n'avoit aucune idée du droit public) ces puissances, dis-je, étoient le roi de Thuringe, celui de Bourgogne, et Théodoric qui gouvernoit le royaume des Visigoths, au nom de son petit-fils Amalaric, fils d'Alaric.

Aucun de ces peuples n'avoit su donner encore à son gouvernement la forme qui convenoit à sa situation. Attachés par habitude à des usages qui ne leur suffisent plus depuis qu'ils sont fixés, ils n'en adoptent de nouveaux, qu'autant qu'ils y sont forcés par des circonstances; ou ils prennent sans discernement, dans les codes romains, des lois qui, n'ayant pas été faites pour eux, produisent nécessairement de nouveaux abus. Quand on réfléchit sur ce désordre, il n'est pas facile d'imaginer comment les peuples de l'Europe s'arrangeront enfin pour se gouverner avec quelque sagesse; et on a lieu de craindre qu'ils ne conservent toujours quelques traces de leur première barbarie.

On ne prévoit pas comment ces peuples pourront se bien gouverner.

En vous rappelant les dissentions que les intérêts opposés ont fait naître parmi

On ne prévoit que des perfidies et des guerres.

les Romains, vous prévoyez que l'histoi de l'Europe ne va plus vous offrir que d guerres et des révolutions. La scène est même qu'à Rome; mais le théâtre pl vaste sera plus ensanglanté. Ce sont d barbares, qui, sans idée de justice, d'équité, de bonne foi, ne connoissent que force. Il semble qu'on soit transporté da un amphithéâtre, pour être spectateur c combats de bêtes féroces. Vous faire p voir ces guerres dans leurs causes, c'est v en faire connoître la partie la plus ess tielle : il ne me reste qu'à remarquer principales révolutions, et je négligerai détails.

Thiéri enlève la Thuringe à Hermanfroi. Sa perfidie.

Les quatre frères furent quelques ann sans se faire la guerre, parce qu'ils tou nèrent leurs armes contre des ennem étrangers. Thiéri conquit la Thuringe s Hermanfroi, qu'il fit périr, quoiqu'il l eût promis la vie; et il tendit des e bûches à Clotaire qui l'avoit aidé da cette conquête.

Les trois autres fils de Clovis défont Sigismond fils de Gondebaud.

Sigismond, fils et successeur de Gond baud, fut vaincu par Clodomir, Childeb et Clotaire; et ayant été fait prisonnier,

erdit la vie par la cruauté de Clodomir, ui fit encore tuer sa femme et ses enfans.

On peut conjecturer que la mésintelligence ne permit pas aux vainqueurs de recueillir le fruit de leur victoire : car Godemar, frère de Sigismond, reconquit toute la Bourgogne. Childebert et Clotaire renoncèrent même à se mêler de cette guerre; et Clodomir, qui la continua avec le secours de Thiéri, fut tué lorsqu'il poursuivoit les ennemis. Les Français, une seconde fois vainqueurs, ravagèrent toute la Bourgogne, tuant indistinctement les vieillards, les femmes et les enfans. Godemar cependant ne perdit pas sa couronne.

Les Français ravagent la Bourgogne.

Thiéri, Clotaire et Childebert se partagèrent le royaume de leur frère. Mais Clotilde ne cessant de leur représenter les droits de leurs neveux, Clotaire en poignarda deux lui-même; un troisième, nommé Clodoalde, lui échappa, se fit couper les cheveux, entra, quand il fut en âge, dans les ordres sacrés, et mourut en odeur de sainteté dans un village près de Paris, qui a pris de lui le nom de S. Cloud.

Clotaire poignarde deux de ses neveux.

Le grand Théodoric étant mort, Chil-

Les Français font la conquête de la

Bourgogne. debert marcha contre Amalaric, rc Visigoths, qui fut défait et tué. Le frères se réunirent ensuite contre les (et les Bourguignons, et se rendirent m de plusieurs places. Thiéri étant mort la fin de cette guerre, Théodebert, so lui succéda sur le trône d'Austrasie, continua avec ses oncles, quoiqu'ils eu tenté de lui enlever sa couronne. E termina par la conquête de la Bourg que les trois conquérans partagèrent eux. Par-là ces rois ajoutèrent à leurs non seulement ce qu'on nomme a d'hui la Bourgogne, mais encore le N nois, la Savoie, le Dauphiné, une de la Provence, et les bords du I depuis Bâle jusqu'au-delà de Const

Les rois francs s'allient tour-à-tour de Justinien et des Ostrogoths.

L'empereur Justinien, qui faisoit al guerre aux successeurs de Théodori voya une ambassade aux rois franç les engagea dans son alliance par de sens considérables. Les Ostrogoths, d côté, tentèrent d'écarter ces nouveau nemis, ou même de les mettre dan parti, en leur offrant de grandes som tout ce que les rois d'Italie possé

ncore dans les Gaules. Les Français acceptèrent, et firent un traité secret par lequel ils promirent des secours.

Les Grecs et les Goths étoient campés près de Tortone, à peu de distance les uns les autres, lorsqu'ils apprirent que les Français étoient entrés en Italie. Les deux armées les attendoient avec la même impatience, comptant chacune sur eux, comme sur des alliés. Théodebert, profitant de cette sécurité, les surprit toutes deux et les défit l'une après l'autre. Il pilla toute la Ligurie; et ne trouvant plus de quoi subsister dans un pays ruiné, il fut contraint de repasser les Alpes.

Le perfide Théodebert défait les Grecs et les Goths.

Les rois de France commencèrent alors une guerre civile, parce qu'ils n'avoient point d'ennemis au-dehors. Clotaire porta le ravage fort avant dans les états de son frère. Mais Théodebert et Childebert s'étant réunis, il se trouva engagé trop avant pour reculer, et il fut forcé de se retrancher dans une forêt. On ne concevoit pas comment il pourroit échapper, lorsque ses ennemis, croyant voir le courroux du ciel dans un orage dont ils furent épouvantés,

Guerre civile terminée par un prétendu miracle.

firent des propositions de paix, que Clot
n'eut garde de refuser. Les historiens o
que cet orage miraculeux avoit été acc
aux prières de Clotilde. Cette sainte
cesse étoit bien malheureuse d'avoir à
pour de pareils enfans : car, sans vo
pénétrer dans les voies de Dieu, il
bien difficile d'obtenir un miracle pou
princes usurpateurs, perfides et parric

Childebert et Clotaire endanger de périr avec leur armée.

Childebert et Clotaire marchèrent
suite contre Theudis, roi d'Espagne
eurent d'abord des succès ; mais une
faite entière, et les passages des Pyré
fermés à leur retour, les auroient mis
la nécessité de périr avec leur armé
l'avarice du général ennemi ne leur
ouvert un passage.

Clotaire s'empare de l'Austrasie.

Théodebert fut plus heureux en It
où son général Bucelin conquit la Li
et la Vénétie. Ce roi formoit le proj
porter la guerre jusques dans la Th
lorsqu'il mourut ; et les Français f
chassés de l'Italie, pendant le règne d
fils Théodebalde. Celui-ci étant mo
ans après son père, Clotaire s'empa
royaume d'Austrasie, et Childebert,

548.

malade, ne fut pas en état de faire valoir ses droits.

Cette injustice devoit renouveler la guerre entre les deux frères, et en effet elle la renouvela. Cramne, fils de Clotaire, se joignit même à Childebert, qui engagea les Saxons à se révolter contre le roi d'Austrasie. Mais Childebert étant mort en 558, Cramne eut recours à la clémence de son père, qui lui pardonna; et Clotaire réunit sous sa domination tout l'empire des Français. Ce qui occasionne une guerre. Clotaire seul roi des Français 558.

Cramne se révolta une seconde fois, fut vaincu par son père, et brûlé par son ordre dans une chaumière, où il s'étoit retiré avec sa femme et ses enfans. Le roi mourut l'année suivante, laissant quatre fils, Chilpéric, Caribert, Gontran et Sigebert. Cruauté de ce prince envers Cramne, son fils. 562.

La France fut divisée en quatre royaumes jusques en 567, que mourut Caribert, roi de Paris. Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, Sigebert, roi d'austrasie, et Chilpéric, roi de Soissons, se partagèrent la succession de leur frère: mais ils convinrent de posséder Paris par *indivis*, et La France partagée entre ses quatre autres fils.

qu'aucun des trois n'y pourroit entrer le consentement des deux autres.

Ce ne sont que forfaits jusqu'en 613, que Clotaire II régne seul.

Vous lirez dans les historiens les reurs qui se commirent sous ces règ Les forfaits s'y multiplièrent, et la Fr fut déchirée par des guerres civiles, qu'en 613, que Clotaire, second fil Chilpéric, régna seul.

La France en proie à la jalousie de Frédegonde et de Brunehaut.

A l'ambition des princes, qui suff pour faire le malheur des peuples joignit une source intarissable de cri et de désordres, par la jalousie de femmes hardies, entreprenantes et pables de tout oser. Deux rois, Sigebe Chilpéric, et plusieurs princes, périren leurs intrigues ou par leurs assassins elles survécurent pour de nouveaux faits. L'une étoit Frédegonde, femm Chilpéric, et l'autre Brunehaut, fer de Sigebert. La France et toute la fan royale furent en proie à l'ambition de deux furies, et à la haine qu'elles se toient.

Brunehaut soulève les grands, arme ses petits fils et cause des guerres.

Frédegonde mourut en 597. Sige avoit été assassiné en 575; et son fils C debert, qui avoit réuni après la mor

Gontran, la Bourgogne à l'Austrasie, ayant été empoisonné en 596, avoit laissé deux fils, Théodebert, roi d'Austrasie, et Thiéri, roi de Bourgogne.

Après la mort de Frédegonde, Brunehaut, sans rivale, gouverna quelque temps l'Austrasie; mais les grands ayant conspiré contre elle, Théodebert consentit à son exil, et elle se réfugia chez Thiéri.

Elle gagna la confiance de ce jeune prince par des complaisances criminelles; et elle ne jouit de l'autorité que pour armer ses deux petits-fils, ou contre Clotaire, ou l'un contre l'autre. Théodebert, fait prisonnier par Thiéri, vit égorger à ses yeux son fils Mérovée; et ayant ensuite été enfermé lui-même, il perdit la vie par les ordres de sa grand-mère.

Lorsque, l'année suivante, Thiéri marchoit contre Clotaire, il fut attaqué d'une maladie dont il mourut. Sigebert, l'un de ses fils, entreprit de conserver la couronne: mais il fut livré par l'armée avec ses deux frères Corbe et Mérovée. On ignore le sort d'un troisième, qui échappa, par la fuite, au vainqueur.

Fin de cette princesse.

Clotaire accorda la vie à Mérov parce qu'il l'avoit porté sur les fonts. I mourir Corbe et Sigebert, et il livr reine aux bourreaux. Après avoir soul toutes sortes de tourmens pendant t jours, elle fut conduite, montée sur chameau, dans toute l'armée; et ayant attachée à un cheval furieux, elle traînée et mise en pièces à la vue des dats. Si elle a mérité de pareils suppli Frédegonde en avoit mérité de plus gra encore. Mais Clotaire, héritier de la h de sa mère, assouvit sa vengeance et c des Leudes, que Brunehaut avoit aliér chargeant cette reine coupable de bien crimes qu'elle n'avoit pas commis.

Clotaire régna seul.

612.

628.

Clotaire régna seul, avec plus de d ceur qu'on ne pouvoit espérer, depuis jusqu'en 628 qu'il mourut. Il aima la p il fit rendre la justice; il rétablit la tranq lité, et il fut regretté de ses sujets. Ma douceur de son gouvernement ne fut p être que l'effet de la foiblesse de son torité.

Dagobert se saisit de toute la succession de Clotaire, son père.

Dagobert, que le dernier roi son avoit associé au trône, et qui étoit

d'Austrasie, se fit reconnoître pour seul souverain, à l'exclusion de son frère Caribert, auquel il céda seulement une partie de l'Aquitaine. Il recouvra même cette province à la mort de son frère, qui arriva peu de temps après; et il n'en laissa rien à ses neveux.

Ce prince gouverna sagement, tant que des ministres, zélés pour le bien de l'état, conservèrent quelque ascendant sur son esprit: mais bientôt gouverné lui-même par toutes les femmes dont la coquetterie sut de quoi le séduire, il ne fut plus que l'instrument de l'avarice et de la vanité d'un sexe, qui a fait si souvent la honte des rois et le malheur des peuples. Il foula ses sujets pour fournir à ses débauches, à l'avidité de ses courtisans, aux caprices de ses maîtresses, et aux aumônes avec lesquelles il croyoit devoir effacer ses péchés.

Il mourut en 638, après avoir partagé ses états entre ses deux fils, Sigebert, qui eut le royaume d'Austrasie, et Clovis qui eut ceux de Neustrie et de Bourgogne. Ces deux princes étant encore enfans, Pepin et Ega, maires du palais, gouvernèrent,

638. Sous ses deux fils, les maires du palais gouvernent.

le premier sous Sigebert, et le second sous Clovis ; et après leur mort, qui arriva dans la troisième année de leur ministère, Pepin fut remplacé par son fils Grimoalde, et Ega par Evchinoalde, autrement nommé Archambaud.

Le règne de ces princes n'est remarquable que par la sagesse de leurs ministres, qui s'occupoient des soins du gouvernement, tandis que Sigebert fondoit des monastères, et que Clovis ne faisoit rien. Ils moururent l'un et l'autre vers l'an 656.

656.

Les Austrasiens chassent le fils de Grimoalde.

Grimoalde, maire du palais, fit conduire secrettement en Hibernie Dagobert, fils de Sigebert; et ayant fait courir le bruit de sa mort, il mit la couronne d'Austrasie sur la tête de son propre fils, qu'il disoit avoir été adopté par Sigebert : mais les Austrasiens chassèrent bientôt l'usurpateur.

Troubles sous les fils de Clovis II.

Clovis II avoit laissé trois fils : Clotaire roi de Neustrie et de Bourgogne, Childeric roi d'Austrasie, et Thiéri, qui n'eut d'abord aucune part à la succession. Mais quatorze ans après, ayant succédé à Clotaire III, il prit la couronne pour la perdre

presque aussitôt. On le fit raser, et on l'enferma dans un monastère, ainsi qu'Ebroin, maire du palais, et son ministre, dont la hauteur avoit soulevé les grands du royaume. Alors Childéric régna seul, jusqu'en 673, qu'il fut assassiné. 673.

Cet événement rendit la liberté et la couronne à Thiéri III. Ebroin sortit aussi de son monastère, et ayant soulevé une partie de l'Austrasie, il força Thiéri à le prendre pour maire du palais.

Cependant Dagobert II, alors revenu d'Irlande, et reconnu dans une partie de l'Austrasie, profita de ces troubles pour se rendre maître de tout ce royaume; et Thiéri, après une guerre sanglante, fut obligé de le lui abandonner: mais ce prince ne jouit peu, ayant été assassiné en 679.

Les Austrasiens craignant de tomber sous la tyrannie d'Ebroin, refusèrent de reconnoître Thiéri: ils choisirent pour les gouverner Martin et Pepin Héristel, petits-fils de celui dont j'ai déjà parlé. Martin et Pepin Héristel gouvernent l'Austrasie.

Ebroin, car Thiéri n'avoit plus que le nom de roi, déclara la guerre aux gouverneurs d'Austrasie. Ils furent battus, et Ils sont défaits par Ebroin, qui est assassiné.

Martin périt par la perfidie d'Ebroin, qui fut assassiné peu d'années après.

Pepin Héristel a toute autorité dans les trois royaumes.

Pepin, seul maître de l'Austrasie, continua la guerre, vainquit le roi, le poursuivit jusqu'à Paris, se rendit maître de sa personne et de la ville, et le devint de tout l'état.

690.

Ce sommaire sur l'histoire de deux siècles, ne suffit pas pour vous faire imaginer comment les maires parviennent à se saisir de toute la puissance: mais il suffira pour vous mettre en état d'étudier le gouvernement qui s'établit dans tout cet espace; et à mesure que vous connoîtrez ce gouvernement, vous découvrirez dans ses vices les causes de la ruine des successeurs de Clovis. Je ne me propose pas cependant d'approfondir cette matière. Je vais seulement vous en donner une idée générale, afin de vous préparer à la lecture d'un ouvrage qui m'a été communiqué (1).

(1) Observations sur l'Histoire de France, par M. l'abbé de Mably, *imprimées en 1765; mais mon frère m'en communiqua le manuscrit plusieurs années auparavant. C'est d'après cet ouvrage que je traiterai du gouvernement des Français, toutes les fois que j'aurai occasion d'en parler.*

CHAPITRE VI.

Du gouvernement des Français jusqu'au temps où Pepin Héristel se saisit de toute l'autorité sous le titre de Mairè du Palais.

QUELLE que soit l'origine des Français, l'est au moins certain qu'avant de s'établir ans les Gaules, ils ont habité la Germanie endant plusieurs siècles. Nous pouvons onc juger d'eux comme des Germains, ue toutes leurs richesses consistoient dans eurs troupeaux, dans les esclaves auxquels ls en confioient le soin, et dans le butin 'ils enlevoient par les armes. Toujours més, toujours en état de guerre, ils faient gloire de ravir par la force ce qu'ils oyoient indigne d'eux d'acquérir par le avail. Ils ne refusoient point de s'engager ns une entreprise, lorsqu'ils avoient un ef dont le courage leur étoit connu.

Les Français avoient originairement les mœurs des Germains.

Leurs chefs, que nous nommons rois, Leur gouverne-

effet, dès l'origine de la monarchie
iise, nous trouvons une assemblée
ale, appelée le *champ de Mars*,
qu'elle se tenoit au commencement
mois. C'est-là que résidoit la puis-
législative : le chef et son conseil
ient que le pouvoir exécutif, et le
de décider des affaires les moins im-
ntes. Il n'y a là proprement ni roi,
jets. On y voit, d'un côté, des sol-
qui ne sont autre chose que la nation
e ; et de l'autre, un général qui les
nande, parce qu'ils l'ont choisi pour
nduire.

La puissance législative résidoit dans le champ de Mars.

ais le pouvoir exécutif exige, de la
du soldat, une obéissance prompte,
celle du général, une autorité ab-
dans tout ce qui concerne la disci-
. Sans cela, la démocratie ne pour-
as subsister : vérité que l'expérience
noit aux Français. Toutes les fois donc
s'agissoit du service militaire, l'au-
du général étoit absolue : mais hors
s, il n'avoit d'influence dans les dé-
itions, qu'autant qu'il avoit le talent
rsuader. Il ne disposoit de rien : le

A la guerre, le général avoit une autorité absolue.

butin appartenoit à l'armée ; il se contentoit de la part que le sort lui donnoit.

Dans l'assemblée il n'avoit que son suffrage

Lorsqu'après la bataille de Soissons Clovis, voulant rendre un vase qui avoit été enlevé à l'église de Reims, supplia son armée de le lui accorder ; un soldat en chargea, sur ce vase, un coup de sa framcisque, lui disant de se contenter de ce qui lui tomberoit en partage. Toute l'armée désapprouva la brutalité de ce soldat. Cependant Clovis n'osa le punir pour lors ; mais il l'observa ; et l'ayant convaincu l'année suivante, de n'avoir pas eu assez de soin de ses armes, il lui fendit lui-même la tête d'un coup de sa francisque. Bien loin de causer un soulèvement, cette action, conforme aux mœurs de ces temps barbares, et d'ailleurs dans l'ordre de la discipline, fit respecter le général qui savoit punir. Vous voyez, par ce fait, quelles étoient les bornes et l'étendue de l'autorité de Clovis.

Des magistrats tenoient lieu de lois aux Français.

On peut au moins juger qu'avant ce prince, les Français ne connoissoient encore de subordination, qu'autant qu'ils sentoient que la victoire dépend de l'obéi

sance des soldats au général. Dans tout le reste, ils se jugeoient égaux : ils ne vouloient plus de lois, parce qu'ils vouloient être libres ; et le gouvernement ne pouvoit réprimer l'avidité de ces ames féroces, qui commençoient à connoître le prix des richesses. Il s'étoit seulement introduit quelques usages grossiers pour défendre les foibles contre les violences, auxquelles cette indépendance enhardissoit les plus forts : car enfin les hommes les plus sauvages sont forcés de se forger des freins ; et s'ils ne savent pas se donner des lois, ils cherchent au moins dans quelque espèce d'équivalent, les moyens de contenir la licence dans de certaines bornes. Vous verrez, en détail, dans l'ouvrage dont j'ai parlé, quels furent les usages des Français.

Lors de leur établissement ces usages ne leur suffisoient plus.

Les circonstances changèrent pour eux, ors de leur établissement dans les Gaules. ls eurent de nouveaux besoins ; leurs preniers usages ne suffirent plus à leur situation ; ils le sentirent souvent, quelque enchant qu'ils eussent à s'aveugler, et ils urent forcés à chercher, dans de nou-

velles lois, un remède aux abus qui n soient d'une trop grande liberté.

C'est dans leurs circonstances et dans celles des Gaulois, qu'il faut chercher la raison de leur gouvernement.

Les circonstances ne changèrent moins pour les Gaulois. Or c'est dans situation de ces deux peuples, que n devons chercher les causes de la for que prit d'abord le gouvernement; et n rendrons raison des variations, par quelles il passera encore, si nous ob vons, dans le cours des règnes, la var des circonstances.

Les Gaulois étoient vils à leurs yeux.

Les Gaulois, après avoir été exposé toute la brutalité des vainqueurs, fur regardés comme des hommes vils, pa qu'ils avoient été vaincus. Cela se voit les lois saliques, qui condamnent à amende de deux cents sous (1) celui tue un Français, et à cent sous seulem celui qui tue un Gaulois. Ainsi le s de celui-ci étoit estimé une fois moi dans ce temps où l'on ne punissoit d'une amende pécuniaire, même pour plus grands crimes.

(1) C'étoient des sous d'or, dont chacun v environ huit livres de notre monnoie.

Malgré cette différence, les Gaulois conservèrent une partie de leurs biens, parce qu'il ne fut pas possible aux Français de tout ravir : ils en jouirent même d'abord sans payer d'impôts ; seulement ils étoient obligés de faire la guerre à leurs dépens, de loger les officiers qui marchoient pour le service de l'état, de les défrayer et de leur fournir des voitures. Mais cette obligation étoit commune aux Français.

Obligations communes aux Gaulois et aux Français.

Clovis leur laissa encore leurs lois, soit par politique, soit parce qu'il ne lui étoit pas possible de leur en donner de nouvelles. Mais comme ces lois n'étoient pas connues des Français, ce premier avantage qu'on leur accordoit, mit dans la nécessité de leur en accorder encore un autre : ce fut de les établir eux-mêmes juges des différens qui naîtroient parmi eux. On traita, dans la suite, de la même manière les peuples qui furent soumis à la domination française.

Les Gaulois conservent leurs lois, et sont juges de leurs différens.

Les provinces étoient gouvernées par des ducs, les villes par des comtes, et les divisions subordonnées du territoire l'étoient par des vicaires, des centeniers et des

Gouvernemens des provinces et des villes.

dizeniers ou doyens. Ces noms, centeniers et dizeniers, marquoient le nombre de familles comprises dans le district de ces officiers subalternes.

Les ducs, les comtes, etc., étoient en même temps capitaines et magistrats, comme autrefois les proconsuls dans les provinces romaines. Il est vraisemblable qu'ils furent d'abord tous choisis parmi les Français. Ils étoient donc trop ignorans pour juger d'après l'autorité des lois romaines ; et d'ailleurs il n'eût pas été raisonnable de confier la fortune des citoyens aux lumières et aux caprices d'un seul juge. Il fut donc ordonné que celui qui commandoit dans un district, soit duc, soit comte, etc., ne porteroit un jugement qu'avec le concours d'un certain nombre d'assesseurs, pris dans la nation de celui contre qui le procès seroit intenté ; et c'est proprement ce tribunal qui faisoit la sentence. Voilà comment les Gaulois partagèrent la magistrature avec les Français, et eurent la plus grande influence dans les causes qui intéressoient leur nation.

Les Français n'adoptèrent pas les lois

omaines, comme avoient fait les Goths. Français sera toujours vicieuse.
Mais ils se gouvernoient par leurs lois, qu'on nomme saliques et ripuaires. Cela avoit son avantage et son inconvénient. L'avantage est que cette distinction mettoit, entre les deux peuples, une barrière qui empêchoit les Français de se confondre avec les Gaulois, d'en prendre les mœurs et de s'amollir comme eux. Mais cette multitude de lois toutes différentes avoit aussi l'inconvénient de répandre beaucoup de confusion, et de donner, par conséquent, naissance à bien des désordres; abus qui s'accrut encore, à mesure que les Français étendirent leur empire. Pour former un code moins défectueux, il eût fallu, ou que les vaincus eussent été aussi barbares que les vainqueurs, ou que les vainqueurs eussent été aussi policés que les vaincus. Car si les lois, pour être bonnes, doivent être adaptées au peuple, pour qui elles sont faites, il est évident qu'il n'étoit pas possible de rien faire en ce genre, qui fût, en même temps, bon pour les Français et pour les Gaulois. Ainsi, par la nature des circonstances, on se trouva

dans la nécessité de ne faire qu'un
de plusieurs nations, qui ne pouvoie
être gouvernées par les mêmes lois.
allier les contradictoires, et je cro
Solon même ne se seroit pas tiré
Vous pouvez donc prévoir que la ju
dence des Français sera long-tem
cieuse : aussi l'est-elle encore.

Pourquoi le corps des lois est un chaos.

Bacon voyant que les abus de la
sophie venoient de ce qu'on raisonn
des notions confuses, a dit, avec r
il faut refaire les idées. Je suis é
qu'ayant été chancelier d'Angleter
n'ait pas dit, il faut refaire les lois,
refaire les gouvernemens, il faut t
faire. La chose eût été certainement
exécution difficile : mais on ne l'
senti, car on n'y a seulement pas
On a toujours travaillé sur de m
fondemens ; on a étayé au jour le
et comme on a pu, un bâtiment q
nace ruine, et le corps des lois n'a
été qu'un édifice informe.

Les évêques ont sur les Français convertis, la même autorité qu'avoient sur les pré
tres payens sur les

Vous avez vu de quelle autori
prêtres jouissoient chez les Germai
il étoit naturel que les Français,

conversion, eussent, pour les prêtres christianisme, la même soumission s avoient eue auparavant pour les es idolâtres. C'est ce qui arriva : les ues occupèrent la première place dans ssemblées de la nation ; ils travail- it avec les Français, sous Clotaire I, rriger les lois saliques et ripuaires ; et ltinrent des priviléges particuliers, avec sorte de surintendance sur tous les tri- ux. En l'absence du roi, on appeloit r des jugemens des ducs et des comtes. lus éclairés, c'est-à-dire, moins igno- que les Français, ils eurent sans doute grande influence dans les délibéra- ; et comme dans les commencemens oient tous Gaulois, ils se servirent de crédit, pour adoucir la condition de compatriotes et de leurs parens. Ils ssirent : car le sort des Gaulois fut si gé, qu'il ne tint plus qu'à eux d'être alisés français. Quand ils avoient dé- devant un juge, qu'ils renonçoient oi romaine pour vivre sous les lois es et ripuaires, ils jouissoient aussitôt riviléges propres aux vainqueurs ; ils

Leur influence dans le champ de Mars est avantageuse aux Gaulois.

avoient leur place au champ de Mars ; ils entroient en part de la souveraineté ; et de sujets ils devenoient citoyens. Une chose leur fut encore favorable, c'est que le roi cherchant à s'attacher les principaux d'entre eux, les rapprocha de sa personne, et leur donna des emplois dans sa maison.

A mesure que les Gaulois acquéroient de l'autorité, les Français en perdoient ; et parce qu'ils partageoient la puissance avec de nouveaux citoyens, et parce qu'ils n'étoient plus dans une position à pouvoir l'exercer comme auparavant. Répandus de côté et d'autre dans les pays conquis, ils se trouvèrent trop séparés pour avoir encore les mêmes intérêts. Quelquefois l'éloignement ne leur permettoit pas de venir aux assemblées, et d'autres fois ils négligeoient de s'y rendre ; chacun d'eux étant plus occupé du bien public que de son établissement particulier. On continua donc à ne pas tenir le champ de Mars régulièrement ; bientôt on ne le convoqua plus, et bientôt les nouveaux citoyens [illegible] accoutumés à

la servitude, servirent à forger des fers aux anciens.

Ceux qui n'avoient eu jusqu'alors que la puissance exécutive, c'est-à-dire, le roi et les grands qui composoient son conseil, se saisirent de la puissance législative qui leur étoit abandonnée, et le gouvernement, de démocratique, devint aristocratique. Mais cette aristocratie ne pouvoit pas subsister, et ne subsista pas. Le gouvernement devient aristocratique.

Il y avoit eu un temps où un Français n'étoit admis à prêter le serment de fidélité au prince, que lorsqu'il s'étoit distingué par quelque action éclatante. « Par cette cérémonie, on étoit tiré de la classe commune des citoyens, pour entrer dans un ordre supérieur, dont les membres, revêtus d'une noblesse personnelle, avoient des priviléges particuliers; tels, que d'occuper, dans les assemblées générales, une place distinguée, de posséder seuls les charges publiques, de former le conseil toujours subsistant de la nation, ou cette cour de justice dont le roi étoit président, et qui réformoit les jugemens rendus par les ducs et par les comtes ». Privilége des leudes ou fidelles.

Ceux qui jouissoient de ces avantage nommoient *leudes* ou *fidelles* : c'éto les grands de la nation.

Les rois, pour étendre leur autorité, font leudes des Gaulois.

Or, lorsque toute l'autorité fut con trée dans le conseil des grands, les peu satisfaits de n'être que les chefs l'aristocratie, créèrent de nouveaux leu afin d'avoir, dans ce conseil souverain plus grand nombre de membres dév à leur volonté. Ils admirent donc, au ment, des Gaulois; ils élevèrent même affranchis aux premières dignités.

En effet les préjugés des Gaulois étoient favorables à ce dessein.

Les Gaulois, accoutumés depuis l temps au joug, n'avoient garde de disp au prince l'autorité absolue, qu'il vou s'arroger. Ils se représentoient la roy d'après la puissance qu'ils avoient vue d les derniers empereurs; et ils croyo qu'un roi, parce qu'on le nomme roi, au-dessus des lois.

La façon de penser des évêques l'étoit encore plus.

Si cette façon de penser étoit en contredite par quelques français, c'é un motif de plus pour les Gaulois, d défendre et de l'appuyer par toute sort moyens, soit préjugé, soit flatterie de l part. Les évêques, qui n'avoient pas

lées plus saines sur cette matière, cher-
hèrent dans l'écriture, et ils trouvèrent
u'elle recommande l'obéissance la plus
tière aux puissances. Cela veut dire,
'il faut obéir aux lois, et, par consé-
ent, aux rois et aux magistrats, qui en
nt les interprètes. Mais on en conclut
e l'autorité des rois est absolue, arbi-
aire, et qu'ils ont le droit de disposer
tout sans consulter les lois. Cette ap-
ication aux rois de France, étoit d'au-
nt plus fausse, qu'alors ces rois n'étoient
s encore monarques, mais seulement les
efs de l'aristocratie.

Enfin l'opinion se répandit que les rois Opinion favorable au despotisme.
ennent immédiatement de Dieu toute leur
issance, parce qu'on oublia comment les
is se sont faits chez tous les peuples, et
'on se souvint seulement que Dieu avoit
i-même donné aux juifs Saül et David.
, rapportant tout à Dieu, comme à la
emière cause, on eût dit qu'il fait les
is, parce qu'il fait tout, cela eût été vrai;
ais parce que d'un pareil principe, on ne
ut rien conclure en faveur du despotisme,
supposera que Dieu fait les rois, comme

s'il les choisissoit immédiatement lui-mé
et qu'il ne permît pas aux causes seco
d'y concourir. En prenant cette expres
Dieu fait les rois, dans le premier s
elle a été, avec fondement, l'opinion de
les temps ; mais si nous la prenons da
second, c'est une absurdité, dont il
plus possible de marquer l'époque. Ell
trouve établie, sans qu'on sache comm
et c'est ce qui arrive toujours, lorsqu
opinions s'établissent par l'abus des
C'est sur-tout au commencement de l
conde race, que les esprits seront to
fait disposés à l'adopter. Plusieurs ca
y concourront : l'ignorance, qui s'est
pandue avec les barbares, la servitud
laquelle les nations policées étoient ac
tumées, et l'ambition d'un usurpateur
abusant de la simplicité des peuples,
dra paroître avoir été choisi par l
même.

Sous les fils de Clovis l'aristocratie tendoit à la monarchie.

Toutes les circonstances étant favora
à l'ambition des rois, il n'y avoit déjà
d'idée de liberté sous les fils de Cl
Les droits de la nation avoient insens
ment disparu ; et l'aristocratie, affo

'un jour à l'autre, ne se retrouvoit plus u'en apparence dans le conseil des grands.

Si les rois trouvèrent encore des obs- acles, ils achevèrent de les lever, en don- ant, à titre de bénéfice, des domaines u'ils se réservoient le droit de reprendre, orsqu'ils étoient mécontens. Tous les grands urent alors subjugués : car les uns dési- oient d'obtenir des bénéfices, et les autres raignoient de perdre ceux qu'ils avoient btenus.

Bénéfices donnés par les rois pour hâter cette révolution.

Les guerres civiles, qui commencèrent ous les fils de Clovis, ouvrirent la porte de nouveaux désordres et à de nouvelles surpations. Car les habitans de la cam- gne ne pouvant échapper au pillage et la servitude, qu'en se réfugiant dans les châteaux de quelques leudes puissans ou ans les églises dont l'asyle étoit respecté; s cherchèrent, par des présens, la pro- ction des leudes et des évêques, qui les uvoient défendre contre le brigandage s soldats. Or ces présens devinrent, avec temps, la dette d'un sujet à son sei- eur; et c'est ainsi que s'établit ce que us nommons *seigneurie*.

Comment s'établissent les seigneuries.

ils se réunirent aux princes qui, n'a
contracté que par foiblesse, étoient d
minés à n'y avoir point d'égards, aus
qu'ils seroient les plus forts. Ainsi il y
deux partis; et suivant qu'ils prévalu
tour à tour l'un sur l'autre, ce traité
aussi tour à tour violé ou exécuté.
grands d'Austrasie ne se soulevèrent co
Brunehaut, que parce qu'elle agit con
si le traité d'Andeli n'eût jamais été
Ceux de Bourgogne furent ensuite alié
parce qu'elle tint encore avec eux la m
conduite. C'est pourquoi, lorsque Th
fut mort, ils refusèrent de reconnoître
fils de ce prince, craignant que Brunel
n'exerçât encore l'autorité, et ils donnè
la couronne à Clotaire II, qui étoit l
nemi de cette princesse (1) et qui la l
au-ressentiment des leudes qu'elle s
voulu dépouiller.

Assemblée de Paris dans laquelle Brunehaut est condamnée, et les bénéfices sont déclarés héréditaires.

C'est en 614 que les évêques et les leu
ennemis de Brunehaut, tinrent à P
l'assemblée où ils condamnèrent cette p

(1) Il étoit fils de Chilpéric et de Frédeg

esse. Son plus grand crime, à leurs yeux, fut ns doute d'avoir voulu disposer des béné- ices à son gré. Aussi ne négligèrent-ils rien our prévenir de pareilles entreprises. C'est lors qu'il fut décidé irrévocablement, que es bénéfices seroient héréditaires dans les milles, et que les seigneurs jouiroient, ns leurs terres, de tous les droits qu'ils oient acquis.

Clotaire II se trouve presque sans autorité.

Cependant les leudes et les seigneurs ignoient qu'il n'en fût un jour des ré- emens faits dans l'assemblée de Paris, mme du traité d'Andeli. Clotaire II étoit core trop puissant pour ne leur être pas spect : ils travaillèrent donc tous les jours diminuer son autorité ; ils lui enlevèrent ccessivement la plupart de ses droits ; ils lui laissèrent pas la disposition des prin- ales charges ; ils le réduisirent à donner mairie à celui qu'ils avoient eux-mêmes isi.

Origine de la noblesse héréditaire.

Avant que les bénéfices fussent hérédi- es, la noblesse n'étoit que personnelle, les enfans d'un leude restoient dans la se commune, jusqu'à ce qu'ils eussent é le serment de fidélité. Mais lorsque

les bénéfices furent héréditaires, les pr
rogatives, qu'on n'acquéroit auparava
que par la prestation du serment, pa
sèrent aux enfans avec les bénéfices,
on s'accoutuma insensiblement à pen
que les fils d'un leude naissoient leud
Telle est l'origine de la noblesse héré
taire parmi les Français.

Pour acquérir cette noblesse, on imagine de recevoir du roi, en bénéfice, une terre qu'on lui donne.

Cette révolution dans la façon de p
ser parut dégrader les familles illustr
qui pour lors n'avoient point de bénéfic
Elles cherchèrent donc à se mettre de p
avec les leudes bénéficiers : rien n'est p
singulier que le moyen qu'on imagina;
fut de donner au roi une terre, pour
recevoir ensuite de lui en bénéfice.

Dans la suite on aima mieux être noble par une terre que par un bénéfice.

Mais dans la suite on n'eut pas be
d'avoir recours à un artifice aussi biza
Comme les droits seigneuriaux étoient
qu'il y avoit de plus réel dans les bé
fices, les familles qui possédoient des
gneuries, passèrent bientôt pour aussi no
que les bénéficiaires. On ne se mit p
en peine de prouver qu'une terre étoit
bénéfice. Il arriva même dans la suite qu
aima mieux tenir la noblesse d'une

neurie qu'on s'étoit faite, que d'un bénéce qu'on avoit reçu du prince.

Les seigneurs étoient les seuls juges et les seuls capitaines des hommes de leurs terres; c'est-à-dire, qu'ils s'étoient rendus maîtres des lois et des forces de l'état. Avec d'aussi grands priviléges, qu'ils tenoient uniquement de la naissance, ils devinrent extrêmement redoutables, et ils portèrent les derniers coups à la puissance des Mérovingiens.

Les seigneurs étoient les seuls juges et les seuls capitaines des hommes de leurs terres.

Les seigneuries que les évêques et les abbés s'étoient faites, donnèrent encore naissance à une nouveauté. Il y avoit sans doute alors, dans le clergé, beaucoup de français qui connoissoient peu les canons, et qui, remplis des préjugés de leurs pères, ne faisoient cas que des armes. Ces évêques et ces abbés pensèrent donc qu'ils déroproient, si, comme les seigneurs laïques, ils ne commandoient pas eux-mêmes les hommes de leurs seigneuries. En conséquence, ils crurent qu'il étoit de leur dignité d'aller à la guerre, et ils devinrent capitaines : abus qui a été funeste à l'église et à l'état.

Les abbés et les évêques crurent aussi devoir être capitaines.

Tout tend à l'anarchie sous les successeurs de Clotaire II.

Tel étoit le gouvernement sous les s
cesseurs de Clotaire II. Vous voyez co
bien de révolutions il a essuyées en
de temps, et combien les princes assur
mal leur autorité, lorsqu'ils pensent l'
blir sur des troubles qu'ils entretienne
ou qu'ils font naître.

Il n'y eut jamais plus de désordres
sous les successeurs de Clotaire II. Il
fallu, pour les réprimer, réunir trois cho
dans un chef, la puissance, l'amour
bien public et les lumières nécessai
Mais l'autorité royale, déjà mépris
s'avilissoit tous les jours. On pouvoit
impunément sous des rois enfans, lâc
ou vicieux. Les maires du palais, m
occupés de l'état que de leur fortune,
songeoient qu'à s'élever sur un trône
les Mérovingiens sembloient tomber d'
mêmes. Enfin les grands ne travailloi
qu'à se faire des états indépendans.
seigneuries se multiplièrent. Chaque
tilhomme, chaque évêque, chaque
nastère devint le tyran de ses voisins,
qu'il fut assez puissant pour s'arroger
droits sur eux. Il n'y eut plus de lois

rce décida de tout, et les usurpations rent des titres.

Il semble que les ducs et les comtes roient dû s'opposer à ces entreprises; car eur jurisdiction diminuoit, à mesure que elle des seigneurs augmentoit. Mais eux-mêmes ils avoient des terres, et ils se dédommageoient, en qualité de seigneurs, de ce qu'ils perdoient en qualité de ducs de comtes, préférant leurs seigneuries, qui étoient héréditaires, à des dignités qui n'étoient encore que personnelles, et qui pouvoient leur être enlevées.

Les ducs et les comtes favorisent l'usurpation des seigneurs.

Vous voyez que les gentilshommes s'établissent chacun séparément dans leurs terres. Ils ne font point un corps, ils n'ont point de lien commun : ils ont, au contraire, des intérêts opposés; et leurs vexations leur font nécessairement des ennemis au-dedans, et au-dehors de leurs possessions. Toute cette noblesse sera donc facilement asservie, si l'autorité, détruite dans les rois, se retrouve toute entière en d'autres mains.

Mais les seigneurs ne peuvent s'assurer leurs usurpations.

Les maires, qui n'étoient originairement que les chefs des officiers domes-

Comment les maires se saisissent de toute l'administration.

d'abord fermer les yeux sur ces désordres mais ils cessèrent de dissimuler, et ils sé virent, lorsqu'enfin ils se furent fait un parti de tous les mécontens, et de tou ceux dont ils pouvoient faire la fortune. Le peuple, qui ne gagnoit rien à ces révolu tions, et qu'on ne caressoit que par des vue ambitieuses, applaudissoit à la chûte de grands, qui étoient tout étonnés de s voir un maître. C'est ainsi qu'Ebroin gou verna despotiquement la Neustrie sous Clo taire III, et Thiéri III; si Thiéri fut dé trôné, c'est que la noblesse, offensée de hauteurs du maire, se souleva pour s donner à Childéric II, roi d'Austrasie.

L'usurpateur trop prématuré de Grimoald le, qui en est puni.

Auparavant, à la mort de Sigebert II Grimoalde avoit tenté d'usurper le royaum d'Austrasie, mais par une révolution brus que, à laquelle les esprits n'étoient pas en core préparés. Les Austrasiens se soule vèrent. Archambaud, maire de Neustrie vint à leur secours, et punit l'usurpateur.

Conduite plus adroite de Pepin Héristel.

Pepin Héristel, qui fut maire après Gri moalde, eut assez de sagesse pour cache son ambition. Il ménagea la noblesse et l clergé; et il fit si fort aimer son gouverne

ent, qu'après la mort de Dagobert II, s Austrasiens le choisirent pour les gouverner ; ayant ensuite paru en Neustrie mme un libérateur, il en réunit la mairie duché d'Austrasie, et se saisit de toute autorité.

nouvelles conquêtes à l'empire des F
çais; presque toutes les années de son
vernement furent marquées par des
toires; et, sa réputation s'étant répa
dans toute l'Europe, les principales
sances recherchèrent à l'envi son alli
Il mourut après avoir gouverné l'Aust
en qualité de duc, pendant trente-q
ans, et les royaumes de Neustrie e
Bourgogne, pendant vingt-quatre en
lité de maire. Alors son autorité se
voit si bien établie, qu'on regardo
714. duché d'Austrasie, et les mairies des
autres royaumes, comme héréditaires
sa famille. Il revêtit de ces dignités
petit-fils Théodoald.

Théodoald, encore enfant, lui succède sous la tutelle de Plectrude, sa grand-mère.

Théodoald n'étoit qu'un enfant,
que le prince auquel on laissoit enco
nom de roi; et Plectrude sa grand-m
veuve de Pepin, avoit la régence. rien
toit plus extraordinaire que de laisser
ministre à un enfant, un autre enf
sous la tutelle d'une femme; et Pepin
bloit déclarer, par cette disposition,
près lui, comme de son vivant, il ne re
d'autre règle que sa volonté.

'lectrude, croyant assurer son autorité, arrêter Charles, que Pepin avoit eu ne autre femme. Mais les grands de ustrie se soulevèrent, firent alliance c le duc de Frise, et choisirent Rainfroi ır maire du palais; et les Austrasiens, i étoient venus au secours de Plectrude, ant été défaits, Théodoald put à peine happer par la fuite.

Les grands de Neustrie donnent la mairie à Rainfroi.

Charles, qui, pendant ces troubles, reuvra sa liberté, parut en Austrasie, où fut aussitôt reconnu pour duc. Heureument pour lui il eut le temps de s'affermir, parce que la mort du roi, qui survint ans cette conjecture, ne permit pas à lainfroi de penser à l'Austrasie.

Charles Martel est duc d'Austrasie.

Le dernier roi laissoit un fils en bas âge, quel on préféra Daniel, fils de Childéc II, roi d'Austrasie. Ce prince avoit happé aux assassins de son père, et s'éit retiré dans un monastère, où il portoit abit de clerc. En montant sur le trône, prit le nom de Chilpéric II. Je le nomme, rce qu'il mérite d'être nommé. Il montra l'activité et du courage.

Chilpéric II règne en Neustrie et en Bourgogne.

Cependant Charles regardoit la mairie

Charles lui laisse la couronne, mais

Il se rend maître des deux mairies.

des royaumes de Neustrie et de Bou
comme une dignité qui lui étoit c
Chilpéric ne songeoit qu'à se sous
la domination d'une famille sous l
ses prédécesseurs avoient été sans a
On arma donc de part et d'autre : on
plusieurs combats. Mais enfin Ch
vaincu se réfugia chez Eudes, duc d
taine, son allié, et fut presque aussit
à Charles. Cet Eudes venoit par Bo
Caribert, à qui Dagobert Ier. avoit cé
partie de l'Aquitaine; et sa famille
sisté jusqu'à 1503, qu'elle s'est étein
Louis d'Armagnac, duc de Nemou

Charles laissa la couronne à Chi
donna dans la suite le comté d'Ar
Rainfroi, et se contenta d'être re
pour maire de Neustrie et de Bour
Le roi ne survécut pas long-temps
malheur.

L'audace de Charles est soutenue par des succès.

Charles étoit l'homme le plus aud
et avoit toutes les qualités qui peuve
tifier l'audace. Grand général, il se
rer de ses soldats, et ne ménagea q
Les Français plièrent sous le joug : l
tions voisines furent domptées. En u

it trembla au-dedans et au-dehors, sous
s ordres d'un capitaine vigilant, actif,
ii, marchant de victoire en victoire, pa-
issoit se trouver par-tout en même temps.
adéfaite entière des Sarrasins, entre Tours
t Poitiers, le fit regarder comme le sau-
eur de la France; et on prétend que c'est
cette occasion qu'on lui donna le surnom
e Martel. Les Sarrasins, qui ont franchi
s Pyrénées, vous font juger qu'il s'est
assé de grandes révolutions en orient:
ous en parlerons bientôt.

Les Mérovingiens avoient donné des bénéfices, sans imposer aucune obligation expresse. Il arriva de-là qu'ils crurent toujours avoir à se plaindre de l'ingratitude des bénéficiers, et que les bénéficiers de leur côté trouvèrent qu'on exigeoit trop d'eux. Ces reproches furent une source de haines, d'injustices et de révolutions.

Il donne des bénéfices, qui n'ont pas les inconvéniens de ceux des Mérovingiens.

Charles se proposa de s'attacher la noblesse par des bénéfices, et d'éviter cependant la faute où étoient tombés les Mérovingiens. Il donna donc, comme eux, des portions de ses domaines; mais ce fut à charge de lui rendre des services mili-

taires et domestiques, qu'il n'oublia pas d
déterminer. Cette nouvelle forme donn
aux bénéfices lui attacha la noblesse, q
eut l'avantage de prévenir tout sujet d
plainte, parce que les bénéficiers savoie
à quoi ils s'engageoient. Si d'un côté l
obligations n'étoient pas remplies, Charl
pouvoit, sans injustice, ôter ce qu'il av
donné ; et de l'autre, si les bénéficie
remplissoient toutes les conditions de le
engagement, ils étoient sûrs de ne jam
perdre les domaines qu'ils avoient reç
Cette politique réussit parfaitement ; el
acheva de mettre dans les intérêts du mai
les nobles, qu'ils lui importoit sur-tout d
ménager. Les bénéfices de Charles-Mart
sont ce qu'on appela dans la suite d
fiefs.

Il jouit d'une autorité absolue.

Charles gouverna la France penda
plus de trente ans ; et sa conduite prou
combien son autorité étoit affermie.
ne fit aucune mention du roi dans le trai
par lequel il assujettit Hunald, fils d'Eud
à lui faire hommage de l'Aquitaine à l
et à ses deux fils, Carloman et Pepi
Lorsque le roi fut mort, il n'eut pas beso

chercher un fantôme de royauté parmi Mérovingiens : il gouverna seul, et le ne fut cinq années vacant. Enfin lors- 'en mourant il voulut faire connoître ses rnières volontés, il se contenta de décla- r, en présence de ses capitaines et des ficiers de son palais, qu'il laissoit l'Aus- asie à Carloman, et la Neustrie avec la ourgogne à Pepin.

L'église romaine étoit alors sous la ty- annie des Lombards, et n'attendoit aucun ecours des empereurs. Charles-Martel uvoit seul la protéger ; mais deux am- assades du pape Grégoire III avoient été ns effet, parce que le maire avoit un ité d'alliance avec le roi des Lombards. pendant il se détermina sur la troisième, t il faisoit ses préparatifs pour passer en lie, lorsqu'il mourut.

Il se préparoit à passer en Italie, à la sollicitation de Grégoire III.

Il est à propos de reprendre actuellement istoire de l'empire et celle de l'Italie, rce qu'elles vont bientôt se mêler avec istoire de France.

CHAPITRE VIII.

Des révolutions arrivées depuis mort d'Anastase jusqu'à celle Léon l'Isaurien.

Justin empereur d'orient.

LE grand chambellan Amance avoit dc de grosses sommes à Justin, afin qu'i des partisans à Théocrite. Justin trav pour lui-même, et fut proclamé empe Né d'un pauvre laboureur, sur les co de la Thrace et de l'Illyrie, il étoi ignorant qu'il ne savoit pas lire. Il a pris le parti des armes, et il étoit e capitaine des gardes.

Justinien, fils de sa sœur, lui succède.

Il se déclara pour le concile de Ch doine, rendit la paix à l'église, et rap ceux qui avoient été exilés pour la foi tholique. Vitalien, qui avoit pris, co Anastase, la défense des catholiques sécutés, eut même beaucoup de part confiance, et partagea l'autorité avec tinien. Celui-ci qui étoit fils de la s

de Justin, vit avec jalousie le crédit de Vitalien, et feignit d'être de ses amis pour le faire assassiner plus sûrement. Associé ensuite à l'empire, il succéda à son oncle, après avoir été son collègue pendant quatre mois. Justin a vécu soixante-dix-sept ans, et en a régné neuf. 527.

Le règne de Justinien parut florissant. Léon avoit épuisé l'orient contre les Vandales et avoit échoué : Bélisaire, général de Justinien, avec cinquante vaisseaux et cinq mille soldats, conquit toute l'Afrique. C'étoit un capitaine, qui eût été grand dans les beaux temps de la république; et les Vandales étoient alors tels que j'ai dépeint les barbares, établis depuis longtemps dans leurs conquêtes. Cette révolution n'a donc rien qui doive étonner.

Bélisaire fait la conquête de l'Afrique sur les Vandales.

Après cette conquête, Bélisaire tourna ses armes contre l'Italie, où, depuis le grand Théodoric, il n'y avoit eu que des désordres. Il conquit d'abord la Sicile, se rendit maître de la mer, et affama les Goths, qui, ayant négligé l'agriculture, avoient encore négligé la marine, sans prévoir que leurs ennemis pourroient in-

Rappelé sur de faux soupçons, il n'achève pas la conquête de l'Italie.

tercepter le transport des bleds. Tout suite se soumit à lui depuis Rhège jus Rome. Enfin il défit le roi Vitigès força dans Ravenne, et l'emmena c à Constantinople, où il avoit déjà cor Gélimer, roi des Vandales. Il eût ache conquête de l'Italie, si Justinien ne pas rappelé sur de faux soupçons. empereur lui accorda cependant les neurs du triomphe, usage qui étoit depuis long-temps. Ce fut pendant guerre que Théodebert Ier. trahit tout fois les Grecs et les Goths; mais i défit qu'un des lieutenans de Bélisai

Les Goths reconvrent presque toute l'Italie.

Dans l'espace de quinze mois, les G firent deux rois, et les assassinèrent. I ils donnèrent la couronne à Totila, reconquit presque toute l'Italie. L'e reur y avoit cependant envoyé des génér mais lorsque les princes ne savent pas server leur confiance à un homme en p ils lui donnent d'ordinaire des succes sans mérite.

Bélisaire est renvoyé en Italie, mais les Sclavens forcent à le rappeler.

Il fallut venir une seconde fois à saire; mais on lui donna si peu de trou qu'il ne lui fut pas possible d'arrête

ièrement les progrès des Goths. On fut même dans la nécessité de le rappeler, pour l'envoyer en Germanie contre les Sclavons, peuple Sarmate, qui, après avoir fait plusieurs courses au-delà et en deçà du Danube, s'établira dans le pays qu'on nomme aujourd'hui Esclavonie. Dans le même temps l'empire eut encore la guerre avec les Perses.

Totila, profitant de l'absence de Bélisaire, acheva de soumettre l'Italie. Alors Justinien chercha, parmi ses eunuques, un conquérant, et fut assez heureux pour le trouver. Narsès, c'est ainsi que se nommoit ce capitaine, mit fin à la domination des Goths, environ soixante ans après que Théodoric l'avoit fondée. Narsès met fin à la domination des Goths. 553.

Voilà le côté brillant du règne de Justinien. Ses succès étoient dûs aux talens de deux grands généraux, et à la foiblesse des Vandales et des Goths, mal gouvernés. L'empire étoit sans force dans les provinces où Bélisaire et Narsès ne se trouvoient pas. Les Perses ravagèrent l'Orient à quatre reprises; et les Sclavons, ayant passé le Danube, pénétrèrent jusques dans la Grèce: L'empire étoit sans force par-tout où Bélisaire et Narsès ne se trouvoient pas.

d'autres barbares firent aussi des irruptio

Les factions vertes et bleues causent des troubles.

Il y avoit long-temps que dans les je du cirque, les cochers, habillés les uns bleu et les autres de verd, partageoient peuple en deux factions, qui portoient noms de verte et de bleue. Ces factions venoient aux mains, causoient souvent émeutes, sur-tout dans les grandes vil et à Constantinople. Ce désordre étoit comble. Justinien, ayant fait saisir qu ques mutins, ne fit qu'augmenter le sou vement. Les séditieux s'ameutèrent, prire pour nom de ralliement *vainquez*, re dirent la liberté aux prisonniers, et mire le feu à la ville. L'empereur, n'osant p sévir, n'osant même se montrer, dép du fond de son palais, un préfet du préto et un questeur, qui étoient odieux au peup mais les séditieux, enhardis par cette marche pusillanime, se déchaînèrent invectives contre un prince qui ne sav pas se faire craindre, et parloient déjà lui ôter l'empire. Justinien délibéra ne sortiroit pas de Constantinople ; et ne sais ce qu'il auroit fait, si Bélisair Narsès et Mundus ne s'étoient pas trou

propos pour dissiper les rebelles. On prétend qu'il périt en un jour plus de trente mille hommes. Comme l'empereur retira dans cette occasion de grands services de la faction bleue, il crut devoir, par reconnoissance, la soustraire aux lois : dès-lors il fut assez d'en être, pour pouvoir commettre impunément toutes sortes de crimes. Vous pouvez donc juger ce que c'étoit que Constantinople, et le gouvernement de Justinien.

Justinien persécuteur et hérétique.

Ce prince, si tolérant pour des factieux, exterminoit des nations entières, parce qu'elles ne professoient pas la même religion que lui. La Palestine, par exemple, devient déserte par la destruction des Samaritains. Cependant il toléroit dans sa femme, l'impératrice Théodora, qu'elle favorisât les Eutychéens, quoiqu'il se fût lui-même déclaré pour le concile de Chalcédoine. Enfin, il embrassa l'hérésie des incorruptibles, qui pensoient que le corps de Jésus-Christ avoit été impassible, ce qui détruisoit le mystère de la passion. Il fit un édit pour ordonner de croire comme lui sur ce sujet, et il persécuta : preuve

56.

que dans son zèle indiscret, ce n'est p
à la vérité, mais à ses passions, qu'il i
moloit les peuples. Il mourut âgé de
ans, après un règne de 38. Des jurisc
sultes ont fait, pendant ce règne, un c
auquel on a donné de grands éloges,
qui, pour être meilleur que ceux qu'
avoit publiés jusqu'alors, n'en est pas moi
vicieux par les fondemens.

Sous Justin II les Lombards s'établissent en Italie.

Le règne de Justin II, neveu et succe
seur de Justinien, n'est remarquable q
par la révolution qui fit tomber une part
de l'Italie sous la domination des Lomba
570. en 570. On ne sait pas trop quelle
l'origine de ces barbares; mais alors
étoient établis en Pannonie, où Justini
leur avoit accordé des terres. Ils furen
invités à cette conquête par Narsès, q
étoit offensé de ce que l'empereur lui av
ôté le gouvernement de cette province,
de ce que l'impératrice Sophie avoit
qu'elle le destinoit à filer avec ses femme

Longin avoit alors changé la forme du gouvernement.

Longin, qui commandoit alors en Italie
avoit changé toute la forme du gouver
ment. Le sénat ne subsistoit plus; les co
suls étoient tout-à-fait supprimés; l

incipales villes étoient gouvernées par des
ucs, et il y avoit à Ravenne un exarque,
quel relevoient les magistrats des autres
lles. L'Italie, ainsi divisée, fut moins
pable de résister, et Alboin, roi des
mbards, conquit, non seulement ce
'on nomme aujourd'hui Lombardie,
is encore l'Ombrie et la Toscane.

Justin mourut après un règne de treize
. Ce qu'il fit de plus agréable au peuple,
de rétablir le consulat que Justinien
it aboli, et que le peuple regrettoit à
se des spectacles, dont il étoit privé
la suppression de cette magistrature.
prince régla cependant que les seuls
pereurs pourroient être consuls.

Toute l'autorité se trouva entre les mains
Tibère, que Justin avoit associé à l'em-
re quelques années avant sa mort. Cet
pereur, voyant la foiblesse de sa santé,
hâta de prendre pour collègue Maurice,
i avoit acquis de la réputation dans la
erre contre les Perses; et il mourut dans
quatrième année de son règne, étant
t regretté, parce qu'il travailloit au
nheur des peuples.

578. Justin II rétablit le consulat.

Tibère, qui avoit été collègue de Justin, s'associe Maurice.

582.

L'empire a la guerre avec les Perses et avec les Abares.

Maurice ne répondit point à l'idée q avoit conçue de lui. L'empire avoit la guerre avec la Perse et les Avar Abares, dont on prétend que le vrai étoit Ogors. Ce peuple, Tartare d'ori parut pour la première fois sur les tières de l'empire pendant le règn Justinien ; il obtint ensuite des terr Pannonie, força les empereurs à lui un tribut, et se rendit redoutable à bert Ier., roi d'Austrasie.

Phocas usurpe l'empire.

La guerre avec les Perses duroit d près de vingt ans, lorsque Cosroés I forcé, non seulement à faire la paix, encore à demander des secours cont sujet rebelle, qui l'avoit détrôné. L'a de l'empire le rétablit, et ce fut le succès de Maurice dans le cours d'un de vingt ans. Il périt avec toute sa fa par la cruauté de Phocas, simple c rion, à qui l'armée, qu'on avoit op aux Avares, donna l'empire.

602.

Autharis roi des Lombards, fait de nouvelles conquêtes.

Les Lombards avoient été dix ans chefs; et le pays qu'ils avoient conqui divisé en plusieurs petits états, do ducs avoient fait autant de souvera

dépendantes. Maurice négligea de pro-
er d'une conjoncture aussi favorable, ou
moins il parut ne songer à l'Italie,
e pour donner occasion aux Lombards
se réunir. Ils choisirent pour roi Au-
aris, qui soumit, par sa conduite, tous les
à sa souveraineté, fit repasser trois fois
Alpes à Childébert II, roi d'Austrasie,
lié de Maurice, et agrandit son royaume
de nouvelles conquêtes.

Cosroés prit les armes sous prétexte de
ger la mort de Maurice. Il remporta
sieurs victoires, ravagea la Mésopota-
e, la Syrie, l'Arménie, la Cappadoce,
Galatie, la Paphlagonie, et vint jus-
auprès de Chalcédoine.

Cosroés a fait de grands avantages sur Phocas.

Cependant Phocas répandoit le sang, et
cruauté n'étoit qu'un des vices de ce
onstre. Le peuple attendoit avec impa-
ence qu'un nouveau maître vînt le déli-
er de ce tyran, lorsque la flotte du
atrice Héraclius, gouverneur d'Afrique,
arut à la vue de Constantinople. Phocas
t aussitôt livré et perdit la tête.

Phocas perd l'empire et la vie.

Maurice étoit vengé, mais Cosroés ne
itta pas les armes. Il ne trouvoit point

610.
Cosroés a de nouveaux succès.

de résistance. Un de ses généraux Alexandrie, soumit toute l'Egypte ; et avoir parcouru tout l'orient, vint n le siége devant Chalcédoine.

L'empire a encore d'autres guerres.

Vers le même temps, les Goths d'E gne enlevoient ce que les Romains av conservé jusqu'alors dans la Lusita dans l'Andalousie, et sur le détro Gibraltar. Enfin les Avares faisoien courses jusqu'aux portes de Constantin

Grands avantages d'Héraclius sur les Perses.

Héraclius, ne pouvant faire fac tous côtés, abandonna l'Espagne, a la paix des Avares, et marcha conti Perses. Il les défit dans plusieurs com ravagea leurs provinces, reconquit to que l'empire avoit perdu, et fit une glorieuse. Mais l'orient et la Perse ét également ruinés.

Constantinople assiégée par les Avares.

Pendant qu'Héraclius remportoit grands succès, Constantinople n'éch qu'avec peine aux avares, qui, ayan pris les armes, contre la foi des tra profitèrent de l'absence de l'empereu assiégèrent cette capitale.

Soulèvement des Sarrasins au service de l'empereur. 633.

Peu d'années après, en 633, les S sins, qui servoient depuis long-temps

rmées de l'empire, se révoltèrent, e refus qu'on fit de leur donner leur ; et ce soulèvement fut le commen- nt d'une révolution aussi grande que le.

es succès et les pertes se balançoient irtet d'autre, lorsqu'Aboubecre, beau- et successeur de Mahomet, prit le i des Sarrasins. Mahomet venoit de rir en 632, après avoir fondé, dans abie, sa religion et son empire. Il t d'abord formé son projet par hasard; soutint par la hardiesse de ses impos- s; il l'acheva, parce que les circons- es lui furent favorables. Comme il sujet aux attaques d'un mal épilep- e, Cadhige, sa femme, l'ayant surpris et état, s'imagina qu'il étoit en extase. iomet profita de cette crédulité, assura avoit des visions, et que, dans ses ses, Dieu l'entretenoit par le ministère ange Gabriel. Cadhige confia bientôt autres femmes, que son mari étoit phète : le bruit s'en répandit; les pro- ties se multiplièrent, à mesure qu'on parla davantage, et la populace suivit

Commencemens du mahométisme. Comment Mahomet se fait passer pour prophète.

l'homme inspiré, qui acheva de la vaincre par des largesses.

Il fait de ses prosélites autant de soldats;

Cependant les magistrats de la Me ayant résolu de le faire arrêter, il fuit (1) et vint, avec plusieurs de se ciples, à Yatreb, nommé depuis *Ne Alnabi*, c'est-à-dire, ville du prop Là, le nombre de ses sectateurs étant sidérablement augmenté, il imagina ce n'étoit pas assez d'avoir des visio il fit de ses prosélites autant de sol Il essaya leur courage contre une vanne : le butin, qu'il leur abando les affermit dans leur foi ; ce succès g son armée d'une partie des brigands l'Arabie étoit pleine, et il se rendit m de la Mecque.

Devient souverain de l'Arabie. Maximes qu'il inculque à ses disciples.

Ayant ensuite fait une trève ave Arabes, qui s'opposoient encore à ses seins, il tourna ses armes contre les G Khaled, son général, étonna par s leur, battit vingt mille hommes avec

(1) C'est au temps de cette fuite que le hométans fixent leur époque, qu'ils nom *hégire*, c'est-à-dire, *fuite* ou *retraite*.

, et prouva de la sorte, aux yeux des es, la vérité de la doctrine de Ma- t. Ce prophète fut alors souverain de l'Arabie. Sa religion n'est qu'un mons- ux assemblage de judaïsme et de chris- sme défigurés. Mais il eut soin de ıader à ses disciples, que quiconque e de la recevoir est digne de mort; ı obtient le paradis en égorgeant les dules; qu'on gagne la couronne du yre, en mourant de leur main; et ıfin on éviteroit en vain de combattre, l'espérance de prolonger ses jours, que la durée de notre vie, et le mo- de notre mort sont arrêtés de toute ité.

brigandage, auquel les Arabes avoient donnés de tout temps, devint alors, eux, un prétexte de religion. Or vous ez juger quels seront les effets d'un isme, qui va concourir avec les mœurs es barbares; si vous considérez que pire et la Perse sont épuisés, que pte et l'Afrique ont toujours été fa- à conquérir, et que les Goths d'Es- e étoient déjà regardés, du temps de

Combien il étoit facile aux Sarrasins de faire des conquêtes.

Clovis, comme les plus lâches des hom

Conquêtes d'Aboubecre, et d'Omar.

Aboubecre entra dans la Palestine Justinien avoit dépeuplée, et s'empar Bostra et de Damas. Ce khalif (c'est que se nommoient les successeurs de homet, d'un mot qui signifie héritie successeur, parce qu'en effet ils succéd au sacerdoce et à l'empire) ce kh dis-je, mourut en 634, après un règn deux ans. Omar, qu'il avoit fait re noitre, continua d'avancer dans la S qui, étant divisée par les sectes des Ar des Nestoriens et des Manichéens, fit de résistance : Jérusalem, Antioche d'autres villes, ouvrirent leurs porte vainqueur qui, bientôt après, joign conquête de l'Egypte à celle de la S

Cependant Héraclius s'occupe de monothélisme, et pour protége cet e hérésie, il abandonne des provinces aux mahométans.

Cependant Héraclius, dont les ar avoient été taillées en pièces, et qui inutilement tenté de faire assassiner O s'occupoit, à Constantinople, des disp des monothélites. C'étoient de nouv hérétiques, qui n'admettoient, dans J Christ, qu'une seule volonté et qu'une opération. L'empereur donna un édit, c sous le nom d'Ecthese, dans lequel

ıra pour cette hérésie, et ordonna à
l'empire d'être monothélite. A la
é il se rétracta, lorsqu'il vit cette er-
condamnée par les papes ; mais les
arches de Constantinople ayant con-
de la soutenir, il en naquit bien des
)les dans l'église.

éraclius, après un règne de trente ans, 641.
ut dans la soixante-sixième année de
ige, laissant l'empire à deux de ses
Constantin, surnommé Héraclius, et
cléonas. Le règne de ces princes ne
as long : car le premier mourut dans
urs du quatrième mois, et le second
léposé après neuf. Une sédition fit
r l'empire à Constant, fils de Cons-
n-Héraclius. Ce prince protégea les
othélites, se rendit odieux par sa ty-
ie, abandonna Constantinople, vint
)me, d'où il enleva tous les bronzes,
a en Sicile, où il vouloit fixer son sé-
, et fut assassiné à Syracuse. Il laissa 668.
fils. Constantin Pogonat, associé à
pire depuis plusieurs années, régna

Court règne de ses deux fils. Constant, son petit fils, se rend odieux.

mar étoit mort, comme il venoit d'ache- Omar fait bâti.

Perte de la bibliothèque d'Alexandrie.

ver la conquête de l'Egypte, peu d'an
après Héraclius; ce fut lui qui ordonn
brûler la bibliothèque d'Alexandrie, d
dant que tous ces livres étoient inuti
s'ils ne renfermoient que la doctrine
Mahomet, et qu'il ne les falloit pas
server, s'ils en renfermoient une
traire.

Les Sarrasins mettent fin à la domination des Perses.

Pendant le règne de Constant, les
rasins soumirent l'Afrique, depuis l'Eg
jusqu'au détroit de Gibraltar, se rendi
maîtres des îles de Chipre et de Rho
et mirent fin à la monarchie des Per
qui avoit duré 426 ans. Alors leurs pro
furent quelque temps suspendus par
guerres civiles.

Constantinople, qu'ils assiégent, doit son salut au feu grégeois.

Cependant, dès le commencemen
règne de Constantin, ils firent une
cente en Sicile, pillèrent Syracuse
vinrent assiéger Constantinople, par
et par mer. Cette capitale dut son
au feu grégeois, trouvé par le cél
Calsinique, né à Héliopolis en Syrie.
fit une trève de trente ans, et les Sarr
s'obligèrent à payer un tribut de trois
livres d'or chaque année. Ce traité glo

intimida les autres barbares ; ils demandèrent la paix, et ils furent quelque temps sans oser remuer, jugeant de la puissance de l'empire par un succès passager.

Sous Constantin Pogonat, le monothélisme est condamné.

Constantin Pogonat, ne pensant pas comme son père, profita de cet intervalle de tranquillité, pour pacifier l'église. Le monothélisme fut condamné dans un concile, qu'il fit tenir à Constantinople, en 680, et qui est le sixième des œcuméniques. 680.

Des séditieux demandent qu'il y ait trois empereurs, parce qu'il y a trois personnes dans la trinité.

Tout étoit encore tranquille, lorsque les séditieux s'assemblèrent tumultuairement aux environs de Chalcédoine, et demandèrent qu'il y eût trois empereurs, parce qu'il y a trois personnes dans la trinité. L'empereur se rendit maître des chefs par ruse, les fit pendre, et fit couper le nez à ses deux frères, qu'il soupçonna d'avoir part à cette révolte. Il mourut quelques années après. 681.

Léonce fait couper le nez à Justinien II ; et Tibère Absimare le fait couper à Léonce.

Justinien II, son fils et son successeur, perdit l'Arménie, et ce que l'empire possédoit encore en Afrique, pour avoir rompu, sous des prétextes frivoles, le traité fait avec les Sarrasins. Devenu ensuite odieux par ses cruautés et par les vexations de ses

il fut détrôné par Léonc
le nez, et le relégu
mais Léonce eut
Tibère Absimare,
l'enferma dans

...ien recouvra l'
...me, foulant
...vengea crue
...dit une
...te tranc
...ilippiq
...te, r
...re.
...ins

Nous sommes en 717. Il ne s'étoit écoulé e trente-deux ans depuis la mort dé nstantin Pogonat, et quatre-vingt cinq puis celle de Mahomet. Cependant les rrasins, quoique souvent divisés par s guerres civiles, avoient déjà poussé rs conquêtes d'un côté jusqu'au Gange, de l'autre jusqu'aux Pyrénées.

717. Etendue des conquêtes des Sarrasins.

Profitant des troubles de l'empire, ils toient avancés jusqu'à Constantinople, ils en firent le siége la première année ème du règne de Léon. Mais le feu régeois ruina leur flotte, qui étoit de x-huit cents vaisseaux ; et ils furent bligés de se retirer. Ce siége dura un n. Peu après, Basile, surnommé Tibère, e le gouverneur de Sicile avoit fait proamer empereur, et Artémius Anastase, i avoit tenté de remonter sur le trône, rent l'un et l'autre la tête tranchée.

Constantinople est encore sauvée par le feu grégeois.

Léon, n'ayant plus d'ennemis, entreprit détruire le culte des images, qu'il reardoit comme un reste d'idolâtrie, et il usa de nouveaux soulèvemens. Cosmas, roclamé empereur par les peuples de la èce et des Cyclades, arma une flotte,

Léon veut détruire le culte des Images; ce qui cause de grands troubles.

et s'avança jusqu'à la vue de Const nople ; et Tibère prit la pourpre en cane ; mais l'un et l'autre furent vai et décapités. Les troubles cependan cessèrent pas, parce que Léon s'irritoi les contradictions, et que le zèle des pe pour le culte des images, croissoit à portion qu'on étoit plus scandalisé et persécuté. Le soulèvement, qui fut sur grand en Italie, devint favorable à l prand, roi des Lombards, qui sut en fiter.

Grégoire II tente inutilement d'empêcher les Romains de se soustraire à l'empereur.

Le pape Grégoire II ne négligea pour engager Léon à changer de s ment et de conduite. Mais ce prince répondit qu'il étoit empereur et pon continua de sévir, et tenta de le faire sassiner. Grégoire néanmoins fit tou efforts pour empêcher l'Italie de se traire à l'empereur, et de tomber sou puissance des Lombards. Car alor papes ne pensoient pas que la souverai fût incompatible avec l'hérésie, et q prince perdît ses droits aussitôt qu'il brassoit l'erreur. Mais ses efforts a été rendus inutiles par l'obstinatio

Léon, il consentit enfin que les Romains prissent le parti auquel il s'étoit jusqu'alors fortement opposé. Ils déclarèrent, dit-on, qu'ils ne dépendroient plus de l'empereur, qu'ils ne lui payeroient plus aucun tribut, et qu'ils se gouverneroient eux-mêmes. Rome, en ce cas, seroit redevenue une république indépendante : cependant la suite de l'histoire démontre que l'empereur continua d'en avoir la souveraineté. Nous ne savons pas exactement quel fut le parti que prirent les Romains. Nous voyons bien que dès-lors ils songeoient à se soustraire aux empereurs ; mais nous voyons aussi qu'ils les ménageoient encore, parce qu'ils craignoient les Lombards.

Grégoire III implore la protection de Charles-Martel contre Léon, et contre les Lombards.

Léon se proposoit de passer en Italie pour punir les Romains, et pour se venger du pape. Ce fut alors que Grégoire III, successeur de Grégoire II, implora la protection de la France contre les persécutions de l'empereur et contre l'ambition des Lombards. Mais Charles-Martel, Léon et Grégoire moururent tous trois la même année.

CHAPITRE IX.

Pepin, surnommé le Bref, premier roi de la seconde race.

Pepin ne trouve pas dans les Neustriens des dispositions aussi favorables que Carloman dans les Austrasiens.

CARLOMAN, avec le seul titre de duc, gouverna souverainement l'Austrasie : il ne craignit pas que son autorité lui fût contestée, parce que les Austrasiens avoient oublié, depuis long-temps, les droits que les fils de Clovis pouvoient avoir sur eux. Pepin étoit dans une position toute différente. Les cinq années, pendant lesquelles le trône avoit été vacant, n'avoient pas fait perdre aux Neustriens le souvenir de leurs rois. Le despotisme de Charles-Martel avoit rendu la mairie odieuse : l'esprit du peuple étoit disposé à se tourner du côté des Mérovingiens, parce qu'ils étoient malheureux : et les grands du royaume auroient voulu pour maîtres des princes foibles, sous qui l'on pouvoit tout oser. Ils voyoient

egret qu'au lieu de détruire la puisce royale, ils avoient eu l'imprudence la conférer toute entière aux maires.

Le clergé qui, avant Charles-Martel, sédoit la plus grande partie des biens l'état, avoit des raisons particulières ır haïr le nouveau gouvernement. Charles yant pas craint de le dépouiller pour richir ses soldats, on publioit qu'il étoit mné. On disoit même que sa damnation oit été révélée à plusieurs saints de ce mps-là ; et on ajoutoit qu'il étoit puni ur avoir pris les biens du clergé ; mais ı ne lui faisoit pas un aussi grand crime s usurpations faites sur les Mérovinens.

Le clergé damnoit Charles Martel.

Pepin contenta le peuple, en lui donnt, dans Childéric III, un fantôme de i. Il caressa la noblesse ; il donna des érances au clergé : en un mot, il parut oigner tout-à-fait du despotisme de arles-Martel. Mais il n'eut garde d'alié les soldats, en les forçant de rendre qui avoit été pris aux églises : il crut c'étoit assez pour son salut de désapuver en cela la conduite de son père.

Pepin s'applique à gagner les différens ordres.

Guerre à l'occasion de Grippon, que Pepin et Carloman ont dépouillé.

Carloman et Pepin se réunirent cont
Grippon, leur frère, et lui enlevèrent d
états que Charles-Martel lui avoit laissé
et qui étoient un démembrement de l'Au
trasie et de la Neustrie. Les ducs de Ba
vière, d'Allemagne, de Saxe et d'Aqui
taine, se liguèrent en faveur de ce prince
charmés de trouver un prétexte pour s
soustraire au joug de la France; mais Ca
loman et Pepin, sortirent vainqueurs d

Le pape ordonne de mettre bas les armes, entreprise qui aura des suites.

cette guerre; quoique Sergius, prêtre en
voyé du pape auprès du duc de Bavière
leur eût ordonné, de la part du souverai
pontife, et au nom même de S. Pierre, d
mettre bas les armes. Cette entreprise d
Sergius, la première de cette espèce, mé
rite d'être remarquée, parce qu'elle n
sera pas la dernière: il en naîtra des abus
qu'on auroit de la peine à comprendre, s
l'on ne savoit pas comment ils ont com
mencé. Vous vous rappelez l'insolence d
Léonce, évêque arien, avec l'impératrice
Eusébie; la menace que faisoit S. Am
broise à Théodose le Grand, s'il ne pa
donnoit pas à des incendiaires qu'il devoi
punir; les espions qu'il avoit dans le con

il de ce prince ; les soulèvemens que cau-
ient les moines, pour empêcher l'exécution
es sentences portées contre les criminels;
e moine qui excommunie Théodose le
eune ; Nestorius qui lui dit : *j'exterminerai les Perses avec vous ;* Euphème
ui s'oppose à l'élection d'Anastase ; et le
énat, qui ne croit pas pouvoir faire un
mpereur, sans le consentement de l'évêque
e Constantinople. Vous voyez que le sa-
rdoce forme peu à peu des prétentions :
ujours moins contredit, il en formera
ujours de nouvelles, et il se fondera des
oits sur l'ignorance des peuples, et sur
veuglement des souverains.

Au milieu des succès, Carloman prit parti de renoncer au monde, et de s'enmer dans un cloître, après avoir régné q à six ans. Il bâtit d'abord un motère près de Rome, sur le mont Soacte, aujourd'hui S. Oreste ; et quelque mps après, il se retira dans celui du nt Cassin, de l'ordre de Saint Benoît. ant à Grippon, il eut un apanage : mais n étant pas content, il fit des tentatives i lui coûtèrent enfin la vie.

Carloman se fait moine.

Guerres. Je ne m'arrêterai point sur les guer qu'eut Pepin contre les Bretons, les S rasins, le duc d'Aquitaine et les Saxo il suffit de dire qu'il fut toujours vainque et que ces guerres étoient nécessaires p porter l'attention des Français hors royaume. Je vous prie même de vous s venir que, dans la suite, je ne remarqu les événemens, qu'autant qu'ils doiv avoir quelque influence sur l'avenir, qu'autant qu'ils seront nécessaires p vous faire saisir le fil de l'histoire.

Pepin veut être roi. Après la retraite de Carloman, Pe avoit joint l'Austrasie à ses états ; il lui manquoit que le titre de roi ; il l'a bitionnoit. La manière dont il l'acquit nous faire voir quel étoit l'esprit de siècle, et nous préparer à l'esprit des siè suivans.

Décision du pape Zacharie. On demanda qui de Childéric ou Pepin avoit des droits au trône ? et on p posa cette question au pape Zacha comme un problême à résoudre. On voit bien quelle seroit la réponse, car charie, successeur de Grégoire III, é dans la même position que ses prédé

urs. Dans le besoin qu'il avoit de la rance, il attendoit tout de Pepin, et rien Childéric. Il décida donc que le maire uvoit prendre le titre de roi, puisqu'il faisoit les fonctions. Si cette décision t passé en principe, elle eût, dans la ite, fait perdre la couronne à bien des uverains. Pepin étoit un usurpateur, et charie, au lieu de consulter la justice, a consulté que ses intérêts. Le père Dael voudroit excuser le pape et S. Bonice, évêque de Mayence, surnommé pôtre d'Allemagne, et qu'on prétend oir été chargé de cette négociation.

Mauvaise justification de ce pape et de S. Bonifface.

Toutes les grandes affaires, dit-il, ont ujours deux faces; et de tout temps on vu, même dans les schismes de l'église, s saints prendre différens partis, selon s diverses manières dont ils envisageoient s choses.

Cette réflexion, qui tend à faire d'un bus une maxime, est vague, fausse, et pable d'autoriser les plus grands déordres. Les affaires n'ont qu'une face pour iconque veut éviter l'erreur et l'injustice. de saints personnages se sont trompés,

il faut les excuser, parce qu'ils sont homm
Mais ce n'est pas un titre pour nous tr
per nous-mêmes, et pour nous autorise
ne considérer les choses que par les cô
qui nous intéressent. Cependant ce jésu
continue ainsi.

Le danger où Rome étoit de succomb
sous la puissance des Lombards; le déch
nement de l'empereur de Constantinop
contre la religion catholique; les Sarrasi
maîtres de l'Espagne, et sur la frontiè
de France, où Charles-Martel les ave
arrêtés; les églises de Germanie exposé
de toutes parts aux incursions des natio
voisines, qui étoient encore idolâtres; l
puissance et la réputation de Pepin, q
seul pouvoit éloigner ou prévenir tant
maux, dont l'église étoit menacée; l
suites fâcheuses de son mécontentemen
les grands biens que produiroit encore
dans la suite, la bonne intelligence ent
lui et le saint siége; le peu qu'on ôta
à un roi, indigne de l'être, et à une f
mille qui, depuis près de cent ans, n'
possédoit plus que le nom, tout cela s
présenté au saint prélat (Boniface) d'u

ière aussi forte et aussi persuasive, que
dont Pepin savoit se servir quand il
ouloit, l'ébranla et le mit dans son
i. Il crut y voir, par toutes ces raisons,
ien de l'église, celui de l'état, et la
grande gloire de Dieu.

a plus grande gloire de Dieu, dans
injustice : il se trompa. Il ne pouvoit
craindre pour la religion; car il savoit
que ni les empereurs, ni les Sarrasins,
es idolâtres ne pouvoient la détruire.
est vrai que les biens temporels des
es étoient en danger : c'est aussi ce
les touchoit; et nous verrons bientôt
ment ils confondront ce vil intérêt avec
térêt sacré de la religion. Il me semble
le père Daniel eût mieux fait de ne
chercher à justifier Boniface.

Childéric fut conduit dans le monastère
Sithieu, aujourd'hui S. Bertin, à S. Omer;
Thiéri, son fils, dans celui de Fonte-
le, à présent S. Vandrille en Normandie.
est ainsi que la race de Clovis perdit
t-à-fait la couronne, après plus de deux
ts cinquante ans.

Les derniers Mérovingiens sont renfermés dans les cloîtres.

Jusqu'alors l'inauguration de rois de

Pepin, au lieu d'être élevé sur un

bouclier, veut être sacré comme David.

France n'avoit été qu'une cérémonie pur ment civile. Le prince, élevé sur un bouclie recevoit l'hommage de son armée, et étu ainsi revêtu de toute l'autorité de ses pè Cette cérémonie prouvoit que le peu donnoit lui-même la couronne ; mais Pep qui vouloit paroître la tenir immédia ment de Dieu, n'omit rien pour faire r garder son élection comme un ordre d ciel. Il voulut être sacré par Bonifac et recevoir de sa main l'onction royal comme David l'avoit reçue de Samuel lorsqu'il fut choisi de Dieu à la place d Saül. Cette comparaison lui plaisoit, e on s'en servit alors pour lui faire sa cou ce sont les expressions même du pè Daniel.

Cette cérémonie trompe le peuple.

Une comparaison est une démonstrati pour le peuple qui ne raisonne pas. C fut donc assez de lui représenter Samu dans Boniface, et David dans Pepin. ne distingua pas les choses que la flatter confondoit ; et il reçut comme un princi incontestable, que les rois sont, comm David, immédiatement établis par l'ord exprès de Dieu.

Cependant Constantin Copronyme, fils t successeur de Léon l'Isaurien, continuoit e favoriser les Iconoclastes, c'est ainsi 'on nommoit ceux qui brisoient les ima- ; et ce prince persécutoit les catholiques ec plus de violence encore que son père. tolphe, alors roi de Lombardie, profita troubles, pour s'emparer de l'exarchat Ravenne, et entreprit de faire valoir droits que cette conquête lui donnoit Rome ; car cette ville dépendoit de exarchat.

Pendant que Constantin Copronyme favorise les Iconoclastes, Astolphes'empare de l'exarchat de Ravenne.

Etienne II (1), successeur de Zacharie, it en vain demandé du secours à l'em- eur. Constantin se contentoit de négo- avec un roi qui marchoit à la tête ne armée ; et Rome étoit en danger de ber sous la puissance des Lombards : pape, voyant que Pepin seul pouvoit défendre, vint en France implorer sa tection.

Etienne II, vient implorer la protection de Pepin.

(1) Quelques-uns le nomment Etienne III; mais ienne qui l'avoit précédé peut n'être pas comparce qu'il ne vécut pas assez long-temps pour sacré.

On lui rend en France de grands honneurs.

Pepin lui rendit les plus grands hon neurs ; car il lui devoit des respects comm au chef de l'église, et il lui en devoit enco par politique. Ce prince, qui ne négligeo rien pour autoriser son usurpation, quo que déjà sacré, vouloit l'être encore p les mains du vicaire de Jésus-Christ ; dans cette vue, il lui importoit d'inspir au peuple la plus grande vénération po le souverain pontife.

Etienne [illegible]

Etienne se prêta volontiers aux dessei de l'usurpateur. Le sacre se fit dans l'égli de S. Denis. La reine Bertrade, et les deu fils de Pepin, Charles et Carloman, r çurent aussi l'onction royale. Le pape, a nom de S. Pierre, conjura les Françai de maintenir la couronne dans la famill de Pepin, et les menaça de toutes les cen sures de l'église, s'ils se départoient jamai de la fidélité qu'ils devoient à des princ que Dieu, par une providence toute pa ticulière, avoit choisis pour la défense d l'église et du saint siége apostolique.

Cette intrigue, [illegible]

Quoiqu'on ne puisse pas justifier cett intrigue, l'ignorance du siècle peut l'e cuser en partie ; car je suis persuadé qu'o

ıtoit pas combien on abusoit de la
ın. On ne prévoyoit pas non plus de
: conséquence cet exemple pouvoit
n jour, et qu'il viendroit un temps
s papes prétendroient avoir le droit
poser des couronnes au nom de Saint
e. Etienne conféra encore à Pepin et
leux fils le titre de patrice de Rome:
vois pas de quel droit; car cette ville
encore sous la puissance de l'empe-
et le pape étoit un sujet de l'empire.
roi de France passa en Italie. Astol- Astolphe, après avoir promis d'évacuer l'exarchat, assiége Rome.
forcé d'entrer en négociation, pro-
par serment, d'évacuer l'exarchat, et
ndonner toutes ses prétentions sur
e. Néanmoins à peine ses ennemis se
retirés, que bien loin de remplir ses
gemens, il met le siége devant cette
ale. Il falloit que Pepin fût bien
é, puisqu'il n'avoit point pris de me-
pour assurer l'exécution du traité;
nous savons très-mal l'histoire de ce
s.

ienne écrivit au roi pour l'instruire Etienne demande des secours au roi de France et à ses fils.
qui se passoit, et pour l'inviter à venir
ecours de Rome. Je rapporterai le

précis de ses lettres, d'après l'abbé Fle
j'y joindrai les réflexions de ce sage éc

Première lettre à ce sujet.

*Je vous conjure, par le seigneu
Dieu, sa glorieuse mère, tout
vertus célestes, et S. Pierre qui
sacrés rois* (car la lettre est aussi a
aux princes ses enfans) *de fair
rendre à la sainte église de Dieu
vant la donation que vous avez
S. Pierre votre protecteur; et de n
plus fier aux paroles trompeuses
roi et de ses grands; car nous
remis entre vos mains les intérêt
sainte église, et vous rendrez co
Dieu et à S. Pierre, au jour du t
jugement, comment vous les au
fendus. C'est à vous que cette
œuvre a été réservée depuis tant de
aucun de vos pères n'a été honore
telle grace. C'est vous que Dieu à
pour cet effet, par sa préscience, d
éternité; car ceux qu'il a prédes
il les a appelés; et ceux qu'il a a
il les a justifiés.* C'est ainsi que
Etienne applique les paroles de S.
des affaires temporelles.

lans une autre lettre il ajoute de nou- Seconde lettre.
ıx tours d'éloquence, en disant : *c'est r cela que le roi des rois vous a mis tant de peuples, afin que vous viez la sainte église ; car il pouvoit léfendre d'une autre manière, s'il eût plu : il a voulu éprouver votre ır. C'est pourquoi il nous a com- ndé d'aller vers vous, et de faire un grand voyage au travers de tant de igues et de périls.* Et ensuite : *sachez e le prince des apôtres garde votre mmesse ; et si vous ne l'accomplissez, la représentera au jour du jugement. l seront inutiles les excuses les plus génieuses.*

Enfin le pape usant, en cette extrémité, Lettre de S. Pierre, dans laquelle la vierge, les anges, les martyrs et tous les saints parlent.
n artifice sans exemple, écrivit au roi aux Français une lettre au nom de Pierre, le faisant parler lui-même, mme s'il eût encore été sur la terre. Le re, imité des épitres canoniques com- nce ainsi : *Pierre appelé à l'apostolat Jésus-Christ, fils du Dieu vivant.* ait parler avec lui la vierge, les anges, martyrs et tous les autres saints, afin

dant il est plus vraisemblable qu'il
donna que le domaine utile, et qu'il
serva la souveraineté pour lui. Mais ce
question nous mèneroit trop loin.

Ses précautions pour assurer la couronne dans sa maison.

Les enfans de Pepin pouvoient être
jour humiliés. Un grand, élevé sur le
ruine, pouvoit être sacré, comme un n
veau David, par un nouveau Samuël : c
les biens temporels des papes pouvoie
encore être confondus avec les biens s
rituels de l'église, et avoir plus besoin d
secours d'un usurpateur, que de ceux d'
prince légitime. Aussi Pepin ne se servi
il de Zacharie, de Boniface et d'Etien
que pour couvrir son usurpation d'un tit
respectable ; d'ailleurs, il ne négligea ri
pour faire aimer son gouvernement. I
convoqua souvent les assemblées des évêqu
et des seigneurs, les consultant sur les cho
qui intéressoient le corps de la nation, co
rigeant les abus qu'on chérissoit, et éca
tant jusqu'aux apparences du despotism
Il l'affecta si peu, que voyant approch
sa fin, il assembla les grands, et deman
leur consentement pour partager ses ét
entre ses fils, Charles et Carloman. Il

ut par-là que c'étoit au moins aux
ds du royaume à disposer de la cou-
e ; et il fit voir qu'il ne comptoit pas
coup sur les droits que lui avoient
nés les papes Zacharie et Etienne. Ce
se passa dans cette assemblée parut
ter que le trône seroit héréditaire
la famille de Pepin, mais électif par
ort aux princes de cette maison. C'est 768.
que les ménagemens d'un souverain,
ne se sent pas assez affermi, décident
ent de la nature du gouvernement.
s vous rappelez Auguste. Pepin mourut
de cinquante-trois ans, après en avoir
é vingt-sept, en comptant depuis la
de Charles-Martel.

vaste; les grands avoient trop d'int
maintenir les troublés; les foibles, a
par l'oppression, ne savoient pas f
des désirs; en un mot, les Français é
trop barbares et trop vicieux. Il f
donc qu'il naquît sur le trône un roi
lateur? Devoit-on s'y attendre?

Le peuple étoit également opprim
le clergé et par la noblesse, deux
qui ne tendoient qu'à leur ruine mut
Il n'y avoit ni loi, ni coutume fixées.
cun se conduisoit d'après les conjonct
ne consultant que sa force ou sa foib

Il convoque les assemblées deux fois l'année.

Pepin avoit commencé la réform
se faisant une règle de convoquer, to
ans, au mois de mai, les évêques
abbés et les chefs de la noblesse,
conférer sur la situation et les besoi
l'état; Charlemagne voulut que ces a
blées fussent convoquées deux fois
au printemps et à la fin de l'autom
la première loi qu'on publia fut d
rendre avec exactitude.

Objet de celle qui se tenoit en automne.

L'assemblée qui se tenoit à la
l'automne, étoit composée des ho
les plus expérimentés dans les af

Elle discutoit les intérêts du royaume, relativement aux puissances voisines, recherchoit les causes des abus, proposoit les remèdes, et préparoit les matières sur lesquelles l'assemblée suivante devoit délibérer.

Objet de celle qui se tenoit au mois de mai.

Celle-ci qu'on nommoit le champ de mai, faisoit seule les lois. Elle n'étoit pas seulement composée des grands. Charlemagne y fit entrer le peuple ; persuadé que la puissance du prince ne se mesure pas par le nombre des esclaves, il vouloit que ses sujets fussent tous citoyens.

Comment elles se tenoient.

Cependant comme il n'étoit pas possible de rassembler toute la nation, que d'ailleurs une assemblée trop nombreuse peut difficilement se passer sans trouble ; il fut réglé que chaque comté députeroit douze représentans du peuple.

Comme l'assemblée étoit composée de trois corps, le clergé, la noblesse et le peuple, elle étoit aussi divisée en trois chambres. Ces chambres discutoient chacune séparément les affaires qui la concernoient ; et elles se réunissoient, lorsqu'elles vouloient se communiquer leurs

tous les ans, dans leurs provinces
états particuliers, où les évêques, les a
les comtes, les seigneurs, les avoué
églises, les vicaires des comtes, le
teniers, et les rachimbourgs étoient ol
de se trouver en personne, ou par
représentans, si quelque cause légiti
retenoit ailleurs. On traitoit, dans c
semblées, de toutes les affaires de la
vince : tous les objets y étoient vus
leur juste proportion : on examin
conduite des magistrats, et les besoi
particuliers. Quelque loi avoit-ell
violée ou négligée ? on punissoit les
pables. Les abus, en naissant, étoie
primés, ou du moins ils n'avoient j
le temps d'acquérir assez de force,
lutter avec avantage contre les lois.
envoyés, faisant leur rapport au pri
à l'assemblée générale, de tout ce
avoient vu, l'attention publique, qu
vaste que fût l'empire français, se fi
en quelque sorte, sur chacune de ses
ties. Rien n'étoit oublié, rien n'étoi
gligé. La nation entière avoit les yeux
tinuellement ouverts sur chaque ho

lic. Les magistrats, qu'on observoit, rirent à se respecter eux-mêmes : les urs, sans lesquelles la liberté dégénère jours en une licence dangereuse, se cor- irent ; et l'amour du bien public, uni liberté, la rendit de jour en jour plus ante et plus salutaire.

Combien elles étoient utiles.

Ces assemblées particulières rappro- ient les citoyens : elles faisoient con- re l'ordre : elles le faisoient aimer, et poient peu à peu cet esprit d'anarchie, avoit été la source de tant de maux. avoient encore un autre avantage. que Charlemagne, peu jaloux d'être itre de ses sujets, n'ambitionnât que neur de rendre la justice à tous, il it pas possible que ceux qui avoient lésés, pussent toujours avoir recours à mais par les assemblées provinciales, uelles ses envoyés présidoient, il étoit t par-tout ; la justice se rendoit ptement et facilement, et les citoyens noient à se juger eux-mêmes.

Effets qu'elles produisent.

est sous ce grand roi que les Français rent la liberté, eux qui jusqu'alors ient connu que la licence. Ils eurent

et des Lombards, et reçut les hommag qu'on devoit au patrice de Rome. En r connoissance, il confirma la donation fai au souverain pontife par Pepin. Il revi ensuite au siége de Pavie, mit Didier da la nécessité de se livrer à sa discrétion, fit conduire en France avec sa femme ses enfans, et les enferma dans l'abba de Corbie, où ils finirent leurs jours. C fut la fin de la domination des Lombard Elle a duré 206 ans, à compter de 5 qu'ils entrèrent en Italie, sous la condu d'Alboin.

Il achève de soumettre ceux qui veulent secourir le roi.

Cependant Adalgise, un des fils Didier, s'étoit retiré à la cour de Con tantinople. Il avoit, dans son parti, l ducs de Frioul, de Spolete et de Bén vent; Constantin Copronyme lui promett des secours; et il se flattoit d'autant pl de réussir, que Charlemagne, qui s'ét éloigné, paroissoit devoir être arrêté par guerre qu'il faisoit alors aux Saxons. Ma Adrien découvrit la conspiration, et i instruisit le roi de France, qui, apr quelques ravages, se hâta de faire la pa avec les Saxons, et reparut en Italie plu

l'on ne l'attendoit. Il en coûta la tête au
c de Frioul : les deux autres obtinrent
r grace.

Sur ces entrefaites mourut Constantin 775.
pronyme. Léon Chazare, son fils, pa- Regne de Léon Chazare.
t d'abord promettre un règne plus heu-
x que celui de Constantin qui, par son
rice, avoit ruiné l'empire, et qui l'avoit
ublé par ses persécutions. Il gagna si
t l'affection des peuples, qu'ils voulurent
e son fils fût associé à l'empire, quoique
t enfant n'eût encore que cinq ans. Mais
ntôt il cessa de dissimuler, persécuta
s catholiques, et mourut odieux.

Constantin son fils, n'ayant que neuf 780.
s, Irène, mère de ce prince, gouverna, Irène demande pour son fils, Rotrude, fille aînée de France.
n comme régente, mais comme impé-
rice. Elle dissipa des conspirations, qui
formèrent contre elle : cependant, lors-
elle se voyoit tranquille au-dedans, elle
it alarmée de la puissance de Charle-
gne. Elle entreprit donc de la contenir
une négociation, en faisant proposer
roi le mariage de l'empereur avec la
ncesse Rotrude, fille aînée de France.
ais ce mariage ne se fit point, parce

qu'Irène, jalouse de commander, c
que Constantin ne trouvât, dans ur
père tel que Charlemagne, un pro
trop puissant.

Charlemagne fait sacrer Pepin roi de Lombardie, et Louis, roi d'Aquitaine.

Le roi de France accepta la propc
Il étoit alors en Italie, où il étoit rever
soumettre le duc de Bénévent, qu
encore remué. Il avoit amené avec
fils Pepin et Louis; et dans ce voy
déclara le premier roi de Lombar
second roi d'Aquitaine, et les fit
par le pape.

Il est blâmable de ne s'être pas borné à policer les Français.

Cependant le duc de Bénévent,
repris les armes, Charlemagne rev
Italie pour la quatrième fois. Ce
traversoit continuellement ses état
936. il portoit à peine la guerre d'un côté,
se soulevoit de l'autre. On pouvoi
prévoir que ce vaste empire ne su
roit pas après lui. L'ambition aveu
plus grands princes. Falloit-il ré
des flots de sang pour avoir la gloir
sujettir des barbares, qui ne se s
toient pas, et qu'il falloit toujours c
rir de nouveau? Quel avantage revc
au roi de France de compter les

parmi ses sujets? Le projet de policer les Français étoit un objet plus grand et plus digne de lui : il eût dû s'y borner.

Il est couronné empereur.

Charlemagne fit encore, en 800, un cinquième et dernier voyage en Italie, pour défendre le pape Léon III, contre des ennemis qui le calomnioient. Léon lui en témoigna bientôt sa reconnoissance ; car le roi étant, le jour de noël, dans la basilique de S. Pierre, le pape lui mit une couronne sur la tête, et le peuple s'écria : *vive Charles-Auguste, couronné de la main de Dieu, vie et victoire au grand et pacifique empereur des Romains.* De ce jour, Charlemagne se crut empereur, lui qui, jusqu'alors, n'avoit osé prendre que le titre de patrice de Rome. Ceci demande quelques réflexions.

Les Romains pouvoient donner la souveraineté sur Rome.

Les Romains ne voulant pas tomber sous la puissance des Lombards, et ne recevant point de secours de Constantinople, avoient certainement le droit de se donner à Charlemagne. Ainsi c'est à des titres légitimes que ce roi acquit la souveraineté sur Rome, et c'est aussi tout ce que les Romains pouvoient donner.

Ils ne pouvoient pas donner l'empire.

Charlemagne pouvoit se faire appeler Auguste ou empereur par ses sujets; mais pour jouir véritablement de ces titres, il falloit encore qu'ils lui fussent accordés par les puissances étrangères, et que sur-tout Constantinople ne les lui refusât pas. Ni le pape, ni ceux qui étoient dans l'église de S. Pierre, ne pouvoient les lui donner; car enfin, quels qu'aient été les cris du peuple, ce n'est pas Dieu, c'est le pape qui mettoit la couronne impériale sur la tête du roi de France.

Charlemagne n'acquiert qu'une dénomination: mais elle paroît lui transférer des droits.

D'ailleurs qu'acquéroit Charlemagne? Une nouvelle dénomination, et rien de plus. Il est vrai qu'une dénomination est quelque chose aux yeux du vulgaire, qui ne juge que par les noms. Le peuple voyoit confusément dans le titre d'Auguste, quelque chose de plus que dans celui de roi; et comme la grandeur des princes est souvent moins dans la réalité que dans l'opinion, Charlemagne devenoit lui-même quelque chose de plus. De ces idées confuses, il naissoit même des droits: car pour peu qu'on raisonnât conséquemment on voyoit bien que, dès que le roi de Franc

: Auguste, il devoit au moins posséder
ce qui avoit appartenu aux empereurs
cident. Voilà vraisemblablement pour-
. Charlemagne ambitionna ce titre. Il
ıit bien qu'on ne demanderoit pas, si
ape pouvoit ou ne pouvoit pas le don-
, et il savoit aussi que, dès qu'il l'auroit
ı, il paroîtroit autorisé à faire valoir
prétentions que ce titre portoit avec
Aussi jugea-t-il dès-lors, que toute
ılie lui appartenoit, et il crut devoir
ger aux moyens d'en achever la con-
te.

)n ne raisonnoît pas mieux à Constan- Irène, qui feint de le vouloir épouser, est détrônée.
)ple qu'à Rome! Mais on avoit intérêt
raisonner différemment, et le nouvel
pereur d'occident ne fut pas reconnu.
ne alors régnoit seule. Cette femme
bitieuse, dénaturée et dévote aux images
u'à la superstition, avoit ôté la vie à
npereur son fils unique. Trop foible pour
ster à Charlemagne, elle négocia. Elle
fit proposer de l'épouser : mais pendant
elle faisoit traîner cette négociation,
s la crainte de se donner un maître,
fut déposée et reléguée, dans l'île de

les guerres qu'elles ont eues avec la Fra
ou avec l'empire : mais nous pouvons b
ignorer sans regret ce qu'une histoire pl
détaillée auroit pu nous apprendre. Ne
savons même en général ce qui leur
arrivé : il suffit d'imaginer des troupes
barbares, qui se poussent, qui s'égorge
et qui ne s'établissent jamais solidement

C'est dans ces temps de troubles q
parut Charlemagne : mais lorsque ce gra
homme ne fut plus, les lois cessèrent
régner, et les désordres furent plus gra
que jamais.

Les Sarrasins cherchent à s'éclairer.

Pendant que les chrétiens devenoie
tous les jours plus ignorans et plus ba
bares, les Sarrasins s'éclairoient et se p
liçoient. Les Abbassides ayant enlevé
Khalifat aux Ommiades en 749, avoie
établi le siége de leur empire à Bagd
au-delà de l'Euphrate. Le khalife Haro
Raschild, contemporain de Charlemagn
et respecté dans toute l'étendue de sa d
mination, avoit fait fleurir les arts et l
sciences, pendant que ses généraux conq
roient de nouvelles provinces. Ses succ
seurs continuèrent de protéger les lettr

mais je parlerai des progrès des Arabes en
genre, lorsque je traiterai du renouvel-
ment des sciences en Europe, et j'en aurai
sion, puisqu'ils seront nos maîtres : nous
ons encore plusieurs siècles d'ignorance à
lier.

Comme le clergé aura désormais une
de influence dans la plupart des révo-
ions, il faut connoître quel étoit ce corps
le temps de Charlemagne. Sans cela,
verrions arriver bien des événemens,
nous ne pourrions pas rendre raison.

Nécessité de connoître le clergé vers le temps de Charlemagne.

Il y auroit de l'injustice à reprocher au
le relâchement de la discipline, la
ption des mœurs, l'ignorance, les
ations et les usurpations : ce seroit
er sur lui seul, des vices qui étoient
du temps, et qui appartenoient à tous
ordres. Il eût fallu des miracles pour
arantir de la contagion générale; car à
re qu'il se composoit de barbares, il
naturel qu'il en prît les mœurs; et
, jugeant que pour être chrétien, c'est
de croire aux dogmes, il fit un mé-
monstrueux de la foi et des vices.
-Christ qui a promis que les portes

Au milieu des vices qui sont ceux du temps, et dont le clergé ne se garantit pas, la foi se conserve.

de l'enfer ne prévaudront pas cont
église, n'a pas promis de ne la co
jamais que par des chefs éclairés
tueux. Elle a été persécutée, elle
triomphante; il falloit encore qu'el
humiliée, afin qu'elle sortit victo
de toutes ces épreuves, qui l'auroie
truite, si elle étoit l'ouvrage des ho
Elle subsiste au milieu des barbare
ont renversé l'empire d'occident
règne sur eux. Dans le même
qu'elle fait des pertes en orient, el
des conquêtes dans le nord. Elle
jours des saints, souvent même de
tyrs; et par une suite non interrom
pasteurs, la foi se conserve au mili
ténèbres, et la tradition la transm
qu'à nous.

Doctrine des huit premiers siècles sur les deux puissances.

De tous temps on avoit reconnu q
évêques sont soumis aux princes d
temporel, comme les princes sont s
aux évêques dans le spirituel. C'étoit
encore la doctrine du huitième siè
la trouve dans une lettre du pape
goire III, à Léon l'Isaurien : cepe
tout tendoit à confondre enfin les

issances, ce qui devoit produire un jour
grands maux.

En orient les évêques, que l'esprit de
ti rendoit habiles dans les intrigues,
oient quelquefois, au moins indirecte-
nt, dans le choix des empereurs. On
t présumer que dans ces circonstances
une secte n'oublioit ses intérêts, et que
cune remuoit sourdement, à moins
elle ne fût dans l'impossibilité d'agir.
évêques parurent avoir une influence
directe, depuis que les empereurs
nt introduit l'usage de se faire couron-
par le patriarche de Constantinople.
effet, on voit dès-lors se répandre,
me une maxime, qu'un hérétique ne
t pas être élevé à l'empire.

Comment cette doctrine s'altère en orient.

On pouvoit conclure delà qu'un prince,
persiste dans l'hérésie, ne doit plus être
nu pour empereur; et que l'excom-
ication seule le prive de tous ses droits.
t même vraisemblable que le peuple
t quelquefois cette conséquence, puis-
la religion a servi de prétexte aux ré-
es. Mais les évêques d'orient n'ont point
igné cette doctrine, soit qu'ils aient

vu le principe, sans appercevoir les
quences; soit qu'ils aient été retenu
la crainte.

En orient les empereurs avoient usurpé sur le sacerdoce : en occident les évêques devoient usurper sur l'empire.

Il y avoit long-temps que les deux
sances se confondoient en orient, par
les empereurs usurpoient sur le sa
ce : Constantin lui-même en avoit
l'exemple. Elles se confondront en
dent, parce que les évêques usurp
sur l'empire. La raison de cette diffé
c'est que, chez les Grecs, les évêques
jamais été que sujets, et que chez le
tins, au contraire, ils seront souvera

Raison de la puissance du clergé dans les commencemens de la monarchie française.

En France le clergé étoit le pr
corps. Les évêques et les abbés se
voient aux assemblées générales de l
tion, et aux assemblées particuliè
provinces; ils entroient dans le cons
prince; il y en avoit toujours un
nombre à la suite de Charlemagne;
nommoit jamais des envoyés royaux,
mettre à la tête un ou deux prélats.
ils avoient des seigneuries, et ils
soient d'une jurisdiction fort étendue
les comtes, les juges subalternes, et t
peuple, avoient ordre d'obéir aux évê

mme ministres de l'église, ils déci-
de tout ce qui concerne la religion:
e premiers citoyens, ils avoient la
rande part à la souveraineté: comme
urs, ils commandoient dans leurs
;et ils étoient d'autant plus puissans,
ur caractère étoit plus respecté, et
passoient pour avoir des lumières.

s circonstances ayant réuni les deux
nces dans le clergé, les évêques et
bés ne s'apperçurent pas combien ils
nt écartés de l'esprit de leur état:
irent, sans scrupule, de l'autorité
'opinion leur donnoit dans le tem-
, comme ils jouissoient de l'autorité
eur caractère leur donnoit dans le
el, et ils ne songèrent plus qu'à les
valoir l'une par l'autre. L'usage les
soit, l'ignorance étoit leur excuse.

Le clergé, parce qu'il est ignorant, jouit sans scrupule des deux puissances.

clergé, déjà riche, avoit des moyens
s'enrichir encore. Faut-il s'étonner,
a pas su se modérer dans des siècles,
pouvoir de se saisir d'une chose étoit
oit pour se l'approprier? Pouvoit-il
r ce que la piété des fidèles sacrifioit
le salut de leur ame? Laisser son

Il jouit de même des richesses qui lui sont offertes.

église plus riche qu'on ne l'avoit re
n'étoit-ce pas avoir travaillé pour la
grande gloire de Dieu ? Voilà les m
qui séduisoient les plus simples, et le
torisoient à faire ce qu'ils voyoient f
aux autres. Aussi l'abbé Fleuri remar
qu'il y avoit des évêques qui, quoi
saints, étoient trop occupés d'augme
leur temporel.

Comment il en acquiert de nouvelles.

Sans doute que le clergé acquéroit s
vent par des voies honnêtes : mais il
certain qu'il acquéroit encore par to
sortes de moyens. On voit que, du te
de Charlemagne, il persuadoit aux p
sonnes simples de renoncer au monde
de priver leurs héritiers de leurs bie
pour les donner à des églises.

Aux pénitences canoniques, dont l'u
n'étoit plus si fréquent, on substitua
pseaumes, des génuflexions, des coup
discipline, des pélerinages, des aumô
toutes actions qu'on peut faire sans se c
vertir. Mais les aumônes étoient sur-t
la pénitence des riches : ils effaçoient l
péchés, en augmentant les richesses d'
église, ou en fondant un monas

Lorsque Charlemagne donna l'exarchat de Ravenne au pape, il crut travailler pour son salut. Il n'est pas étonnant que cette façon de penser se soit établie, car elle étoit conforme aux intérêts du clergé, et au préjugé d'une nation qui, pendant long-temps, n'ayant puni les plus grands crimes que par une amende pécuniaire, devoit croire que Dieu pardonne les plus grands péchés, lorsqu'on lui paye volontairement une amende. Cette doctrine étoit même ancienne en orient, au moins parmi les évêques ariens, puisque Léonce faisoit dire à l'impératrice Eudoxie, qu'en le comblant de biens, et lui bâtissant une église, elle ne travailleroit que pour le salut de son ame.

Une chose plus singulière encore, c'est que les autres pénitences devinrent un fond de commerce pour les moines, qui se chargeoient de les faire, moyennant une certaine somme. Ainsi un riche péchoit, et un moine se donnoit la discipline.

Chez les Juifs, les Lévites avoient la dixième partie des récoltes, et cela étoit juste, puisque la loi ne leur avoit point

donné de terres. Leur droit étoit donc fon sur ce qu'ils n'avoient rien : mais le cler de France demanda la dîme, quoiqu'il f riche par lui-même. Il se fondoit sur qu'il étoit le corps des prêtres de la nou velle loi, comme les Lévites avoient été le corps des prêtres de l'ancienne. Il au roit rendu la comparaison plus exacte, s'il avoit commencé par abandonner ses pos sessions, mais il vouloit acquérir sans rie perdre. Il prêcha donc la dîme : il l prêcha au nom de S. Pierre, les moin firent même parler Jésus-Christ. Ils fo gèrent une lettre que le sauveur écrivo aux fidelles, et par laquelle il menaça les payens, les sorciers, et ceux qui n payent pas la dîme, de frapper leurs champ de stérilité, de les accabler d'infirmités, d'envoyer dans leurs maisons des serpen aîlés, qui dévoreroient le sein de leu femmes.

Comment il défend ce qu'il a acquis.

Je vous laisse à juger des désordres qu devoient produire la grossiéreté de ceu qui trompoient, et la simplicité de ceu qui étoient trompés. Cependant ces dé sordres croissoient encore, parce que

ergé défendoit ce qu'il avoit usurpé avec
tant de passion que ce qu'il avoit acquis
tement. Tantôt il représentoit, comme
trimoine des pauvres, les richesses qu'il
usurpoit lui-même ; et il persuadoit,
rce qu'en effet les donations avoient
ordinaire été faites aux églises, à titre
charité, et pour le soulagement des
uvres. D'autres fois il parloit, non seu-
ment comme s'il n'eût rien usurpé, mais
core comme s'il n'eût jamais rien reçu
des citoyens, ni de la nation. Ses biens,
puissance temporelle étoient de droit
vin ; y toucher, c'étoit un sacrilége, et
n étoit excommunié. En conséquence,
prétendra jouir de toute sa puissance et
toutes ses richesses, sans toutefois con-
buer aux charges de l'état : car peut-on
tre des impositions sur des choses con-
crées à Dieu, et qui lui appartiennent?

Cette doctrine dangereuse, portoit uni- Combien la confusion des deux puissances lui est favorable.
ement sur la confusion des deux puis-
ces. Comme le même homme étoit
t-à-la fois prêtre et seigneur, on paroi-
t attaquer les droits du sacerdoce, lors-
on attaquoit ceux de la seigneurie. Les

évêques et les abbés se prévaloient de c
erreur, ou même ils y tomboient de bo
foi. On auroit dit qu'ils affectoient de
montrer comme ministres de la religi
dans les choses où ils ne l'étoient pas.

Il croit avoir le droit de lire les textes qui le prouvent, et il le prouve.

L'anarchie avoit tout confondu : Français conservoient encore des reste cette avidité sans règles, avec laquelle s'étoient répandus dans les Gaules : c' de-là que naissoient mille abus, sur l quels l'ignorance ne permettoit pas d'o vrir les yeux. En effet, le clergé de Fra ne savoit pas que, pendant trois siècl les églises n'avoient subsisté que par charité des fidelles; que c'étoit, par c même charité, qu'elles s'étoient enrich dans les trois siècles suivans; que les p viléges dont le sacerdoce avoit joui, étoi des bienfaits des empereurs chrétiens; la plupart de ces priviléges étoient exemptions qui avoient été accordées prêtres, afin que n'étant pas distraits les soins des choses temporelles, ils pus vaquer uniquement aux devoirs de l état ; qu'après la ruine de l'empire d cident, ils n'étoient devenus le pre

ps de la nation, et n'avoient eu la plus
nde influence dans le gouvernement,
: parce que les barbares crurent devoir
sidérer le clergé chrétien, comme ils
ient considéré le clergé payen; qu'enfin
devoient toute leur puissance à l'anar-
e, qui avoit confondu tous les droits,
à la superstition, qui avoit mis tout à
rs pieds. Le clergé ignoroit tout cela :
là pourquoi un évêque et un abbé se
ardoient dans leurs terres comme des
gneurs de droit divin.

Le peuple, encore plus ignorant, croyoit
e droit divin, et le clergé en jouissoit
s contestation. Mais si personne ne le
disputoit, on se faisoit de la force un
re droit contre lui. De-là, naîtront des
ordres sans nombre; le clergé et la
lesse usurperont tour à tour l'un sur
tre. Ils seront des siècles sans pouvoir
aire des titres légitimes, et sans savoir
r sainement de leurs prétentions ré-
oques.

Mais la noblesse se fait de la force un droi. contre lui.

Pepin profita de cette ignorance. Il
, ou feignit de croire que le pape et
évêques pouvoient lui donner un droit

A l'exemple du clergé, Pepin veut acquérir un droit divin au trône qu'il usurpe.

à la couronne ; et il entreprit de per
que Dieu, par un ordre exprès et i
diat, l'établissoit sur le trône, lui
postérité. Charlemagne se fit des
plus solides, lorsqu'il ne se monti
comme le premier magistrat de la n
car ce que l'ignorance fait seule, (
défait sans scrupule ; parce que se f
toujours des idées fausses de tout, e
respecte jamais rien. Nous en v
bientôt la preuve.

Doctrine fausse et pernicieuse qui s'établit alors en France.

Je vois que depuis que le christia
étoit devenu la religion dominante
dit souvent que Dieu établit lui-mê
empereurs et les rois ; et cela est
comme il est vrai qu'il m'a établi
précepteur. Mais de prétendre qu
choisit immédiatement lui-même,
juger, en conséquence, que les mi
de la religion sont en cela les seuls
prêtes de sa volonté ; c'est un princi
surde, extravagant, et qui ne tend
moins qu'à la ruine des empires. (
répété cependant, et on l'a répété su
à tous les souverains qu'on invitoit a
potisme : on leur persuadoit qu'ils se

plus absolus, lorsqu'ils n'auroient à rendre compte qu'à Dieu, et on ne leur laissoit pas voir le compte qu'ils auroient à rendre aux ministres qui le font parler. Ces souverains auroient dû considérer que ces maximes ont été les seuls titres d'un usurpateur, et qu'elles pouvoient redevenir des titres contre eux.

En effet, c'est pour un usurpateur que cette doctrine a commencé en France ; elle ne remonte pas plus haut que le huitième siècle ; et quoiqu'elle s'établisse rapidement, on remarque néanmoins que, pour y préparer les esprits, on l'introduit avec quelques précautions. D'abord Zacharie répond moins comme l'interprète des volontés du ciel, que comme un homme qui a été consulté. Il paroît même quelque embarras dans sa réponse : car au lieu de décider en juge, il se contente de dire que le maire peut prendre le titre de roi, puisqu'il en fait les fonctions. Maxime qui autoriseroit l'usurpation de tout ministre puissant. Boniface sacre ensuite Pepin et le compare à David : flatterie qui plaît au nouveau roi, et qui en impose au peuple.

Enfin tous les esprits se trouvant bien dis-
posés, Etienne déclare ouvertement, a
nom de S. Pierre, que Dieu, par une pr
vidence toute particulière, a choisi Pep
et ses fils pour gouverner les Français, t
menace des censures de l'église, si l'on s
départ jamais de la fidélité qui leur e
due. Cette doctrine étoit si bien établ
en 800, que le peuple crut voir Die
donner l'empire à Charlemagne, lorsq
le pape mettoit une couronne sur la tê
de ce prince.

Un siècle auparavant, cette doctrine avoit commencé en Espagne, où le clergé disposoit souvent de la couronne.

En Espagne, la même ignorance avo
produit de semblables abus dès le com
mencement du septième siècle. Suinti
monta sur le trône en 621 : on l'appela
le père des pauvres ; on estimoit son co
rage, et c'est lui qui acheva la conqu
des pays que les Grecs avoient conser
jusqu'alors en Espagne. Cependant u
conspiration lui enleva la couronne, po
la mettre sur la tête d'un de ses fils, nomm
Sisenand ; et le quatrième concile de T
lède, tenu en 633, le déclara déchu
sa dignité et de ses biens, lui, sa femm
ses autres enfans et son frère.

En 635, les grands et les évêques donnèrent Chintila pour successeur à Sisenand; mais il fallut plus d'un synode pour examiner cette élection et pour la confirmer.

Wamba, couronné malgré lui en 672, atteint la réputation qu'il s'étoit faite, et qui avoit engagé les grands à lui faire violence. Mais après un règne de huit ans, ayant été empoisonné par Ervige, et se voyant au moment de mourir, il se fit raser les cheveux, et prit l'habit monastique, selon une dévotion de ce temps-là qui subsiste encore en Espagne. Il réchappa cependant; mais il ne recouvra pas la couronne, parce qu'une pareille cérémonie l'en avoit rendu incapable, au jugement des évêques. Il fut donc déposé, et Ervige fut reconnu pour souverain, dans le douzième concile de Tolède, en 681. Les évêques étoient seigneurs en Espagne comme en France, et ils y disposèrent de bonne heure de la couronne, parce qu'elle devint élective : ils faisoient et défaisoient les rois, cependant ils ne cessoient, dans leurs conciles, de recommander l'obéissance aux

oints du seigneur. Mais voyons comm
s'est formée la puissance des papes.

Faiblesse des papes dans les huit premiers siècles.

Si l'on vous disoit que Constanti
donné aux papes, en souveraineté, la v
de Rome et toutes les provinces de l'e
pire d'occident, vous répondriez que Co
tantin n'a pas pu faire cette donation,
que d'ailleurs elle est démentie par to
l'histoire. Vous vous rappelleriez que jusq
bien avant dans le cinquième siècle, l'
cident a eu ses empereurs, et que dep
Rome a été successivement sous la do
nation des Hérules, des Ostrogoths, d
empereurs grecs et des rois de France.
faut donc qu'on ait bien compté sur l'ig
rance des peuples, puisqu'on a fabri
l'acte de cette donation, et qu'on a en
pris de le faire valoir. Tout en décèle
supposition ; mais je ne m'arrête pas
les marques de fausseté que les critiqu
découvrent.

Il n'est pas douteux que l'église de Ro
n'ait été l'objet des libéralités de Cons
tin, et de beaucoup de fidelles, et qu'
ne se soit enrichie en peu de temps. Il
également certain que sous un prince n

lement converti, le chef de l'église triom-hante devoit jouir d'un grand crédit. C'est qui faisoit dire, en 466, au consul Pré-tat : qu'on me fasse évêque de Rome, je me ferai chrétien!

Cependant tous les empereurs n'ont pas également favorables au saint siége : uns donnoient, les autres enlevoient, le patrimoine de S. Pierre a souvent été i. La personne même des papes n'étoit toujours respectée : on en voit quel-es-uns qui ont été exilés, et d'autres qui t été mis en prison. Voilà comment ils t été traités, non seulement par les rois ares, mais encore par les empereurs cs.

Les princes qui les ont le plus comblés faveurs, ont été jaloux de conserver sur toute leur autorité. Dans la primitive se, le peuple et le clergé faisoient seuls évêques : mais les principaux siéges at-rent l'attention du souverain, lorsque évêques qui les occupoient commen-nt à devenir puissans. Alors le prince, craignit les abus du pouvoir, voulut dre connoissance des sujets qu'on

donnoit pour chefs aux églises. Tantôt les nomma lui-même; d'autres fois il lai subsister le droit de les élire; mais il réserva le droit de les rejeter s'ils ne convenoient pas, et il ne permit de les donner qu'avec son consentement. Ro étant la première église de l'empire, encore plus soumise à cet égard qu'auc autre. On ne pouvoit ordonner l'évêq qu'après avoir reçu l'agrément du so rain. C'est ce qu'on voit sous les empere grecs, sous les rois goths, et sous Char magne. Jusqu'à ce roi de France, les pap tantôt respectés, tantôt humiliés, et t jours sujets, n'ont joui que d'une fortu mal assurée. Les bienfaits de ce prince commencé leur grandeur temporelle; circonstances l'ont achevée; et si, de toyens riches, ils sont devenus souvera c'est tout-à-la fois l'effet de leurs vert de leurs intrigues et de l'ignorance peuples.

En sortant le clergé a moins de facilité à s'élever qu'en occident.

Les évêques grecs ne pouvoient p comme les évêques latins, s'élever à souveraineté : l'opinion seule y met obstacle. Les deux puissances, à la vér

confondoient de part et d'autre. Mais
orient, les peuples étoient plus disposés
regarder la puissance spirituelle comme
attribut de l'autorité impériale, parce
les empereurs ayant été pontifes, lors-
ils étoient payens; et ayant conservé ce
long-temps après leur conversion, on
s'étoit pas encore fait une habitude de
idérer l'empire et le sacerdoce comme
choses essentiellement différentes, ou
moins on n'étoit pas en état d'en mar-
les limites. En occident, au contraire,
peuples étoient plus disposés à regarder
puissance temporelle comme un attribut
sacerdoce, parce que, parmi les bar-
es de Germanie, les prêtres avoient
jours été différens des chefs qui les
duisoient, et que tout-à-la fois craints
respectés, ils avoient eu beaucoup d'in-
ence dans les affaires civiles. Voilà pour-
oi d'un côté les empereurs usurpoient
le clergé, et que de l'autre le clergé
rpoit sur les rois. Les évêques grecs
avoient s'enrichir, étendre plus ou moins
r jurisdiction, et concourir quelquefois,
ectement ou indirectement, à l'élection

des empereurs. Ils pouvoient briguer faveur du prince par des complaisances par des flatteries; fermer les yeux sur entreprises, lorsqu'il se donnoit pour j en matière de foi; se soumettre à ses cisions, l'inviter même à porter des ju mens; et par une sorte d'échange, lui cé le spirituel pour le temporel. Les circo tances ne leur permettoient rien de pl

L'ambition du patriarche de Constantinople trouve un obstacle dans l'agrandissement de celui de Rome.

Mais ces circonstances étoient bi favorables à l'ambition des évêques Constantinople. Vous avez vu comm étendirent leur jurisdiction, comment devinrent patriarches, et obtinrent c le second rang. La foiblesse des pap depuis la décadence de l'empire d'o dent, sembloit leur promettre d'arrive premier. Ils y aspiroient; mais ils ne l point obtenu, quoique Zénon, en 477, entrepris de le leur donner par une dans laquelle il parle de l'église de C tantinople, comme si elle étoit la mèr tous les chrétiens. Charlemagne mit même un terme à l'ambition de ces triarches; car il ne leur étoit p us si fa de s'élever, depuis que la grandeur te

lle des papes s'étoit affermie. La foiblesse
l'empire tombera leur sera encore plus
este; parce que les empereurs seront
s la nécessité de ménager la cour de
me.

Comme la rivalité entre l'église de Rome
elle de Constantinople doit enfin pro-
re un schisme, je ne crois pas devoir
er sous silence les contestations qui se
t élevées entre ces deux siéges.

Le titre d'œcuménique est le premier sujet de contestation entre le pape et le patriarche de Constantinople.

Sur la fin du sixième siècle, Jean le
eur, évêque de Constantinople, prit
titre de patriarche œcuménique, et s'at-
a de vifs reproches de la part des papes,
rtout de Grégoire Ier., recommandable
r sa sainteté, son humilité et son zèle
ur la discipline. L'empereur Maurice
uva qu'une dispute si frivole ne méritoit
s de troubler le repos des deux premières
lises: mais S. Grégoire insista, croyant
ir, dans ce titre fastueux, l'orgueil du
précurseur même de l'antechrist: il invita
s évêques à se joindre à lui pour la dé-
se de l'épiscopat, et les exhorta à ré-
ndre leur sang s'il le falloit.

C'étoit trop se passionner pour un titre,

que les papes ont dans la suite souffe qu'on leur donnât, et qu'ils ont même p d'eux-mêmes quelquefois. Mais il croyo que le patriarche de Constantinople préte doit par-là se donner pour le seul évêqu cependant les Grecs attachoient une id toute différente au mot d'œcuméniqu Aussi ne les trouva-t-il pas dans les dis sitions qu'il souhaitoit.

Il ne se rendit pas néanmoins: il sut mauvais gré à Maurice de ne lui avoir p été favorable, qu'il rendit gloire à Di de la révolution qui avoit placé Phocas s le trône impérial. *Que les cieux se r jouissent*, écrivoit-il à cet usurpate *que la terre tressaille d'allégresse: q toute la république soit dans la joie nos bonnes actions: que les esprits c cablés de vos sujets se consolent.* Il trouvoit point de termes capables d'ex mer la reconnoissance qu'on devoit à Di d'avoir déchargé l'empire du joug qui l'a cabloit, pour en substituer un facile à p ter, et d'avoir rendu à la république a gée la consolation dont elle avoit besoin seroit à souhaiter pour l'honneur de Sa

égoire, dit M. de Burigny, qu'il eût été
oins prodigue de louanges à l'égard d'un
n qui étoit parvenu à l'empire par les
es les plus odieuses, et qui justifia si
l les idées trop avantageuses que ce
nd pontife, d'ailleurs si judicieux, avoit
légérement conçues de lui. Voilà com-
nt, dans ce siècle, les personnages les
s saints et les plus éclairés se passion-
ient pour un mal entendu, et se passion-
ient jusqu'à louer Dieu des bonnes ac-
s d'un monstre, dont le moindre des
mes étoit d'avoir usurpé la couronne. La
estion sur les images, plus funeste dans
s suites, ne fut encore qu'un mal entendu
s son origine.

Le culte des images, autre sujet de contestation.

C'est en orient que les images ont com-
mencé, vers la fin du quatrième siècle, et
les devinrent fort communes dans le cin-
ième. On voulut par-là contribuer à
nstruction de ceux qui ne savoient pas
re, et les exciter à l'émulation des actions
ieuses qu'on mettoit sous leurs yeux.
effet, les hommes à cette vue s'accou-
mèrent à témoigner, par des signes exté-
urs, le respect qu'ils avoient pour les

choses représentées, et le culte des imag
s'établit peu à peu. Il auroit été à craindr
dans les commencemens du christianism
que cet usage n'eût été une occasion d'i
lâtrie pour les payens nouvellement co
vertis : mais ce danger n'étoit plus
même.

D'orient ce culte passa à Rome : ma
la France, l'Allemagne et l'Angleterre
le reçurent pas; il y avoit même plusi
églises d'occident, où les évêques ne v
loient pas souffrir des images. Cette préc
tion étoit sage alors, parce qu'ils voyo
parmi les fidelles beaucoup de chréti
qui sortoient à peine du paganisme.

A la fin du sixième siècle, l'église m
de Rome n'approuvoit pas encore le c
des images : car S. Grégoire loue Séré
évêque de Marseille, d'empêcher qu'o
les adore, quoique, jugeant qu'elles serv
à l'instruction, il le blâme de les av
brisées.

La paix n'étoit point troublée par
différens usages que les églises suivoi
à cet égard, lorsqu'en 725 Léon l'Isau
entreprit d'abolir tout-à-fait les ima

égoire, dit M. de Burigny, qu'il eût été ins prodigue de louanges à l'égard d'un n qui étoit parvenu à l'empire par les s les plus odieuses, et qui justifia si l les idées trop avantageuses que ce d pontife, d'ailleurs si judicieux, avoit légérement conçues de lui. Voilà com- t, dans ce siècle, les personnages les s saints et les plus éclairés se passion- ent pour un mal entendu, et se passion- ent jusqu'à louer Dieu des bonnes ac- s d'un monstre, dont le moindre des mes étoit d'avoir usurpé la couronne. La tion sur les images, plus funeste dans suites, ne fut encore qu'un mal entendu s son origine.

Le culte des images, autre sujet de contestation.

C'est en orient que les images ont com- cé, vers la fin du quatrième siècle, et devinrent fort communes dans le cin- me. On voulut par-là contribuer à truction de ceux qui ne savoient pas e, et les exciter à l'émulation des actions antes qu'on mettoit sous leurs yeux. effet, les hommes à cette vue s'accou- mèrent à témoigner, par des signes exté- rs, le respect qu'ils avoient pour les

ce culte, et les images mêmes, furent
damnés dans un concile tenu à Const
nople, et composé de trois cents trente
évêques : il fut rétabli en 787, dans l
cond concile de Nicée, tenu par l'
d'Irène. Cependant l'orient resta di
et la conduite peu uniforme des empe
ralluma souvent cette dispute.

L'église de France refusa de recevo
concile de Nicée, et prit un milieu
les deux opinions contraires : elle pe
d'avoir des images pour l'instruction,
elle défendit de leur rendre aucune
de culte. Charlemagne, qui se déclara
ce sentiment, envoya le jugement d
évêques, au pape Adrien, et le pres
déclarer hérétiques Constantin et I
Adrien tenta de rapprocher les pèr
Nicée des évêques de France, pria le
lui permettre d'approuver ce qu'Irè
l'empereur avoient fait pour les ima
et lui promit de les déclarer hérétiq
s'ils ne restituoient pas le patrimoin
S. Pierre.

Les ouvrages qu'on écrivit sur cette
tion, sont un monument de l'ignoran

nitième siècle; et la conduite qu'on a te-
ue, décèle bien des passions et bien des
térêts qui ne se concilient pas avec
mour de la vérité : mais enfin le culte
s images a été dans la suite bien expli-
é, et il est reçu dans toute l'église catho-
ue.

Les abus que j'ai exposés seront la prin-
le cause des révolutions dont je dois
ler. C'est pourquoi j'en ai fait l'objet
ce chapitre. Vous acheverez de con-
re ces temps malheureux, lorsque vous
s le discours de l'abbé Fleuri, sur l'his-
re ecclésiastique, depuis l'an 600 jusqu'à
1100.

CHAPITRE II.

Louis le Débonnaire.

Louis le Débonnaire reconnu par les seigneurs, et sacré par Etienne IV.

LOUIS Ier., surnommé le Débonnaire, que Charlemagne, son père, avoit associé à l'empire, fut reconnu de nouveau par empereur et roi de France, par les seigneurs qui se trouvèrent à Aix-la-Chapelle. Deux ans après, 816, Etienne IV, élevé sur la chaire de S. Pierre, fit prêter le serment de fidélité aux Romains, au nom de l'empereur, et se rendit à Reims, où il sacra Louis et sa femme Hermengarde.

Dans quelles circonstances Charlemagne avoit partagé ses états entre ses trois fils.

En 806, Charlemagne avoit partagé ses états entre ses trois fils, Charles, Pepin, Louis, voulant prévenir les troubles que ce partage auroit pu causer après sa mort. Lorsqu'il eut perdu les deux aînés, il donna le royaume d'Italie à Bernard fils de Pepin, et il s'associa Louis en 813.

Il faut remarquer que la puissance de Charlemagne étoit d'autant plus assurée

ne toutes les volontés se réunissoient en
i, comme dans un chef qui faisoit la
oire et le bonheur de la nation. Ses vic-
ires le rendoient redoutable aux ennemis,
ses sujets respectoient en lui le protecteur
s lois qu'ils se donnoient eux-mêmes. Il
avoit donc communiquer la souveraineté
s s'exposer au danger de la perdre : l'a-
ur des peuples l'assuroit de l'obéissance
es fils.

Louis se trouvoit dans des circonstances
tes différentes : cependant il crut pou-
ir faire, dès les premières années, ce que
harlemagne n'avoit fait qu'après en avoir
gné trente-huit. Ayant déclaré dans l'as-
emblée d'Aix-la-Chapelle, qu'il vouloit
ssocier à l'empire un de ses trois fils, il
donna un jeûne de trois jours pour obte-
ir les lumières du ciel. Après ce terme,
choisit pour collègue Lothaire, son aîné;
donna le royaume d'Aquitaine à Pepin,
t celui de Bavière à Louis, son troisième
s; les trois princes furent couronnés avec
lemnité, et les deux rois partirent chacun
ur leur royaume.

Louis se hâte trop de faire un pareil partage.

A cette nouvelle, Bernard se révolta,

Sa conduite avec

ce culte, et les images mêmes, furent co
damnés dans un concile tenu à Consta
nople, et composé de trois cents trente-
évêques : il fut rétabli en 787, dans le
cond concile de Nicée, tenu par l'
d'Irène. Cependant l'orient resta di
et la conduite peu uniforme des empe
ralluma souvent cette dispute.

L'église de France refusa de rece
concile de Nicée, et prit un milieu
les deux opinions contraires : elle
d'avoir des images pour l'instructio
elle défendit de leur rendre aucu
de culte. Charlemagne, qui se déc
ce sentiment, envoya le jugeme
évêques, au pape Adrien, et le
déclarer hérétiques Constantin
Adrien tenta de rapprocher le
Nicée des évêques de France, pr
lui permettre d'approuver ce
l'empereur avoient fait pour
et lui promit de les déclarer
s'ils ne restituoient pas le p
S. Pierre.

Les ouvrages qu'on écrivit
tion, sont un monument

siècle; et la conduite qu'on a te-
èle bien des passions et bien des
qui ne se concilient pas avec
de la vérité : mais enfin le culte
es a été dans la suite bien expli-
est reçu dans toute l'église catho-

us que j'ai exposés seront la prin-
use des révolutions dont je dois
C'est pourquoi j'en ai fait l'objet
apitre. Vous acheverez de con-
temps malheureux, lorsque vous
scours de l'abbé Fleuri, sur l'his-
siastique, depuis l'an 600 jusqu'à

Bavière. Il en eut un fils, connu dep
sous le nom de Charles-le-Chauve. Il
alors qu'il s'étoit trop pressé de faire
partage de ses états; car la reine vou
un royaume pour Charles, et il
pouvoit donner sans démembrer ceux
autres princes. Ils ne s'y prêtoient p
Lothaire sur-tout y étoit opposé, p
qu'ayant, comme successeur à l'emp
la plus grande partie des provinces en
tage, les états de Charles devoient
pris sur les siens.

Judith employa toute son adresse
gagner ce prince. Elle lui fit tenir Ch
sur les fonts : cérémonie qu'on rega
alors comme un lien sacré, et qui fa
un devoir à Lothaire de protéger cet
fant : en un mot, elle sut si bien le fla
qu'il consentit au démembrement, et
jura de lui assurer la possession de ce
l'empereur lui donneroit.

Cependant il n'y avoit encore rien
spécifié. Louis pouvoit donner plus
moins à Charles; et il étoit à pré
que Judith, maîtresse de l'esprit de
mari, feroit à son fils le sort le plus a

eux. Lothaire se repentit du serment il avoit fait ; il trouva bientôt des per-nes qui approuvèrent son repentir, et l'enhardirent à se croire libre de tout gement. Il dissimula néanmoins, et parut tranquille pendant trois ou re ans : mais les troubles se préparoient le silence.

Troubles qui naissent à cette occasion.

Comme le roi étoit incapable de faire ecter son autorité, il y avoit quatre erains qui formoient quatre partis dif-ens. Aucun d'eux n'avoit ni assez de , ni assez de fermeté pour suivre un soutenu. On s'attachoit aux uns ou autres, suivant les intérêts particuliers les conjonctures faisoient naître. Les gneurs assez puissans pour être ménagés, ongeoient qu'à se faire craindre ; et pro-t de la foiblesse du gouvernement, ils grandissoient par de nouvelles usurpa-ns. En un mot, tous les ordres se désu-oient ; les factions se formoient de tes parts ; chacun ne songeoit qu'à soi : archie succédoit au sage gouvernement Charlemagne.

endant que ce désordre se formoit dans

l'intérieur du royaume, les armées e
de mauvais succès en Espagne, et les
gares, qui ravagèrent la haute Pann
s'établirent sur les terres des Françai
revers furent le signal des murmure
se plaignit du gouvernement présent,
ne cessoit de comparer à celui de Ch
magne : on vit des prodiges qui an
çoient de nouveaux désastres : on dem
la réforme de l'état. Les partisans d
thaire profitèrent de ce mécontente
pour fortifier le parti de ce prince.

Foiblesse de Louis.

Le roi, touché des malheurs du pe
et encore plus frappé des prodiges,
pas de peine à reconnoître que sa
vaise conduite étoit cause de tous les n
Il nomma des envoyés, qui visitère
provinces, en observèrent les désordr
vinrent en rendre compte à l'assen
générale, qui se tint à Aix-la-Chape

816.

Insolence du moine Vala.

Vala, chef de cette commission,
un de ceux que Louis avoit exilés et
rappela, lorsqu'il voulut faire péniten
ses fautes. Forcé à s'éloigner de la co
s'étoit fait moine pour s'en rapproche
il étoit alors abbé de Corbie. Cet hon

imé par un zèle aveugle et par un es-
it de faction, ne se contenta pas de faire
rapport de ce qu'il avoit vu : il déclama
core sur les devoirs des princes, il apos-
pha plusieurs fois l'empereur, il l'ac-
a d'être la cause de tous les maux, et
n prit l'assemblée à témoin.

Humiliation de Louis, qui prend les évêques pour juges de sa conduite.

C'est ainsi que Vala jouoit insolemment
rôle d'un moine orgueilleux, tandis que
uis supportoit cette seconde pénitence
ec l'humilité d'un chrétien, qui ne sait
s être prince. Il s'avoua coupable, et
convoqua quatre conciles, invitant les
êques à convenir des choses qu'il falloit
former dans l'état, dans sa conduite et
ns celle de ses fils.

Cependant Judith lui donna de l'inquié-
de sur la hardiesse avec laquelle on avoit
lé dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle;
elle lui fit craindre qu'on ne tramât
elque conspiration. En effet, Vala et
autres mécontens étoient de concert
ec Lothaire, et formèrent le projet de
cer Louis à confirmer le partage fait
re ses trois fils du premier lit, sans
innover en faveur de Charles.

Le roi ouvrit les yeux, se défia
ministres, chassa Vala, et donna t
confiance à Bernard, duc de Lang
que Judith lui conseilla d'appele
cour.

La fermeté de Bernard cause de nouveaux soulèvemens. 834.

Bernard, aussi ferme que son
étoit foible, mit sa volonté à la pl
lois, et publia un édit, par lequel
donnoit à Charles le pays des Allen
c'est-à-dire, ce qui est entre le Rh
Mein, le Nekre et le Danube, la R
aujourd'hui le pays des Grisons, et
la Bourgogne transjurane, mainten
pays des Suisses et Genève. Une parei
treprise ne pouvoit que soulever les é
contre un prince qui venoit de les pr
pour juges. On murmura; le roi sév
en murmura davantage; et bientôt
un déchaînement général contre l
nistre, qu'on accusoit de troubler l
de mettre la division dans la famille r
et de plusieurs crimes vrais ou suppo

Alors Vala sort de son monastère.
déclare pour les trois princes du pr
lit : plusieurs évêques et plusieurs
se joignent à ce moine : ils s'assemb

ils protestent qu'ils tiendront pour re-
elles à Dieu et à l'église, quiconque ne
s secondera pas dans le dessein qu'ils ont
rétablir l'ordre dans l'état, de procurer
sûreté des peuples, et de pourvoir à celle
l'empereur et de toute la famille royale;
r ils prétendoient armer les sujets pour
fendre le roi contre le ministre. Ils pa-
ssoient, au reste, d'autant plus redou-
bles, qu'ils étoient la plupart en répu-
tion de probité, de sagesse et de doctrine.
ala, sur-tout, passoit pour un grand
int.

Lothaire et Pepin, que les factieux in- Lothaire et Pepin armént. 830.
toient à se mettre à leur tête, prirent les
rmes contre leur père, qui marchoit contre
s Bretons révoltés; et Louis, roi de Ba-
ière, s'étant échappé de la cour, vint à
Corbie trouver l'abbé Vala. Le danger
oit grand pour l'empereur, car des troupes
ui avoient refusé de le suivre, s'étoient
intes à Pepin, et plusieurs seigneurs
oient abandonné son armée.

L'empereur crut arrêter la révolte, en Judith prend le voile.
oignant Bernard et Judith, qui en étoient
s prétextes. Mais la reine ayant été en-

levée, Pepin ne lui accorda la vie qu
condition qu'elle prendroit le voile,
qu'elle persuaderoit à son mari de se r
tirer dans un monastère pour le reste
ses jours.

Louis assemble les seigneurs et les évêques à Compiègne, pour savoir d'eux s'il prendra le froc ou s'il conservera l'empire.

Louis consentit que sa femme se fît r
ligieuse, et demanda qu'il lui fût au moi
permis de prendre l'avis des seigneurs
des évêques, avant de se faire moine l
même. L'assemblée se tint dans le pal
de Compiègne. Il y parut comme un c
minel devant ses juges, n'osant monter
le trône, ni même y porter seulement
regards. Il avoua ses fautes, il se repro
la trop grande complaisance qu'il avoit
pour sa femme ; il ratifia la permis
qu'il lui avoit donnée de prendre le voi
il loua le zèle de ceux qui l'obligeoient
corriger sa conduite, et promit que, si
lui laissoit la couronne, il gouverneroit
sormais, suivant les conseils de ses bo
et fidelles sujets. Soit qu'on fût touché d'
humiliation qui ne devoit causer que
mépris, soit qu'on voulût conserver un pri
qu'on se flattoit de gouverner, on le fit
monter sur le trône. Mais il n'y fut

ng-temps; car ses troupes s'étant retirées ans le camp de Pepin, où Lothaire ve- it d'arriver, il fut dans la nécessité de livrer à ses fils rebelles.

Lothaire se saisit de l'empire que l'assemblée avoit conservé à Louis.

Lothaire, alors maître de l'empire, eût ulu que son père eût paru se retirer, de i-même, dans un monastère. Il s'en ouvrit des moines, qui promirent de l'y déter- iner. Mais comme Louis, sous un froc, r devenoit tout-à-fait inutile, ils réso- rent de lui conserver la couronne, après oir pris cependant la précaution de traiter ec lui, et de lui imposer les conditions ils jugèrent à propos.

Les moines rendent l'empire à Louis.

Gombaud, un de ces moines, fut le chef cette intrigue. Il réveilla la jalousie des s de Bavière et d'Aquitaine. Il leur fit ir un maître dans Lothaire, et il leur fit pérer un partage plus avantageux, s'ils ntroient dans le devoir. Ils se soumirent, Lothaire, dont le parti s'affoiblissoit s les jours, fut enfin contraint d'avoir ours à la clémence de l'empereur. On t ensuite une assemblée à Nimègue, s laquelle les chefs de la rebellion furent és et condamnés à mort. Louis, qui ne

savoit ni commander, ni punir, se con
tenta de les reléguer dans des cloîtres.

Louis déclare Lothaire déchu de son association à l'empire.

Judith, rappelée de son monastère, n
songea qu'à se venger de ses ennemis. Pl
sieurs furent exilés : Vala fut renfer
dans un château, sur le bord du lac d
Genève; et Lothaire fut déclaré déchu d
son association à l'empire.

Plus Louis étoit foible, plus il ét
imprudent. Il n'y a qu'un moment qu
avoit pris ses sujets pour juges, et actu
lement il leur commande en maître. I
défait de sa pleine autorité ce qui av
été arrêté dans une assemblée générale d
la nation, et changeant continuelleme
au gré d'une femme, d'un moine et d'
ministre, il ne permet plus de connoî
les lois auxquelles on doit obéir. Ce f
sur-tout en lui un attentat aux yeux d
ecclésiastiques mécontens, que d'av
voulu dispenser les Français du serme
de fidélité qu'ils avoient fait à Lothair
c'étoit, selon eux, usurper sur les droi
de l'église. Il fut troublé, quand il conn
combien on murmuroit : il eut de nouve
remords; et malgré la reine, il suivit l

On l'accuse d'usurper, par cette déclaration, sur les droits de l'église.

nseils de quelques évêques et de quelques moines, qui lui persuadèrent de pardonner à tous les rebelles et d'accorder une amnistie générale. Vala ne voulut pas profiter de cette amnistie, parce qu'il ne se jugeoit coupable d'aucun crime. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'empereur, qui venoit de dégrader Lothaire, crut devoir négocier avec ce moine rebelle, pour l'engager à souscrire au partage fait en faveur de Charles.

Révolte qui n'a pas de suite. 831.

Bernard, qui revint alors à la cour, trouva que Gombaud avoit toute la confiance de l'empereur. Offensé de cette préférence, il engagea les princes dans une nouvelle révolte. Elle n'eut pas de suite cependant, parce qu'elle fut découverte avant qu'ils eussent réuni leurs forces. L'empereur leur pardonna, et dépouilla Bernard de ses charges et de ses gouvernemens.

Autre révolte des fils de Louis.

Ils avoient juré d'être désormais fidelles à leur père : mais ces fils dénaturés, incapables de repentir, n'attendoient qu'une circonstance, où ils pourroient violer leur serment. Pepin ayant donc repris encore

833. les armes, Louis le déshérita, et don
l'Aquitaine à Charles; soit qu'il fût irr
de tant d'ingratitude, soit qu'il obéit a
désirs de Judith. Cependant quelque ju
tice qu'il y eût à punir un fils si souve
rebelle, ce coup d'autorité fut presq
généralement désapprouvé, tant l'emp
reur connoissoit peu l'art de disposer l
esprits.

Grégoire IV est dans leur camp. Lothaire et le roi de Bavière vinrent
secours de Pepin, et les armées de ces t
princes marchèrent en Alsace, où elles
réunirent. Le pape Grégoire IV, que L
thaire avoit amené, venoit, disoit-on, p
excommunier l'empereur et les évêques
son parti, si l'on ne satisfaisoit pas
prétentions des princes. Sa présence d
l'armée des rebelles, donnoit d'autant p
d'inquiétude, que le peuple pouvoit fa
lement se persuader que la justice étoit
il voyoit le pontife, qui sacroit ses rois
nom de S. Pierre, et qu'il respectoit com
interprête des volontés du ciel. Sujet
belle lui-même, il vient en France s
avoir eu le consentement de son souve
Il commande, il menace; en un mot,

rle en maître qui doit juger les rois, et
i ne connoît point de juges. C'est le pre-
er pape qui ait osé de pareils attentats.
Il eut pour lui Vala, qui sortit encore
son monastère où il étoit revenu, beau-
p de moines et quelques évêques. Ce-
ndant la partie la plus saine du clergé
répondit avec fermeté, lui faisant con-
ître ses devoirs, et menaçant de le ren-
yer excommunié lui-même, s'il étoit
u pour excommunier les autres. Gré-
re eût été embarrassé de répondre, si
la et d'autres savans de ce siècle igno-
t n'eussent ramassé, avec aussi peu de
ment que de critique, des passages de
riture et des pères, pour prouver que
puissance des papes est celle de Saint
re et de Dieu; qu'elle est, par consé-
nt, bien supérieure à celle des rois,
'ils sont faits pour juger les souverains
me les sujets.

La plus saine partie du clergé ne reconnoît pas l'autorité qu'il s'arroge, et que Vala défend.

Cependant les deux armées s'approchent. Louis au pouvoir de ses fils.
es étoient en présence lorsque les princes,
r avoir le temps de débaucher les troupes
leur père, entament une négociation, et
égoire qui s'en charge, passe dans le camp

de Louis : j'ignore s'il fut le compli
leur mauvaise foi ; je vois seulemen
ton dont il s'étoit annoncé, qu'il
pas fait pour être médiateur. Quoi q
soit, l'empereur, abandonné, tombe
les mains de ses ennemis, puisqu'
c'est ainsi qu'il faut nommer les fi
ce malheureux père.

Il est déposé. Aussitôt Vala, à la tête d'une assen
tumultueuse, déclare le trône va
Lothaire est proclamé empereur : il
sure de ses frères, en augmentant
domaines : et l'attentat qu'on vien
commettre, est ensuite approuvé dan
assemblée générale tenue à Compiègn

Cependant on pouvoit craindre e
quelque révolution. Il s'agissoit donc
clure Louis du trône, de manière
ôter toute espérance d'y remonter.
évêques en suggérèrent les moyens
thaire. Ce fut de condamner le roi
pénitence publique pour le reste d
jours : car on pensoit alors que cett
nitence, tant qu'elle n'étoit pas finie
permettoit pas, à celui qui la subisso
se mêler des affaires civiles; nouvell

bon, qui certainement n'étoit pas connue
temps de Théodose le Grand.

Un concile s'assemble. On fait une liste
péchés que Louis a commis contre l'église
contre l'état. On y fait entrer ceux qu'il
oit déjà confessés la première fois, et dont
avoit bien fait pénitence. On ajoute qu'il
fait marcher une armée en carême jus-
aux frontières du royaume, et qu'il a
u une assemblée le jour même du jeudi
nt. Sur ces accusations, on le juge sans
ntendre; on lui fait notifier sa condam-
tion, et on l'exhorte à profiter de ce
alheur temporel pour le salut de son
me.

On le condamne à faire pénitence dans un monastère.

On le transporte ensuite à S. Médard
Soissons; les évêques s'y rendent : ils
rassemblent dans l'église. Lothaire est
un trône. Louis paroît; il se dépouille
ses habits; il jette son épée et son bau-
ier au pied de l'autel; il se prosterne sur
cilice; il confesse ses crimes : il tient
la main l'écrit où ils sont renfermés;
présente aux évêques, et il écoute leurs
ortations avec humilité. Enfin Ebbon,
que de Reims, qui préside à ce conci-

liabule, le couvre d'une espèce de sac; d
le conduit en cérémonie dans une cellu
du monastère, pour y vivre en pénitence
reste de ses jours.

Ceux qui le condamnèrent sont ceux qui l'avoient déclaré l'oint du seigneur.

Voilà cet oint du seigneur, ce roi do
aux Français par l'ordre exprès de Di
Ceux qui ont établi cette doctrine, s
ceux qui le déposent; et il ne faut pas s'
étonner, puisqu'ils l'avoient introduite p
couronner un usurpateur. Pepin ne p
voyoit pas que son petit-fils en seroit
victime. C'est ainsi que les souverai
fondent quelquefois leur puissance sur d
maximes qui doivent un jour la détrui
Les hommes sont fort peu prévoyans,
sur-tout les princes, Monseigneur.

Jamais prince, dit le père Daniel, n'h
nora plus que Louis la dignité et la p
sonne des évêques, ne prit plus volontiers
plus souvent leurs conseils, et ne déféra plu
leur autorité. Mais en y déférant beaucou
ajoute-t-il, il n'eut pas assez de soin de
sienne. Cela n'est que trop vrai. Cet Ebbo
qui l'exhorte au nom des évêques, qui l
donne l'habit de pénitent, étoit un hom
qu'il avoit tiré de la condition serv

pour l'élever, malgré les lois, à la dignité épiscopale. Au milieu de toutes ces horreurs, on voit avec une sorte de plaisir, que Grégoire et Vala, peu considérés de ceux qu'ils ont servis, se retirent l'un à Rome et l'autre dans son monastère.

Lothaire est empereur; mais rien n'étoit moins assuré que cet empire usurpé par le plus noir des forfaits. Ignorant dans l'art de ménager les esprits, Lothaire offensa ses frères par ses hauteurs. Il aliéna ceux de son parti, qu'il ne put pas récompenser. Il entretint les désordres, ou même il en causa de nouveaux; parce que, toujours embarrassé entre deux ministres jaloux qui ne s'accordoient pas, et qui le gouvernoient, il n'ordonnoit rien, ou il donnoit d'un jour à l'autre des ordres contraires. On se dégoûta donc bientôt du nouveau gouvernement. On plaignit le sort d'un prince trop humilié. Ce ne furent que murmures, qu'assemblées secrètes dans toute la France, et chacun, par des motifs différens, désiroit une révolution.

Lothaire offense les esprits.

Les partisans que Louis avoit conservés, profitent de cette disposition des esprits.

Louis recouvre la couronne, ou plutôt la reçoit des évêques.

Le roi de Bavière et celui d'Aquitaine joignent à eux: ils arment; ils rendent liberté à leur père; et Lothaire, après av soutenu la guerre pendant quelques mo se soumet au roi qui lui pardonne. Al une assemblée tenue à Thionville rétab Louis, dépos.a Ebbon et quelques aut évêques, et l'empereur accorda une a nistie générale. Mais la scène qui se pa huit jours après me paroît surprenan Tous les évêques se transportèrent à Me et Drogon, évêque de cette ville, lut, présence du peuple, l'acte par lequel rétablissoit l'empereur. Ensuite sept arc vêques, tenant les mains sur la tête d prince, lurent les oraisons destinées p la réconciliation des pénitens, et pren la couronne impériale qu'on avoit mise l'autel, ils la lui mirent sur la tête. Po quoi donc rétablir avec tant de cérémo l'empereur, s'il n'a pas été déposé juri quement? Pourquoi ces oraisons pron cées sur lui, comme sur un pénitent qu besoin d'être réconcilié, si la pénitenc laquelle on l'a condamné n'est que le ca de quelques rebelles? Pourquoi la coron

oit-elle été mise sur l'autel? Louis n'au-it-il pas dû l'avoir avant d'entrer dans glise? A ces contradictions on jugeroit les évêques se réservent encore le droit disposer du trône.

Judith, qui avoit été envoyée à Tortone, ouvra sa liberté, reprit ses intrigues, et para de nouveaux troubles en faisant ter la Neustrie aux états déjà donnés fils. Les princes dissimuloient cepen-t, parce qu'ils pouvoient difficilement réunir, et que les peuples étoient las de guerre : mais ils attendoient une con-cture favorable, lorsque Pepin mourut. Alors l'impératrice, assez simple pour pter sur la reconnoissance et sur les mens de Lothaire, imagina de le faire rer dans une partie de ses droits, en faisant jurer d'être fidelle aux engage-ns qu'il auroit contractés avec Charles. conséquence deux fils, que Pepin avoit és, furent exclus de la succession au aume d'Aquitaine : on décida que les s du roi de Bavière ne seroient pas mentés ; et on partagea le reste de pire entre Charles et Lothaire.

Judith revient à la cour et reprend ses intrigues.

Charles a l'Aquitaine au préjudice des fils de Pepin.

[illegible]

Presque aussitôt le roi de Bavi
les armes, et les quitta avec la
promptitude à l'approche de son p
lui pardonna. Cependant des mou
qui commencèrent en Aquitaine, en
des fils de Pepin, appelèrent l'em
d'un autre côté; et le roi de Baviè
fita de son éloignement pour se r
encore. Louis retourna donc sur
contre ce fils rebelle; mais il tomb
lade, et mourut dans une île du
au-dessous de Mayence. Il étoit d
vingt-septième année de son règne, e
la soixante-troisième de son âge.
pouvez compter parmi les causes
malheurs, sa femme, ses fils, des év
des moines, ou seulement son incap

CHAPITRE III.

Charles le Chauve.

LOUIS LE DÉBONNAIRE a préparé les erres et les désordres qui doivent enfin iner sa maison. Lothaire, qui étoit em-reur, et le jeune Pepin se hâtèrent d'ar-er contre Charles le Chauve et Louis de vière. Mais ayant été défaits à Fontenai Bourgogne, ils furent réduits à prendre nteusement la fuite. Alors plusieurs ques et plusieurs abbés s'étant assem-s à Aix-la-Chapelle, les deux rois les ièrent de déclarer au nom de Dieu, que thaire méritoit d'être privé de la part le dernier empereur lui avoit donnée ns sa succession. Les prélats, sans ba-ncer, déclarèrent ce prince déchu de s ses droits : mais ils déclarèrent aussi ils ne les transporteroient à Charles et Louis, qu'après qu'ils auroient répondu, présence du peuple, à une demande

Après la bataille de Fontenai, les évêques disposent des provinces de l'empire.

842.

qu'ils avoient à leur faire. Les deux comparurent donc. *Promettez-vous mieux gouverner que Lothaire?* C la question qu'on voulut leur faire pu quement. Ils promirent; sur quoi l'évê qui présidoit leur dit: *Recevez le royau par l'autorité de Dieu, et gouverne selon sa divine volonté; nous vous avertissons, nous vous y exhorto nous vous le commandons.* Voilà évêques qui, parlant au nom de Di donnent les royaumes et commandent rois.

Bientôt ils sont forcés de consentir au partage que font les trois princes.

Ce jugement n'eût fait qu'allumer core la guerre : c'est pourquoi Charle Louis, qui en craignoient les suites, férèrent de s'accommoder avec l'em reur. Les évêques mêmes, accommod les ordres du ciel aux conjonctures, c sentirent qu'on laissât des états à Lothai quoiqu'il ne promît pas de mieux gou ner. On négocia et on fit un nouveau tage. Louis eut tout ce que les Français sédoient au-delà du Rhin, avec les vi de Spire, de Worms et de Mayence, et appelé roi de Germanie. Lothaire, o

alie et sa qualité d'empereur, eut tout qui est compris entre le Rhin et l'Es-t, le Hainaut et le Cambrésis; quel-s comtés en deçà de la Meuse; tout le ys qui s'étend depuis la source de cette ière jusqu'au confluent de la Saône et Rhône, et depuis le confluent, tout le hône jusqu'à la mer. Charles, qui eut t le reste, prit le nom de roi de France.

Lothaire, déposé par les évêques de nce, commandoit dans Rome parce il étoit empereur, ou plutôt parce qu'il it trop puissant en Italie pour que le pe pût se soustraire à sa domination. Il donna qu'on suspendroit l'ordination des pes, jusqu'à ce qu'on lui eût donné avis la vacance du saint siége. Louis, son , fut sacré roi de Lombardie par Ser-s II; et ce pontife comparut devant mpereur, et répondit juridiquement aux usations qu'on fit contre lui. Ainsi Lo-ire étoit à Rome le juge du pape, lors-les évêques venoient de le juger lui-me en France.

Lothaire qui a été jugé en France par les évêques, juge en Italie le pape Sergius II.

Nous voici aux temps où les peuples de ndinavie, connus sous le nom de Nor-

Ravages que font les Normands, dont Charles achète la retraite.

mands, portoient la terreur sur tout
côtes où ils se répandoient. Ils enle
les hommes, les femmes, les enfan
bestiaux, dévastoient les campagnes,
loient les villes, et détruisoient ce qu'
pouvoient pas emporter. Ils avoient
mencé leurs courses sur la fin du règ
Charlemagne. Les ayant faites avec
de succès sous Louis le Débonnair
furent attirés tout-à-la fois par le bu
par le peu de résistance, et vinrent
de nouvelles forces et à des reprise
quentes, pendant celui de Charles le
ve. Dès l'an 841, ils remontèrent la
ravagèrent tout le pays jusqu'à R
surprirent cette ville et la pillèren
843, ils surprirent encore Nantes,
tèrent l'Anjou et la Touraine, comm
de pareils désordres en Guienne; et
emparés d'une île, ils s'y établirent
passer l'hiver. L'année suivante, ils
une descente en Angleterre où ils n
sèrent pas de moindres maux; ils rev
ensuite en France, entrèrent par l'e
chure de la Garonne, et désolèrent t
pays jusqu'aux environs de Toulous

ils entreprirent de se répandre sur les côtes d'Espagne, mais ils furent repoussés par-tout.

En 845, il remontèrent l'Elbe, pillèrent Hambourg; et leur chef, Eric, roi de Danemarck, gagna deux batailles sur les troupes germaniques. La même année Regnier, un des pirates de ce roi, entra dans la Seine avec une flotte de cent vingt voiles, pilla Rouen une seconde fois, vint jusqu'à Paris, trouva cette ville abandonnée, et la brûla. Charles, retranché à S. Denis, crut acheter la paix en donnant à ces barbares mille livres pesant d'argent : mais il n'acheta pour le moment que leur retraite; et ils ne se retirèrent que pour revenir. En effet ils ne cessèrent de porter la désolation jusques dans l'intérieur de la France; ils s'établirent en plusieurs endroits : et Pepin s'unit à eux pour ravager l'Aquitaine qu'il ne pouvoit pas conserver. Je ne m'arrête pas sur ces guerres. Il nous suffira de remarquer les principaux événemens, et de chercher ensuite, dans la conduite de Charles, la cause de la foiblesse et des malheurs de la France.

Charles est sans autorité entre la noblesse et le clergé.

Charles éprouvoit encore d'autres re
car les Bretons secouèrent le joug de
mination, et il fut obligé de céder l'
taine à Pepin. Tout contribuoit do
rendre son gouvernement odieux au pe
qu'il ne savoit pas défendre, et mépri
aux grands, qui pouvoient se faire crai
Il étoit en quelque sorte sans puissance
le clergé, qui s'étoit arrogé le droit d
poser les rois, et la noblesse qui dev
tous les jours plus indépendante. Da
nécessité de ménager ces deux corp
ne pouvoit ni refuser aux évêques la
titution des biens usurpés sur l'égli
l'ordonner aux seigneurs qui les av
envahis, ou à qui lui-même il les
quelquefois donnés. C'étoit cependa
une source intarissable de plaintes
murmures. Des conciles se tenoient
qu'on eût seulement daigné prendr
agrément; et s'il convoquoit des a
blées, elles aigrissoient les esprits
terminoient rien.

Cependant les Normands contin
leurs ravages, les Bretons eurent de
veaux succès; l'Aquitaine, qui étoi

, se souleva, et Charles se vit presqu'a-
lonné. Il semble que l'hommage que
eigneurs rendoient encore n'étoit plus
ne formalité qui n'obligeoit à rien : ils
ignoient de la cour, ils dédaignoient
enir aux assemblées, et ils refusoient
rvice militaire.

e roi fut réduit à s'humilier devant ses
ts. Il tint, à Chiersi-sur-l'Oise, une
mblée où il ne vint que des évêques,
ibbés, et quelques seigneurs du nombre
eux qui étoient opprimés : tout le fruit
délibérations fut d'inviter la nation à
férer sur les changemens à faire dans
ouvernement. Le roi s'engageoit à par-
ner à ceux qui avoient manqué à leur
oir, pourvu qu'ils eussent la bonne foi
econnoître leur faute : que si quelqu'un
oit révolté pour n'avoir pas été récom-
é, il s'offroit de le satisfaire. Il pro-
oit de réparer les injures qu'il pouvoit
r faites, et qui avoient engagé des sei-
rs à se retirer de la cour et du service :
s'il y en avoit qui voulussent passer
une autre domination, il le leur per-
roit, pourvu qu'en se retirant ils ne

851. Charles s'humilie et prend ses sujets pour juges.

causassent aucun trouble. Il donnoit
son nom, et au nom des évêques, to
sorte de sûreté à ceux qui conservoi
encore quelque méfiance. En un m
il exhortoit tout le monde à porter
plaintes contre lui, et il assignoit Verb
pour le lieu où les conférences devoient
tenir.

L'assemblée de Verberie fut plus no
breuse que la précédente; et ceux qui
trouvèrent parurent se réconcilier ave
roi. Mais on ne doit pas s'attendre à
réconciliation véritable entre un souver
qui s'avilit de la sorte, et des sujets p
sans qui ne songent qu'à se rendre tou
fait indépendans.

Lothaire meurt dans un froc, et laisse trois fils.

Vers ce temps, Lothaire, frappé d'
maladie mortelle, et de la terreur des
gemens de Dieu, voulut mourir sous
froc, croyant ce vêtement propre à cou
ses crimes. Il fut moine six jours, et la
trois fils, Louis, Lothaire et Charles.
premier fut empereur et roi de Lombar
Lothaire eut tout ce que son père po
doit entre le Rhin, l'Escaut, la Meus
la mer; royaume qui prit de lui le nom

Lotharingia, et que j'appellerai Lorraine, quoique cette province ne soit aujourd'hui qu'une petite partie des états de ce prince. Enfin Charles eut le royaume d'Arles ou de Provence, ce qui comprenoit la Savoye, le Dauphiné, la Provence, une partie du Lyonnois et du Languedoc.

Louis de Bavière fait déposer Charles dans le concile d'Attigni.

En 858, comme la France étoit toujours dévastée par des payens, Louis, roi de Germanie, crut devoir venir au secours de la religion, c'est-à-dire, envahir les états de son frère. Un concile d'Attigni, auquel présidoit l'archevêque de Sens, déposa Charles, délia ses sujets du serment de fidélité, et déclara la couronne de France dévolue au roi de Germanie. Les évêques qui restèrent fidelles, excommunièrent les pères de ce concile : mais la plus grande partie des troupes ayant passé dans le parti des excommuniés, Charles fut contraint de s'enfuir en Bourgogne.

Louis ne conserva pas long-temps sa conquête. Comptant sur l'affection de ses nouveaux sujets, et voulant gagner leur confiance, il eut l'imprudence de renvoyer son armée en Germanie : il la suivit bientôt

lui-même, parce que Charles reparut avec de nouvelles forces.

Charles reconnoît les droits que le clergé s'arroge.

Le roi de France ayant recouvré ses états, songea comment il pourroit les conserver. Les évêques ne cessoient alors de s'attribuer, dans leurs lettres synodales, toute autorité sur les rois; et ils regardoient cette autorité comme attachée à leur qualité de lieutenans de Dieu sur terre. En effet, le mot seul de *lieutenant* porte l'idée d'une puissance temporelle; tant les mots ont de vertu, lorsque les peuples sont stupides; et quelle est même la nation éclairée où les mots sont sans vertu? Charles n'eut garde de rien contester au clergé; au contraire, il publia contre l'archevêque de Sens, un écrit dans lequel il dit: *au moins cet archevêque ne devoit pas me déposer avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'avoient sacré roi, et avec lesquels il m'avoit sacré lui-même; il falloit auparavant que j'eusse subi le jugement de ces prélats qui sont appelés les trônes de Dieu, dans lesquels Dieu est assis, et par lesquels il prononce ses arrêts, ayant*

toujours été prêt de me soumettre à leurs corrections paternelles et aux châtimens qu'ils voudroient m'imposer.

Il fait excommunier Louis dans le concile de Metz.

Après cet aveu, Charles imagina de fonder son trône sur les trônes de Dieu, et d'engager les évêques à déclarer au roi de Germanie qu'il avoit encouru l'excommunication, et qu'il demeuroit excommunié, s'il ne renonçoit à ses desseins sur la France. Le concile se tint à Metz : il obéit aux inspirations du roi ; et il envoya des députés à Louis pour lui signifier la sentence qu'il avoit portée. 859.

Le roi de Germanie, qui n'étoit pas du diocèse de ces évêques, fut fort étonné de leur jurisdiction qu'ils s'arrogeoient sur lui. Si Charles avoit des évêques pour l'excommunier, il en avoit aussi pour excommunier Charles ; et il répondit qu'il consulteroit les siens.

Il s'allie des rois de Lorraine et de Provence et tous trois reconnoissoient que les évêques doivent s'unir pour corriger les rois.

Cette sentence ridicule ayant été sans effet, le roi de France fit tenir un autre concile à Savonières, près de Toul. Il s'y trouva avec les rois de Lorraine et de Provence. Là ces trois princes firent un traité d'alliance en présence des évêques ; mais

aussi les évêques, en présence et du
sentement des princes, s'obligèrent à
meurer très-unis entre eux, pour cor
les rois, les grands seigneurs et le pe
Cependant un événement prépara dè
aux évêques un joug sous lequel ils
voient tôt ou tard fléchir.

Divorce de Lothaire roi de Lorraine.

Lothaire voulant épouser Valdrade
il est amoureux, répudie Theutberge
femme, qu'il fait accuser d'adultère.
thier, archevêque de Cologne, Teutg
archevêque de Trèves, deux évêqu
deux abbés approuvent, ordonnent m
ce divorce, et leur jugement est confi
dans un concile tenu à Aix-la-Chapell

Autorité que le pape s'arroge à cette occasion.

Theutberge, qui s'étoit réfugiée en Fr
écrivit à Nicolas Ier. pour se plaindre
jugement. Ce pape prit sa défense, soit
lui rendre justice, soit pour saisir l'occ
d'étendre sa puissance sur les évêques e
les rois. Il étoit déjà bien convaincu qu
empereurs tiennent du vicaire de S. P
la couronne et le glaive; et que la sou
sion commandée par l'apôtre, n'est
aux rois qu'autant qu'ils sont bons.
considéroit pas que Néron est celui au

Pierre commandoit d'obéir. Il cassa le cile, déposa Gonthier et Teutgaud, et naça d'excommunier Lothaire.

Alors Gonthier écrit aux évêques en ces mes. « Le seigneur Nicolas, que l'on mme pape, qui se compte apôtre entre apôtres, et se fait empereur de tout le nde, nous a voulu condamner; mais s avons résisté à sa folie ». S'adressant uite au pape : « vous avez prétendu, il, nous condamner à votre fantaisie, is nous ne recevons point votre maudite tence; nous la méprisons : nous vous tons nous-mêmes de notre commu- on: nous nous contentons de la commu- n de toute l'église ».

Elle révolte d'abord les évêques.

Cependant Lothaire craignoit l'excom- nication, parce qu'il pensoit que ses les auroient la conscience trop délicate r souffrir que les Lorrains fussent gou- nés par un excommunié. Bien loin donc soutenir les évêques qui s'étoient prêtés a passion, il se soumit lui-même, et de- anda qu'il lui fût permis d'aller à Rome, n de se présenter devant le pape avec accusateurs. C'est une grace qui ne lui

Mais ils se soumettent à l'exemple de Lothaire.

fut accordée que par Adrien II, su
seur de Nicolas. Le roi de Lorraine
parut donc devant le pape comme de
son juge; et Gonthier lui-même, se
ternant aux genoux de sa sainteté, lui
*je déclare devant Dieu et devant
saints, à vous, monseigneur Adr
souverain pontife, aux évêques qui
sont soumis, et à toute l'assemblée,
je supporte humblement la sentenc
déposition donnée canoniquement co
moi par le pape Nicolas; que je ne
jamais aucune fonction sacrée si
ne me rétablissez par grace; et q
n'exciterai jamais aucun scandale co
l'église romaine ou contre son évêqu
qui je proteste d'être toujours obéis*
C'est ainsi que se termina cette affaire
lement honteuse pour Lothaire, pou
évêques et pour le pape; et c'est la
mière où un roi et des évêques étrange
soient soumis à la jurisdiction de la co
Rome. Jusqu'alors les papes ne s'ét
point encore mêlés des mariages ni
divorces des princes. Ce premier su
les enhardira à se porter pour juges

ortes d'affaires, et il en naîtra bien des rdres.

Charles, roi de Provence, mourut que ce divorce occupoit toute l'Europe, u'on disputoit sur les cas où un mari voit répudier sa femme pour en prendre autre. Lothaire, par un traité fait avec arles, devoit être son héritier. Mais il la une partie de ce royaume à l'empe-r, parce que son différend avec la cour Rome lui faisoit une nécessité de le mé-ger. A peine eut-il terminé cette affaire il mourut à Plaisance, lorsqu'il revenoit s ses états.

Mort de Charles, roi de Provence, et de Lothaire, roi de Lorraine.

869.

L'empereur, comme frère de Lothaire, voit prétendre à la Lorraine; mais il t trop éloigné pour faire valoir ses ts, et d'ailleurs il avoit alors la guerre les Sarrasins. Ces peuples, profitant troubles qui désoloient les duchés de vent et de Naples, avoient passé de le en Italie, et s'y étoient établis. Le de Germanie, alors malade à Ratis-ne, avoit déjà bien de la peine à se dé-re contre les Sclavons Vinides, qui ient gagné plusieurs batailles sur lui.

Au préjudice de l'empereur, frère de Lothaire I.eu a le Germanique et Charles-le Chauve partagent la Lorraine entre eux.

Charles le Chauve saisit ces circon
qui lui étoient favorables, parut a
armée, fut reconnu dans une ass
qui se tint à Metz, et sacré roi de Lo
Cependant le roi de Germanie lui
déclaré la guerre, il consentit à lu
une partie de ce royaume, et le part
fait.

Ils méprisent les excommunications d'Adrien II, qui se déclare pour l'empereur.

C'est en vain qu'Adrien II, pren
intérêts de l'empereur, avoit protesté
les entreprises de ces deux rois, et le
menacés d'excommunication, s'ils s
roient de la Lorraine ; ce fut tou
inutilement que ses légats vinrent à
Denis, et que, s'étant présentés devan
lorsqu'il entendoit la messe, ils lui
dirent, de la part du pape, de se mé
sormais en aucune manière de ce roy
Adrien crut trouver bientôt l'occas
se venger du mépris qu'on faisoit
censures.

Charles fait excommunier Carloman, son fils qui s'étoit revolté.

Charles le Chauve avoit deux
Louis qui ne lui avoit jamais été bi
mis, et Carloman qui se révolta. C
mécontent d'avoir été fait diacre
lui, se mit à la tête d'une troupe d

s, et ravagea le royaume. Le roi, comme ur autoriser les prétentions du clergé, it un concile pour juge, et fit excomnier son fils, avec tous ceux qui l'aient engagé, ou qui le suivoient dans la olte.

Carloman implora la protection du pape, i étoit empressé de saisir le plus léger texte pour étendre sa jurisdiction sur le et sur les évêques de France. Adrien, s sa lettre à Charles, le traita de père aturé, lui ordonna de cesser la persétion qu'il faisoit à son fils, et de lui re son amitié; ajoutant que quand il oit obéi, il enverroit des légats en France régler tous les différends. Il écrivit en aux évêques que toutes leurs excomnications seroient nulles, jusqu'à ce qu'il été instruit de cette affaire; et aux seurs, qu'il les excommunieroit, s'ils prent les armes contre Carloman. Cette ative n'eut pas l'effet qu'Adrien s'étoit nis, parce que les esprits n'étoient pas re accoutumés à reconnoître l'autorité l s'arrogeoit. Mais c'est à force de haer des prétentions aussi extraordinaires,

Le pape qui se déclare pour Carloman, veut s'établir juge de cette affaire, mais sans succès.

que les papes s'élèveront enfin au
des rois, et disposeront des couron

Il abandonne Carloman pour Charles dont il croit avoir besoin.

Adrien fit ses réflexions, et chan
conduite. Considérant que si l'emp
qui n'avoit point de fils, venoit à ma
Charles pourroit être roi d'Italie, e
par conséquent, il devoit le ménage
lui, pour ses parens et pour ses ar
lui écrivit peu après d'un style tou
rent. Il le combla de louanges, et l
mit de ne jamais se départir de ses in
Carloman, abandonné du pape, fu
après avoir troublé plusieurs provinc
dant deux ans; et son père lui fit cre
yeux.

Les fils du roi de Germanie n'étoient pas plus fidèles.

Le roi de Germanie ne trouvoit pa
de soumission dans sa famille : car se
cadets, Louis et Charles, avoient p
armes; et Carloman son aîné, alors s
s'étoit déjà révolté plusieurs fois.

Après la mort de l'empereur Charles-le-Gros Jean VIII la couronne impériale.

L'empereur étant mort sur ces
faites, Charles le Chauve, qui avoi
ses mesures d'avance, ferma les pa
des Alpes au roi de Germanie, et
Rome, où il reçut la couronne impéria
mains de Jean VIII, successeur d'A

n frère, jaloux de se venger, fit une ruption en France, pénétra jusqu'en hampagne, ruina tous les lieux par où il ssa, et se retira.

On ne sait pas exactement ce que coûta titre d'empereur au roi de France; mais elque marché qu'il ait fait, il a du moins nné lieu de croire que le pape le confé- it; et on ne peut pas douter qu'il n'ait ntribué à l'avilissement de cette dignité à l'accroissement de la puissance des pes. Il revint en France l'année suivante 6, et il se hâta de faire tenir un concile Pont-Yon, où les légats se trouvèrent, dans lequel il employa toute son auto- pour soumettre l'église de France à la idiction du saint siége. Il oublia même dignité, jusqu'à dire que le pape lui avoit né la commission de le représenter, et il vouloit exécuter les ordres qu'il en oit reçus. Cependant les entreprises du verain pontife étoient contraires aux ca- s, aux usages de l'église gallicane, et x intérêts mêmes du roi. Entre autres oses, il établissoit l'archevêque de Sens imat des Gaules et de Germanie, comme

Charles accepte la dignité impériale.

son vicaire en ces provinces, soit pour
convocation des conciles, soit pour
autres affaires ecclésiastiques : ordonn
qu'il notifieroit aux évêques les décrets
saint siége, lui feroit le rapport de ce
auroit été fait en exécution, et le cons
feroit sur les causes majeures. Mais
évêques s'opposèrent à cette nouveauté,
quoique l'archevêque de Sens se soit dep
prétendu primat des Gaules et de Ger
nie, cette qualité ne fut jamais en
qu'un titre sans jurisdiction. Le dessein
Charles étoit d'abaisser son clergé, pa
qu'il le craignoit : il ressembloit au cher
de la fable, auquel bien d'autres prin
ont ressemblé.

875. Mort de Louis le Germanique, qui laisse trois fils.

Cette même année mourut Louis,
de Germanie. Il sut défendre ses ét
contre ses voisins, maintenir ses sujets d
l'obéissance, faire rentrer ses fils dans
devoir : en un mot, il fit respecter
autorité. Mais j'ai peine à croire qu'il
été un des plus vertueux et des plus gra
princes qui ait régné en Allemagne, com
le dit M. le président Hénault : il
avoit guères alors de véritable vertu

le véritable grandeur parmi les souverains.

Quatre ans avant sa mort, il avoit partagé ses états entre ses fils : Carloman eut la Bavière, la Bohême, la Carinthie, l'Esclavonie, l'Autriche d'aujourd'hui, et une partie de la Hongrie. Louis eut la Franconie, la Saxe, la Frise, la Thuringe, la basse Lorraine, Cologne et quelques autres villes sur le Rhin. Enfin Charles eut l'Allemagne, ce qui comprenoit tout ce qui est au-delà du Mein jusqu'aux Alpes, et avec cela quelques villes qui avoient été du royaume de Lorraine.

Charles qui ne peut se défendre contre les Normands et les Sarrasins, fait la guerre à ses neveux et meurt.

L'empereur voulant envahir quelques parties de ces états, arma contre lui ses trois neveux, Carloman, roi de Bavière, Louis, roi de Germanie, et Charles, roi d'Allemagne : c'est ainsi qu'on les désignoit. Il venoit d'être défait par le roi de Germanie, lorsqu'il apprit que les Normands, entrés par l'embouchure de la Seine, s'étoient rendus maîtres de Rouen, que les Sarrasins, les Grecs et le duc de Bénévent causoient de grands désordres en Italie. Il se hâta de passer les Alpes à la sollicitation du pape, laissant la régence

du royaume de France à Louis son
mais Carloman, roi de Bavière, a
presque aussitôt en Lombardie. Ces
rois se firent peur mutuellement, et n'e
rien de plus pressé que de retourner l'
l'autre sur leurs pas : Carloman, p
qu'il crut que Charles étoit venu
toutes ses forces; et Charles, parce q
effet une partie de son armée avoit r
de le suivre. Celui-ci tomba malad
passant le Mont-Cénis, et mourut
une chaumière de paysan. Il étoit
la cinquante-cinquième année de son
et dans la trente-huitième de son r
comme roi de France.

Je vous ai montré par la suite des
cipaux événemens, combien ce roi fu
maître dans ses états, et combien il
foible pour les défendre, lors même
acquéroit de nouvelles provinces. Il
reste à considérer, dans sa conduite,
sont les vices qui achèveront de perdre
à-fait le gouvernement.

Le roi se trouvant entre deux corps ja
et ennemis, le clergé et la noblesse,
forcé à se déclarer tantôt pour l'un, t

ur l'autre, et devoit enfin devenir la vic-
ne de l'un des deux, ou de tous deux
semble. Si Charlemagne maintint son
torité, c'est qu'il fit entrer le peuple
ns les assemblées de la nation; qu'il sut
lancer, par ce troisième corps, la puis-
nce de la noblesse et du clergé; et qu'il
tretint l'union entre ces trois ordres.
tte politique lui réussit : sur quoi vous
marquerez que le plan de gouvernement
plus équitable est le plus avantageux
ur le souverain, comme pour les sujets.
ce grand homme eût pu transmettre son
nie à ses fils, l'empire français, tous les
urs plus florissant, se fût affermi. Il de-
it donc tomber en décadence sous Louis
ous Charles II; car les effets ne pou-
ent plus être les mêmes, lorsque la
duite des souverains étoit toute diffé-
te.

Louis fut l'instrument de sa femme, de ministres et des moines. Il ne consul- pas la nation, ou il changeoit de son orité ce qu'il avoit réglé avec elle. Il commandoit en maître, il lui parloit uppliant, passant de la soumission au

Les désordres ont commencé sous Louis le Débonnaire.

despotisme, et toujours timide ou raire, suivant les impressions qu' cevoit. Les assemblées de la natio vinrent moins fréquentes; le peuple n plus la même influence, et les disse recommencèrent entre la noblesse clergé.

Ils s'accroissent sous Charles le Chauve.

Sous Charles, les abus prirent de velles forces. Il compta d'abord pou le clergé, la noblesse et le peuple; daigna de convoquer le champ de soit qu'il craignît de trouver de la tance dans l'assemblée de la nation que, d'après ses flatteurs, il crût n qu'à commander; mais on lui désob on lui désobéit impunément. Les gr en lui refusant le service militaire firent sentir toute sa foiblesse. Voilà quoi il fut toujours hors d'état de déf ses provinces contre les Normands. gnier, avec qui il fit un traité si hon n'avoit que cent vingt bateaux, et pa séquent fort peu de troupes.

Charles s'humilia : son impuissan fut plus manifeste. Les seigneurs évêques qu'il convoqua, en devinren

ardis. Le champ de Mai, qui avoit fait
ute la force du gouvernement sous Char-
magne, n'offrit plus qu'une assemblée
multuaire, dans laquelle des hommes
i n'y venoient que pour se plaindre, ou
e parce qu'ils avoient encore quelques
énagemens à garder, délibéroient toujours
désordre, et ne terminoient jamais rien.
ailleurs comme le peuple, de plus en plus
ili, n'étoit point appelé, le roi seul, entre
clergé et la noblesse, étoit trop foible
tre tous deux ensemble, et ne pouvoit
s danger s'attacher à l'un plutôt qu'à
tre. Les choses étant réduites à ce point,
oit difficile de se bien conduire; mais
n'étoit pas possible aussi de se conduire
s mal que Charles le Chauve. Je ne
x pas seulement parler de la faute qu'il
en reconnoissant comme des droits les
tentions des évêques; ni de l'impru-
ce qu'il eut ensuite de vouloir les sou-
ttre au pape, afin de les abaisser : je
x parler de la conduite qu'il tint avec
noblesse, et qui doit produire le gou-
nement le plus monstrueux.

Charles-Martel, Pepin son fils, et Char- Origine du gouvernement féodal.

lemagne avoient donné des bénéfices grands qu'ils vouloient s'attacher, exig d'eux le serment de fidélité, l'homma le service militaire, quand ils seroient mandés. Cet établissement lia le bénéf à celui qui conféroit le bénéfice, et entre eux un rapport qu'on exprimoit les mots de *vassal* et de *suzerain*.

Cette politique étoit sage de la par ces princes, assez puissans pour s'ass de la reconnoissance, et qui d'ailleurs servoient le droit de reprendre les béné à ceux qui manqueroient à leurs eng mens. Mais Charles le Chauve, dans position toute différente, fut assez sin pour croire s'attacher les seigneurs par bienfaits; et comme il n'avoit plus ri donner, il déclara tous les bénéfices et les comtés héréditaires.

Il faut considérer que la plupart de gneurs et des comtes étoient si bien a mis, qu'il eût été dangereux d'entrepre de les dépouiller. En acquérant donc droit sur une chose, qu'ils étoient s forts pour conserver, ils crurent qu'o leur donnoit que ce qu'on ne pouvoit

r ôter; et ne songeant qu'à jouir de ce
i ne pouvoit plus leur être contesté, ils
vinrent plus indépendans que jamais. Tel
t le degré de puissance où s'élevèrent les
nds vassaux.

Comme on profitoit de la foiblesse du
vernement, il s'établissoit des multi-
des de tyrans dans chaque province. Un
mme étoit-il assez puissant pour se can-
ner dans sa terre ? il cessoit d'obéir : il
permettoit plus aux envoyés royaux de
re aucune fonction chez lui ; et il ne tra-
lloit qu'à s'approprier les droits de la
veraineté. Ainsi les lois saliques, ri-
ires, bourguignones, les capitulaires de
rlemagne; en un mot, toutes les lois
vigueur jusqu'alors, furent absolument
bliées. A leur place s'introduisirent des
tumes bizarres, contradictoires, tyran-
ues, telles que l'ignorance et l'avarice
établissent quand la force régle tout : la
onté de chaque seigneur étoit devenue
ique loi.

l se forma néanmoins parmi tous ces
neurs une sorte de subordination. Ceux
rendoient hommage à un supérieur, le

où chaque vassal travailloit à s'affran
et à se rendre indépendant.

Quant aux autres droits, vous pou
juger par la nature des fiefs, c'est a
qu'on nommoit les terres qui soumettoi
à l'hommage; vous pouvez juger, dis-j
qu'ils n'avoient rien de fixe. Ils ne po
voient être uniformes, parce qu'ils dépe
doient uniquement de la puissance du s
zerain et de la foiblesse du vassal. Là, l
vassaux ne faisoient point difficulté d
servir à la guerre pendant soixante jou
ici, ils vouloient que leur service fût bor
à quarante, ailleurs à vingt-quatre, e
même à quinze : les uns exigeoient u
espèce de solde ; d'autres prétendoie
pouvoir se racheter de leur service, e
payant quelque légère subvention : tan
on ne devoit marcher que jusqu'à u
certaine distance ; d'autres fois on n'ét
obligé de marcher que lorsque le suzera
commanderoit lui-même ses troupes. Ce
là ne devoient que le service de leur pe
sonne ; ceux-ci devoient se faire suiv
d'un certain nombre de chevaliers. En
mot, le joug des vassaux étoit plus

; pesant, suivant leur foiblesse ou puissance. Tel est le gouvernement trueux qui va subsister pendant plu- ; siècles, et dont la suite de l'histoire fera connoître les abus.

CHAPITRE IV.

Jusqu'à Hugues Capet.

L'empire de Charlemagne tombe. Il suffit de connoître les causes de cette révolution.

LA maison de Charlemagne se préci vers sa ruine, et entraîne avec elle l'e pire qu'il a fondé. Dès que nous conn sons cette révolution dans ses causes, n la connoissons déjà dans ses effets. Il aisé de prévoir les guerres qui vont déch l'Europe dans toutes ses parties, puis nous ne voyons par-tout que des ty sans mœurs, sans lois, sans subordinat Je crois encore inutile d'étudier ces gue dans l'histoire, parce qu'il est tout a instructif de les imaginer, et beaucoup court. Passons donc rapidement, et n'ob vons la chute de l'empire de Charlema que pour remarquer ce qui se formen ses débris.

Etat de l'empire sous Louis II.

Quoique Louis II, dit le Begue, eût de son père la régence du royaume, il p cependant n'avoir dû la couronne qu'

usie qui divisoit les grands. Aucun d'eux vouloit se donner pour maître celui qu'il it jusqu'alors regardé comme son égal; ils trouvoient tous de l'avantage à se nir en faveur de Louis, auquel ils pouent faire la loi.

L'Italie étoit, comme la France, en proie ne multitude de petits souverains; en e que le titre de roi de Lombardie n'a- donné à Charles le Chauve qu'une sance toujours contestée par les ducs bards, auxquels Charlemagne avoit é leurs domaines.

es Sarrasins faisoient des courses jusx portes de Rome, qui se racheta par ribut auquel elle se soumit. Carloman, Bavière, prétendoit à l'empire. Lam-, duc de Spolète, soutenu d'Adelbert quis de Toscane, y prétendoit encore. s deux le demandoient au pape Jean II, qui le refusoit à l'un et à l'autre. endant Lambert entre dans Rome, arrêter Jean, et continue de lui deder l'empire sans pouvoir l'obtenir. lle idée se formoit-on de cet empire, t le pape dans les fers disposoit encore?

Quoi qu'il en soit, le duc de Spo
désista et exigea le serment de fidé
nom du roi de Bavière, dont il c
d'être le concurrent. Si Carloma
pas été retenu par une maladie et
guerre qu'il avoit avec les Sclavon
fût rendu maître de l'Italie et de l'e
c'est-à-dire, du titre d'empereur et d
de roi de Lombardie; car alors ce
guères là que des titres.

Le pape, s'étant échappé de sa
vint en France et tint un concile à T
dans lequel il sacra le roi et excom
Lambert, Adelbert, tous ceux qu
paroient des biens des églises, et to
encore qui s'assiéroient en préser
évêques sans en avoir obtenu la p
sion.

Le père Daniel pense que Louis f
lement couronné roi de France, l
ayant voulu qu'il vînt à Rome rece
couronne impériale; et qu'il y vin
une armée pour secourir cette ville
les Sarrasins, le duc de Spolète et l
quis de Toscane. Mais il importe
savoir quels ont été les titres d'un

paru sur le trône que pour s'en montrer ligne. Il mourut après dix-huit mois de ne.

Il laissa deux fils encore fort jeunes, 879. Etat de l'empire sous Louis III et Carloman. is et Carloman : et quelque temps ès la reine accoucha d'un prince qui ûtra sous le nom de Charles le Simple. Les grands, profitant de la jeunesse des nces, formèrent plusieurs factions. Louis Germanie fut même appelé à la cou- ne de France ; mais enfin ils se réu- nt, et partagèrent le royaume entre is et Carloman. Cependant Hugues, fils Lothaire et de Valdrade, entreprend de valoir ses droits sur la Lorraine ; les rmands recommencèrent leurs courses ; le duc Boson, dont Charles le Chauve it épousé la sœur, se fait reconnoître de Provence.

Pendant que ces mouvemens se faisoient 880. France, Carloman, roi de Bavière, rut. Louis de Germanie ajouta la Ba- re à ses états, en cédant néanmoins la rinthie à Arnoul, fils naturel de Car- an ; et Charles, roi d'Allemagne, se

fit reconnoître roi de Lombardie, et à Rome, où le pape Jean le cou empereur. L'année suivante, il réun core sous sa domination la Germanie Bavière; Louis, son frère, étant mor enfans.

Etat de l'empire sous Charles le Gros.

882.

884.

Louis, roi de France, mourut en et Carloman, son frère, en 884. La je de ces princes acheva d'affoiblir la sance royale. Les grands auroient pu ner la couronne au fils posthume de le Begue; mais comme les guerres et les incursions des Normands, to jours plus redoutables, faisoient sen besoin d'un chef; qu'un enfant, qui n guères que quatre ans, ne pouvoit pas et qu'aucun d'eux ne fut assez puissan se saisir de la régence, ils appelère trône de France l'empereur Charles l'on surnommoit le Gros.

La réunion de tant d'états, en paro former de nouveau le vaste empire de lemagne, n'en offroit cependant que mulacre. Ce n'étoit plus ce corps dont les parties se soutenoient : elles se d

ient au contraire, et le souverain, inca-
ble d'y rétablir l'ordre, n'en étoit que
s foible.

Il restoit encore quelque subordination
ns la Germanie; car les lois n'y étoient
s tout-à-fait oubliées. Charles eût donc
se faire respecter dans toute l'étendue
sa domination, s'il eût su faire usage de
torité qu'il conservoit encore sur les
rmains; mais il parut sans puissance en
rmanie, parce qu'il en avoit peu par-
t ailleurs.

Il venoit de faire, en 882, une paix hon-
se avec les Normands, leur ayant cédé
partie de la Frise et des pays compris
ourd'hui sous le nom de Hollande; et
887, ces peuples se répandirent dans
Flandre, passèrent la Somme, brûlèrent
ntoise, et mirent le siége devant Paris.
ude ou Odon, comte de Paris, fils de
obert le Fort, qui s'étoit distingué sous
harles le Chauve, défendit cette place
ec beaucoup de courage pendant deux
s; l'empereur ne parut que pour faire en-
re une paix honteuse, qui, l'ayant rendu

l'objet du mépris du public, acheva
ruiner son autorité.

Les flatteurs lui disoient souvent qu'
prince comme lui n'avoit qu'à command
les royaumes qu'il avoit acquis successi
ment, par la mort de plusieurs princ
sembloient prouver qu'il étoit né pour ê
le maître d'un vaste empire : on le co
paroît à Charlemagne, et il croyoit
avoir toute la puissance, lorsque, tout-
coup déposé, il se vit sans empire, sa
sujets, et réduit à subsister des charités
l'archevêque de Mayence. Il mourut l'a
née d'après.

Arnoul, duc de Carinthie, et qui ét
à la tête d'une armée, fut proclamé roi
Germanie; et le comte Eudes se fit r
connoître roi de France, à l'exclusion
Charles le Simple, âgé de huit ans. C

888. Démembrement de l'empire après la déposition de Charles le Gros.

pendant plusieurs seigneurs, alliés à
maison Carlovingienne, ou qui en desce
doient par les femmes, formoient des p
tentions sur ce royaume, ou sur quelqu
unes de ses parties. Tels étoient Gui, d
de Spolète, et Béranger, duc de Frioul, q

musèrent une longue guerre en Italie, et qui prirent la couronne tour à tour. Rodolphe, neveu d'Eudes, se fit un royaume de la Bourgogne transjurane. Louis, fils de Boson, conserva celui de Provence. Les ducs et les comtes se regardèrent tous comme indépendans. Enfin les Normands se montrèrent de toutes parts.

Au milieu des guerres sans nombre que faisoient les grands et les petits vassaux, un parti se déclara pour Charles le Simple, et lui donna la couronne en 892. Les désordres, qui en devinrent plus grands, durèrent jusqu'en 897, que les deux rois partagèrent la France. Eudes mourut l'année suivante.

892. Charles le Simple est sans autorité.

Charles régna seul. Ce prince foible eut aucune autorité, et l'anarchie se porta jusqu'aux derniers excès. C'est sous lui que Rolon, chef des Normands, s'établit dans cette province, qu'on nomme aujourd'hui Normandie. Il fallut la lui céder; bientôt après, il fallut encore lui donner la Bretagne. Au reste Rolon eût été digne d'un plus grand état; car il sut donner des lois

et des mœurs à des peuples, qui jusqu'a
n'avoient vécu que de brigandages.

Charles vit deux rebelles prendre
cessivement la couronne. Robert, f
923. d'Eudes et duc de France, la porta
dant une année; et ayant été tué dan
combat, son gendre Raoul ou Rodol
duc de Bourgogne l'usurpa. Le roi,
tomba dans les fers par la trahison d'
919. bert, comte de Vermandois, mourut
sa prison six ans après; et Raoul, qui
936. tinua de régner parmi les guerres e
révoltes, laissa, par sa mort, la France
l'état le plus déplorable.

Les derniers Carlovingiens ne conservent plus qu'un titre.

Louis IV, dit d'Outremer, s'étoit e
en Angleterre lors de la prison de Ch
son père. Hugues le Grand, fils de R
qui avoit été roi, le rappela pour le m
sur le trône; se flattant de gouverner
son nom, et ne se trouvant pas dans
circonstances à pouvoir se déclarer roi
même.

Louis IV, Lothaire son fils, et Loui
son petit-fils, sont les derniers rois
race Carlovingienne. Ces princes n'av

;que le titre de souverains. Presque tous
domaines immédiats de la couronne
ent été aliénés; et Laon étoit la seule
: considérable qu'ils eussent conservée.
ues le Grand, toujours puissant, se ré-
a plusieurs fois contre Louis d'Outre-
; et Hugues Capet, son fils, usurpa le
e après la mort de Louis V, arrivée en
La famille de Charlemagne a régné 987.
lant 236 ans.

CHAPITRE V.

De l'état de l'Angleterre au neu vième et au dixième siècles.

Au commencement du neuvième siècle Egbert réunit les sept royaumes sous sa domination.

VERS la fin du sixième siècle, la Grand Bretagne étoit enfin tombée sous le jo des Saxons et des Anglais, que les Breto avoient appelés à leur secours en 449; et pays se trouvoit divisé entre sept chefs rois, ce qu'il a plu d'appeler *heptarchi* Mais après bien des guerres, tous ces peti états furent réunis, en 828, sous la domin tion d'Egbert, roi de Wessex. Ce prin avoit passé quelque temps à la cour Charlemagne, et pouvoit y avoir pris d leçons sur l'art de conquérir et de régner.

Quelle a été la cause de l'autorité du saint siège, et de la puissance des moines en Angleterre.

L'Angleterre, que l'arrivée des Sax avoit replongée dans l'idolâtrie, étoit alo catholique; et dès l'an 597, l'évangile avoit été prêché avec succès par le moi Augustin, que le pape S. Grégoire y av

nvoyé. La religion continua de s'y répandre, précisément dans ces siècles où le clergé augmentoit continuellement sa puissance, et donnoit ses prétentions pour des droits. Les Anglais, qui confondoient les prétentions et les dogmes, parce qu'on les leur prêchoit ensemble, se soumirent au clergé comme à la foi, et sur-tout au pape qui leur avoit envoyé des missionnaires. Voilà pourquoi ils furent de bonne heure plus dévoués à la cour de Rome qu'aucun autre peuple; jusques-là que leurs rois se rendirent tributaires du saint siége. En 853, Ethelwolf publia un édit, par lequel il donna aux églises la dîme de tous les revenus du royaume. Il envoya ensuite, par dévotion, son fils à Rome : il y vint lui-même deux ans après, fit de grandes libéralités, promit d'envoyer toutes les années une certaine somme, tant pour les besoins du pape que pour ceux des églises, et à son retour il assura des fonds à cet effet, en assujettissant tout son royaume au *romescot*, ou denier de S. Pierre, impôt qui jusqu'alors n'avoit été levé que dans quelques provinces. Les Anglais d'aujourd'hui, à

qui ce tribut déplaît, ne veulent voir
le denier de S. Pierre que la pure libé
d'un prince pieux. Mais qui ne sait qu
libéralités sont tôt ou tard des tributs
successeurs de ce prince n'ont pas o
d'ordonner la dîme et le romescot; les
ciles d'Angleterre ne l'ont pas oublié
plus : ils prétendoient même que les ég
ne doivent être chargées d'aucun imp

Sous Egbert les Normands [illegible] en Angleterre.

Egbert venoit de se rendre maître de
royaumes, lorsque les Normands ab
rent en Angleterre pour la première
et vainquirent. Ils revinrent deux ans a
et furent défaits; ils continuèrent
Ethelwolf, fils d'Egbert, gagnant et
dant des batailles, mais ruinant touj
les pays par où ils pénétroient.

Ils sont chassés sous Alfred qui gouverne avec sagesse.

Alfred, le quatrième des fils d'Et
wolf, mérite de n'être pas passé sou
lence. Il régna après ses trois frères,
proposa de chasser les Normands,
avoient déjà envahi une partie du royau
Cependant la fortune lui fut d'abord si
traire, qu'il fut réduit à se cacher dan
chaumière d'un berger. Mais six mois a
s'étant couvert de haillons, il osa venir

e camp des ennemis, et observer, en jouant le la harpe, ce qui s'y passoit. Lorsqu'il ut tout reconnu par ses yeux, il alla se nettre à la tête de quelque peu de troupes, u'il avoit fait rassembler secrètement, omba tout à coup sur les Normands, et emporta une victoire complète. Il n'eut plus que des succès. Ses ennemis devinrent es sujets : ceux qui ne voulurent pas se oumettre, furent contraints de sortir d'Angleterre; et il assura la paix dans ses états. Ce temps de repos fut employé à veiller à la sûreté des peuples, à leur donner des lois, et à faire fleurir le commerce, les arts et les sciences. Une flotte croisoit continuellement sur les côtes : des corps de troupes toient disposés de manière à pouvoir se orter facilement par-tout : et pendant que ar ces sages mesures, Alfred écartoit les arbares, il appeloit les savans, il faisoit enir des livres, il jetoit les fondemens de 'académie d'Oxford, et il polioit tout son oyaume. Il connut un art qui devroit être elui de tous les princes : car il mit tous es sujets dans la nécessité de veiller les ns sur les autres; et il se mit lui-même

en état de pouvoir être toujours instr
la conduite et de la profession de ch
particulier; voici par quel moyen. Il c
son royaume en shires ou provinces
provinces en centaines de familles
centaines en dixaines; il ordonna que
cun se feroit inscrire dans quelqu'un
dixaines, sous peine d'être poursuiv
les lois comme vagabond; et il voulu
chaque père répondit pour sa fam
chaque dixaine pour les pères, et ch
centaine pour les dixaines. Par cet a
gement l'ordre s'établit et se maintin
grand prince mourut en 900, à l'âg
cinquante-deux ans, et après en avoi
gné vingt-huit, dont les douze der
avoient été paisibles. Sa famille con
la couronne tant qu'elle fournit des pr
actifs et courageux : elle la perdit p
long règne d'Ethelred, tout-à-la fois lâ
avare et cruel; et l'Angleterre, en 1
tomba sous la domination de Cannut
de Danemarck.

Puissance du clergé d'Angleterre, et principalement des moines, désordres qui en naissent.

Il paroît que les rois saxons étoient
l'usage de convoquer le clergé et la nob
et de les consulter sur les lois qu'il conv

e publier. C'est aussi dans ces assemblées
'ils étoient reconnus ou même élus; car
oiqu'on les prît toujours dans la même
mille, on excluoit cependant l'héritier le
us prochain, lorsqu'il étoit trop jeune pour
uverner. Le clergé devoit être puissant,
t par l'influence qu'il avoit dans les
emblées, soit par la piété libérale des
nces, presque tous portés à faire du bien
réglises, et à donner leur confiance aux
ques. Edred, après avoir bien gouverné
même, crut, par principes de dévotion,
oir remettre le soin de ses états au moine
nstan, abbé de Glaston. Edwy, son
veu, qui lui succéda en 955, rendit aux
clésiastiques séculiers les biens qu'on leur
oit enlevés pour les donner aux moines.
eux-ci, offensés d'avoir été forcés à cette
stitution, se plaignirent avec si peu de
odération, qu'ils obligèrent le roi à sévir
ncore, et à les chasser de leurs monastères.
unstan fut même banni. On se souleva:
dwy fut réduit à partager ses états avec
dgar, son frère, qui s'étoit mis à la tête
s mécontens, et mourut bientôt après de
agrin.

Edgar rétablit les moines dans monastères, leur en bâtit de nouveau les combla de biens. Après la mort prince, l'Angleterre fut menacée guerre civile, parce qu'il y avoit un qui vouloit ramener les moines à l' de leur première institution; et que leurs on étoit divisé sur le choix d'u cesseur entre Edouard et Ethelred deux fils d'Edgar. Les moines monti alors quelle étoit leur puissance : ca seulement ils se maintinrent, mais e ils mirent eux-mêmes la couronne tête d'Edouard. Dunstan le sacra, s'e ra de la régence, et profita de la mi de ce roi pour affermir les moines leurs possessions et dans leurs privil Vous voyez que l'Angleterre est le pa les moines avoient alors le plus d'aut Ils jouissoient de la faveur des roi parvenoient presque seuls aux dignit l'église, et ils tenoient dans l'avilisse le clergé séculier. Ils n'avoient vraise blement une si grande puissance, que qu'ils avoient été les premiers mis naires en Angleterre, et que le zèle

ion n'avoit pas étouffé en eux tout
e intérêt. Je ne dois pas omettre un
qui vous fera voir jusqu'où ils portoient
audace. Edwy, prince très-vicieux,
i même dont j'ai déjà parlé, vivoit avec
concubine. Odon, archevêque de Can-
eri et moine, essaya, par ses exhor-
ons, de faire cesser ce scandale, et l'on
eut jusques-là qu'applaudir à son zèle.
s le roi ayant été sourd à ses remon-
ces, des gens armés enlevèrent cette
ne, par son ordre, au milieu de la cour
ie : on la défigura, on la marqua d'un
haud, on l'exila en Irlande; et comme
osa reparoître quelque temps après,
i la fit reprendre encore, et la fit mou-
ans les tourmens. Voilà ce que pouvoit
rélat en Angleterre.

es conciles donnoient beaucoup d'at- Abus dans la discipline.
on à la discipline de l'église. Les rois
mêmes paroissoient en faire leur prin-
objet; et les lois qu'on multiplioit
cette vue, et qu'on renouveloit sans
, sont un monument des désordres qui
oient dans le clergé : on ne cherche
remèdes que contre les maladies qui

sont connues. Aussi les rois et les concil
se plaignoient-ils souvent de ces désordr

Pour un adultère, on ordonnoit s
années de jeûne, dont trois étoient au p
et à l'eau. On appeloit pénitence profo
celle d'un laïque qui quitte les armes,
en pélerinage au loin, marchant nus pie
sans coucher deux fois en un même li
sans couper ses cheveux ni ses ongl
sans entrer dans un bain chaud, ni d
un lit mollet, sans goûter de chair ni d'
cune boisson qui puisse enivrer; allan
tous les lieux de dévotion, sans entrer d
les églises, etc. Dunstan, devenu évêq
de Cantorberi après Odon, imposa u
pénitence de sept ans au roi Edgar; p
dant laquelle il lui défendit de porter
couronne, lui ordonnant de jeûner de
jours de la semaine, de faire de grand
aumônes, de fonder un monastère de fill
de chasser des églises les clercs mal viva
et d'y mettre des moines en leur place.

Quelque sévères que paroissent ces pé
tences, elles devenoient commodes par
facilité de se racheter des jeûnes auxqu
on étoit condamné. Un denier ou de

ent-vingt pseaumes, ou encore soixante
nuflexions et soixante *pater* tenoient lieu
un jour de jeûne. Une messe en valoit
uze. Enfin un homme riche pouvoit faire
ûner pour lui, et accomplir en trois jours
jeûnes de sept ans : il lui suffisoit de
yer un certain nombre de moines qui
ulussent se charger en même temps de
pénitence. Le peu que je viens de dire,
ffit pour vous faire connoître la puis-
nce, l'ignorance et les mœurs du clergé
Angleterre.

CHAPITRE VI.

Des Sarrasins dans les siècles hu neuf et dix ; et de l'Espagne puis le septième siècle jusqu'à fin du quinzième.

La puissance temporelle que le clergé s'est arrogée, et l'abus qu'il en a fait, est une des principales causes des désordres et de la foiblesse des états de la chrétienté.

La trop grande puissance du clergé tend qu'à produire l'anarchie ; aussi a-t-e été et sera-t-elle encore une source d'al et de calamités. La France en est la preu et la raison en est sensible : car dès qu n'y a plus de limites entre la puissan spirituelle et la puissance temporelle, to les droits sont confondus ; la religion four des prétextes pour se soustraire à l'obé sance due aux souverains ; l'ambition colore des motifs les plus respectables ; les ministres de l'autel deviennent les i trumens de l'audace et de la tyrannie.

Plus on réfléchira sur l'histoire des tem barbares, plus on se convaincra de ce

triste vérité. Les prêtres, qui se disoient les interprêtes des volontés du ciel, avoient à peine choisi l'oint du seigneur, qu'ils se sont hâtés de l'avilir, et ils ont les premiers violé le serment qu'ils avoient fait prêter aux sujets. A mesure qu'ils deviennent plus puissans, l'autorité du roi s'affoiblit. Alors les lois sont sans force : le souverain, tombé dans le mépris, ne les sauroit faire respecter; et le clergé, quelle que soit sa puissance, est trop foible pour arrêter des abus, auxquels d'ailleurs il s'intéresse : il faut donc que l'anarchie règne avec le sacerdoce. Ces abus, déjà trop sensibles, s'accroîtront encore, et produiront de nouveaux maux.

La confusion des deux puissances est favorable au clergé.

En orient, le clergé n'avoit pas pu s'élever à la même puissance ; mais il n'influoit encore que trop dans le gouvernement. Les prêtres grecs, n'ayant pu entrer en part de la souveraineté, virent sans jalousie le prince entrer en part du sacerdoce. C'est qu'il leur importoit de confondre les deux puissances, même en cédant. En effet, un empereur théologien devoit être gouverné par des prêtres, et donnoit de l'importance

aux controverses qui divisoient le clergé. Aussi l'invitoit-on à être juge en matière de doctrine ; et lorsqu'il abandonnoit le soin des provinces pour s'occuper des disputes que les moines ne cessoient d'élever, on le louoit de préférer l'église à l'état. Voilà les désordres qui ont favorisé en orient les conquêtes des Sarrasins, et peut être que sans Charles Martel l'anarchie leur eût livré toute la chrétienté.

La puissance du clergé facilite la conquête de l'Espagne aux Sarrasins.

La France, qui se seroit trouvée sans défenseur, auroit succombé. La facilité avec laquelle les Sarrasins conquirent l'Espagne en est la preuve ; car cette facilité avoit principalement pour cause les abus qui naissoient de la trop grande puissance du clergé.

Lorsque Wamba fut détrôné, la couronne étoit élective, c'est-à-dire, à la disposition de la noblesse et du clergé, qui opprimoient le peuple, et qui s'opprimoient tour-à-tour. Les évêques et les abbés mirent sur le trône Ervige, et cet usurpateur reconnoissant, affermit leur puissance. Il eut en 687, Egiza, son gendre, pour successeur.

Egiza, qui régna jusqu'en 701, et qu'on met au nombre des meilleurs rois, laissa

lois enfans : Witiza, qui lui succéda,)ppas, archevêque de Séville, et une fille ui fut mariée au comte Julien. Ce comte voit le gouvernement des côtes de Gibral- r et de tout ce que les Goths possédoient ncore en Afrique.

Avec Witiza régnèrent les vices, la ty- nnie et les désordres. Ce prince, devenu ieux, ôta les armes à ses sujets, et abattit murs de quantité de villes, croyant r-là se précautionner contre les révoltes. ais, la dixième année de son règne, il détrôné par Roderigue, fils du frère de écésuinte, qui avoit occupé le trône avant amba.

Eba et Sizebut, fils de Witiza, se réfu- rent en Afrique, où de concert avec rchevêque Oppas, leur oncle, et avec le nte Julien, qui avoit épousé leur tante, invitèrent les Maures à passer en Es- gne. C'est ainsi qu'on nommoit les Sar- ins, qui étoient alors maîtres de la uritanie. Cette conquête étoit facile r les mahométans, puisque depuis itiza, l'Espagne n'avoit ni armes, ni ces fortes, et que d'ailleurs Julien leur

Les Sarrasins font la conquête de l'Espagne.

des Turcs, qui devinrent dans la sui
puissans, qu'ils s'arrogèrent le droi
donner l'empire : ce fut une sourc
guerres civiles. Les gouverneurs des
vinces se rendirent indépendans; et le
life se vit réduit au seul territoire de Ba
824. Les Emirs et Omaras, officiers qu'il
pour remédier aux troubles, acquiren
effet, beaucoup d'autorité : mais, ains
nos maires du palais, ils s'en servirent
assujettir les khalifes mêmes. Ils régn
bientôt seuls; et à la fin du dixième
le khalifat fut borné aux seules fonc
du sacerdoce. Ce fut alors simplemen
dignité que les souverains croyoient d
respecter dans l'ordre spirituel, parce
étoient mahométans; et à laquelle i
croyoient pas devoir obéir dans l'
temporel, parce qu'ils étoient souve

Les Sarrasins, quoique divisés, sont toujours redoutables à la chrétienté.

Cependant tous les peuples étan
gouvernés, les Sarrasins, malgré leu
visions, étoient encore bien redoutable
823, ils se rendirent maîtres de plu
îles, et entr'autres de celle de Crète
laquelle ils bâtirent la ville de Canda
donna dans la suite le nom de Can

le grands avantages sur les Grecs ainsi que sur les Turcs, qui cherchoient à se faire de nouveaux établissemens. Les Turcs étoient les Tartares, qui descendoient des anciens Huns, et qui habitoient les monts Altai. Depuis long-temps, ils faisoient des incursions dans la Chine et dans la Perse, et ils s'étendoient alors depuis l'Altai jusqu'aux terres soumises aux empereurs Grecs. Ils avoient même déjà fait quelque alliance avec la cour de Constantinople.

Les Grecs et sur les Turcs.

Cependant les guerres civiles suspendoient souvent les succès des Sarrasins. La plus grande révolution fut celle qui fit rendre aux Ommiades le khalifat qu'ils possédoient depuis long-temps. Le khalife Mérouan perdit la vie en Egypte, avec quatre-vingt personnes de sa famille; et il n'échappa qu'Abdérame, que nous venons de voir en Espagne. Sous les Abbassides, qui se saisirent du khalifat, et qui protégèrent les lettres, l'empire des Sarrasins s'affoiblit, se démembra, et il se forma plusieurs royaumes indépendans.

Les Abbassides enlèvent le khalifat aux Ommiades.

Au commencement du neuvième siècle, le khalife Motazem avoit confié sa garde à

Le khalife est réduit aux seules fonctions du sacerdoce.

Voltaire : le courage des premiers âge
la république revivoit en lui dans un te
de lâcheté et de corruption ; tel qu'un
beaux monumens de l'ancienne Ro
qu'on trouve quelquefois dans les ru
de la nouvelle. Léon engagea les habi
de Naples et de Gaiete à venir défe
les côtes et le port d'Ostie ; il visita
même tous les postes et reçut les Sarra
à leur descente, non pas en équipage
guerrier, mais comme un pontife qui ex
toit un peuple chrétien, et comme un
qui veilloit à la sûreté de ses sujets. C
en 849 que ce pape eut la gloire d'a
sauvé Rome.

Ils s'affermissent en Espagne où les chrétiens fondent plusieurs royaumes.

Les Sarrasins eussent pu avoir de
grands succès en Italie, s'ils eussent
unis. Plus divisés en Espagne, leur p
sance y étoit déjà considérablement di
nuée. Les successeurs d'Abdérame
gnoient à Cordoue; une autre famille
mahométans régnoit à Tolède : les én
ou gouverneurs des provinces se rendoi
indépendans; et nous voyons qu'un d'
fut soutenu dans sa révolte par Cha
magne.

tte île. En 828, les Sarrasins d'Afrique mparèrent de la Sicile, où ils furent pelés par Eupheme, qui s'étoit révolté tre l'empereur de Constantinople. Enfin lques années après ils s'établirent en lie, profitant des guerres civiles qui oc-oient Lothaire, Charles le Chauve et is de Germanie. Ils ravagèrent la Ca-re et la Pouille, et ils s'emparèrent de i, de Tarente et de plusieurs autres es. Les Sarrasins d'Espagne y combat-nt contre les Sarrasins de Sicile; les pour Siconulfe, prince de Salerne; les res, pour Aldégise, duc de Bénévent; orte que les provinces méridionales de lie étoient en proie à ces deux tyrans, ux barbares qu'ils avoient fait venir à r secours. L'empereur de Constantinople celui d'occident étoient hors d'état de ousser les Sarrasins. L'Italie étoit me-ée de passer sous le joug de ces infi-les. Ils assiégèrent Rome, ils battirent général de l'empereur Lothaire, et ils fussent rendus maîtres de cette capitale s les sages mesures du pape Léon IV. e pontife étoit né romain, dit M. de

l'Espagne, dont les événemens n'infl point sur le reste de l'Europe; et je l aux historiens à vous faire des tabl plus tristes qu'instructifs. Afin mêm n'être pas obligé de repasser sitôt dan pays aussi barbare, je vais parcouri siècles qui se sont écoulés jusqu'à l'ex sion des Maures.

Révolutions fréquentes et périlleuses.

Les arts de luxe et les vices qu'ils trai à leur suite, avoient amolli les rois m métans. Moins respectés, ils en fu moins craints, moins obéis, et les rév tions se multiplièrent coup sur coup. E se succédèrent avec tant de rapidité, q croiroit lire l'histoire de plusieurs siècl et cependant ce ne sont que les événem d'environ vingt ans. Telle étoit la situat des Maures au commencement du onzi siècle.

Multitude de souverains toujours en guerres.

Ces conjonctures auroient été favora aux chrétiens, s'ils avoient été capables profiter : mais toujours divisés, touj en guerre les uns avec les autres, ils éto eux-mêmes exposés à des révolutions tinuelles. Il y avoit alors vingt rois Espagne, quantité d'autres souverains

ucoup de chevaliers errans. Ceux-ci
ent des chevaliers armés de toutes
:es, suivis de quelques écuyers, et qui
ıt indépendans, alloient de province
province, offrant leurs services aux
ıces ou aux princesses qui étoient en
ɪre.

Roderigue, surnommé le Cid, étoit un ces chevaliers. Il servit d'abord dans armées de Ferdinand, qui, étant roi de ıtille, de Léon, des Asturies, de Ga- et de Portugal, étoit un ennemi re- table pour les Maures; mais dont la ssance s'évanouit parce qu'il partagea états entre ses trois fils et ses deux :s. Roderigue ou le Cid.

Le Cid aida dom Sanche, fils aîné de Fer- and, à dépouiller ses frères Alphonse dom Garcie, et ses sœurs Urraque et ɪire.

Après la mort de dom Sanche, Alphonse ouvra le royaume de Léon, qui avoit son partage, et auquel il réunit celui Castille. Le Cid paroît s'être alors atta- é à ce prince, et lui avoir fait remporter grands avantages sur les Maures. Il prit

Tolède et conquit toute la Castille nei
ayant ensuite eu quelques dégoûts, il
loigna de la cour, porta la guerre aux
fidelles en son nom, et se rendit maîtr
royaume de Valence, qu'il conserva jusq
1099, qu'il mourut. Au reste, l'histoir
ce chevalier est remplie de fables; n
Corneille ne me permettoit pas de la pa
sous silence. C'étoit d'ailleurs une occa
de vous donner une idée des divisions
affoiblissoient les chrétiens. Sur la fi
ce siècle, de nouvelles armées de Ma
vinrent encore d'Afrique en Espagne
causèrent de nouveaux désordres, m
parmi les mahométans.

État de l'Espagne dans le douzième siècle.

Au commencement du douzième siè
l'Andalousie, une partie de la Murci
la Grenade appartenoient aux Maures :
royaumes d'Arragon et de Navarre éto
réunis sous un prince chrétien : Barcel
étoit une principauté dont les souvera
sous le titre de comtes, rendoient h
mage aux rois d'Arragon : le comte He
fils d'un duc de Bourgogne et descen
de Hugues Capet, étoit maître d'une
tie du Portugal. Enfin Alphonse, do

iens de parler, réunissoit sous sa domi-
ation les deux Castilles, Léon, la Galice
t Valence.

Cet Alphonse ne laissa qu'une fille,
ommée Urraque, qu'il avoit mariée au
i d'Arragon et de Navarre, et qu'il dé-
ra son héritière. Par la réunion de tant
tats, le roi d'Arragon devenoit un mo-
que puissant; mais parce que sa femme
ulut partager l'autorité, il la répudia,
s prétexte qu'il étoit son cousin issu de
rmain, et pour d'autres raisons qu'on
donne encore. Quoi qu'il en soit, les
igneurs de Castille, de Léon et des As-
ries prirent les armes pour conserver ces
yaumes à la reine, et ils lui en conser-
èrent en effet une partie. Cette princesse
t ensuite la guerre avec son fils, le roi
e Galice, qu'elle avoit eu du comte de
alice, son premier mari. Elle l'eut en-
ore avec sa sœur Thérèse, comtesse de
ortugal et femme du comte Henri : enfin
le l'eut avec ses sujets.

Le roi d'Arragon, qui ne cessa presque
s de faire des conquêtes sur les infidelles,
ur enleva Saragosse dont il fit sa capitale;

et les guerres qu'Urraque fit à Thér
n'empêchèrent pas le comte Henri d'a
aussi de grands succès sur eux, et de
chasser de plusieurs places. Il semb
donc que les Chrétiens alloient enfin s
juguer les Maures; mais ils s'affoiblissoi
au moment qu'ils paroissoient plus p
sans. En effet, le roi d'Arragon étant m
sans enfans, les Arragonois élurent d
Ramire, son frère, moine et prêtre;
Navarrois proclamèrent dom Garcie R
mirez; et cette division causa des guer
continuelles entre les deux royaumes.

Le comte de Galice, Alphonse Ra
mond, après la mort d'Urraque, sa mè
prit les armes, et fut reconnu dans
royaumes de Léon, des Asturies, de T
lède et de la plus grande partie de la C
1133. tille. Se voyant alors le plus puiss
monarque d'Espagne, il se fit proclam
empereur; titre fastueux que ses succ
seurs ne prirent pas. Il mérita mieux ce
de conquérant; car il prit aux Mau
Cordoue, Boëça, Almérie, Calatrav
Jaën, Andujar et Cadix. Il s'étoit al
avec le fils du comte Henri, qui s'ét

fait proclamer roi de Portugal, et avec Raymond Bérenger, comte de Barcelone, qui, ayant épousé la fille de Ramire, gouvernoit l'Arragon. Ce comte étoit puissant; car, à l'exception de Lérida et de Tortose que les Sarrasins avoient conservées, il étoit souverain de toute la Catalogne, de Montpellier et du comté de Provence. Ces deux princes eurent aussi de grands succès. Le roi de Portugal enleva Lisbonne, Alanquez, Obsdos, Ebora, Elvas, Mura, Serpa, Béja, en un mot, presque tout le Portugal. Le comte de Barcelone ravit Lérida, Tortose, Fraga, et plusieurs autres places. Les Maures ne se relevèrent jamais de ces pertes; mais l'empereur Alphonse, qui mourut en 1157, ayant divisé ses états entre ses deux fils, laissa deux rois moins puissans que lui, et donna lieu à de nouveaux troubles.

Dans le treizième. Alphonse de Castille surnommé le Sage.

Cependant les Maures firent encore de grandes pertes dans l'intervalle de 1230 à 1252 : Jacques, roi d'Arragon, conquit l'île de Majorque, celle de Minorque, Ivica, et le royaume de Valence. Et Ferdinand III, roi de Cordoue, celui de Murcie, Séville,

la plus grande partie de l'Andalousie mourut en 1252, lorsqu'il songeoit à p ses armes en Afrique. Ce prince ne fut seulement conquérant : il s'occupa du de policer ses peuples, et fit de sages l

Alphonse X, son fils et son succes régna jusqu'en 1284. On l'a nommé l tronome ou le Sage, parce qu'il protég les sciences et qu'il les cultivoit avec cès. Il gouverna d'ailleurs sagemen dans des temps difficiles. Il eut le cha d'être forcé de vaincre son fils, qui se leva contre lui, et la gloire d'être app l'empire d'Allemagne.

Dans le quatorzième et dans le quinzième, où les Maures sont chassés.

Pendant le quatorzième siècle, pagne fut déchirée par les guerres q firent les rois chrétiens, et par les tro qui naissoient fréquemment dans royaumes. L'usage qui faisoit pass couronne aux femmes, et, par conséq multiplioit les prétendans, étoit souve source des désordres. La Castille fut à occasion le théâtre d'une guerre où gleterre et la France prirent part, et nous parlerons lorsque nous serons a au règne de Charles V. Elle continua

agitée jusqu'à la mort de Henri IV, arrivée en 1472. Ce prince avoit été déposé par un parti puissant, qui avoit pour chef l'archevêque de Tolède; et il n'étoit remonté sur le trône, qu'après avoir exclus de sa succession sa propre fille Jeanne, et avoir reconnu sa sœur Isabelle pour sa seule héritière.

Pour assurer la couronne à cette princesse, les rebelles lui firent épouser Ferdinand, qui, étant héritier d'Arragon et de Sicile, étoit en état de soutenir les prétentions de sa femme. Par ce mariage, Ferdinand devint le roi le plus puissant qu'on eût encore vu en Espagne, depuis que les chrétiens s'y rétablissoient.

Les mahométans n'y possédoient plus que le royaume de Grenade. Le roi de Maroc, qui étoit venu à leur secours en 1440, avoit été entièrement défait. Depuis ils s'étoient affoiblis de plus en plus; et lorsqu'il s'élevoit contre eux un ennemi redoutable, ils s'affoiblirent encore par la révolte de Boabdilla contre Alboacen, son oncle et son roi.

Ferdinand fomenta cette guerre civile,

en donnant des secours à Boabdilla ;
1492. quand Alboacen fut mort, il attaqua
allié, conquit le royaume de Gren
et mit fin à la domination des Ma
qui subsistoit depuis près de huit
ans.

Etat de l'Espagne après l'expulsion des Maures.

Ferdinand, qu'on regarda comm
vengeur de la religion, parce qu'il
fait des conquêtes sur les infidelles,
surnommé le Catholique, et prit le
de roi d'Espagne, parce qu'il en poss
tous les royaumes, à la Navarre près
envahit dans la suite, et à l'exceptio
Portugal qui continua d'être un roya
séparé. Il se hâta de chasser les Ma
pour leur ôter tout moyen de se réta
et il chassa encore les juifs, qu'on r
doit comme des ennemis, parce qu'ils
toient pas chrétiens et qu'ils étoient ri
On prétend qu'il sortit d'Espagne
soixante-dix mille familles. Il y rest
provinces à moitié désertes, des chré
pauvres sans commerce, sans arts, et
quisition que Ferdinand lui-même
introduite en 1478.

Combien cette

On compte qu'il a fallu livrer

ures 3700 combats pour recouvrer Espagne, dont ils s'étoient rendus maîtres une seule bataille. Si l'on eût compté combats que se sont donnés les princes étiens, on en eût trouvé sans doute un us grand nombre. Jugez par-là de la ltitude des révolutions, de la misère peuples, et de la misère des souverains mes.

expulsion à coûté de combats.

Les princes sont toujours malheureux, squ'ils ne font pas régner les lois. Plus veulent être absolus, plus ils sont foibles; les révoltes renaissent comme les têtes l'hydre. *Nous qui sommes autant que us, nous vous faisons notre roi, à dition que vous garderez nos lois, on, non,* disoient les Arragonois, lors-ils étoient assemblés pour couronner ui qu'ils élevoient au trône. Les Castil-ns ne mettoient pas moins de bornes au uvoir de leurs souverains. Ce gouverne-nt eût été bon, si les Arragonois et les stillans avoient en effet eu des lois; mais qu'ils appeloient de ce nom, n'étoit que s usurpations ou les prétentions des vas-

Combien le gouvernement des royaumes d'Espagne avoit été vicieux.

saux puissans; car eux seuls composoien
les assemblées; le peuple en étoit exclu
et ses droits étoient comptés pour rien. L
ton de liberté que prenoient les assemblée
n'étoit donc que le langage d'une mult
tude de tyrans qui craignoient de se dor
ner un tyran pour maître. Ceux qui parloie
ainsi, étoient des évêques, des abbés,
des seigneurs laïques, qui d'ordinaire n'o
servoient eux-mêmes aucunes lois dan
leurs terres. Ils obéissoient au souverai
ils lui désobéissoient, ou ils lui faisoie
la guerre; sacrifiant tout à l'ambition,
ne cédant qu'à la force. Tantôt on marcho
à ses ordres, tantôt on refusoit de se ra
sembler sous ses drapeaux, d'autres fo
on l'abandonnoit au milieu d'une cam
pagne, et les entreprises les mieux conce
tées ne réussissoient pas, ou se terminoie
par des revers. Tant de combats entre l
chrétiens et les mahométans font voir qu
de part et d'autre on ne savoit ni se réun
ni faire la guerre. Tel est le gouverne
ment ou plutôt l'anarchie que les barban
avoient établie par-tout, et qui a été

ière cause des malheurs de l'Espagne.
m'arrête pas ici sur les vices de cette
hie : l'histoire de France, qui vous
léjà donné une idée, achèvera de vous
ire connoître.

CHAPITRE VII.

De l'Allemagne et de l'Italie de 888 *jusqu'en* 1073.

888. L'Allemagne et l'Italie sous Arnoul.

ARNOUL, reconnu roi d'Allema
portoit encore ses vues sur la Fran
sur l'Italie, et ambitionnoit sur-to
titre d'empereur. Mais il étoit trop
affermi pour faire face aux obstacle
s'offroient de toutes parts : il voyoi
dehors des concurrens déjà établis, e
dedans des factions toutes prêtes à se
mer. Comme les gouvernemens ét
héréditaires, les ducs et les comtes ne
geoient qu'à se rendre indépendans
un prince qu'ils venoient d'élire, et
étoit forcé de les ménager. Le du
Moravie sur-tout ne cachoit pas qu'il
loit se soustraire à toute dominatio
fallut le caresser pour le gagner, il f
même augmenter sa puissance, et en
ne fut-il pas possible d'éviter la gu

ıs ces conjonctures, Arnoul reconnut
les pour roi de France ; Rodolphe,
r roi de la Bourgogne transjurane ; et
ıis, fils de Boson, pour roi de Provence.
l fut défait par les Abodrites, peuple
ɔn dit être Vandale d'origine, et qui
ıitoit sur les bords de l'Elbe. Il le fut
ore par les Normands, qu'il vint cepen-
ıt à bout de vaincre ; et il gagna plusieurs
ailles sur les Sclavons.

Cependant l'Italie et le titre d'empereur
ient toujours l'objet de l'ambition d'Ar-
ıl. Il eût été plus sage à lui d'assurer son
orité en Allemagne, que de marcher à
nouvelles conquêtes. Qu'importe d'ac-
ɛrir des provinces, quand on est si peu
ître de celles qu'on a déjà ? C'est l'Al-
ıagne qu'il falloit d'abord conquérir.
ɛ factions commençoient à naître entre
seigneurs laïques et les seigneurs ec-
ɛiastiques : c'étoit le moment de les
ıffer. Il ne le fit pas ; et elles seront la
ɛce de bien des guerres sanglantes.

Gui, duc de Spolète, étoit maître de 889.
lie, et Arnoul avoit déjà envoyé un de
fils au secours de Bérenger, duc de

894. Frioul, qui, ayant été défait, avoit e
cours à lui. Il y passa lui-même à l
licitation du pape Formose, qui voul
soustraire à la domination de Gui
quelques autres ducs. Il prit Berg
Milan, Pavie, Plaisance, repass
Alpes, et fit reconnoître roi de Lor
son fils Suentibold.

Cependant Gui étoit mort, et Lan
son fils avoit été couronné empereu
Formose. Ce pape n'étoit pas maître
sible de la chaire de S. Pierre. Il avo
pour concurrent Sergius, qui tentoit
pour le chasser, et qui étoit soutenu d'
bert, marquis de Toscane. Il crut
mettre Lambert dans ses intérêts;
voyant que malgré ses ménagemens,
pouvoit pas compter sur ce prince, il
le roi d'Allemagne de passer une se
fois en Italie, et il lui offrit la cou
impériale.

Serment des Romains, lorsqu'il est couronné empereur.

Arnoul vint, assiégea Rome que le
de Lambert défendoit, la força, fut
ronné empereur par le pape, et rec
noms de César et d'Auguste. Le ser
que lui firent les Romains étoit conç

termes : *Je jure par tous les divins stères, que, sauf mon honneur, ma et ma fidélité pour le pape Formose, suis fidelle, et le serai toujours à mpereur Arnoul.* Cette clause, *sauf fidélité pour le pape*, est remarble.

Après avoir sévi contre les ennemis de rmose, Arnoul poursuivit Lambert avec ueur, mais inutilement. Il ne put lui ever la couronne, et il revint en Alleagne où il mourut. Lambert, contre qui sieurs conspirations s'étoient formées, it la même année. 899. Mort d'Arnoul.

Louis IV, seul fils légitime d'Arnoul, élu roi d'Allemagne, quoiqu'il n'eût ore que sept ans, et bientôt après il fut clamé roi de Lorraine à Thionville. Les rrains se donnèrent eux-mêmes à ce ce. Suentibold, qui s'étoit rendu odieux sa tyrannie, entreprit inutilement de ndre ses droits : il perdit la bataille et ie. Louis IV, son fils, dernier des Carlovingiens.

Vers la fin du neuvième siècle, une velle nation de Scythes, qui habitoient rient du Volga, se répandit en Europe. Les Hongrois, qui s'étoient établis en Pannonie, accroissent les troubles, qui durent jusqu'à la mort de Louis.

Ces barbares se jetèrent d'abord su
Russes; ils traversèrent ensuite la R
Polonoise, vinrent jusqu'au bord du
nube, passèrent ce fleuve et s'établ
dans une partie de la Pannonie, dor
limites étoient à peu près les même
celles qui bornent aujourd'hui le roy
de Hongrie. De-là, ils firent de nouvell
ruptions; et au commencement du dix
siècle ils ravagèrent plusieurs fois l'
magne, l'Italie, et une partie de la Fr
Tous ces pays étoient ouverts parce
manquoient de places fortes, et encore
parce qu'ils étoient mal gouvernés
croit que les Hongrois, c'est ainsi
nomme ces Scythes, ont la même o
que les Turcs.

Le règne de Louis ne fut qu'une
de troubles jusqu'en 911, qu'il mour
fit une paix honteuse avec les Hongr
en fit une autre tout aussi honteuse
les Normands; et l'Allemagne fut dé
par une guerre civile, si sanglant
presque tous les chefs y perdirent la

L'Allemagne comprenoit alors la
conie, la province de Bamberg, Const

Berne, Lausanne, la Bourgogne,
;on, la Lorraine, Metz, Liége,
:ai, Arras, la Flandre, la Hollande,
ande, Utrecht, Cologne, Trèves,
ıce, Worms, Spire, Strasbourg, la
la Saxe, la Hesse, la Westphalie, la
ıge, la Wétéravie, la Misnie, la
ıe de Brandebourg, la Poméranie,
ı, Stétin, le Holstein, l'Autriche, la
hie, la Stirie, le Tirol, la Bavière,
·isons, et tous les pays qui dépen-
de ces provinces.

is IV est le dernier prince allemand race Carlovingienne. Charles le ɜ, qui régnoit en France, étant trop pour faire valoir ses droits, la nation liberté de se choisir un chef. Othon, ɜ Saxe, refusa la couronne à cause grand âge; et conseilla de la donner rad, duc de Franconie : action d'au-lus généreuse que Conrad étoit son ıi, et avoit du mérite. Le duc de onie fut élu. Ces élections se faisoient des assemblées où les évêques et les ɜs se trouvoient avec les députés des ipales villes.

Conrad roi d'Allemagne au refus d'Othon.

Arnoul, duc de Bavière, qui avoi
piré au trône, prit les armes, et fut d
Gisilbert, duc de Lorraine, et Burch
duc de Suabe, eurent le même sort.
Conrad, moins heureux avec les Hon
qui profitèrent de ces troubles, fut
traint d'acheter la paix et de s'oblig
leur payer un tribut. Il avoit régné sept
ou environ, lorsque s'apercevant qu'il a
peu de temps à vivre, il engagea les
gneurs à reconnoître pour souverain He
fils d'Othon, se piquant d'être aussi g
reux que son bienfaiteur. En effet, i
l'étoit pas moins; car Henri n'avoit ja
cessé de le traverser; il avoit même t
de le faire empoisonner.

Sagesse d'Henri l'Oiseleur de la maison de Saxe.

Henri, surnommé l'Oiseleur parce
se plaisoit à la chasse des oiseaux, fut
après la mort de Conrad. Le pape, vou
se soustraire à plusieurs petits princes
se disputoient en Italie le titre d'empe
se hâta de lui offrir la couronne impéri
mais il la refusa, et répondit qu'il se
tentoit des titres que les états d'Allema
lui avoient donnés. Plus sage qu'Arnou
ne songea qu'à bien établir sa puissanc

mit le duc de Suabe, qui refusoit de le connoître; s'affranchit, par la victoire, du ibut que les Hongrois vouloient exiger; fit les Abodrites et les Danois, rendit ibutaires les Sclavons, les Dalmates et s Bohémiens, et força Charles le Simple renoncer aux droits qu'il vouloit faire loir sur l'Allemagne. Enfin il institua des ilices, fit murer les villes, et mit ses états l'abri des incursions des peuples voisins. e qui fait le plus d'honneur à son règne, est qu'il eut l'art de réunir les seigneurs llemands, qui jusqu'alors avoient toujours désunis. Ils lui furent si attachés, qu'ils ccordèrent tous à lui donner pour suc-sseur son fils Othon.

Je ne m'arrêterai pas sur des guerres ntinuelles, qui furent pour Othon autant occasions d'acquérir de la gloire; il réduisit rebelles, dompta les Hongrois, soumit hommage la Bohême et le Danemarck, andit la religion par les armes, suivant sage de ces temps barbares, et devint rbitre des princes qui recherchèrent à vi son amitié. Mais il faut le suivre en lie, et voir dans quel état il la trouva.

936. Othon I, après avoir assuré sa puissance en Allemagne, passe en Italie.

État de cette province.

Après la mort de Lambert, arriv
899, Bérenger, duc de Frioul, rec
l'Italie pour la perdre presque aus
Louis, roi d'Arles, appelé par une fa
puissante, le chassa, et prit la cour
impériale : celui-ci ayant été trahi
ceux-mêmes qui l'avoient servi, Bér
se rendit encore une fois maître de l'I
lui fit crever les yeux, et se fit couro
empereur par le pape Jean X.

Quelques années après, il se form
parti en faveur de Raoul ou Rodolph
roi de Bourgogne. Bérenger fut défa
ne lui resta que Vérone, où il fut assa
l'année suivante 924.

Raoul ne porta cette couronne que
ans. Elle lui fut enlevée par Hugues, c
de Provence, à qui les Italiens l'offri
et qui, après avoir régné près de vingt
crut s'affermir en s'associant Lothaire
fils : cette précaution fut inutile. Les
liens élevèrent sur le trône Bérenger
d'Adalbert, marquis d'Ivrée, et de Gi
fille de Bérenger, empereur; Hugues
fuit en Provence, et Lothaire mou
Milan quelques années après.

930.

Bérenger voulut marier son fils Adalbert
ec Adélaïde, veuve de Lothaire; et cette
incesse s'y étant refusée, il l'assiégea dans
vie, la prit et l'envoya prisonnière dans
château de Garde. Elle trouva le moyen
se sauver, et elle se retira dans la for-
esse de Canosse, où se voyant encore as-
égée, elle implora le secours d'Othon, à
elle offrit sa main et le royaume d'Italie.
thon vint, la délivra et l'épousa. Bérenger
nserva toujours cependant son royaume,
la réserve du Véronois et du Frioul, qui
rent donnés à Henri, duc de Bavière,
re d'Othon; mais il rendit hommage,
prêta serment de fidélité au roi d'Alle-
gne.

Pour comprendre la cause de tant de troubles, il faut considérer que l'Italie étoit partagée entre une multitude de petits souverains, dont aucun n'étoit assez puissant et assez habile pour soumettre les autres. De-là naissoient des factions, qui, variant comme les intérêts, transportoient la couronne d'une tête sur une autre; et chaque prince se flattoit de trouver son avantage dans les guerres qui s'élevoient entre deux

Cause des désordres de l'Italie.

concurrens. Si tous ces tyrans s'étoient tentés de combattre entr'eux, sans ap l'étranger, ils se seroient enfin formé puissance qui auroit tout subjugué, et l lie auroit pu devenir un royaume floris Vous connoîtrez quelque jour quel es jourd'hui son état; vous verrez qu'il suite de bien des désordres, de bien révolutions et de bien des calamités; jugerez que c'est sur-tout la faute des liens, qui n'ont pas cessé d'ouvrir leur aux Allemands ou aux Français. Vou rez aussi lieu de reconnoître que cette quête ne pouvoit qu'être funeste aux pe à qui elle paroissoit destinée.

Au dixième siècle, la politique des mains étoit d'entretenir les factions toute l'Italie, de les multiplier et de l poser continuellement les unes aux au ils espéroient de trouver parmi les tro l'occasion de rétablir la république. papes employoient le même artifice, des vues bien différentes. Il ne voul comme les Romains, ni roi, ni empe mais ils étoient encore plus éloignés voriser le gouvernement républicain,

qu'ils vouloient commander eux-mêmes. C'est à force de semer la division dans Rome, dans l'Italie et dans toute l'Europe, qu'ils se saisiront enfin de la souveraineté. Ils appelleront les Allemands pour affoiblir la puissance des princes italiens; et pour se soustraire aux rois d'Allemagne, ils souleveront contre eux les peuples.

Scandales sur le saint siége.

Il seroit difficile de vous donner une idée des maux que l'ambition des papes a produits dans la chrétienté. Je laisse aux historiens à vous faire connoître les pontifes qui ont déshonoré le siége apostolique, dans les temps que nous parcourons. Vous verrez, au commencement du dixième siècle, une femme nommée Théodora, disposer de tout dans Rome, par ses intrigues et par sa galanterie, et mettre sur la chaire de S. Pierre un monstre connu sous le nom de Sergius III. Cette femme fut mère de Marosie et d'une autre Théodora, toutes deux aussi intriguantes, aussi galantes, aussi puissantes qu'elle; et qui, comme elle, firent à leur choix des souverains pontifes. Théodora, la jeune, fit élire pape son amant, Jean X, à qui elle avoit

successivement procuré l'évêché de
logne et celui de Ravenne; et quel
temps après, Marosie éleva sur la ch
pontificale Jean XI, son propre fils, qu'
avoit eu d'un adultère avec Sergius
Tout réussissoit à celle-ci; lorsque Albe
son fils légitime, se mit à la tête des
mains contre elle, et la fit enfermer a
bien que Jean XI. En voilà assez p
vous faire juger que dans Rome les
sordres et la corruption des mœurs étoi
portés aux derniers excès. J'ajouterai
lement le jugement que porte de ces te
le cardinal Baronius, écrivain qu'on
peut pas soupçonner d'avoir été peu fa
rable à la cour des souverains ponti
« Que la face de l'église de Rome, dit
» étoit alors défigurée! Le saint siége t
» bé sous la domination de deux fem
» déréglées, leurs amans élevés sur
» chaire de S. Pierre, les canons des c
» ciles violés, les décrets des papes fo
» aux pieds, les anciennes traditions
» prisées, et le siége apostolique deven
» proie de la cupidité et de l'ambition

L'Italie ravagée par les Hongrois

Pendant que l'Italie, déchirée par

erres civiles, étoit le théâtre des plus et par les Sarrasins.
ands scandales, elle avoit été ravagée
usieurs fois, d'un côté par les Hongrois,
de l'autre par les Sarrasins. Mais plus
s désordres étoient grands, plus on étoit
oigné d'en voir la fin; et on ne pouvoit
ttendre qu'à de nouvelles calamités.

Othon, qui avoit repassé les Alpes, étoit Othon I, appelé par Jean XII, y fait respecter son autorité.
cupé à soumettre son fils Ludolphe qui,
aignant que les enfans d'Adélaïde ne lui
issent un jour préférés, s'étoit soulevé, et
oit entraîné dans la révolte plusieurs
inces allemands. Il venoit de rétablir la
anquillité en Allemagne, lorsque le pape
an XII, qui vouloit se soustraire à la do-
ination de Bérenger, le pressa de revenir
Italie. Tout se soumit à son arrivée. Il fut
oclamé, à Milan, roi d'Italie, dans une as-
mblée d'évêques où Bérenger fut déposé;
l'année suivante, il reçut à Rome la cou- 962.
me impériale des mains de Jean XII. Il fit
dre à l'église de S. Pierre les biens qui
avoient été enlevés. Le pape et le peuple
èrent de lui être toujours fidelles, et de
donner aucun secours à Bérenger. Il fut
été que la consécration des souverains

pontifes ne seroit canonique, qu'a qu'elle auroit été faite du consente de l'empereur; et le clergé de Rome, que la noblesse, s'engagea par serm se conformer à tout ce qui fut réglé sujet.

Jean XII, homme sans mœurs et talens, étoit fils d'Alberic. Ayant su à l'autorité de son père, il étoit, en patrice ou souverain de Rome; et en élevé sur le siége apostolique, il réun en lui les deux puissances. Il se rep donc bientôt de s'être donné un n dans Othon; il oublia tous les ser qu'il venoit de prêter; et croyant po profiter de l'absence de l'empereur, assiégeoit Mont-Léon, aujourd'hui M Feltro, où Bérenger s'étoit renfermé, ligua avec Adalbert, fils de Bérenger, venir à Rome, et sollicita les Hongr faire une diversion en Allemagne; son plan avoit été si mal concerté, l'approche d'Othon, il n'eut d'autre que la fuite, et encore eut-il à peu temps de se sauver.

L'empereur fit son entrée au milie

clamations du peuple. On lui renouvela
ns les sermens qui lui avoient été faits;
on tint un concile qui déposa Jean, et
it en sa place Léon VIII. Othon ne fit
ns doute condamner ce pontife, que parce
'il avoit conspiré; mais comme il crut
voir ménager ceux qui avoient eu part
la conspiration, on ne parla point de ce
ime; et il ne fut question que des scan-
les que Jean avoit donnés. Othon n'igno-
it pas que les Romains souffroient impa-
mment toute domination étrangère, et
craignoit de les porter à la révolte, s'il
roissoit sévir contre le pape, pour avoir
lu les soustraire à sa puissance. Malgré
te précaution, ils se soulevèrent cepen-
nt quelques jours après : il les fit rentrer
ns le devoir.

Sur ces entrefaites, Mont-Léon ouvrit
portes, et Bérenger, fait prisonnier, fut
voyé en Franconie, où il mourut deux
s après. Il ne restoit plus à soumettre que
mérino, où Adalbert s'étoit retiré. Othon
lui-même en faire le siége. Léon VIII
t forcé à le suivre de près; car Jean ren-
dans Rome, où il exerça toutes sortes

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

« A l'exemple du bienheureux A
» pape du saint siége apostolique.
» accordé la dignité de patrice, le p
» d'élire les papes, et l'investitur
» évêques, au seigneur Charles très-
» rieux, roi de France et des Lomb
» moi aussi Léon, évêque, avec le
» et le peuple Romain, reconnoisson
» le seigneur Othon Ier, roi des Teu
» et ses successeurs en ce royaume d'
» ont le pouvoir d'élire ceux qu'ils cr
» dignes de remplir le saint siége a
» lique, de choisir les métropolitains
» suffragans, de leur donner l'inves

de leur dignité, et de commettre les évêques pour les ordonner ». Les empereurs rentrèrent, par ce décret, dans les droits dont ils avoient joui, et qu'on leur enleva cependant encore : c'est pourquoi je le rapporte. Mais Othon n'auroit pas dû souffrir qu'on traitât ses droits comme des concessions faites par le saint siége; car c'étoit reconnoître que les papes les lui pouvoient enlever. Il les avoit à meilleur titre, c'est-à-dire, comme souverain du peuple Romain qui les lui cédoit.

L'empereur retourna en Allemagne, et fut obligé de revenir l'année suivante. Les Romains avoient rétabli la république, et s'étoient soulevés contre le pape qui refusoit d'entrer dans leur révolte. Les consuls furent exilés, les tribuns du peuple furent pendus, et le préfet de Rome fut promené sur un âne, la tête tournée vers la queue, montré dans les différens quartiers de la ville, et jeté dans un cachot, où il mourut. 966.

Les dernières années d'Othon, surnommé le Grand, à juste titre, furent tranquilles; il mourut après un règne de 36 ans. 972. On le loue d'avoir comblé de biens plusieurs

églises. En effet, c'est à lui principalem
que le clergé d'Allemagne doit ses richc
et sa puissance; car il lui abandonna
duchés et des comtés. Il est vrai que
le tenir dans quelque dépendance, il ét
des *avoués* qui devoient gouverner
jointement avec les prélats, et qui ét
à la nomination des empereurs; mais
la suite le clergé secoua tout-à-fait ce

La jeunesse d'Othon II occasionne en Allemagne des troubles qu'il appaise.

Othon II n'avoit que dix-huit ans
qu'il succéda à son père; et sa jeuness
l'occasion de bien des troubles qui fi
dissipés par ses victoires : il vainqu
soumit le duc de Bavière, les Danois
roi de Bohême; mais à peine avoit-il r
le calme en Allemagne, qu'il se vit
à-la fois appelé en Lorraine et en I
Pour opposer un obstacle aux entrep
de Lothaire, roi de France, il donn
fief la basse Lorraine à Charles, frèr
Lothaire; cherchant un appui dans l
vision de ces deux princes. Le roi de Fr
entra néanmoins dans la Lorraine, e
reconnu par les états assemblés à N
Othon-arma, chassa Lothaire, et parc
la Champagne et l'île de France : cepen

arrière-garde ayant été défaite dans sa
raite, il abandonna la souveraineté de
Lorraine, se hâtant de faire la paix avec
thaire, pour ne songer plus qu'à l'Italie.
La puissance des princes italiens s'étoit Etat de l'Italie.
nidérablement affoiblie par les partages
'ils avoient faits de leurs domaines, par
guerres qu'ils s'étoient faites les uns aux
tres, et par le séjour d'Othon le Grand
Italie. Ne pouvant donc se soulever, ils
issoient; et l'empereur avoit sur eux un
voir presque absolu.

Mais Rome, quoique foible, ne pouvoit
soumettre. Plus les empereurs appesan-
oient le joug, plus les citoyens faisoient
efforts pour le secouer; et les papes, qui
uloient commander eux-mêmes, étoient
lement ennemis, et des Allemands et
la liberté. En un mot, cette ville étoit
théâtre de dissentions, où les chefs de
ti et les tyrans se succédoient.

A la mort d'Othon Ier, circonstance
pre à renouveler tous les désordres,
e faction étrangla le pape Benoît VI,
t en sa place Boniface VII; et presque
itôt après, une autre faction chassa

Boniface pour élever Benoît VII s
saint siége.

Les Grecs invités par Boniface VII, et soutenus par les Sarrasins, se rendent maîtres de la Pouille et de la Calabre.

Boniface s'enfuit à Constantinople
les trésors de l'église de S. Pierre, et p
les empereurs Basile et Constantin de p
en Italie. Ces princes ne balancèrent
car sachant qu'Othon II étoit retenu p
guerre de Lorraine, ils jugèrent pouvoi
prendre facilement la Pouille et la Cala
qu'Othon le Grand avoit enlevées à l
phore Phocas; c'est ainsi que les Ita
se livroient à ceux à qui ils s'étoient
traits, et cherchoient de tous côtés de
veaux maîtres et de nouveaux ennemi

Othon II, qui marche contre eux, est défait par la trahison des Italiens.

Les Grecs, soutenus des Sarrasins
frique, avoient déjà soumis la Pouil
la Calabre lorsqu'Othon parut, leur
la bataille et la perdit par la trahison
Italiens. Il tomba même entre les m
des ennemis; mais ayant eu le bonhe
s'échapper, il leva une nouvelle armé
983. revint à Rome où il mourut. Les G
auroient pu se rendre maîtres de cette
s'ils s'étoient hâtés d'y marcher.

Il eut, comme son père, la fausse politique d'élever le clergé.

Othon fut aussi favorable au clergé,
son père l'avoit été. C'est par les bien

deux princes que les évêques de
s, de Mayence, de Metz, de Stras-
, de Spire et plusieurs autres sont
us des vassaux trop puissans pour le
ıin qui les avoit faits. Les empereurs
ent abaisser la noblesse en élevant le
, et se flattoient faussement d'être
obéis, placés entre deux puissances
opposoient l'une à l'autre. Mais, par
politique, ils se donnoient de nou-
maîtres, et des maîtres plus redou-
; car les évêques croyoient même
ne d'eux de prêter le serment de fi-
. Est-il juste, disoient-ils, que des
qui ont été consacrées par une onc-
éleste, et que la langue des évêques,
t devenue la clef du ciel, soient pro-
par des sermens qui ne conviennent
u plus qu'à des laïques?

hon II eut pour successeur son fils, Nouveaux troubles à l'avénement d'Othon III.
ı III, dont on ne sait pas exactement
mais qui étoit encore dans l'enfance.
gne commença donc encore par des
les. Il suffit cependant d'imaginer à
rès ceux qui agitèrent l'Allemagne :
histoire que j'en donnerois ne feroit

que remettre sous vos yeux les vices
connus d'un gouvernement monstrueu
n'en est pas de même des désordre
l'Italie : il faut les observer, parce q
préparent de nouvelles révolutions.

Les troubles recommencèrent à R
à l'arrivée de Boniface. Ce pape fit e
mer, dans le château S. Ange, Jean
qui avoit succédé à Benoît VII, et l'y l
mourir de faim. Étant mort lui-m
quelques mois après, on mit en sa
un romain qui mourut avant d'avoi
sacré, et après lequel on élut Jean X

Cependant Crescentius, ayant pr
titre de consul, régnoit à Rome, soul
le peuple contre la domination des
mands, et profitoit de la jeunesse d'O
pour affermir son autorité. Jean XV,
lui étoit opposé, fut d'abord obligé
retirer en Toscane; et ayant ensuite
rappelé par le peuple, il ne fut mé
que parce que Crescentius craignoit
Allemands, que le pape appeloit à
secours. Tel étoit l'état de Rome de
983 jusqu'en 996, qu'Othon passa
Alpes.

Tout se soumit à son approche, et le
at lui envoya des députés pour prendre
ordres touchant l'élection d'un nouveau
pe; car Jean XV venoit de mourir. Bru-
n, saxon d'origine, son parent, sur qui
ba son choix, fut élu sous le nom de
égoire V, et le couronna empereur. Cres-
tius obtint son pardon, à la prière de
égoire, et le roi, ayant rétabli la tran-
illité à Rome et dans d'autres villes,
assa en Allemagne.

Les Romains se soumettent à son approche.

La tranquillité n'étoit qu'apparente. Les
omains, à la sollicitation de Crescen-
s, s'étant soulevés contre un pape qu'ils
voient pas choisi, élevèrent sur le saint
ge Jean XVI. Grégoire, qui s'étoit re-
é à Pavie, tint un concile dans lequel
excommunia l'antipape et Crescentius.
hon revint en Italie. Rome fut assiégée
prise. Crescentius et l'antipape per-
ent la vie.

Le roi, dans ces circonstances, fit un dé-
et par lequel il arrêta que les Allemands
oient seuls le pouvoir et le droit d'élire
mpereur romain; et que les papes n'au-
ient à cet égard d'autres prérogatives

999
Décret qu'il porte sur l'élection de l'empereur.

que de le proclamer solemnellement et le couronner lorsqu'il viendroit à Ro Ce décret fut confirmé par Grégoire, mourut quelque temps après.

Idées fausses qu'on se faisoit à ce sujet.

Un prince peut prendre tels titres q veut, et ils lui appartiennent dès qu'il lui sont pas contestés par les autres verains. Les Allemands pouvoient en donner à leur chef celui d'empereur d lemagne, sans que les puissances voi dussent en prendre ombrage, et pus refuser de l'appeler aussi empereur d lemagne. Mais puisqu'ils n'avoient prétentions sur Rome, que parce que papes les y avoient appelés, ils n'y avo certainement aucun droit de souverain d'autant plus que les Romains ne s'étoi jamais donnés librement; et que toutes fois qu'ils avoient été libres, ils avo révoqué les sermens que la force leur a arrachés. Il étoit donc ridicule aux A mands de prétendre élire un emper romain : ce qui étoit plus ridicule enc c'est la prétention des papes, qui croyoi jouir du droit de donner l'empire.

Toutes ces prétentions étoient fondées

les mots, auxquels on n'attachoit que des idées confuses. On voyoit que les Othons, es Charlemagne et les Césars avoient por- é le titre d'empereurs. On jugeoit donc u'ils étoient tous empereur de la même ıanière, et que, par conséquent, ils voient tous les mêmes droits sur Rome. n voyoit aussi les papes couronner les mpereurs au nom de Dieu; et quoique nous ıgions, avec raison, que ce ne soit là qu'une rémonie, il n'est pas bien sûr qu'alors on ı jugeât comme nous. Au contraire, il est rtain que Charlemagne voulut paroître nir des papes la couronne de l'empire, mme Pepin avoit voulu paroître tenir eux la couronne de France; et s'ils ont ulu faire illusion aux peuples, ils n'y ıt que trop réussi. Aussi Louis le Bègue prit-il point le titre d'empereur, parce ıe Jean VIII n'avoit pas voulu lui donner ı France la couronne impériale. Si les inces italiens forcèrent quelquefois le ape à les couronner, ils ne se crurent ja- ıais empereurs qu'après le couronnement. nfin les rois d'Allemagne attendirent d'or- inaire, pour se dire empereurs romains,

d'avoir été couronnés par le pape. C
conduite prouve qu'au neuvième siècl
au dixième, on contestoit au moins fo
ment les prétentions du saint siége. (
une chose bien singulière : certaine
l'empire Romain ne subsistoit plus; (
pendant on croyoit le voir, on croy
donner, on croyoit le prendre, et o
pandoit des flots de sang.

Othon donna pour successeur à
goire V, Gerbert, évêque de Rav
qui prit le nom de Silvestre II. Cet é
avoit eu de grands démêlés avec le
siége, auquel il avoit résisté avec fer
mais quand il fut pape, il prit un
langage, et jugea qu'aucune puis
n'étoit comparable à celle des succe
de S. Pierre. Il pouvoit facilement pr
tout ce qu'il vouloit; car il étoit l'h
le plus éclairé de son siècle.

Othon, malgré son décret, étoit
maître dans Rome, qu'il se vit tout-à
assiégé dans son palais. Il eut bien
peine à s'échapper par des souterrai
1002. il songeoit à se venger lorsqu'il mour
l'a surnommé d'abord l'Enfant, ens

x, enfin la Merveille du monde. Je rapporter quelques traits qui montre- sa simplicité, et feront connoître l'es- de son siècle.

Le moine S. Romuald lui conseilla er par pénitence, à pieds nuds, en pé- nage au Mont-Cassin, et ensuite à Michel du Mont-Gargan. Il le fit; mais 'eut pas la complaisance d'embrasser t monastique, comme le lui conseilloit re le même saint. Par une dévotion, quelque moine sans doute lui avoit re inspirée, il fit faire un habit sur el on avoit brodé l'apocalypse. Enfin jour qu'il étoit avec un archevêque, ils tretinrent de ce qu'ils pourroient faire r le salut de leur ame; et après y avoir réfléchi, ils imaginèrent de fonder un nastère. Vous jugez bien, sans que je dise, que cet empereur a beaucoup con- bué à augmenter la puissance et les hesses des ecclésiastiques. On remarque les trois Othons ont donné aux églises deux tiers des biens de l'Allemagne.

La superstition d'Othon III a contribué à l'agrandissement du clergé.

Othon n'ayant point laissé d'enfans, sieurs princes prétendirent à l'empire:

Henri II dernier de la maison de Saxe.

Henri, duc de Bavière, et arrière-pet
de Henri l'Oiseleur, l'emporta sur se
currens. Il fut proclamé à Mayence
le même temps que les Lombards élis
à Pavie, Hardouin, marquis d'Ivr
eut presque toujours la guerre avec
ques-uns des princes allemands. Il
deux fois les Alpes pour marcher
Hardouin, qui enfin n'ayant plus c
source, prit le parti de se jeter da
cloître. La Lombardie se soumit :
même le reconnut, et le pape le c
na; mais le reste de l'Italie fut to
troublé.

Il y avoit douze ans que Henri r
lorsqu'il s'ouvrit à Richard, abbé de
Vanne de Verdun, sur le projet qu
moit depuis long-temps d'embras
vie monastique. On s'imaginoit alors
ne pouvoit servir Dieu que dans un c
Mais Richard, qui ne pensoit pas c
Romuald, lui fit abandonner ce d
et lui persuada qu'il serviroit Di
gouvernant l'empire, pourvu qu'il c
tous ses soins à rendre la justice et
curer le bonheur des peuples. Ce

t plus libéral envers les églises qu'aucun
e ses prédécesseurs. Il promit, dans son
uronnement, obéissance au pape, ce qui
oit sans exemple, et ce qui fait voir l'idée
'il se formoit du saint siége et de l'em-
re: il contribua à la conversion d'Etienne,
faveur duquel il érigea la Hongrie en
yaume; il mourut et fut canonisé. Pen-
nt son règne il y eut un schisme à
ome; et vers le temps de sa mort, le
nt siége fut vendu à un simple laïque,
an XIX.

Henri II, qui ne laissa point d'enfans, 1024. Conrad II. duc de Franconie successeur de Henri II.
roit être le dernier prince de la maison
Saxe; car le sentiment le plus vraisem-
able est que son successeur, Conrad, dit
Salique, duc de Franconie, ne lui ap-
rtenoit que par les femmes. Les troubles
multiplièrent sous ce nouvel empereur,
l'obligèrent de passer et de repasser bien
s fois les Alpes, parce qu'on se révoltoit
r-tout où il n'étoit pas. Rome n'étoit pas
seule ville d'Italie qui vouloit se sous-
aire à sa domination. Il eut pour succes-
ur son fils, Henri III.

L'Allemagne ne pouvoit presque pas 1030. Henri III fait

respecter son autorité en Allemagne.

être sans guerre. C'étoit un effet du vernement féodal, que tant de princes sans armassent les uns contre les au ou se soulevassent contre l'empereur. mi ces troubles, Henri III eut plus de cès qu'il n'essuya de revers.

Et en Italie où il fait cesser les scandales de plusieurs papes simoniaques.

L'Italie, plus épuisée et plus fo ne produisoit que des factieux plus fa à soumettre. Henri est cependant le nier roi d'Allemagne qui ait su y cons son autorité. Il la fit si bien respecter les Romains s'accoutumèrent à lui der des papes, et à recevoir sans oppos ceux qu'il nommoit. C'étoit l'avanta saint siége ; car les papes que les empe y plaçoient de leur choix, devoient être leurs que ceux que les factions faiso et l'étoient en effet.

Lorsque Henri monta sur le trôn simonie régnoit à Rome depuis long-te En 1033, Benoît IX avoit succédé à XIX, et acheté, comme lui, le souv pontificat, qu'il déshonora par ses bauches, par ses rapines et par ses meu Les Romains le chassèrent, et le siége fut vendu à Silvestre. Mais trois

rès, une faction rétablit Benoît, qui, ignant sans doute d'être encore chassé cette place, aima mieux en faire de rgent, et la vendit à Grégoire VI.

Henri vint en Italie, fit enfin cesser ce 1046.
ndale. Les trois papes simoniaques ent déposés. Mais Clément II, qui leur it succédé, mourut neuf mois après en lemagne, où il avoit accompagné l'em-reur; et Benoît remonta sur le saint ge pour la troisième fois. Henri envoya Allemagne, Damase II, qui mourut gt-trois jours après sa consécration, et l'on soupçonna d'avoir été empoisonné. lors l'empereur fit élire, dans une assem-ée qui se tint à Worms, Brunon, évêque Toul, qui prit le nom de Léon IX, et noît se retira.

Léon avoit déclaré qu'il n'accepteroit, e lorsque le clergé et le peuple de Rome uroient élu, persuadé que sans cela son ection ne pouvoit être canonique; et en et, il ne se crut pape, qu'après que les ffrages des Romains se furent réunis en faveur. Ce scrupule étoit une nouveauté ntraire aux prérogatives de l'empire. Il

semble donc que Henri devoit le d
prouver, et nommer plutôt tout autr
Brunon. Il n'en fit rien, et fit une fa

Le patrimoine de S. Pierre étoit
ruiné par la mauvaise conduite des
précédens, et par les usurpations que
sieurs seigneurs avoient faites sur l'
de Rome. Parmi les usurpateurs é
des Normands établis depuis quelque t
dans la Pouille et dans la Calabre;
ceci demande que nous reprenion
choses d'un peu plus haut.

Etablissement des Normands dans le midi de l'Italie.

Lorsque les Lombards conquirent
lie, les Grecs conservèrent la plus g
partie des provinces comprises aujou
dans le royaume de Naples. Mais le
qui les gouvernoient, profitèrent de
blesse des empereurs de Constanti
et cherchèrent parmi les troubles
rendre indépendans. Leurs division
vrirent dans la suite ce pays aux Sar
Enfin les rois d'Allemagne, comm
pereurs, y portèrent encore les arme
faire valoir leurs prétentions. Telle
la situation de ces provinces déchiré
leurs habitans, par les Grecs, par l

ins, par les Allemands et par des ces descendus des Lombards, lorsque Français venus de Normandie, entre- ent de s'y établir, et y causèrent de veaux désordres, que les papes ac- ent.

Vers la fin du dixième siècle, une soixan- e de pélerins normands, qui revenoient la Terre sainte, se trouvèrent à Salerne s le temps que cette ville, assiégée par Sarrasins, se rachetoit à prix d'argent. tte petite troupe rendit le courage aux ertins ; et s'étant mise à leur tête, elle dit, au milieu de la nuit, sur les infi- les, les défit entièrement, les chassa s leurs vaisseaux, et s'enrichit de leurs pouilles.

Les vainqueurs retournèrent dans leur trie, avec la gloire d'avoir délivré Sa- ne; et bientôt d'autres Normands, vou- t recueillir les fruits de la réputation e cet événement leur avoit acquise, rent chercher fortune dans cette partie l'Italie : offrant leurs services à tous les inces qui étoient en guerre, et servant différemment dans les troupes des Grecs,

des Allemands, des papes et des duc
pays. Dès l'an 1030, ils fondèrent, pr
Naples, la ville d'Averse; et Rainolfe,
chef, prit le titre de comte.

Au bruit des succès des Normands
fils aînés de Tancrède de Haute-V
Guillaume, surnommé Fier-à-Bras,
gon et Humfroi, partirent de Coutan
vinrent à Salerne. Ils se mirent à la
de trois cents normands; et s'étant j
aux Grecs, qui avoient recherché leu
liance, ils leur procurèrent en Sicile
victoire complète sur les Sarrasins. I
tôt offensés des injustices qu'on leur fi
s'embarquèrent, descendirent dans la
labre; et ayant reçu quelques secou
Rainolfe, ils se rendirent maîtres de pre
toute la Pouille qu'ils partagèrent. Ch
capitaine eut une ville en partage : ils
servèrent Melfi en commun, pour ét
lieu où ils se rassembleroient, et ils re
nurent Guillaume pour comte de la Pou
c'est-à-dire, qu'ils choisirent le gouv
ment féodal, parce qu'ils n'en connoiss
pas d'autre.

Une conquête si rapide, faite par

ıée d'hommes, a de quoi étonner; mais
ıt remarquer qu'on avoit dégarni la
lle pour porter la guerre en Sicile; et
d'ailleurs les habitans de cette pro-
:, mécontens de la domination des
s, se joignoient aux Français, et de-
ient, sous ces héros, tout autant de
ils.

: plusieurs autres fils qu'avoit encore
rède, il eut bien de la peine à en re-
un auprès de lui. Robert Guiscard
: pour la Pouille avec deux de ses
; , et beaucoup d'autres gentils-
nes. Ils traversèrent l'Italie en habits
lerin, voulant se déguiser aux yeux
omains et des Grecs, qui n'auroient
u sans inquiétude l'accroissement de
race de conquérans.

enri III, ne pouvant pas s'opposer à progrès, prit le parti de leur donner :stiture de tout ce qu'ils avoient con- , et les Normands devinrent feuda- ; de l'empire d'Allemagne. Ils possé- ıt alors toute la Pouille, le comté erse, et une grande partie du Béné- n.

Henri III donne l'investiture aux Normands.

1047.

Prétentions de Léon IX sur les excommuniés, et leur fait la guerre.

Léon IX les excommunia, parce qu avoient envahi quelques terres de l'ég de Rome. Cette excommunication ay été sans effet, il eut recours à l'empe Henri; et il en obtint des troupes a quelles il joignit tous les aventurier tous les bannis qui le voulurent suivr marcha à la tête d'une armée, dont c des Normands n'auroit pas fait le qu se flattant de recouvrer, non seulemen qu'ils avoient enlevé à son église, n comptant avoir encore des droits sur l ce qu'ils avoient conquis. Les Norma lui ayant offert de se rendre ses vass pour les terres qu'il leur redemandoit rejeta cette proposition, parce que, se lui, toutes les provinces dont ils s'éto emparés, appartenoient au saint sié que les Grecs iconoclastes avoient mé de les perdre à cause de leur hérésie que la conquête que les Normands avoient faite, devoit revenir au dom de l'église, parce qu'ils ne l'avoient pu f que sous le bon plaisir du pape.

Il est fait prison

Les Normands, qui ne s'attendoient à ces raisons, comme en effet ils

voient pas s'y attendre, défirent l'armée
pape, le firent prisonnier, le gardèrent
ndant près d'un an, et le renvoyèrent
ns rançon après l'avoir traité avec beau-
up de respect. Léon mourut peu de temps
rès. On a reproché à ce pape d'avoir
rté les armes; mais il n'étoit pas le pre-
ier : il étoit d'ailleurs d'un pays où il
oit vu les évêques et les abbés en faire
tant, et il en avoit plusieurs dans son
mée.

Les Romains, n'osant procéder à l'élec- Mort de Henri III.
on d'un nouveau pape, députèrent à l'em-
reur, qui nomma l'évêque Gebhard,
nnu sous le nom de Victor II. C'est le
uatrième allemand qui ait été élevé sur
a chaire de S. Pierre. Henri mourut 1055.
année suivante, et eut pour successeur
on fils, Henri IV, qui avoit été déclaré
oi des Romains quelque temps auparа-
ant. Ce titre désignoit celui que les princes
llemands reconnoissoient devoir succéder
l'empire.

Victor II étant mort, les Romains élurent 1057.
rédéric, abbé du Mont-Cassin, qui prit le
om d'Etienne IX, et dont l'élection fut

confirmée par l'empereur. Il mourut l'a suivante.

1058. Nicolas II veut se soustraire à l'empereur.

Les Romains divisés élurent alors papes; mais Nicolas II ayant eu l'i ment de la cour d'Allemagne, monta sur le saint siége, et força son concu à se désister. Ce pontife entreprit moins d'ôter aux empereurs la part devoient avoir dans ces élections. Il ti concile, où il fut décidé qu'on chois autant qu'il seroit possible, dans le c de Rome ceux qu'on éleveroit sur la c de S. Pierre; qu'on les préféreroit à des autres églises; que l'élection des se feroit par les cardinaux; et qu'enf demanderoit au clergé et au peup confirmation du choix qui auroit été On ajouta cependant une clause pou roître respecter les droits de l'empe mais dans le vrai on vouloit les dét Elle étoit conçue en ces termes. *l'honneur et le respect dus à notre fils Henri, qui est maintenant ro qui sera, s'il plaît à Dieu, empe selon le droit que nous lui avons accordé; et on rendra le même hon*

ses successeurs, à qui le saint siége ura personnellement accordé la méme rérogative. Tous les mots de ce décret ontrent sensiblement quelles étoient les étentions et les vues de la cour de Rome. n voit qu'elle s'arroge le droit de faire empereurs, et qu'elle se propose de se ustraire tout-à-fait à leur autorité.

Cependant les Normands continuoient rs conquêtes malgré les excommunica- ns des papes. Nicolas voyant la foi- esse de ses armes spirituelles, destinées tout autre usage, changea tout-à-coup de nduite, et s'allia avec les excommuniés ur se faire un appui contre les empereurs Allemagne, auxquels il vouloit se sous- aire. Cette alliance, vu la façon de penser e ces temps, n'étoit pas moins favorable ux Normands; parce qu'ils étoient per- adés que l'approbation du saint siége nneroit un air de justice à tout ce qu'ils voient conquis, et à tout ce qu'ils conquer- ient dans la suite. D'un côté, par le traité ui fut fait, ils furent absous de l'excom- unication prononcée contre eux; le pape nfirma Richard dans la possession de la

Il s'allie des Normands auxquels il donne l'investiture.

principauté de Capoue, et Robert Guis
dans celle de la Pouille et de la Calabr
il promit à celui-ci l'investiture de la Si
titre de duché, l'invitant à chasser de
île les Grecs et les Sarrasins. D'un
côté, Robert, Richard, et leurs succes
se mirent sous la protection du pape
prêtèrent serment de fidélité comme
dataires du saint siége, et s'obligèr
payer chaque année un tribut de d
deniers de Pavie pour chaque pair
bœufs. Tel est le fondement des pr
tions de la cour de Rome sur les royau
de Naples et de Sicile.

Aussitôt que le traité eut été signé
Normands firent le dégât dans les terr
quelques seigneurs qui jusqu'alors av
commandé dans Rome, et arrachèrent
ville et les papes à la domination de c
rans. Vous comprenez que s'ils contin
d'écarter tous ceux qui voudront faire v
des droits sur cette capitale, les pape
n'auront plus d'ennemis à redouter ac
ront tous les jours plus d'autorité s
peuple et deviendront enfin souverai
est assez singulier que les successeu

erre aient eu des vassaux souverains,
: d'être souverains eux-mêmes. Car
es qu'aient été les donations de Char-
gne, il est au moins certain que Ni-
II n'avoit de fait la souveraineté nulle

mort de Nicolas, arrivée en 1061, fut
de grands troubles. Cadaloüs, évêque
rme, que l'empereur avoit fait élire,
eux fois avec une armée pour se rendre
e du saint siége. Mais Alexandre II,
ıu par ũne faction puissante, le re-
ı toujours, et fut enfin reconnu pour
ape légitime.

L'enfance de Henri IV favorise l'ambition des papes.

ut ce qui arrive en Italie peut vous
juger que Henri IV étoit trop foible
y faire respecter son autorité. En
ce prince n'avoit que cinq à six ans
'il monta sur le trône, en 1056. L'im-
ice Agnès, sa mère, s'étoit saisie de la
ce. Environnée de seigneurs jaloux
ssans, qui conjuroient contre elle, elle
ıvoit pas porter sa vue hors de l'Alle-
; elle ne put pas même se maintenir
emps; car son fils lui fut enlevé en

1062, et elle se retira dans un monastè
Rome.

Il a été mal élevé.

Henri, qui étoit alors dans la douzi
année de son âge, fut confié aux ar
vêques de Cologne et de Brème. Le
mier ne négligea rien pour lui do
l'amour de la vertu et des études co
nables à son état; mais le second, vou
gagner la confiance de ce malheu
prince, ne chercha qu'à flatter ses
sions. Ce fut la première source des m
qui l'accableront. Les historiens en
parlé différemment, parce qu'ils en
parlé avec partialité : mais il a donné
preuves de valeur, d'activité, de patie
de générosité, de clémence, d'amour
ses peuples; et on voit avec regret qu'i
été capable de répondre aux soins d
bonne éducation. Sa passion pour
femmes lui a été funeste.

La crainte d'une excommunication l'empêche de répudier sa femme.

Henri étoit dans sa dix-neuvième a
lorsqu'il prit les rênes de l'état; mais
livré à ses passions, pour donner ass
soins au gouvernement, il s'occupa d
plaisirs : une de ses premières démar

d'entreprendre de répudier sa femme,
r laquelle il n'avoit jamais eu que de
ersion. Il mit dans ses intérêts l'arche-
ue de Mayence; et la chose ayant été
osée dans une diète, on convint de la
ter dans un concile, qui fut indiqué à
ence même.

l se flattoit de faire réussir son projet
u'il indisposa contre lui l'archevêque
Iayence. Ce prélat, qui changea tout-
up, écrivit au pape pour l'inviter à
dre connoissance de cette affaire.
:andre en avoit déjà été instruit; et
légat, qui étoit parti avec ses ordres,
:ndit au concile, où il menaça d'ex-
munication les pères et l'empereur.
ri, que toute l'assemblée sollicitoit à
ésister, reprit sa femme, sans quitter
aversion. Il ne revint à elle que
ques années après, et il en eut des
ns.

epuis long-temps les provinces d'Alle- Troubles principalement en Saxe.
ne étoient troublées par une multitude
eigneurs qui se faisoient continuelle-
t la guerre, et qui commettoient toutes
:s de vexations et de brigandages. Ce

désordre n'étoit nulle part plus grand q
dans le duché de Saxe. Henri voul
veiller à la sûreté publique, entreprit
l'arrêter. Les Saxons se soulevèrent;
vainquit, il pardonna. Mais trop de c
mence enhardit les rebelles, et les troub
recommencèrent.

Henri IV donne des dégoûts à son ministre qui se retire.

Un empire aussi agité prenoit trop
les plaisirs de Henri. Il eût voulu bi
gouverner, et il en eût été capable,
eût su se gouverner lui-même. Il songe
se débarrasser, entre les mains d'un aut
des soins du gouvernement. Il eut au moi
la sagesse de jeter les yeux sur Hann
cet archevêque de Cologne qui avoit vo
faire de lui un prince vertueux. L'ordre
rétablissoit déjà. Mais le ministre s'aper
bientôt que pour plaire à son maître,
falloit approuver ses débauches; il vit q
n'étoit plus agréable, et prévenant sa
grace, il se retira.

Les troubles recommencent, et Alexandre II cite Henri.

Aussitôt les Saxons se soulevèrent,
députèrent au pape pour lui porter
plaintes contre l'empereur, qu'ils lui
présentoient comme un tyran, un déb
ché et un simoniaque. Alexandre II

mpereur à comparoître devant lui pour justifier des crimes dont on l'accusoit. tte entreprise paroît bien étonnante, and on se rappelle la dépendance des pes sous le règne précédent. C'est ainsi e dans les temps d'anarchie, chacun se it des droits suivant les circonstances; et e celui qui a obéi un jour, commande autre. Cette sommation cependant n'eut int de suite, parce que Henri la méprisa, peut-être encore parce qu'Alexandre ouruf.

Il y avoit alors à Rome un moine nommé Hildebrand ou Grégoire VII. ldebrand, intrigant, riche, puissant. Il oit les papes, il les gouvernoit : il se fit pe lui-même. C'est par ses conseils que on IX voulut n'être élevé sur le saint 1073. ge que par les suffrages des Romains. puis ce pontificat, Hildebrand fut tou- rs maître dans Rome. Il chassa Cada- is, il maintint Alexandre; et ayant pris qualité de chancelier du saint siége, il oit l'administration de tous les revenus, le gouvernement de toutes les affaires.

Depuis le pontificat de Léon IX, Hil- brand avoit formé le projet d'enlever

aux empereurs toute influence sur l'é
tion des papes et des autres évêques. M
pour l'exécuter, il falloit d'abord s'affer
sur le saint siége, et par conséquent obt
l'agrément de Henri. Or, demander
agrément, c'étoit reconnoître les droits
l'empereur. Hildebrand prit néanmoin
parti; étant d'ailleurs bien détermin
protester quelque jour contre une
marche dont les circonstances lui faisa
une nécessité. Il trouva des obstacles
cour d'Allemagne : il les vainquit par
soumission aparente : son élection fut
firmée; et il prit le nom de Grégoire V

Dès qu'il se vit assuré sur la chai
S. Pierre, son ambition n'eut plus
bornes. Il se crut non seulement le
dispensateur des biens de l'eglise, m
encore il se regarda comme le seul so
rain de la chrétienté, commandant
rois, les traitant comme sujets du s
siége, et disposant des couronnes. N
verrons dans la suite les maux que l'
bition de ce pontife a produits.

Si les empereurs s'étoient fixés à Ro
ils auroient étouffé toutes les factions

ur autorité se seroit affermie en deçà des lpes. Mais comment auroient ils conservé Allemagne, où les factieux étoient des rinces puissans qui les avoient élus, et où, comme nous le verrons, ils ne pour- ont pas conserver l'Italie? C'est pour leur alheur et pour celui des peuples, qu'ils nt voulu régner tout-à-la fois en Italie et n Allemagne; et c'est un mot, un vain tre, qui a nourri en eux cette ambition, t a causé des guerres sanglantes.

CHAPITRE VIII.

De l'empire Grec, dans les siècles neuf, dix et onze.

Etat déplorable de l'empire Grec.

DANS le neuvième, le dixième et l'onzième siècle, l'histoire de Constantinople offre toujours les mêmes désordres. C'est le tableau de tous les malheurs que l'ambition et le fanatisme peuvent produire, lorsqu'il n'y a plus ni loi, ni subordination. Parmi les séditions et les révoltes, le crime ouvre un chemin au trône, qui conduit d'ordinaire à la mort ou dans un cloître. L'empire n'est ni héréditaire, ni électif: il est le scélérat, qui ose les plus grands forfaits. Un prince est précipité par le poison ou par le fer; un autre à qui on crève les yeux, est jeté dans un monastère: et souvent celui qui meurt sur le trône, n'est pas le moins malheureux. Un exemple vous fera connoître ce que c'étoit alors

e les droits à l'empire, et combien on
it éloigné d'en avoir quelque idée.
Michel Paphlagonien, d'abord faux-
nnoyeur, ensuite chambellan, parce
e son frère étoit un des eunuques du
lais, inspira de l'amour à l'impératrice
é, qui médita bientôt la mort de Ro-
ain Argyre, son mari. Le poison qu'on
it employé, agissant trop lentement,
main fut étouffé dans un bain. Alors
é épousa Michel, le déclara empereur,
il fut reconnu sans obstacle. Ce mal-
reux, il faut lui rendre justice, mou-
t de ses remords, après avoir échappé
poison que sa femme voulut lui faire
ner.

Son neveu, Michel Calaphate, fils de
sœur et d'Etienne qui avoit été calfa-
r de navire, étoit César. Zoé qui s'étoit
aisie de toute l'autorité, le mit sur le
ne, persuadée qu'elle gouverneroit sous
nom. Elle se trompa : Michel la fit
ever et la mit dans un couvent, où elle
t obligée de prendre l'habit de reli-
use.

Cette violence ayant excité des mur-

mures, le préfet de la ville lut en p
publique un manifeste par lequel M
entreprenoit de se justifier; mais il n
pas écouté. Une voix s'écria : nou
voulons pas de Michel pour empereu
cri devint universel : Michel s'enfuit
le monastère des studites, prit le
et quelques jours après on lui creva
yeux. Alors Zoé sortit du couvent
remonter sur le trône : mais ce qu
plus singulier, c'est qu'on lui donna
collègue sa sœur Théodora, et l'em
fut gouverné par deux femmes. Voil
révolutions arrivées depuis 1034 jusq
1042. Il seroit inutile d'en rapp
d'autres.

Parmi le grand nombre des princes
ont la plupart ensanglanté le trône
en ces temps malheureux, peu ont eu
talens, ou avec des talens ils ont e
grands vices. Tels ont été Nicéphore,
cas, et Jean Zimiscès qui l'assassina
usurper l'empire. Sous leur règne, d
963 jusqu'en 976, les Grecs devinren
doutables, par les avantages qu'ils
portèrent sur leurs ennemis.

Mais le meilleur empereur qui ait régné ns l'intervalle que nous parcourons, est, s contredit, Constantin Porphirogenète. us savez que nous lui devons des extraits Polybe. Il fit recueillir ce qu'il y avoit plus important dans les meilleurs livres. fit composer un grand nombre d'ou- ges par les hommes les plus instruits. en composa beaucoup lui-même, parce il étoit un des plus savans princes dont oit fait mention. En un mot, il s'occupa bonheur des peuples, il ne négligea n pour faire fleurir les sciences, qui ient été fort négligées. Mais on peut reprocher d'avoir quelquefois donné aux tres un temps qu'il déroboit aux affaires. r juger de la considération dont les nces jouissoient sous son règne, il it de remarquer qu'un premier écuyer eignoit la philosophie, qu'un arche- ue de Nicée professoit la rhétorique, n patrice donnoit des leçons de géo- trie, et que l'empereur recevoit à sa le les élèves qui se distinguoient, et récompensoit par des emplois hono- les. Il mourut en 959, empoisonné par

Constantin Porphirogenète s'applique à le rendre florissant.

Romain son fils, qui mourut lui-mé
ses débauches, ou qui selon d'autre
empoisonné.

Pourquoi cet empire ne tomba pas sous les barbares.

Les mauvais princes, les révol
fréquentes, les vices du gouverne
préparoient la chute de Constantir
mais les barbares d'Europe, incapab
former un plan réfléchi, et de sai
moment de l'exécution, se soulevoient
se faire battre, ou ne savoient pas pr
de la victoire. Les Russes avoient pé
dans la Bulgarie; ils y avoient rem
de grands avantages, ils menaçoient
de s'avancer jusqu'à Constantinople.
1019. Zimiscès marcha contre eux, et les e
mina. Quelques années après, Basile
mit les Bulgares, qui avoient ravag
provinces de l'empire. Ce dernier pri
né pour la guerre, eut des succès
lans: mais il n'accorda aucune prote
aux lettres, quoique petit-fils de Con
tin Porphirogenète.

Les divisions des Sarrasins en retardent la chûte.

Les ennemis les plus redoutables ét
en Asie. Les Grecs auroient succomb
les divisions n'avoient de bonne heure
foibli les Sarrasins. En 908, il se fo

grand schisme dans la religion mu-
mane. Obeid - Allah, s'étant rendu
ître de l'Afrique, prit le titre de kha-
è. Ses successeurs, connus sous le nom
khalifes Fatimites, conquirent l'Egypte
la Syrie, et furent toujours les ennemis
s khalifes Abbassides. Au milieu de ces
ubles, les Turcs, que Motasem avoit
pelés à son service, acquirent tous les
rs plus de puissance. Ils embrassèrent
religion mahométane, et respectèrent
sacerdoce dans le khalife: mais ils lui
levèrent enfin la souveraineté. Vers la
du onzième siècle, différentes hordes
ces barbares s'étoient établies dans la
rse, dans la Syrie, dans l'Asie mi-
ure, et formoient plusieurs royaumes,
us des chefs toujours ennemis. Un des
us puissans étoit le sultan Soliman qui
isoit sa résidence à Nicée, et qui delà
étoit le ravage jusqu'aux portes de Cons-
ntinople. Alors l'empire Grec ne possé-
it presque plus rien en Asie. Il ren-
moit en Europe la Thrace, l'Illyrie,
Macédoine, l'Epire, la Thessalie et la
èce; mais toutes ces provinces étoient

exposées à beaucoup d'ennemis, dont
parlerai ailleurs.

Malgré cet état de foiblesse, Consta
tinople étoit encore la première ville d
monde: immense, peuplée, opulente, e
étoit le centre des arts, des sciences et d
commerce: elle s'enrichissoit par sa situ
tion, par l'ignorance des autres peuple
et par les malheurs mêmes de l'empi
Car sa population augmentoit de tout
les familles riches, qui abandonnoie
l'Asie pour se soustraire à la dominati
des Turcs.

Après vous avoir fait cette légère é
quisse de l'empire Grec dans l'espace d
trois siècles, il me reste à vous faire co
sidérer les troubles de l'église d'orient.

La paix y regnoit au commencement d
neuvième siècle: c'étoit le fruit du conci
qu'Irène avoit fait tenir à Nicée. Bient
la persécution recommença contre les o
thodoxes: elle continua sous plusieu
empereurs, jusqu'au regne de Michel III
Théodora, mère de ce prince, étant al
regence, fit tenir un nouveau concile, o
les Iconoclastes furent condamnés. Ce fu

fin de cette hérésie, qui avoit troublé glise pendant 120 ans depuis Léon saurien.

Il y a eu peu de controverses sur les gmes pendant le cours de ces trois cles. Les hérésiarques ne se forment ère, lorsque les peuples ne sont pas ez oisifs pour entrer dans des disputes otiles. L'ignorance ne permettoit pas me d'en agiter. D'ailleurs les princi- ux évêques ne songeoient qu'à étendre r jurisdiction, ou qu'à se rendre indé- ndans ; et tous les ecclésiastiques pen- ient aux moyens d'augmenter ou de fendre au moins leur temporel. Parmi désordres qui régnoient de toutes parts, s objets étoient plus que suffisans pour cuper le clergé, tous les esprits se tour- rent de ce côté : les prélats travaillèrent e rendre riches, puissans ou même uverains; et leur ambition fut la source bien des maux.

D'ailleurs dans ce siècle, et les deux suivans, on dispute peu sur le dogme.

La paix rendue à l'église par Théo- a, ne dura pas long-temps. L'empereur nt fait enfermer cette princesse dans monastère, fit déposer Ignace, pa-

L'installation de Photius sur le siége de Constantinople est l'origine du schisme qui sépara l'église grecque de l'église latine.

triarche de Constantinople, qui s'él
hautement contre cette violence, e
donna Photius pour successeur. Ph
joignoit à une naissance illustre un
vaste et une science presqu'univers
il occupoit alors deux des prem
charges de l'empire; car il étoit pre
écuyer et premier secrétaire d'état.
le fit passer en six jours par tous les
grés. Le premier jour, on le fit moine,
cond, lecteur, ensuite sous-diacre,
diacre, prêtre, enfin patriarche le jo
857. Noël. Cet événement est remarqua
parce qu'il est l'origine du grand sch
qui sépare l'église d'orient et
d'occident.

Photius ne pouvoit pas se flatter
reçu à la communion des églises
cident, si le pape n'approuvoit son
tion et la déposition d'Ignace. Il d
donc quatre évêques, pour obtenir
probation du saint siège.

Prétentions du saint siège fondées sur les fausses décrétales.

Alors les papes commençoient à ét
leur jurisdiction, et faisoient conti
lement des tentatives pour se rendre
juges des différends qui naissoient

glise : ils fondoient leur prétention r une collection de plusieurs lettres, on prétendoit avoir été écrites par papes des trois premiers siècles, et r lesquelles ils paroissoient avoir été les ges de tous les évêques de la chré- nté. Ces lettres, connues sous le nom fausses décrétales, parurent pour la remière fois sur la fin du huitième siècle; est-à-dire, dans des temps où l'on avoit op peu de lumières, pour en découvrir supposition: elles acquirent donc une utorité, dont les papes se prévalurent. ais la fausseté en saute aux yeux; et lles prouvent seulement ce que peut l'im- osture, lorsque les hommes sont ignorans t crédules.

Nicolas I occupoit alors le siège apostolique. il n'avoit garde de laisser échapper ne occasion de mettre l'église de Constantinople dans sa jurisdiction. Il croyoit le la meilleure foi du monde aux fausses écrétales, et il en avoit pris la défense ontre des évêques des Gaules qui doutoient de leur autorité. Il se plaignit de 'avoir pas été consulté sur la déposition

d'Ignace ; il désapprouva qu'on lu donné un laïque pour successeur ; et partir deux légats pour prendre cor sance de cette affaire.

Les légats furent séduits et gagné Photius employoit toute sorte de mc pour se maintenir. On tint un concile posé de 318 évêques. Ignace y comp et fut déposé, en présence et avec l'a bation des légats.

Conduite de Nicolas I.

Nicolas, instruit de ce qui s'étoit p écrivit aux évêques de l'orient, pour ordonner par l'autorité du saint siè condamner avec lui l'élection de Ph et la déposition d'Ignace. Mais cette l ayant été sans effet, parce que ces évé n'étoient pas dans l'usage de recevo pareils ordres ; il excommunia Photiu punit les légats, qui avoient abus sa confiance. J'omets plusieurs cir tances, qui font voir que ce pape mor plus de zèle que de prudence, et soulevoit les esprits par ses préten et par ses hauteurs.

Conduite de Photius.

Photius se vengea de Nicolas. Il communia dans un concile ; il le dé

posé ; il invita Louis II, (*) roi d'Italie, chasser ce pontife du saint siège, lui omettant de le faire reconnoître empeur à la cour de Constantinople : enfin écrivit aux patriarches et aux évêques l'orient, une lettre circulaire, dans laelle il montre beaucoup de mépris pour s latins et entreprend de leur reprocher usieurs erreurs. Des hommes, dit-il, rtis des ténèbres de l'occident, sont veus corrompre la foi : ils ordonnent de jeûer le samedi : ils permettent de manger u fromage et du laitage en carême : ils n retranchent la première semaine : ils étestent les prêtres engagés dans un maage légitime : ils permettent que leurs rêtres se rasent la barbe : enfin ils osent jouter de nouvelles paroles au symbole, isant que le S. Esprit ne procède pas du ère seul, mais encore du fils. Photius nit par prier les évêques de concourir à condamnation de cette doctrine, et d'enyer pour cet effet des légats à Constanople.

Il reproche aux Latins d'avoir ajouté au symbole.

1) Il étoit empereur, fils de Lothaire, neveu Charles le Chauve et de Louis le Germanique.

Parmi ces chefs d'accusation, le de
est le seul qui concerne le dogme.
autres sont des choses de discipline:
y en a de ridicules. Mais plus les o
d'une dispute sont frivoles, plus il
craindre qu'on ne s'entête de par
d'autre. On s'échauffe d'autant plus, q
auroit honte de se dédire, et cette ch
donne de l'importance à des puérilité

Il y avoit déjà long-temps que les ég
de Germanie, de France et d'Es
avoient fait cette addition, dont les G
se plaignoient. Léon III ne l'avoit pa
prouvée, quoique très-convaincu que
Esprit procède du père et du fils.
fondoit sur ce que le second concile
néral n'avoit point mis le *filioque*
le symbole, et que celui de Chalcé
et d'autres avoient défendu d'y
ajouter. Cependant l'église de Ro
conforma dans la suite à cet usage
grand scandale des Grecs, qui ne
loient pas qu'on fit aucun change
dans un symbole fait chez eux.

Au fort de cette dispute, Miche
fut assassiné; et son assassin, Basi

Macédonien, étant monté sur le trône, assa Photius et rétablit Ignace.

La troisième année de son règne, il tenir à Constantinople un concile, qui le huitième œcuménique. Les légats Adrien II, successeur de Nicolas, s'y uvèrent. Photius y fut condamné, et on nonça plusieurs fois anathême contre

Les prétentions des deux empereurs sur la Bulgarie les aliènent encore.

Le concile venoit d'être terminé, lors- l'empereur fit assembler chez lui les gats de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche de Jérusalem, pour savoir si les Bul- es devoient être soumis au pape ou au triarche de Constantinople. Ces peuples oient embrassé la religion chrétienne 860, et leur roi avoit envoyé un am- sadeur pour faire décider cette ques- n. On jugea que la Bulgarie devoit e dans la juridiction du patriarche de nstantinople, parce qu'elle avoit été quise sur les Grecs ; que les Bulgares y avoient trouvé que des prêtres grecs, squ'ils s'en étoient rendus maitres ; et ce royaume faisant partie de l'empire, n'étoit pas raisonnable d'y conserver

quelque jurisdiction à un pontife, qu
toit soustrait aux empereurs, pour se
ner aux rois de France. Les légat
Rome protestèrent, et se retirèrent
contens. Adrien encore plus mécon
se plaignit amérement : il déclara
dégraderoit tous les Grecs, qui fer
quelques fonctions ecclésiastiques en
garie. Jean VIII, son successeur, m
d'excommunier et de déposer Ignace
ne se désistoit de toute jurisdiction s
royaume ; et il ordonna aux évêqu
aux ecclésiastiques Grecs d'en sortir
trente jours, sous peine d'excommu
tion. Mais enfin les Bulgares aim
mieux dépendre du patriarche de (
tantinople.

Photius est rétabli et reconnu par Jean VIII, qui croit qu'on lui a cédé la Bulgarie.

Cependant Photius étoit rentré en
auprès de Basile, et ce prince lui
même confié l'éducation de ses en
lorsqu'Ignace mourut. Dans une ci
tance aussi favorable, il lui fut fac
recouvrer le patriarchat ; et ce qui
d'abord étonnant, c'est que Jean V
reconnut. Il est vrai qu'il comptoi
cette condescendance, engager Pho

plus prétendre à la Bulgarie, et c'étoit i une de ses conditions. Il vouloit en- e obtenir de l'empereur des secours tre les Sarrasins et la restitution de lques terres, qui appartenoient à l'é- se de Rome.

Aussitôt que les légats de Rome furent ivés, Photius fit assembler trois cents tre-vingt-trois évêques, qui crièrent thême contre quiconque ne le recon- troit pas pour patriarche légitime. On un symbole sans l'addition *filioque*, avec défense d'y rien ajouter : on ne lut point reconnoître que la Bulgarie dépendre du saint siège.

Jean, mal instruit de ce qui s'étoit passé, nfirma les décrets du concile, et re- rcia l'empereur de la cession qu'il oyoit lui avoir été faite de la Bulgarie: is ayant été mieux informé, il monta le jubé de son église, condamna otius, prononça anathême contre ceux ne se soumettroient pas à cette con- mnation, déposa ses légats, et en fit tir un autre pour Constantinople.

Jean, détrompé excommunia Photius.

Martin II, qui lui succéda, refusa de

Photius est chassé une seconde fois.

reconnoître Photius pour patriarch
la cour de Constantinople refusa de
931. connoître lui-même pour pape. La
duite de Martin fut approuvée et soul
876. par ses successeurs, Adrien III et Etien
cependant Photius triompha. Ce trio
ne fut pas long : odieux à Léon,
et successeur de Basile, il fut chass
seconde fois; et Etienne, frère de Lé
élevé sur le siège de Constantinopl
Léon a été le père de Constantin P
rogenète. On le surnomma le Sage
Philosophe, à cause de son amour
les sciences; il ne mérita pas ce titi
ses mœurs, quoiqu'il ait écrit sur de
tières de piété, et que ses ouvrages
plus dignes d'un moine que d'un pr

Sa mort occasionna de nouvelles disputes que l'ambition des deux sièges renouvellera.

Photius mourut peu de temps apr
schisme parut cesser : la communi
moins ne fut pas tout-à-fait interr
entre l'église Grecque et l'église la
mais il étoit difficile de les concilier,
que les patriarches étoient jaloux
primatie du saint siège, et que les
ne pouvoient renoncer à leurs préte
sur la Bulgarie. Voilà la vraie cau

putes qui se sont élevées entre ces deux lises. Elles se seroient accordées sur le me, si leurs chefs s'étoient moins oc-pés de leur agrandissement.

1053. Vers le milieu du onzième siècle les querelles deviennent plus vives que jamais.

C'est vers le milieu du onzième siècle, elles en vinrent à une rupture ouverte, sque michel Cérularius, patriarche de nstantinople, renouvela les accusations Photius avoit faites aux Latins. Il leur procha encore, comme autant d'hérésies, se servir de pain azyme pour la célé-ation des saints mystères, de manger sang des animaux et des viandes suffo-ées et de ne pas chanter l'*alleluia* pen-nt le carême. Sur ce fondement il chassa monastères les abbés et les religieux ins qui ne voulurent pas renoncer à ces ges, et il fit fermer toutes les églises ils avoient à Constantinople.

Il étoit facile aux Latins de montrer la ilité de ces accusations, puisqu'elles ne boient que sur des usages qui peuvent rier d'une église à l'autre, et qui sont jours bons lorsque la tradition la plus cienne les autorise; mais comme ces pré-dues hérésies n'étoient qu'un prétexte,

dont les patriarches de Constantino
servoient pour humilier la cour de F
les papes ne songèrent aussi qu'à déf
leur autorité. Il arriva de-là que les
tions qu'on agitoit n'étoient pas c
intéressoit l'un et l'autre parti :
Léon IX, alors pape, ne répondit p
rectement à Cérularius; mais il ent
de montrer la supériorité du saint
qu'on attaquoit indirectement. Il t
absurde qu'on accuse d'erreur l'égli
Rome; et il reproche aux Grecs pl
quatre-vingt-dix hérésies qu'elle a
damnées, et dont il fait l'énumérati
s'élève contre ceux qui osent blâm
saint siége qui, selon lui, ne peut
soumis à aucun juge; et il le prou
une prétendue lettre du pape Silv
approuvée, dit-il, par Constantin le
et par le concile de Nicée. Il dém
même la puissance temporelle des p
et pour faire voir qu'il ne se fond
sur des fables, il rapporte l'acte de
nation que l'ignorance attribuoit a
Constantin.

Il fit partir ensuite pour Constanti

légats, qui déposèrent dans l'église de Sophie un acte d'excommunication tre Michel et ses sectateurs, et dans uel il les accusoit de vendre le don de u, comme les simoniaques; de rendre nques leurs hôtes, comme les Valésiens, de les élever à l'épiscopat; d'imiter, les iens en rebaptisant des personnes bapti- au nom de la sainte Trinité; les Do- istes, en disant que hors de l'église cque il n'y a plus dans le monde ni lise de Jésus-Christ, ni vrai sacerdoce, vrai baptême; les Nicolaïtes, en per- ttant le mariage aux ministres de l'autel; Sévériens, en disant que la loi de yse est maudite; les Macédoniens, en anchant du symbole, que le S. Esprit cède du fils; les Manichéens, en disant tout ce qui a du levain est animé; les zaréens, en gardant les purifications ju- ques, en refusant le baptême aux en- qui meurent avant le huitième jour, la communion aux femmes en couche, ne recevant point à leur communion x qui se coupent les cheveux et la barbe, rant l'usage de l'église latine.

C'est ainsi que la passion faisoit dans les Grecs une multitude d'hér quoique la plupart de celles qu'on leu putoit ne fussent que des conséqu qu'on croyoit tirer de leur doctrin qu'ils désavouoient.

Michel Cérularius fit de son côt décret contre ces légats, qu'il feignit pas reconnoître pour envoyés du pap commençoit ainsi : des hommes im sortis des ténèbres de l'occident, sor nus en cette pieuse ville, d'où les so de la foi orthodoxe se sont répandues tout le monde : ils ont entrepris de rompre la sainte doctrine par la div de leurs dogmes, jusques à mettre s sainte table un écrit portant anat contre nous, et contre tous ceux qui laissent pas entraîner à leurs erreurs reprochant entre autres choses de ne pas raser la barbe comme eux, de cor niquer avec des prêtres mariés, de n corrompre le symbole par des paroles gères, etc.

Vous voyez combien les esprits ét loin de se concilier. Cependant comm

pes devenoient tous les jours plus puis-
ns, les empereurs qui croyoient devoir
ménager, n'accordèrent pas toujours la
ême protection aux patriarches de Cons-
ntinople. Ils tentèrent plus d'une fois de
unir les deux églises, mais ce fut inuti-
ment. La rivalité qui les séparoit subs-
ta : le temps et les disputes ne firent
'augmenter la haine et le mépris qu'elles
portoient réciproquement; et souvent le
uple de Constantinople fut sur le point
se révolter, parce qu'on parloit de se
nir avec les Latins. Si quelquefois des
mens de calme donnoient quelques es-
rances, elles se dissipoient bientôt, et le
hisme dure encore.

LIVRE TROISIÈM

CHAPITRE PREMIE

De l'état de la France à l'av ment de Hugues Capet.

Comment la France fut divisée.

LA Provence, le Dauphiné, le Lyo le Maconnais, la Bourgogne transju une partie de la Franche-Com quelques autres territoires formoie royaume d'Arles, tout-à-fait indépe de la couronne de France. La haute raine appartenoit à l'empereur Otho et la basse, qui comprenoit le Brabai Hainaut, le pays de Liége et le Lu bourg, étoit un fief de l'empire d' magne, et avoit été donnée à Ch frère de Lothaire. Enfin les derniers lovingiens n'avoient conservé aucune rité sur les provinces d'Espagne. Au

ance étoit renfermée entre les Pyrénées, royaume d'Arles, la Lorraine et la mer.

Quels étoient les vassaux immédiats.

Les principaux vassaux de la couronne étoient le duc de Gascogne, le duc d'Aquitaine, le comte de Toulouse, le duc de Bourgogne, le comte de Flandre, le duc de France, le duc de Normandie duquel la Bretagne relevoit, le comte de Vermandois, le comte de Troyes, etc.

Les arrière vassaux.

Les seigneurs du second ordre, c'est-à-dire, ceux qui relevoient immédiatement des vassaux de la couronne, se nommoient en général barons, quoique plusieurs portassent le titre de comte. Ces barons avoient au-dessous d'eux d'autres vassaux, qui en avoient encore d'autres. Ainsi la France fut subdivisée en fiefs et arrière-fiefs, de sorte que les seigneurs de la dernière classe n'avoient souvent qu'un château.

Comment les vassaux s'étoient multipliés.

C'est la nécessité qui multiplia si fort les vassaux. Comme le peuple étoit trop opprimé pour être de quelque secours à la guerre, les seigneurs firent des démembremens de leur domaine, et les donnèrent en fiefs à des hommes, qui par-là étoient obligés et intéressés à les servir. Il arriva

même qu'on jugea de la dignité d'un
gneurie par le nombre des fiefs; et au d
de terres, on donna en fief des cha
des pensions, des fours banaux, et
des essaims d'abeilles.

Les droits respectifs des seigneurs n'étoient fondés que sur la force.

Les droits respectifs des seigneurs
sans n'étoient que des prétentions co
tées. Les obligations réciproques n'é
réglées par aucune loi : les usages var
suivant les temps et les lieux; et l'ana
qui continuoit toujours, entretenoit l
sordres qu'elle avoit produits, ou mêr
multiplioit encore. Elle armoit tou
tyrans. Tous croyoient avoir le dro
guerre, et tous l'avoient en effet; ca
ayant point de puissance publique ca
de les réprimer, chacun d'eux étoit en
de se faire justice par les armes. Juge
sa propre cause, chaque seigneur,
prétexte de se faire justice, souteno
prétentions quelles qu'elles fussent;
droit étoit toujours pour le plus fort.

Ce qu'[illegible] de désordres.

Ainsi comme la France étoit divis
fiefs et en arrière-fiefs, elle l'étoit,
puis m'exprimer ainsi, en guerres e
arrière-guerres. C'est un cahos où

ns se combattent dans tous les
; de l'espace, et qui ne se peut dé-
ler que bien difficilement. Les grands
ux, ne cherchant q'uà se rendre in-
dans de la couronne, s'embarrassoient
des guerres, dont les barons profi-
pour se rendre eux-mêmes indépen-
et lorsque les barons se soulevoient
leurs suzerains, leurs propres vas-
e soulevoient contre eux, et s'expo-
à de pareils soulèvemens de la part
ssaux qui leur devoient l'hommage :
sorte une guerre en faisoit naître
ırs autres, et tout étoit en armes.
ıs les seigneurs exerçoient un empire dans leurs terres. Leur volonté dictoit
s. Ils avoient des justices, où se ju-
t les délits qui se commettoient, et
ıires qui survenoient parmi les sujets.
dant le despotisme des plus foibles
ɔujours limité par quelque endroit ;
s suzerains, jaloux d'être les seuls
es, laissoient à leurs vassaux le
de part possible à la souveraineté.
leur permettoient pas de faire les
s usurpations qu'ils faisoient eux-

Pouvoir absolu des seigneurs dans leurs terres.

mêmes : ils s'arrogeoient, comme
forts, différens droits sur leurs terres,
réservant la connoissance des princi
affaires, ils y avoient ce qu'on ap
la haute justice.

Leurs mœurs. Les seigneurs jugeoient leurs suje
eux-mêmes, par leurs baillis, ou par
prévôts. Ils tenoient pour cet effet d
sises à des jours marqués. Les petit
saux, qui avoient des différens entr
étoient souvent dans la nécessité
soumettre à ce tribunal ; car lorsq
guerre leur devenoit trop onéreuse ;
importoit bien plus de reconnoître la
diction de leur suzerain, que d'entrep
de se faire justice par les armes. A
foiblesse assujettissoit seule à des de
auxquels on se déroboit, si l'on
d'être le plus foible.

Ils croient que tout leur appartient. Ces tyrans s'étoient accoutumé
l'usage à ne connoître d'autres loi
leur volonté. Ils croyoient que tou
avoit toujours appartenu ; que les rot
ne possédoient rien que par l'eff
leur libéralité ; et que, par conséq
ils pouvoient disposer à leur gré de

bien et de leur personne. En un mot, ils se croyoient autorisés à des usurpations, parce qu'ils étoient dans l'habitude d'en faire.

Vous pouvez juger par-là quelle étoit la misère du peuple. On distinguoit, à la vérité, l'homme libre du serf. Mais au moins les esclaves avoient un maître intéressé à les faire subsister : les hommes libres, au contraire, étoient accablés sous le poids de la servitude ; chargés de corvées, d'impositions, de taxes arbitraires ; exposés à voir confisquer leurs biens, et forcés même d'acheter de leur seigneur la permission de se marier.

Cette tyrannie avoit commencé dans les campagnes, et les plus riches habitans s'étoient réfugiés dans les villes, où les rois les protégèrent, tant que les comtes ne furent que gouverneurs. Mais lorsque les gouvernemens devinrent autant de souverainetés, ces nouveaux seigneurs exercèrent sur les bourgeois les mêmes vexations, que les autres exerçoient sur les habitans de leurs terres. Les villes furent traitées comme les campagnes à une [illegible]

arbitraire, et obligées à défrayer le seigneur et ses gens, quand il y venoit; vivres, meubles, chevaux, voitures, to étoit enlevé; et on auroit dit que l maisons étoient au pillage. Ce n'étoit c pendant là que la moindre partie d vexations.

La noblesse sans fief étoit seule ménagée.

Tel étoit le sort des roturiers. L petite noblesse, je veux dire celle qui n possédoit point de fiefs, conserva seu quelques droits; les seigneurs ayant é obligés de la ménager, soit parce qu'el étoit nombreuse, soit parce qu'ils en tiroie des services en temps de guerre. D'ailleu la seule différence qu'il y eût entre le hommes libres et les serfs, c'est que ceu ci ne pouvoient s'affranchir que par l pure faveur de leur maître, au lieu qu les autres avoient plusieurs moyens d se soustraire au joug de leur seigneur. Il pouvoient s'ennoblir en acquérant un fie ou même en épousant la fille d'un gentil homme; ils pouvoient au moins entre dans la cléricature; et dans tous ces ca ils cessoient d'être soumis aux charges qu accabloient le peuple.

Le clergé eut lieu de se repentir d'avoir tribué à l'humiliation des descendans Charlemagne ; car il devint la proie seigneurs, qui s'étoient élevés sur les nes de la puissance royale. Les rois ne vant plus les protéger, il put voir qu'il oit détruit lui-même l'appui de sa gran- r. Il ne fut plus le premier corps de la ion : excepté quelques prélats, qui étant ntes ou ducs de leur ville, relevoient médiatement de la couronne, tous les res étoient devenus vassaux de ces mes comtes ou ducs, qu'ils avoient pré- és, et sur lesquels la loi leur avoit donné pouvoir le plus étendu. Charlemagne avoit défendu le port des armes, et en avoient en général perdu l'usage, cisément dans le temps où tous les gneurs laïques s'armèrent contre eux. voit sous les derniers Carlovingiens lques évêques guerriers défendre encore possessions : mais on voit aussi le grand nombre des ecclésiastiques, défense, tous les jours dépouillés de lques-unes de leurs terres. Souvent ils t obligés d'en aliéner une partie en

Le clergé avili est en proie aux seigneurs puissans.

faveur d'un seigneur dont ils mendi
protection ; et ils ont ensuite besoin
protection contre ce protecteur, qu
vient d'ordinaire un usurpateur lui-m
Ces protecteurs se nommoient, *vid*
ou *avoués*.

Voilà quel étoit en France l'état
noblesse, du clergé et du peuple, ve
fin du dixième siècle. Vous verre
choses exposées avec plus de détail
l'ouvrage, d'où je les ai extraites. (1

(1) Observations sur l'histoire de France.

CHAPITRE II.

Combien les droits des souverains étoient peu connus dans le dixième siècle.

Il faut des lois ou des usages constans pour déterminer avec précision les droits du souverain sur la nation, et ceux des différens corps qui composent l'état. Il n'est donc plus possible de se faire des idées de tous ces droits, lorsque l'anarchie est parvenue au point de tout confondre; car alors les lois sont oubliées, et les usages varient tous les jours et dans tous les lieux.

Tous les droits étoient confondus dans le dixième siècle.

L'anarchie commença sous Louis le Débonnaire, parce que ce prince, trop faible pour faire régner les lois, obéit tour-à-tour à l'ambition de sa femme, au despotisme de ses ministres, et aux scrupules que lui donnèrent les moines. Bientôt les différens ordres de l'état ne con-

L'anarchie avoit commencé sous Louis le Débonnaire.

nurent plus les devoirs qui les s
donnoient les uns aux autres; les pe
ignorèrent ce qu'ils devoient à leur s
rain ; le souverain l'ignora lui-mêm
chacun se fit des droits de ses préten

Ce prince ne connoissoit pas les droits de la royauté.

Louis, qui reconnoît pour juges de
ques et des moines; Vala qui ose dé
le trône vacant, pour y placer u
rebelle ; et les formalités mêmes pa
quelles les prélats rétablissent le sou
légitime : tout prouve qu'on ignoroit
ou qu'on vouloit ignorer les droits
royauté ; il est au moins certain que
ne les connoissoit pas.

Charles le Chauve et Louis le Germanique les ignoroient également.

Charles le Chauve et Louis le Ge
nique les connoissoient-ils davant
lorsqu'ils engagèrent leur clergé à dé
Lothaire exclus de la succession du
nier empereur ? Les connoissoient-ils,
qu'ils reçurent de ce même clergé le
qu'ils vouloient enlever à leur frère?
entreprise étoit d'autant plus imprud
qu'il fallut y renoncer aussitôt, et t
avec le prince qu'ils avoient voul
pouiller.

Toute la conduite de Charles le Ch

uve combien ce prince ignoroit les
its de la royauté. C'est ce qu'il montre
r-tout, lorsque se soumettant aux pré-
tions du clergé, il se plaint d'avoir
déposé par l'archevêque de Sens, avant
voir comparu devant tous les évêques
i l'avoient sacré roi. Si tous les usages
s'introduisent font les droits, le clergé
voit dire qu'il avoit celui de juger les
verains et de les déposer : mais il faut
tinguer les usages que l'ignorance établit,
ceux que la raison autorise; distinction
l'anarchie ne permet pas de faire.

Dès que les souverains ne savent plus
-mêmes ce qu'ils sont, on n'est pas
nné si les désordres s'accroissent en-
e sous des princes aussi foibles que
uis II, Louis III et Carloman. On est
à préparé à la déposition subite de
arles le Gros, et on voit sans surprise
arles le Simple exclus de tous les
aumes qui se forment des débris de
vaste empire. Que ce prince ayant en-
ite été élevé sur le trône, voie deux
jets rebelles y monter successivement;
qu'enfin il finisse ses jours dans une

Cette ignorance est la cause des révolutions qui arrivent sous leurs successeurs.

prison : ce sont encore là des évène
qui ne doivent plus paroître extra
naires.

Les derniers Carlovingiens ne savoient plus sur quoi fonder leur droit au trône.

Un discours que tint Louis d'Outr
dans un concile où il venoit implor
secours d'Othon le Grand, achèver
vous convaincre que les descendan
Charlemagne ne savoient plus à quel
ils étoient rois. « Après la mort de
dolphe, dit-il, Hugues et les autres
gneurs Français envoyèrent des amb
deurs en Angleterre pour me rappel
revins sur leurs sermens ; je les tr
tous à Boulogne, où ils me rend
l'hommage à la descente du vaisseau
ju fus sac é aux acclamations des seig
et du peuple. Mais Hugues, oublian
promesses, s'est déclaré le premier c
moi : il a employé jusqu'à la trahison
me perdre, il m'a retenu un an son
sonnier, et je ne suis sorti de ses m
qu'en lui cédant la ville de Laon, la
de toutes les places qui restoient à la
Gerberge pour faire sa demeure : Vo
que j'ai souffert de mes sujets. Si quel
me reproche de m'être attiré tou

aux par quelques crimes, que j'aie mmis depuis mon rétablissement, je is prêt à m'en justifier de la manière e le concile et le roi de Germanie le geront à propos ; j'offre même de prouver on innocence par le combat singulier. »

Quand on est au temps de ce mal-reux prince, on trouve une si grande nfusion dans la façon de penser et dans usages, qu'on est presque aussi embar-é que lui, pour déterminer les droits la maison de Charlemagne. Car enfin ui appartient le trône, quand les Car-ingiens sont déposés, qu'ils reconnoissent voir l'être, et que la couronne passe ns d'autres familles ? Voilà cependant s usages qui s'introduisent.

Aucune loi ne réglait expressément la succession à la couronne.

D'un autre côté, il n'y avoit point de i expresse qui réglât la succession. On t bien encore aujourd'hui que la famille Charlemagne avoit seule droit à l'em-re, parce que ce prince l'avoit conquis : ais si c'étoit là une raison, pourquoi de uveaux conquérans n'acquéroient-il pas droit pour eux et pour leurs descen-ns ? Il paroît que cet empereur lui-

même ne se fondoit pas uniquement
droit de conquête, et, qu'on contrai
comptoit pour quelque chose le cons
ment des peuples. Car ayant fait le pa
de ses états entre Charles, Pepin et
il arrêta que si l'un des trois laissa
fils, les oncles conserveroient à cet
la succession de son père, *supposé qu*
peuples du pays le voulussent pour

Il consulta même les principaux d
nation sur ce partage; et ses succes
à son exemple, firent d'ordinaire ag
aux grands les dispositions qu'ils fais
de leurs états. Il est vrai que cet agré
n'étoit pas une élection, mais il y re
bloit beaucoup: car le demander, c'
reconnoître qu'on pouvoit le refuser. Il
faudroit donc pas s'étonner si, sous
derniers Carlovingiens, où toutes les id
étoient confuses, on eût imaginé que la c
ronne étoit élective.

Quelles idées on doit se faire des droits de Hugues Capet.

Mon dessein, Monseigneur, n'est pas
prouver que Hugues Capet n'a pas co
mencé par être un usurpateur: je veux
seulement que de son temps on ne se fa
pas là-dessus des notions bien exactes, pa

en jugeoit par les dernières révolu-
qui avoient confondu tous les droits.
our en mieux juger, il faut remonter
ut.

ouronne ayant passé de Pepin à Char-
le, et de Charlemagne à Louis le Dé-
re, le droit héréditaire est établi sur
entement présumé de la nation; car
ut pas chercher de droit ailleurs que
s usages qui tendent le plus à la tran-
des peuples, et qui se sont introduits
les lois étoient en vigueur. Les usages
ires, survenus dans la suite, ne sont
s abus nés de l'anarchie; et, par con-
t, ils n'ont jamais pu enlever aux
s Carlovingiens des droits transmis
rs ayeux. Telles sont les idées que
evons nous faire, à ce sujet. Mais si
n jugions par celles qu'on avoit au
e siècle, il faudroit dire que la cou-
n'étoit ni héréditaire ni élective, et
appartenoit au plus fort. Voilà où
ses avoient été réduites par l'incapa-
s rois, d'un côté, et de l'autre, par
tion des vassaux.

CHAPITRE III.

Depuis l'avènement de Hugues Capet jusqu'à la mort de Philippe I.

Hugues Capet est roi, sans être généralement reconnu.

IL y avoit long-temps que les assemblées de la nation n'avoient plus lieu ; et l'anarchie parvenue à son comble, les rendoit même impossibles. Les grands, divisés entre eux, ne cherchoient point à se réunir pour se donner un chef : ils ne songeoient qu'à s'affermir chacun séparément, et il leur importoit peu que dans un coin du royaume deux concurrens se disputassent une couronne dont ils croyoient ne plus dépendre. Peut-on ne pas reconnoître leur indifférence à cet égard, lorsqu'on voit Charles le Chauve s'humilier inutilement devant eux, Charles le Simple passer les dernières années de sa vie dans une prison, et Louis d'Outremer réduit à mettre toute sa ressource dans Othon et dans un concile tenu en Allemagne? Charles, duc de la basse Lorraine

ère de Lothaire, ne fut donc pas exclus par a nation ; il fut seulement trop foible pour aire valoir ses droits ; et Hugues Capet ne fut pas élu, mais, comme le plus fort, il se fit reconnoître par ses propres vassaux, ne désespérant pas de soumettre les autres avec le temps. En effet, Louis V étoit mort le 21 mai de l'année 987 ; et Hugues fut sacré à Rheims le 3 Juillet de la même année. Cet intervalle ne suffisoit certainement pas pour assembler tous les grands du royaume, sur-tout dans des temps de troubles où personne ne pouvoit les convoquer.

Il descendoit de Robert le Fort.

Hugues Capet étoit petit-fils de Robert et petit-neveu d'Eudes, qui avoient été l'un et l'autre rois comme lui et de la même manière, et qui avoient eu pour père Robert le Fort comte d'Anjou. Au delà, on ne sait point ce qu'étoient ses ayeux.

Il cherche à mettre le clergé dans ses intérêts.

Duc de France, comte de Paris et d'Orléans, il étoit un des plus puissans seigneurs de l'état. Pour mettre les ecclésiastiques dans ses intérêts, il parut vouloir les faire rentrer dans les terres qui leur avoient été enlevées : il commença par restituer quel-

ques abbayes qu'il possédoit lui-même cette protection, accordée aux biens t porels des moines et des évêques, lui donner le titre de défenseur de l'égli

Comment les droits des Carlo tiens deviennent légitimes.

Il vainquit le duc de Guienne, qui s'é déclaré contre lui, et le força à le rec noître; et Charles, dont il se rendit ma par la trahison de l'évêque de Laon, conduit à Orléans, où il mourut peu temps après. Ce prince n'ayant point la d'héritiers, la maison de Charlemagne éteinte (1). Hugues et ses descendans quirent seuls des droits à la couronne le consentement de la nation, et ils devin des rois légitimes.

La foiblesse de Hugues Capet est favorable aux prétentions du saint siége.

Hugues, voulant attirer dans son pa Arnoul fils naturel de Lothaire, et, conséquent, neveu de Charles, lui a donné l'archevêché de Rheims; et Arn quoiqu'il eût prêté serment de fidéli avoit livré Rheims à son oncle. Le roi sembla un concile pour faire le proc

(1) Les historiens donnent deux ou trois Charles; mais ils ne peuvent dire ce qu'ils devenus.

évêque : mais les pères connoissoient
eu leurs droits, qu'ils ne savoient pas
s pouvoient juger cette affaire, avant
le pape en eût pris connoissance. L'é-
ue d'Orléans, plus instruit, fit une
nture des désordres de l'église de Rome;
lemandant si l'on étoit obligé de se sou-
ttre aveuglément à des hommes qui dé-
noroient le saint siège, il conclut d'après
exemples et des canons, que le concile
it en droit de procéder au jugement de
chevêque de Rheims. Arnoul fut dé-
é, et Gerbert fut élu en sa place.
On eut la condescendance d'envoyer au
e Jean XV les actes du concile, et de
rier d'approuver l'élection de Gerbert.
n, peu content de ce qui avoit été fait
s son autorité, interdit les évêques qui
ient deposé Arnoul, et envoya en France
abbé pour assembler un nouveau con-
. Le roi, qui crut devoir ménager la
r de Rome, consentit à tout ce qu'elle
lut; de sorte qu'Arnoul fut rétabli. Cet
nement fut la cause de la fortune de
rbert : car s'étant réfugié auprès d'Othon
, il obtint l'évêché de Ravenne, et nous

avons vu que quelque temps après i
élevé sur le saint siège.

996. Hugues étant mort dans la dixièm
née de son règne, laissa la couron
Robert, son fils, qu'il s'étoit associé en

Celle de Robert ne leur est pas moins favorable. Robert avoit épousé Berthe, sa pa
au quatrième degré, et il avoit eu l'a
bation des évêques, qui jugèrent q
dispense n'étoit pas nécessaire, eu
la pouvoient donner eux-mêmes. Jea
avoit déjà déclaré ce mariage nul.
successeur Grégoire V, ne laissant
échapper une occasion aussi favorabl
998. prétentions du saint siége, tint un con
dont le premier décret fut conçu e
termes : *que le roi Robert, qui a ép
Berthe sa parente, contre les lo
l'église, ait à la quitter au plutô
à faire une pénitence de sept ans,
formément aux canons et à l'usag
l'église ; que s'il n'obéit pas, il es
claré excommunié ; que Berthe soit
mise à la même pénitence sous la n
peine ; qu'Archambaud, archevêqu
Tours, qui a été le ministre de ce
riage incestueux, et tous les évêque

ont donné leur consentement, soient uspendus de l'usage des sacremens, usqu'à ce qu'ils soient venus à Rome uire satisfaction pour leur faute.

Le roi se soumit, se sépara de Berthe, fit pénitence, obtint l'absolution et plusieurs évêques allèrent se jeter aux pieds du pape.

Grégoire avoit trop réussi, pour ne pas enter une seconde démarche, il ordonna le rendre la liberté à l'archevêque Arnoul, u'on tenoit encore dans les prisons, malré le concile qui l'avoit rétabli; et menaça a France d'un interdit universel, si le roi ésobéissoit à ses ordres. Robert obéit.

Robert montre peu d'ambition.

Quelque temps après, le roi joignit à ses lomaines le duché de Bourgogne, qui lui ppartenoit par la mort de Henri, son oncle, rère de Hugues Capet, ce prince n'ayant oint laissé d'enfans légitimes. Mais ce ut le sujet d'une guerre. Robert n'avoit as d'ailleurs l'ambition d'agrandir ses tats: car il fut assez sage pour se refuser ux Italiens, qui à la mort de Henri II, ui offrirent le titre d'empereur et le oyaume d'Italie. Il aima la paix: il la maint dans les provinces qui dépendoient de

lui, pendant que les autres étoient décl
par les seigneurs, qui se ruinoient à l'
1031 et il mourut après un règne de trente
ans. Les Normands s'établissoient
dans le midi de l'Italie, et venoie
fonder la ville d'Averse.

Le règne de Henri [illegible] remarquable.

Le règne de Henri son fils, quoiq
trente ans, ne fournit aucun événemen
sidérable. Il n'y en a point même qu'i
nécessaire de remarquer pour la sui
l'histoire. Son mariage cependant est
singulier pour en parler, car il épou
fille du duc de Russie; et on prétend
ne fit venir une femme de si loin, que
qu'étant parent de presque tous les pr
de l'Europe, il craignoit de s'expose
censures de l'église.

A l'exemple de ses prédécesseur
avoit fait sacrer Philippe son fils aîné,
ques années avant sa mort. Cet e
n'avoit encore que sept ans, lorsque l
fut attaqué de la maladie dont il mo
Henri ne voulut pas confier la rége
sa femme, encore moins à Robert
frère, qui s'étoit révolté contre lui,
qui cependant il avoit donné le duc

bourgogne : il choisit Baudouin V, comte
le Flandre, auquel il avoit fait épouser 1065.
a sœur ; et la conduite de Baudouin jus-
fia son choix.

C'est pendant cette régence, que Guil- De l'Angleterre, lorsque Guillaume, duc de Normandie, en fit la conquête.
ume, duc de Normandie, fit la conquête
e l'Angleterre. Nous avons vu qu'en 1017
nut, roi de Danemarck, s'étoit rendu
aître de ce royaume. Il se l'assura, en
isant périr tous ceux qui pouvoient lui
nner de l'ombrage. Il envahit ensuite la
orvège ; et lorsque son ambition fut sa-
faite, il ne s'occupa plus que des moyens
expier les péchés qu'elle lui avoit fait
mmettre. Aidé des lumières d'un arche-
que de Cantorberi, il vit qu'il suffisoit
bâtir des monastères, et d'aller à Rome
re des libéralités au saint siège. C'est
e chose à remarquer, que dans le di-
ème et le onzième siècles, on a mis le
yage de Rome au nombre des actes pieux,
i effacent les péchés. On a donné à ce
nce le surnom de Grand, parce qu'il a
t des conquêtes : et il étoit grand, autant
'un homme cruel et superstitieux peut
re. Il brouilla si bien l'ordre de la suc-

cession, qu'après lui on ne savoit p
qui la couronne d'Angleterre apparte
aussi ne resta-t-elle pas long-temps
sa famille : car en 1042 Edouard III
d'Ethelred II, remonta sur le trône
ancêtres.

Une bulle d'Alexandre II est un des titres de ce conquérant.

C'est après la mort de ce dernier
que Guillaume entreprit la conquê
l'Angleterre. Son premier titre étoit u
tament vrai ou faux, par lequel Ed
l'appeloit à sa succession ; comme
roi pouvoit disposer d'un royaume à
lonté. Le second titre, plus extraordi
encore, étoit une bulle, par laquelle le
Alexandre II lui donnoit l'investitu
l'Angleterre, et cette bulle étoit a
pagnée d'un anneau d'or et d'une ban
bénite. La hardiesse d'Alexandre, qu
pose d'une couronne, fait voir que le
Hildebrand, qui le gouvernoit, s'es
à être pape lui-même. Au reste il
bien naturel que les papes commenç
par disposer d'un peuple, qui s'étoi
de lui-même sous le joug du saint

Observez qu'il suit ici.

Cependant Harald, seigneur puis
occupoit déjà le trône. Il le devoit

l'affection des Anglais, et il se les attachoit encore par la manière dont il les gouvernoit. Baudouin suscitoit des ennemis au duc de Normandie, parce qu'il voyoit combien l'agrandissement de ce vassal étoit contraire aux intérêts du roi; et les barons normands se refusoient à une expédition, où ils ne trouvoient aucun avantage pour leur pays. Guillaume surmonta tous les obsta- 1066.
cles. La bataille de Hastings, où Harald fut tué, décida du sort de l'Angleterre. Ainsi finit la domination des Anglais Saxons. Guillaume gouverna tyranniquement, et fut obligé de prendre continuellement les armes, pour soumettre des peuples qu'il ne cessoit de vexer.

Baudouin mourut après avoir gouverné la France pendant sept ans avec autant de sagesse que de désintéressement; et Philippe prit les rênes de l'état. Occupé de ses plaisirs, ce roi fut assez heureux pour n'être d'ordinaire que témoin des guerres que se firent ses vassaux, et pour ne prendre point de part aux entreprises qui agitèrent et troublèrent toute l'Europe. Il soutint le duc de Bretagne, qui s'étoit

Philippe I, plus heureux qu'appliqué, s'en fait un ennemi.

révolté contre le duc de Normandie : cette guerre ne fut pas longue ; car laume après un échec considérable, se de faire la paix. La France et l'Angle ne lui fournissoient déjà que trop d'e mis. Cependant il reprit les armes en et pour se venger d'une plaisanterie d de France, il réduisit Mante en cen et porta le fer et le feu jusqu'aux p de Paris. Vous voyez, Monseigneur, bien les plaisanteries conviennent pe princes, puisqu'elles coûtent des larn leurs peuples : mais les princes ina qués, comme Philippe, sont plus p à être mauvais plaisans, et n'en sont plus méprisables. Guillaume mourut cette dernière expédition d'une chût cheval, et laissa de grands troubles ses états par le partage qu'il en fit ses trois fils.

Il est exce[illegible] Berthe, sa femme.

Il paroît que le dessein de Philippe d'entretenir parmi les princes une divi qui assuroit le repos de son royaume : une affaire, qu'il se fit avec la cou Rome, ne lui permit pas de s'occuper l temps des guerres de ses voisins.

Les divorces avoient toujours été frés en France, en Allemagne et en lie; et celui de Lothaire, roi de Lore, est le premier dont les papes aient connoissance. Jusqu'alors ils s'étoient tentés de les désapprouver : depuis, de- us plus puissans, ils se crurent faits r juger les rois.

L'église défendoit alors les mariages e parens jusqu'au septième degré. lippe se prévalut de cette loi, pour dier Berthe sa femme et sa parente, t il étoit dégoûté; et il épousa solemement Bertrade, qui se sépara de son i, Foulque comte d'Anjou. Bertrade na pour raison, qu'elle ne pouvoit pas e en conscience avec Foulque, qui t encore deux femmes vivantes, et u contraire elle pouvoit épouser le , dont le mariage étoit nul. Foulque, trade et Philippe étoient tous trois pables, puisqu'ils ne se couvroient des que pour assouvir leurs passions. Cedant le premier ne fut pas jugé digne foudres de Rome, quoiqu'il eût déjà

répudié deux femmes, et le roi fut e
munié dans le concile d'Autun, q
1094. bain II fit tenir. L'année suivante, le
étant venu en France, tint un autre
cile à Clermont, et confirma cett
communication, quoique Berthe fût m
il défendit même aux Français, s
même peine, d'obéir à Philippe et
donner le titre de roi. L'excommu
tion fut cependant levée, sur la pro
que fit le roi de ne plus vivre avec
trade : mais comme il ne tint pas s
1103. role, le pape l'excommunia pour la
sième fois.

Une excommunication, si souven
térée, pouvoit servir de prétexte à
vassaux puissans, qui ne cherchoien
l'occasion de se soustraire. Philippe
vint les troubles dont il étoit menac
faisant sacrer son fils Louis, qu'il av
de Berthe. Ce jeune prince âgé de
ans, étouffa les séditions, et assu
tranquillité dans le royaume. Phi
1108. mourut après avoir régné quarante
ans.

famille de Hugues Capet étoit alors nie sur le trône, et trois choses y nt contribué; la longueur des règnes, ıractère peu entreprenant des rois, ; guerres que les vassaux se faisoient eux.

Comment les Capétiens se sont affermis sur le trône.

CHAPITRE IV.

Etat du gouvernement féodal à fin du onzième siècle (1).

Les premiers Capétiens [illegible] leur ambition et aident les vassaux se détruire.

L'AVÈNEMENT de Hugues Capet au tr sembloit devoir perpétuer tous les dé dres du gouvernement féodal. Il n'ét pas naturel que les grands vassaux, s'étoient soustraits aux derniers Carlovi giens, voulussent se soumettre au duc France, qu'ils regardoient comme l égal. Hugues eût vainement entrepris les subjuguer. Content d'assurer sa pu sance sur les plus foibles, il permit a autres de se faire autant de droits qu avoient de prétentions; attendant que temps fît naître des circonstances fa rables à son agrandissement, et se re sant sur ses successeurs du soin d'en p fiter. Une ambition prématurée eût

(1) Le fond de ce chapitre est tiré des Obser tions sur l'histoire de France, ainsi que ce qu dirai dans la suite sur le gouvernement.

la ruine des Capétiens, parce qu'elle eût réuni les grands vassaux ; mais, en ne précipitant rien, ils pouvoient s'élever sur cette multitude de tyrans, qui se détruisoient par des guerres continuelles. C'est ainsi qu'ils se sont conduits : je n'oserois dire que ce soit par politique.

Les peuples se lassent enfin de l'anarchie. Vous avez vu les Mèdes se choisir un roi, et les Grecs demander des lois aux citoyens les plus éclairés. Les Français ne furent pas aussi sages, parce que le peuple parmi eux n'étoit rien, et que les seigneurs ne pouvoient pas renoncer à la domination qu'ils avoient usurpée. Mais les désordres dont ils étoient tour-à-tour les victimes, leur firent au moins une nécessité de reconnoître des devoirs réciproques, et d'établir entre eux une sorte de subordination.

Les désordres de l'anarchie font sentir le besoin d'une subordination.

Or, dès que le besoin de la subordination se fit sentir, la puissance des Capétiens devoit naturellement s'accroître ; parce que ces princes, ayant de grands domaines, étoient faits pour être plus respectés que les derniers Carlovingiens ne

La subordination qui s'établit est favorable à l'agrandissement des Capétiens.

l'avoient été. Les seigneurs, trop foi
pour affecter une entière indépendan
se crurent heureux de trouver dans
princes plus puissans, des protecteurs
assuroient leur fortune. Ils se soumi
donc à des devoirs, et il s'établit un
bordination entre les vassaux et les s
rains. Ainsi comme les suzerains s'
gèrent à protéger leurs vassaux, les
saux s'obligèrent à donner au besoin
secours à leurs suzerains, et nous vo
que vers la fin du onzième siècle,
seigneurs qui relevoient de la couro
croyoient devoir suivre le roi à la gu
sous peine de perdre leurs fiefs.

Les vassaux comme les suzerains étoient intéressés à la maintenir.

Les circonstances contribuèrent en
à faire contracter l'habitude de ces de
réciproques.

Les fiefs en France étoient féminin
passoient, par des mariages, d'une m
dans une autre. Il arriva de-là qu'un
gneur eut souvent des fiefs dans les
maines de ses vassaux, et que par co
quent, il dut, comme vassal, l'hom
qu'il recevoit comme suzerain. Les
pétiens, par exemple, en qualité de

relevoient que de dieu et de leur épée : tis parce qu'ils possédoient des arrière-fs, ils étoient obligés d'en acquiter les rges, et ils relevoient à cet égard de rs propres vassaux.

Les mêmes seigneurs étant, sous différ- s rapports, les vassaux de ceux dont étoient les suzerains, on sentit l'obli- on de remplir les devoirs de vasselage, r conserver les droits de suzeraineté. ıtérêt commun introduisit donc peu-à- des devoirs comme des droits. Des tés de paix les déterminèrent et les firmèrent; enfin le temps et l'usage en nt une habitude et une loi. C'étoit une time du gouvernement féodal, que si 'assal doit au suzerain, le suzerain ne pas moins au vassal.

Des coutumes, introduites par la force circonstances pour mettre un frein à archie, étoient sans doute susceptibles bien des équivoques; il falloit donc un unal pour terminer les différends qui voient naître. Outre les assises, dans quelles chaque seigneur jugeoit ses su-, chaque suzerain tenoit à des temps

La cour féodale étoit le tribunal qui jugeoit les différends.

marqués sa cour féodale à laquelle il
sidoit, et qui étoit composée de ses vas
C'est là qu'on jugeoit les affaires qu
vassaux avoient entre eux ou avec
suzerain, lorsqu'on préféroit la voie
justice à celle de la guerre. Le seig
y portoit sa plainte contre le vassa
lui avoit manqué, et il ne pouvoit s
qu'après y avoir été autorisé par un
tence. Un vassal qui avoit à se pla
de quelque injustice, sommoit son seig
de tenir sa cour; et dans le cas du r
il étoit en droit de ne plus le recon
pour suzerain.

Des juridictions des vassaux et des suzerains.

Refuser l'hommage après trois sou
tions, ne pas suivre son seigneur
guerre, ne pas se rendre aux assises
cour, lui faire, en un mot, quelq
jure grave, c'étoit autant de crim
félonie, par lesquels on encouroit la
de son fief. Mais le suzerain perdoit
tous ses droits par le refus de protect
par le déni de justice, et par les vex
qu'il commettoit. Alors le vassal s'a
chissoit de tous hommages, s'il étoit
puissant; ou, cherchant un protecteur

seigneur de son suzerain, il en devenoit vassal immédiat.

Un seigneur n'avoit d'autorité que sur vassaux immédiats. Il n'étoit pas même droit d'en exiger le service dans toutes guerres qu'il entreprenoit. Le vassal ne devoit, que lorsqu'on prenoit les armes ur la seigneurie dont il relevoit. Il pouit le refuser, s'il s'agissoit d'une autre igneurie : il le pouvoit à plus forte rai- si son suzerain n'armoit que comme lié d'un autre seigneur.

On est étonné, quand on voit la peine eut Louis VI, fils de Philippe I, à mettre de petits seigneurs, tels que ceux Corbeil, de Couci, de Puiset et Montéri. Il les eût accablés, s'il fût tombé eux avec les forces réunies de tous ses saux. Mais comme comte de Paris, il pouvoit faire marcher que ceux qui reoient de ce comté : de même comme nte d'Orléans, et comme duc de France; sorte qu'il n'étoit en droit de comander les grands vassaux, que lorsque guerre intéressoit la couronne même. Il it donc toujours foible, parce qu'il ne

Pourquoi les rois et les grands vassaux ne pouvoient jamais employer qu'une partie de leurs forces.

pouvoit jamais employer qu'une parti
ses forces.

C'est ce que nous comprendrons e
mieux, si nous considérons l'état et l
sition de ses domaines.

Quoique le duché de France fût u
plus étendus, et que le roi fût encore c
de Paris et d'Orléans, cependant il n'
en propre que Paris, Orléans, Etan
Compiègne, Melun et quelques a
villes moins considérables. Tout le
appartenoit à des vassaux qui n'ét
pas toujours soumis, ou à des ar
vassaux dont il ne pouvoit rien e
Ainsi la communication d'un doma
l'autre étoit coupée; il ne lui étoit
lement pas possible de réunir les tr
qu'il pouvoit lever par lui-même. O
que le roi de France, réduit à cet
ne pouvoit être que bien foible. He
sement tous les grands vassaux ét
dans une position semblable.

Ore le gouvernement féodal a-t-il fait peu les révolutions.

La France étant ainsi divisée, c'ét
toutes parts des intérêts contraires.
droits et les devoirs respectifs des suze
et des vassaux pouvoient être reco

dans des temps de calme : mais ces temps ne pouvoient pas durer: La subordination disparoissoit pour faire place à la guerre : les révolutions naissoient les unes des autres : les coutumes n'acquéroient qu'une autorité momentanée, et le gouvernement ne prenoit point de consistance.

Quatre appuis de ce gouvernement.

Ce gouvernement monstrueux portoit sur quatre appuis ruineux par leur nature. Le premier est l'autorité absolue que les seigneurs exerçoient sur le peuple : mais ils en abuseront tous les jours ; et en ruinant leurs sujets, ils se ruineront enfin eux-mêmes.

Le second est le droit de guerre, joint à l'impuissance de former de grandes entreprises. Car, il résulte de-là, que les uns sont assez forts pour se défendre, et que les autres sont trop foibles pour envahir. Un seigneur soutiendra un siége dans un château, et son ennemi ne pourra pas le forcer, parce qu'il ne pourra plus retenir ses troupes dès que les vassaux auront servi le temps auquel ils sont obligés. La guerre ne sera donc qu'un brigandage,

funeste à tous, sans être avantageux p aucun ; et les petits seigneurs, forcés renoncer, chercheront un maître qui protège, et se donneront au plus puis La guerre, qui ruinera les tyrans les foibles, contribuera donc à détruire l'a chie.

Le troisième appui est la puissanc seigneurs de la première classe, qui presque égaux en force, résistent le aux autres, se contiennent mutuelle et ont intérêt à protéger chacun le saux de leurs ennemis. Mais si pa mariages plusieurs grands fiefs se réun sur une même tête, l'équilibre sera ro et toute la France tombera peu-à-peu un seul maître. C'est ce qui arriver

Le quatrième et dernier appui puissance législative, que chaque sei avoit dans sa terre : mais cet appui n sistera pas, quand les autres seront versés. Nous allons même voir qu'à du onzième siècle, les justices des seig laïques étoient déja resserrées dan bornes bien étroites par les entrepri clergé. Car en même temps que la no

:poit sans scrupule les terres des églises,
ce qu'elle étoit toujours armée, elle per-
le droit de rendre la justice dans ses
, parce qu'elle étoit trop ignorante et
superstitieuse, pour ne pas se sou-
tre jusques dans le temporel à la juris-
ion ecclésiastique; il régnoit alors une
e de fanatisme qu'il faut connoître,
r juger du caractère de la noblesse fran-
e. Ce sera le sujet du chapitre suivant.

Cet ordre ne remonte guère au-delà du onzième siècle.

dère seulement les cérémonies qui
rvoient à la réception des chevaliers.
s jeûnes austères, des nuits passées
ières dans une église avec un prêtre
s parrains, un aveu de toutes ses
s, les sacremens de la pénitence et
eucharistie, des bains, des habits
s, des sermons, étoient les préliminaires de la cérémonie, par laquelle le
e alloit être ceint de l'épée de chevalerie. Après avoir rempli tous ces devoirs,
oit dans une église; et s'étant avancé
'autel, il présentoit au prêtre célébrant, une épée passée en écharpe à son
le prêtre la bénissoit et la remettoit
u du novice. Celui-ci alloit ensuite
senter à celui qui le devoit recevoir.
it à genoux, il tenoit les mains
s; et après avoir juré que ses vœux
doient qu'au maintien et à l'honneur
religion et de la chevalerie, il rece-
es éperons en commençant par le
e, le haubert ou la cotte de maille,
rasse, les brassards, les gantelets,
oit ceint de l'épée. C'étoient des che-
s ou des dames, qui lui donnoient

Avec quelles cérémonies on recevoit les chevaliers.

les marques extérieures de la chevale
ensuite il se remettoit à genoux. Celui
lui conféroit l'ordre lui donnoit l'accol
en prononçant ces paroles : *au nom*
Dieu, de S. Michel et de S. George
te fais chevalier; et il ajoutoit quel
fois : *sois preux, hardi et loyal.* L'a
lade étoit d'ordinaire trois coups de
d'épée sur l'épaule ou sur le cou
d'autres fois un coup de la paulme d
main sur la joue. On vouloit par-là le
parer à supporter avec patience et fer
les peines auxquelles son nouvel état
voit l'exposer. Devenu chevalier, il pr
le heaume ou le casque, l'écu ou le
clier, la lance; il montoit à cheval,
caracoloit, en faisant brandir sa lan
flamboyer son épée.

Vous voyez par ces détails que pou
lever la chevalerie, on en vouloit pre
faire un sacrement. Aussi trouve-t-on
écrivains, qui n'ont pas craint de la comp
à la prêtrise et à l'épiscopat. Mais ce mél
de cérémonies religieuses et militaires
que la preuve d'un aveuglement aussi f
tique qu'ignorant. On croyoit alors qu

n veut avoir des soldats pour sa dé-
et on ne songeoit pas que les apôtres
ent pas été armés chevaliers.

chevaliers se devoient non-seulement A quoi ils s'engageoient.
éfense de la religion ; ils se devoient
à celle des veuves, des orphelins et
les opprimés, qui réclamoient leur
tion. Aussi galans que religieux, ils
aroient sur-tout les défenseurs de la
et de la beauté des dames. Ils cou-
souvent le monde pour redresser les
Ils alloient provoquer au combat un
ier célèbre, afin d'avoir la gloire de
icre ; et souvent ils se battoient pour
ir que la dame à laquelle ils s'étoient
, et que quelquefois ils n'avoient
vue, étoit la plus belle de toutes les
es.

rdinaire ils consacroient les premières
s de leur installation à visiter les pays
ns et les cours étrangères ; étudiant les
, le cérémonial, la galanterie ; se don-
n spectacle dans tous les jeux, où ils
ient montrer leur adresse ; et saisissant
nt les occasions de faire la guerre.

'engageoient souvent par serment aux Comment ils s'engageoient.

entreprises qu'ils méditoient: ils s'in
soient même des peines, jusqu'à ce qu'il
eussent exécutées; comme de ne point,
cher dans un lit; de s'abstenir de viand
de vin certains jours de la semaine, etc.
fin ils imaginoient les cérémonies les
singulières pour rendre leurs vœux
solemnels. Tel étoit, par exemple, le vœ
paon, ou du faisan, ou de quelqu'a
oiseau qu'ils mettoient au rang des
nobles. Des dames ou des demoiselles
toient dans un bassin avec grand appare
paon qu'elles présentoient successivem
tous les chevaliers assemblés pour s'eng
solemnellement dans une expédition
chacun d'eux prononçoit ces parole
cet oiseau: *je voue à Dieu, tout prem
ment, et à la très-glorieuse Vierg
mère et après aux dames et au pao
faire*, etc.

Ce mélange de religion, de galant
de vertus militaires, étoit les mœur
temps, et les chevaliers avoient été fo
dans cet esprit dès leur enfance.

Leur éducation, [illegible] encore que pages.

A l'âge de sept ans, on retiroit des m
des femmes les enfans qu'on destin

onsidère seulement les cérémonies qui observoient à la réception des chevaliers.

Avec quelles cérémonies on recevoit les chevaliers.

Des jeûnes austères, des nuits passées n prières dans une église avec un prêtre t des parrains, un aveu de toutes ses ntes, les sacremens de la pénitence et e l'eucharistie, des bains, des habits lancs, des sermons, étoient les préliminires de la cérémonie, par laquelle le ovice alloit être ceint de l'épée de chelier. Après avoir rempli tous ces devoirs, entroit dans une église; et s'étant avancé rs l'autel, il présentoit au prêtre célénnt, une épée passée en écharpe à son u; le prêtre la bénissoit et la remettoit cou du novice. Celui-ci alloit ensuite présenter à celui qui le devoit recevoir. étoit à genoux, il tenoit les mains ntes; et après avoir juré que ses vœux tendoient qu'au maintien et à l'honneur la religion et de la chevalerie, il recet les éperons en commençant par le uche, le haubert ou la cotte de maille, cuirasse, les brassards, les gantelets, il étoit ceint de l'épée. C'étoient des chediers ou des dames, qui lui donnoient

entreprises qu'ils méditoient: ils s'i
soient même des peines, jusqu'à ce qu'i
eussent exécutées; comme de ne point,
cher dans un lit; de s'abstenir de viand
de vin certains jours de la semaine, etc
fin ils imaginoient les cérémonies les
singulières pour rendre leurs vœux
solemnels. Tel étoit, par exemple, le vœ
paon, ou du faisan, ou de quelqu'a
oiseau qu'ils mettoient au rang des
nobles. Des dames ou des demoiselles
toient dans un bassin avec grand appare
paon qu'elles présentoient successivem
tous les chevaliers assemblés pour s'eng
solemnellement dans une expédition
chacun d'eux prononçoit ces parole
cet oiseau: *je voue à Dieu, tout premi
ment, et à la très-glorieuse Vierg
mère et après aux dames et au paon
faire*, etc.

Ce mélange de religion, de galante
de vertus militaires, étoit les mœur
temps, et les chevaliers avoient été for
dans cet esprit dès leur enfance.

A l'âge de sept ans, on retiroit des m
des femmes les enfans qu'on destino

chevalerie ; et on les confioit à des mmes, qui les préparoient aux exercices aux travaux de la guerre. Elevés à la ur d'un seigneur, les premières places 'ils obtenoient, étoient celles de *pages*, *rlets* ou *damoiseaux*. Pendant qu'ils s'acitoient des services domestiques auprès la personne de leur maître et de leur aîtresse, des dames se chargeoient de leur prendre en même temps le catéchisme et rt d'aimer. Toute leur éducation portoit nc sur l'amour de Dieu et des dames, aut que sur les exercices militaires. Chacun ux choisissoit même de bonne heure une me, à laquelle comme à l'être sonverain, rapportoit tous ses sentimens, toutes pensées et toutes ses actions.

Leurs fonctions, lorsqu'ils étoient écuyers.

De l'état de page, un jeune homme ssoit à quatorze ans à celui d'écuyer. Alors étoit chargé du principal service de la ison, et sur-tout du soin des armes et celui des chevaux. Il accompagnoit dans voyages et à la guerre le chevalier qu'il voit. Il conduisoit de la main droite les nds chevaux de bataille, et si son maître enoit aux mains, il restoit derrière lui

spectateur du combat ; lui donnan
besoin un nouveau cheval ou de nouv
armes, parant les coups qu'on lui por
et se bornant scrupuleusement à la d
sive. En remplissant bien les devoirs d
état, il s'élevoit ensuite par dégrés jusq
grade de gendarme, pour être admis
ques années après dans l'ordre des ch
liers.

Les tournois, où ils se donnoient en spectacle.

Ces guerriers donnoient souvent des j
alors aussi célèbres qu'autrefois ceux
Grèce. Les tournois, c'est ainsi qu'o
nommoit, étoient des combats simulés,
y avoit toujours du sang répandu, e
cependant tout respiroit la galanterie

Les chevaliers, superbement équipés
troient dans la carrière, suivis de
écuyers. Quelquefois des dames et de
moiselles les conduisoient elles-mêmes
des chaines, qu'elles leur ôtoient lors
étoient prêts de combattre. Jamais on n
minoit un combat, sans faire à l'honneu
dames une dernière joûte, qu'on nom
le coup ou *la lance des dames* ; et on
rendoit cet hommage, en combatta
l'épée, à la hache-d'armes et à la d

chevalerie ; et on les confioit à des mmes, qui les préparoient aux exercices aux travaux de la guerre. Elevés à la r d'un seigneur, les premières places ils obtenoient, étoient celles de *pages*, *rlets* ou *damoiseaux*. Pendant qu'ils s'ac-itoient des services domestiques auprès la personne de leur maître et de leur itresse, des dames se chargeoient de leur prendre en même temps le catéchisme et t d'aimer. Toute leur éducation portoit c sur l'amour de Dieu et des dames, au-t que sur les exercices militaires. Chacun x choisissoit même de bonne heure une me, à laquelle comme à l'être sonverain, rapportoit tous ses sentimens, toutes pensées et toutes ses actions.

De l'état de page, un jeune homme ssoit à quatorze ans à celui d'écuyer. Alors étoit chargé du principal service de la ison, et sur-tout du soin des armes et celui des chevaux. Il accompagnoit dans voyages et à la guerre le chevalier qu'il voit. Il conduisoit de la main droite les nds chevaux de bataille, et si son maître venoit aux mains, il restoit derrière lui

Leurs fonctions, lorsqu'ils étoient écuyers.

spectateur du combat ; lui donnan
besoin un nouveau cheval ou de nou
armés, parant les coups qu'on lui po
et se bornant scrupuleusement à la d
sive. En remplissant bien les devoirs d
état, il s'élevoit ensuite par dégrés jus
grade de gendarme, pour être admis
ques années après dans l'ordre des c
liers.

Les tournois, où ils se donnaient en spectacle.

Ces guerriers donnoient souvent des
alors aussi célèbres qu'autrefois ceux
Grèce. Les tournois, c'est ainsi qu'o
nommoit, étoient des combats simulés
y avoit toujours du sang répandu,
cependant tout respiroit la galanteri

Les chevaliers, superbement équipé
troient dans la carrière, suivis de
écuyers. Quelquefois des dames et d
moiselles les conduisoient elles-mêm
des chaînes, qu'elles leur ôtoient lors
étoient prêts de combattre. Jamais on
minoit un combat, sans faire à l'honne
dames une dernière joûte, qu'on nom
le coup ou *la lance des dames* ; et on
rendoit cet hommage, en combatta
l'épée, à la hache-d'armes et à la da

in des dames ou demoiselles appor-
nt le prix au chevalier vainqueur, le
duisoient dans le palais, le désarmoient
s-mêmes, et le revêtoient d'habits ma-
fiques. La veille du tournois, les écuyers
ient donné le spetacle d'une joûte qu'on
nmoit escrime, et dans laquelle ils
ient combattu avec des armes plus légè-
que celles des chevaliers.

Telle étoit l'ignorance des chevaliers, à peine pour la plupart savoient-ils lire. guerre, la galanterie, et la religion ent les seules choses dont ils s'occu-nt; c'étoit l'objet de tous leurs exercices e sujet de toutes leurs conversations: s sur la guerre, ils n'avoient aucune idée liscipline; et si le courage paroissoit leur rer la victoire, l'imprudence la leur achoit souvent. Leurs études.

Leur galanterie dégénéroit en puérilité, fanatisme et en libertinage. L'essence et caractère du parfait amour, les situations plus désespérantes ou les plus délicieuses n cœur tendre, les qualités les plus ai-ables d'une maîtresse ou ses défauts les us odieux, et mille suppositions métaphy- Leur galanterie.

siques, étoient autant de matières qu'on toit sérieusement. Les questions s'élev les unes sur les autres, les subtilités se m plioient, et on ne savoit plus ce que c'é que l'amour. Il y avoit cependant des c d'amour, c'est-à-dire, des jurisdict où un juge prononçoit gravement des tences sur les disputes qu'on portoit tribunal ridicule. Mais dans la conduit chevaliers étoient si loin de se borner à spéculations, qu'ils traînoient après eux courtisanes jusques dans les camps.

Leur relig'on. Leur religion, toute superstitieuse, sistoit dans des pratiques extérieures et j nalières, recommandées par des pr ignorans; et lorsqu'ils ne s'étoient pas pensés de ces obligations, ils se croyo en droit de violer dans le reste tous préceptes du Christianisme. Quelque cr qu'ils eussent commis, ils pensoient expier avec des dons faits aux églises ou moines, avec des pélerinages dans des li saints, ou avec un froc, dont ils s'envel poient au moment de la mort. *Dieu, j prie de faire aujoud'hui pour la Hire que tu voudrois que la Hire fit pour t*

s'il étoit Dieu et que tu fusses la Hire.

Cette prière d'un chevalier, qui croyoit bien prier, montre quelle forme la religion avoit prise dans l'esprit des gens de guerre.

Cependant, à juger de la chevalerie par les anciens écrivains, elle ne respiroit que la religion, la vertu, l'honneur et l'humanité. Les chevaliers auroient donc été des hommes d'autant plus extraordinaires, que les siècles où ils ont fleuri étoient des siècles de barbarie, de débauche et de brigandage. Mais il est plus naturel de penser que ces écrivains enthousiastes ne se faisoient pas eux-mêmes des idées bien exactes de ce qu'ils appeloient religion, vertu, honneur, humanité. Il seroit difficile d'imaginer des mœurs dans des hommes ignorans, superstitieux, fanatiques, et qui, ne connoissant pour règles que la force et le courage, auroient été bien embarrassés à consulter la justice, avant de s'engager dans quelques entreprises.

Le peu que je viens de dire sur la chevalerie est moins propre à vous la faire connoître, qu'à vous donner la curiosité de lire les

mémoires de Mr. de la Curne de
Palaye (1), d'après lesquels j'ai fait
chapitre. Vous y trouverez l'histoire d
chevalerie considérée comme un étal
sement politique et militaire. Vous y ver
outre le mal que j'en dis, tout le bien q
en peut dire, et que je n'en dis pas. Je
viens que dans les temps où elle floris
elle a été utile aux gentilshommes,
avoient des fiefs, parce qu'ils avoient be
de soldats, et aux gentilshommes sans
parce qu'ils ne pouvoient vivre qu'en
dant leurs services. Voilà pourquoi de
le roi jusqu'au dernier gentilhomme,
étoient chevaliers, ou aspiroient à l'
Dès-lors cet ordre pouvoit-il n'être pas
par la noblesse entière; puisque cet
et la noblesse n'étoit qu'une même ch
Loué par tant de bouches, il étoit na
qu'il le fût par les écrivains du temps,
est naturel qu'on le loue encore.

(1) Acad. des Inscriptions. Tome 10.

CHAPITRE VI.

Quelle étoit la puissance du clergé à la fin du onzième siècle.

L'IGNORANCE est la source des superstitions, et la superstition autorise toutes les absurdités : tout paroît alors raisonnable, parce qu'il n'y a plus de raison. C'est ce dont les peuples de l'Europe n'ont donné que trop de preuves pendant plusieurs siècles.

Moyen de l'ignorance et de la superstition pour discerner l'innocent du coupable.

Ces barbares furent long-temps avant de connoître la nécessité de condamner à la mort ou à quelqu'autre supplice. Leur cruauté n'épargnoit que le sang des criminels, et laissoit la liberté des forfaits à quiconque les pouvoit payer.

Dans ces siècles sans mœurs, où les crimes étoient si communs, on pensoit néanmoins que dieu devoit changer tout l'ordre de la nature, plutôt que de permettre la mort d'un innocent; et ce n'étoit pas exiger qu'il fît fréquemment des miracles.

Du jugement de Dieu.

Les causes criminelles sont so
embarrassées d'une multitude de cir
tances, qui se contredisent. Il n'e
toujours aisé de s'assurer de la pr
des témoins, de leur impartialité, de
lumières, de leur sincérité. Il falloi
pendant juger, et on imagina des m
bien commodes pour les juges, ce fi
demander à Dieu de montrer l'
cence par des miracles; et les mir
qu'on crut voir, furent appelés le
ment de Dieu.

Un accusé étoit lié, garotté, e
dans l'eau. S'il alloit au fond, il
innocent : s'il surnageoit, il étoit
pable.

D'autres fois il étoit obligé de pr
un anneau au fond d'une cuve d'eau
lante. Le juge ensuite lui enferm
bras dans un sac qu'il scelloit, et si
jours après il ne paroissoit aucune m
de brûlure, l'innocence étoit reco
Outre ces épreuves à l'eau froide
l'eau bouillante, il y en avoit e
d'autres; c'étoit de porter à la mai
pace de neuf pas et sans se brûler

pas
que
dis.
Ils
l'une
omme
que des
comme
tes les
à leur
sonne en
distinguer
fondirent,
lergé de les
bé étoit de-
rce qu'il étoit
il se dit et se
oit évêque ou
qui étoit plutôt
que de l'adresse,
clergé aux dépens
et chaque évêque
aires de son dio-
utres seigneurs.
sion d'être juge du
pensant ne l'être

Comment le clergé devient juge dans le temporel.

Comment chaque évêque étend sa juridiction dans tout son diocèse et

armés paroissoient en champ clos. M
on n'avoit rien négligé pour découvri
leurs armes n'étoient point enchantées;
s'ils n'avoient pas sur eux quelques ca
tères magiques: les vieillards, les fem
les infirmes et les mineurs nomm
des champions, qui combattoient
eux.

Ces épreuves à l'eau froide, à l
chaude, à la barre de fer et au com
étoient très-fréquentes. Ce qu'il y
plus singulier, c'est que souvent les
riens modernes ne savent guère
penser; et on les croiroit volontiers
temporains à ces temps barbares.

Ces usages ne permettoient plus de rendre la justice.

Il n'y eut plus de justice, dès que
sage des duels judiciaires eut pré
Car on rendoit nulle la déposition
témoin, en prouvant par le combat
avoit été suborné; et on appeloit
sentence à un champ clos, où le
étoit obligé de se battre, pour pr
qu'il ne s'étoit pas laissé corrompr
étoit donc impossible de plaider,
moigner et de juger, sans s'expos
danger d'un combat singulier. U

e justice n'étoit certainement pas
re à rétablir l'ordre : elle n'étoit que
oulevard des criminels les plus hardis.
es évêques possédoient des fiefs. Ils
ent donc deux jurisdictions, l'une
tuelle et l'autre temporelle. Comme
ues, ils ne pouvoient juger que des
es qui concernent la foi : mais comme
ieurs, ils jugeoient de toutes les
res civiles, qui se portoient à leur
nal. Peut-être qu'alors personne en
ce n'en savoit assez pour distinguer
leux titres, et ils se confondirent,
e que c'étoit l'intérêt du clergé de les
ondre. Un évêque, un abbé étoit de-
juge dans le civil, parce qu'il étoit
nu seigneur de fief; et il se dit et se
juge, parce qu'il étoit évêque ou
. Cette confusion, qui étoit plutôt
rage de l'ignorance que de l'adresse,
lit la jurisdiction du clergé aux dépens
ribunaux laïques, et chaque évêque
ibua toutes les affaires de son dio-
à l'exclusion des autres seigneurs.

Comment le clergé devient juge dans le temporel.

ant déjà en possession d'être juge du
dans son fief, et pensant ne l'être

Comment chaque évêque étend sa jurisdiction dans tout son diocèse et

s'arroge toutes les causes. qu'en vertu du sacerdoce, il crut d
l'être encore dans tous les fiefs do
étoit évêque. Il n'imaginoit pas qu'o
lui contester cette jurisdiction, lor
s'agit de sacrilèges, de simonies, de
celleries, et d'autres crimes où la rel
est directement attaquée. Personne
lui ne peut juger les clercs de son di
et les procès où ils sont intéressés;
raison est qu'ils appartiennent à son é
Il en sera de même des veuves, des o
lins et des pélerins, parce qu'ils sont
sa protection. Le mariage est un s
ment : Il prendra donc connoissanc
toutes les contestations qui naîtront s
validité du contrat, sur la dot d
femme, sur le douaire, sur l'état des
fans, etc. Les différends au sujet des
mens lui appartiendront encore : ca
dernières volontés d'une personne
est morte, ou qui a dû mourir
les bras d'un prêtre, qui a été ent
dans un lieu béni, et qui a déja su
jugement de Dieu, ne peuvent être ju
sans doute que par l'église.

C'est par de semblables raisons,

ecclésiastiques en imposoient, et s'a-
gloient eux-mêmes. Mais ils trouvèrent
raison supérieure à celles-là, et ils
chèrent toutes les difficultés par un
p de génie. En vertu du pouvoir qu'a
lise de lier et de délier, dirent-ils,
doit prendre connoissance de tout ce
est péché. Or, en toute contestation
lique, une des parties soutient néces-
ment une cause injuste, et cette in-
ce est un péché. L'église a donc le
t de connoître de tous les procès, de
juger; et ce droit, elle le tient de
; les hommes n'y peuvent attenter
impiété. Elle est donc le suprême et
ique juge. Autant l'ame, ajoutoient-
est au-dessus du corps, autant la ju-
iction spirituelle est au-dessus de la
porelle; et c'est néanmoins la jurisdic-
temporelle qu'ils vouloient.

Négligence des seigneurs laïques.

'endant que les ecclésiastiques raison-
nt ainsi, les seigneurs laïques se
oient, et ne raisonnoient pas. Ils ne
noient aucune attention à leurs justices,
urs tribunaux perdoient insensiblement
les jours, sans qu'ils s'en aperçussent.

Ils perdent toutes leurs justices.

Bien des raisons contribuoient à étendre le ressort des tribunaux du clergé. Premièrement les juges étoient moins ignorans; ils pouvoient même paroître savans parce qu'au moins ils savoient lire. En second lieu, quoique la manière de rendre la justice ne fût pas toujours raisonnable, elle n'étoit cependant pas aussi absurde : car le duel judiciaire n'y étoit pas reçu, et c'étoit un avantage. Enfin les personnes simples y accouroient de toutes parts, puisqu'elles étoient convaincues qu'elles ne pouvoient en conscience se faire juger ailleurs. Les seigneurs laïques cessèrent donc bientôt d'être les juges de leurs sujets : leurs tribunaux ne leur furent plus qu'à charge; et les évêques devinrent véritablement seigneurs, dans toute l'étendue de leurs diocèses.

Combien cette révolution peut contribuer à l'affoiblissement du clergé.

Les choses étant à ce point, les ecclésiastiques n'ont plus qu'un pas à faire pour se saisir encore des justices féodales, c'est-à-dire, pour se rendre les seuls juges des causes qui concernent les fiefs, pour soumettre les suzerains et les vassaux à leur jugement, et pour les forcer, par

équent, d'obéir à leurs ordres, sous
e d'excommunication. Ils y seront au-
és par le grand argument que la
re est un péché. Il est vrai que les
ieurs resisteront davantage, parce
s seront attaqués dans un intérêt plus
ble, et qui les touche de plus près.
; si le clergé réussissoit, il s'arrogeoit
ı toute la souveraineté. Nous verrons
sera l'effet de ses entreprises.

CHAPITRE VII.

De la police de l'église dans les onz premiers siècles.

Pourquoi il faut connoître la police de l'église dans les onze premiers siècles.

Vous pouvez remarquer, Monseigneu que mon dessein est de vous préparer au révolutions, afin de vous mettre en ét d'en mieux juger. C'est dans cette vu que j'ai conduit l'histoire des principa peuples jusqu'au temps de Grégoire VI et que j'ai tâché de vous donner une id de l'ignorance et des désordres, qui t gnoient de toutes parts. Je n'ai pas e core assez fait : car vous jugeriez mal clergé et de ses prétentions, qui vo troubler l'Europe, si vous ne saviez p quelle a été la police de l'église dans d férens temps, et dans quelles bornes s autorité doit être renfermée. Comme j déjà eu occasion d'en parler, je passe rapidement sur ce que j'en ai dit : m c'est ici le lieu de s'en faire un table général.

La police civile a pour fin la sureté des citoyens, c'est-à-dire, la conservation de leur vie et de leur fortune. Elle y parvient par une subordination, qui met chaque individu à sa place, qui lui fait connoître ses devoirs, et qui formant un corps puissant, capable de protéger chaque citoyen, punit le vice, récompense la vertu, et encourage les talens.

Quel est l'objet de la police civile.

On dit communément que la religion chrétienne a toute une autre fin; que ce monde, ce lieu d'exil auquel nous ne devons pas nous attacher, n'est pas ce qui l'occupe, et qu'elle se porte à un objet plus élevé, le salut de l'ame et la vie éternelle : mais ceux qui la bornent à ce seul objet, parlent avec trop peu d'exactitude, et ne se font pas une idée complète de notre religion.

Quelle est la fin de la religion chrétienne.

Quoi! parce qu'elle a une fin plus grande que toutes les autres, elle ne doit pas le bien que les autres ont fait! Les superstitions du paganisme auroient à cet égard de l'avantage sur elle? Non sans doute. Si elle tend à nous conduire à la vie éternelle, elle tend aussi à nous

rendre citoyens : elle n'exclut pas une
ces fins, pour obtenir l'autre : elle
veut toutes deux.

Quels sont les devoirs de ses ministres.

Ce n'est pas que sous ce prétexte
ecclésiastiques puissent s'arroger le d
de gouverner les états : ce seroit une ab
dité. Que faut-il donc conclure ? C
qu'ils doivent respecter les lois civile
ils doivent être les premiers à don
l'exemple de l'obéissance : en un mot,
doivent être citoyens, pour montrer
tous le vrai chemin du salut.

Ils ne sont donc pas les ministres
la religion, pour changer à leur gré
police civile; ils ne sont donc pas les
nistres de la religion, pour usurper
les droits des peuples, des magistrats
des souverains; ils ne sont donc pas
ministres de la religion, pour sacri
à leurs avantages temporels le bien
blic et les intérêts de la religion mê
ils ne sont donc pas les ministres de
religion, pour délier les sujets du serm
de fidélité, pour les soulever contre l'
torité légitime, et pour armer les citoy
contre les citoyens. Mais ils sont les

tres de la religion pour concourir au
tintien des lois, à la tranquillité pu-
ique, et au bonheur de ce monde; de
monde, dis-je, qu'ils méprisent, et
cependant ils n'ont voulu que trop
miner.

Les magistrats ne seroient plus rien, s étoient subordonnés dans le civil aux léiastiques. Si ces deux ordres étoient dépendans, il y auroit deux puissances i se combattroient sans cesse, et les ubles naîtroient continuellement des ubles. Il faut donc que les ecclésias-ues soient subordonnés dans le civil magistrats. C'est alors que concourant bien de l'état, ils feront l'avantage me de la religion: car enfin si on t être citoyen, sans être chrétien, on peut pas être chrétien, sans être ci-en.

Dans le civil ils doivent être subordonnés aux magistrats.

Il est triste de voir les ministres d'une gion sainte abuser de l'ignorance des ples, pour bouleverser les gouverne-ns, et fouler aux pieds les droits les s sacrés. C'est à regret que je mets s mes yeux les usurpations des eccléi-

Il ne faut pas dissimuler l'abus qu'ils ont fait de leur pouvoir.

siastiques : mais ces vérités doivent êt connues des princes, et ce seroit un crim à moi de vous les cacher. Je continuer donc à vous faire connoître ce que p l'ambition, lorsqu'elle se couvre d'un f zèle.

Dans les trois premiers siècles point de police généralement observée.

Pendant les trois premiers siècles, police de l'église n'eut rien de fixe et d niforme, et fut, au contraire, forcée varier, suivant les lieux et les circon tances. Les apôtres songèrent à to autre chose qu'à faire des réglemens à égard. En effet il falloit d'abord fon l'église, c'est à dire, un corps visible fidèles, unis par une même communi et par la profession publique de la mê foi. Le premier soin des apôtres fut d de prêcher l'évangile.

Celui qui gouvernoit une église se nomma évêque.

Ne pouvant pas veiller immédiatem sur toutes les églises particulières qu formoient, ils confièrent aux prêtres gouvernement de celles dont ils étoi obligés de s'éloigner, choisissant pa les prêtres un chef, qui avoit l'inspec sur tous les autres, et qui se nomma cette raison évêque. Ainsi la forme

gouvernement de chaque église étoit proprement aristocratique et monarchique.

Ces évêques furent les successeurs des apôtres : chacun d'eux, avec son clergé, gouvernoit séparément son église. Celui de Rome jouissoit de la primauté : mais il n'avoit point de jurisdiction sur les autres évêques, comme S. Pierre n'en avoit point eu sur les apôtres.

L'évêque de Rome étoit le premier ; mais il n'avoit point de jurisdiction sur les autres.

Les églises conservoient la communion par des lettres qu'elles s'écrivoient. Elles se consultoient : mais elles se gouvernoient les unes indépendamment des autres, et il n'y avoit point encore entre elles cette subordination, qui constitue la police générale : seulement on voyoit dans chacune un évêque, des prêtres et des diacres.

Comment se conservoit la communion.

L'évêque avoit seul le pouvoir d'ordonner les prêtres et les diacres. Quelquefois il les choisissoit lui-même : d'autres fois le peuple et le clergé concouroient à leur élection. Mais lorsqu'il s'agissoit de se donner un successeur à lui-même, ce n'étoit qu'au peuple et au clergé qu'il appartenoit d'en faire le choix, et ils se faisoient en présence de deux ou trois autres

Pouvoir des évêques. Leur élection.

évêques, qui confirmoient l'élection qui ordonnoient le sujet élu.

Usages communs à toutes les églises.

J'ai déjà dit que les pénitences étoi très-sévères; que les évêques jugeoie comme arbitres, les procès; et que richesses du clergé dépendoient uniq ment de la charité des fidèles. Voilà usages qui s'observoient dans cha église : d'ailleurs il y avoit beaucoup variété dans la discipline.

La discipline devient plus uniforme dans le troisième siècle.

Les persécutions ne permettoient d'établir une police générale, parce qu'e mettoient trop d'obstacles aux assemb des évêques. Il falloit des temps de cal Il y en eut dans le troisième siècle : a les conciles commencèrent. Les chrét professoient alors d'autant plus hardim leur religion, qu'ils étoient en très-gr nombre. On voit même qu'avant Diocl ils avoient déjà des temples publics.

En orient, les progrès du christianisme sont plus rapides.

Les progrès du Christianisme fur plus rapides en orient qu'en occident; s'y tint aussi un plus grand nombre conciles. C'est qu'en général les persé tions n'y étoient pas aussi grandes, magistrats ne veilloient pas sur les p

:s avec la même attention que le sénat,
mi par principe de tout nouveau culte,
ɔit sur Rome et sur l'Italie. On pro-
it déjà ouvertement le Christianisme
les provinces éloignées, lorsqu'on se
oit encore dans la capitale de l'empire
ans les provinces voisines. Cela fait
combien il étoit alors impossible aux
s de s'attribuer quelque jurisdiction
e reste des évêques.

eût été encore plus impossible de
er des entreprises sur l'empire. Les
ues se bornoient à conserver la foi, à
r la discipline, à gouverner leurs
es, à convertir les peuples. Ils lais-
t aux magistrats la connoissance de
ce qui concerne l'ordre civil; et ils
nnoient d'obéir à des payens, à des
stres même, lorsque ces monstres
nt empereurs.

Quelles étoient les fonctions des évêques.

a conversion de Constantin est l'époque
es églises, qui se gouvernoient jusqu'a-
séparément, commencèrent à se faire
plan général de police. Mais quoi-
lles se soient conformées à quelques
rds à celui que Constantin établit dans

La subordination qui s'établit lors de Constantin, ne fixe pas à demeure les droits des siéges.

l'empire, elles ne le suivirent pas ex
ment. La subordination des évêque
fut pas réglée avec les mêmes soins
celles des magistrats; et on ne se conc
pas assez pour établir le même o
dans tout l'empire : un évêque étendi
jurisdiction sur une province ; un a
l'étendit sur plusieurs ; de sorte que
ne fut fixé à demeure, et ce fut
source de prétentions et de changem
Dans ce moment de triomphe pour l'ég
chaque évêque, soit par ambition,
par zèle pour l'agrandissement de son si
voulut profiter de la faveur du prince
des circonstances favorables où il se t
voit. Mais aucun ne fut assez habile, p
mettre sous sa jurisdiction autant de dioc
qu'un préfet du prétoire.

Etablissement des métropolitains.

Dans le gouvernement civil, ch
province avoit une métropole, d'où
ordres des premiers magistrats étoient
tés dans toutes les villes, et où les affa
de toute la province ressortissoient.
églises se gouvernèrent naturellement
ce modèle. Ainsi lorsqu'il fut néces
d'ordonner ou de déposer un évêque,

dier à quelque désordre, de faire des mens sur la discipline, etc. l'usage blit peu-à-peu de s'adresser à l'évêque métropole, comme au chef de la pro-e. Bientôt le métropolitain parut au-é à prendre connoissance de ce qui se it dans les autres églises. Il acquit sur elles plus ou moins de droits, nt qu'il sut se prévaloir de ce que ge lui accordoit.

Des exarques et des patriarches.

est de la même manière que les évê- de plusieurs provinces, dont Cons-n avoit formé un diocèse dans l'ordre , se mirent quelquefois sous la juris-on de celui qui résidoit dans la ca-e de ce diocèse. De la sorte, l'évêque exandrie acquit de bonne heure une liction fort étendue: en effet, cette ville la seconde de l'empire, les évêques usieurs provinces se trouvèrent natu-nent subordonnés à son siége. La dération d'ailleurs, dont jouissoit cette , avoit pu encore y contribuer : car arc l'évangéliste en avoit été le pre-pasteur, et après lui elle avoit encore ouvernée par de saints personnages

aussi éclairés que vertueux. Le rang qu'o cupa cet évêque, lui fit donner dans l suite le titre de second patriarche. Par semblables raisons, l'évêque d'Antioc étendit sa jurisdiction sur tout le di cèse d'orient proprement dit, et il fut l troisième patriarche. Ainsi se formèr les exarques d'Ephèse, de Césarée en Cap padoce, etc. Mais il restoit des métrop litains, qui n'étoient subordonnés à aucu patriarche ni à aucun exarque.

Il faut encore remarquer que ces d titres ne sont pas également anciens. Cel d'exarque est le premier qui ait été don aux évêques qui présidoient sur tou les provinces d'un diocèse. Dans la su celui de patriarche, après avoir été don à tous les exarques, ne fut plus accor qu'à cinq ; et le pape ne le prit lui-mêm que vers le temps de Valentinien III.

L'Italie étoit en partie sous la jurisdiction de l'évêque de Rome et en partie sous celle de l'évêque de Milan.

La même subordination ne s'établit p en Italie. Deux vicaires la gouvernoi sous le préfet du prétoire. L'un faisoit résidence à Rome, et l'autre à Milan. premier avoit dans son département provinces suburbicaires, c'est-à-dire,

mpanie, la Pouille, la Calabre, la Lu-
nie, le Brutium, le Samnium, l'Etrurie,
mbrie, le Picénum suburbicaire, la
ile, la Sardaigne, la Corse, la Valérie.
reste de l'Italie, l'Istrie, les Alpes
tiennes et la Réthie faisoient le dépar-
ent du second.

L'évêque de Rome, qui fut regardé
ume le premier patriarche, eut une ju-
liction immédiate sur toutes les églises
urbicaires; et celui de Milan en eut
pareille sur toutes les églises comprises
s le second vicariat; mais on ne voit
qu'il ait été distingué par aucun titre.
lleurs dans toute l'Italie chaque mé-
ole étoit gouvernée par un simple évê-
qui n'avoit aucune autorité sur les
es églises de la province.

nfin tout le reste de l'occident avoit
nétropolitains et des suffragants, mais
s'y forma ni exarque ni patriarche:
qu'il n'y eût pas de ville assez consi-
ole, soit que les évêques n'aient pas
u n'aient pas voulu profiter des avan-
s de leurs siéges. Si on a donné à quel-
uns le nom de patriarches, c'étoit un

Le même ordre de subordination ne s'établit pas également partout.

titre d'honneur sans jurisdiction. Les égli d'Afrique avoient un usage particulier : n'y avoit point de métropolitain, et cet dignité appartenoit au plus ancien évêqu de la province. Celui de Carthage avoit pendant de grandes prérogatives, et u espèce de jurisdiction sur toute l'Afriqu

Cet ordre pouvoit varier dans la même province et se varioit que trop.

Cet ordre, par la manière dont il s'éto établi, devenoit susceptible de bien d variations. Une nouvelle division des pr vinces civiles faisoit un changement da les provinces écclésiastiques; et lorsqu'u ville devenoit métropole, son évêque aus tôt vouloit être métropolitain. Quelqu fois l'empereur pour favoriser un simp évêque, et pour humilier un métrop litain, divisoit une province en deux; n'en laissant qu'une partie à l'anci métropolitain, donnoit l'autre à l'évêqu dont il érigeoit la ville en métropole. No avons vu que celui de Jérusalem et cel de Constantinople furent faits patriarch et que celui-ci ayant obtenu le second ran étendit continuellement sa jurisdiction.

Cette police avoit à peu-près les mêm inconvéniens que le gouvernement féoda

vêques devoient être continuellement
s à étendre ou défendre leurs droits et
limites. On travailla souvent dans les
les à fixer ces choses : mais comme
n, qui se trouvoit établi, péchoit par
ndemens, il n'étoit plus possible de
riger. Pouvoit-on étouffer l'ambition
nourrissoit? Il continua donc d'y avoir
rétentions et des troubles. L'événe-
a prouvé, que Constantin changeant
brouilla tout, et a fait beaucoup de
à l'église, comme à l'empire.

lle étoit la subordination entre les
ens siéges jusqu'au temps de Valenti-
III. Il nous reste à examiner quelles
it, dans cet intervalle, les matières
e jugement étoit réservé aux évêques.
est certain qu'il n'appartenoit, et ne
oit appartenir qu'à l'église de juger de
e qui concerne la foi. Constantin lui-
e le reconnoissoit; et lorsque par une
ite contradictoire à cet aveu, il en-
it sur les droits du sacerdoce, on ré-
a, et on ne se soumit pas. Il n'en fut
e même de la police ecclésiastique : car
les lois pour la régler, excluant même

Les évêques demandoient des lois à Constantin, lorsque la discipline avoit besoin de nouveaux réglemens.

de la cléricature ceux qu'il ne jugeoit voir y être admis. Ce fut lui qui ordo célébrer le dimanche. C'est lui seul qu voquoit les conciles généraux; et c'es sa protection que les conciles provin s'assembloient, quoique convoqués p métropolitains ou par les exarques. toutes ces choses on ne lui reprocha de passer ses pouvoirs, et les évêques s' sèrent à lui, comme au seul législa bien loin d'imaginer que le droit d'é cider n'appartînt qu'à eux. C'étoit raison : car dans tout bon gouverne la police de chaque corps doit être mise à l'inspection des magistrats et d verain. Un corps seroit bientôt indépen s'il pouvoit se donner des lois de sa p autorité : l'harmonie seroit détruite n'y auroit plus que des désordres. L'hi n'en donne que trop de preuves.

Les rois Goths, quoiqu'Ariens, jouirent également sans contestations, du droit de donner des lois aux différentes églises.

Les successeurs de Constantin dan et l'autre empire, jouirent des mêmes et veillèrent également sur la poli l'église. L'Italie ne contesta pas mêm droits aux rois Goths, tout Ariens étoient ; et cependant ils en usèrent,

fois qu'ils le jugèrent convenable. Ils rent obligés de prendre connoissance des tions, pour empêcher les troubles elles occasionnoient. Non-seulement prirent sur eux d'assembler des conciles, terminer les dissentions qui s'élevoient; mais encore ils firent eux-mêmes des lois tre les brigues, contre la simonie, et sur manière dont on devoit procéder aux ctions. D'ailleurs, sans rien changer aux ens usages, ils les laissèrent au clergé au peuple, comme ils laissèrent les dinations aux évêques, à qui elles appartenoient.

Telle fut la conduite de Théodoric le nd, qui ne cherchant qu'à maintenir la x, protégea également les Catholiques les Ariens, et prévint les désordres que uvoit occasionner la différence des comnions dans des églises, où souvent il y voit à la fois deux évêques, l'un Arien l'autre Catholique. Ce fut à lui que le rgé de Rome eut recours, lorsqu'à la n du cinquième siècle, Laurent et Symaque furent tout-à-la fois élevés sur le int-siége. Il jugea en faveur de Sym-

maque, et on ne l'accusa pas d'avoir us
sur les droits du sacerdoce. Les parti
mêmes de Laurent le reconnurent
juge : mais voulant le faire change
sentiment, ils supposèrent plusieurs cri
à Symmaque, et prièrent le roi de nom
des commissaires, qui jugeassent de l
accusations. Théodoric fit assembler
concile, qui confirma le jugement
avoit porté.

Atalaric, son successeur, voulant
venir ces sortes de schismes, fit, à l'exe
des empereurs d'orient, un édit pour ré
l'élection des papes et des autres évê
d'Italie : il l'adressa à Jean II, qui le r
avec respect, et qui n'imagina pas de
tester à son souverain la juridiction
s'attribuoit.

Législateur en matière ecclésiastique, le souverain l'étoit à plus forte raison en matière civile.

Si les empereurs et les rois avoien
droit sur la police ecclésiastique, à
forte raison pouvoient-ils seuls décide
tout ce qui concerne plus particulièrem
la police civile. C'étoit à eux seuls,
exemple, qu'il appartenoit de régler
conditions nécessaires pour la validité
mariages ; et de marquer les degré

renté où ils seroient défendus. Eux seuls voient donner des dispenses; et il n'y it que le magistrat qui pût prendre con-issance des causes matrimoniales. Tout la étoit fondé en raison: car si le mariage t un sacrement, il est aussi un acte civil; de ce que les prêtres confèrent l'un, n'est pas une conséquence qu'ils soient s de l'autre. Mais, comme ils ont cru poser des couronnes parce qu'ils sacrent rois, ils se sont imaginés être les juges la validité du mariage parce qu'ils en frent le sacrement. Cependant la bé-iction nuptiale suppose le contrat civil les lois qui le rendent légitime: par con-ent, si les papes se sont arrogé à eux de prohiber les mariages dans cer-s degrés de parenté, et de dispenser des arbitraires qu'ils faisoient à cet égard, qu'ils ne faisoient souvent que dans la d'en pouvoir vendre les dispenses, c'est abus dont les souverains, ignorans de droits, ont été cause, et qu'ils ne doi-t plus souffrir s'ils sont plus éclairés.

De tous les empereurs et de tous les rois ths, Justinien est celui qui donna le plus

Pouvoir étendu et non contesté qu'exerce Justinien.

d'attention à la police de l'église, et q
usa dans cette partie de ses pouvoirs av
plus d'étendue. L'élection des évêques, le
ordination, l'âge et les qualités qu'ils d
voient avoir, furent l'objet de ses régl
mens, ainsi que les conciles, et ce qui co
cerne les prêtres, les diacres, et les différ
ordres du clergé. Il n'oublia pas mêm
les moines; et il fit encore des lois cont
l'abus que les évêques pouvoient faire d
excommunications. Il n'éprouva cependa
aucune contradiction de la part du clergé

Jusqu'ici la distinction des deux puis
sances est marquée très-clairement; et s
l'on dit aujourd'hui qu'il est difficile d'
fixer les limites, c'est qu'on voit les choses
dans l'état de confusion où elles sont, s
qu'on ne se rappelle pas l'état où elles on
été pendant six siècles.

Soumission des évêques à cet égard.

Depuis l'an 570, que les Lombards s'
tablirent en Italie, jusqu'à Léon l'Isaurien
il paroît que les évêques se sont contenu
dans les bornes que Justinien leur avo
prescrites; et que, se soumettant à la poli
que les souverains leur ont donnée, i
n'entreprirent point sur les droits des m

ntrats : mais il y eut d'ailleurs bien des angemens.

Les rois Lombards conservèrent les privilèges dont les rois Goths avoient joui; ils ne persécutèrent pas les Catholiques, quoiqu'ils fussent pour la plupart Ariens; et ils ne troublèrent l'Italie que par les guerres qu'ils entreprirent contre les Grecs, ou qu'ils se firent à eux-mêmes. Mais le peuple commençoit à ne savoir plus user de la liberté d'élire ses pasteurs; et la nécessité de prévenir des troubles donna lieu à ces nouveautés.

Les factions du peuple et du clergé, qui éliſoient les évêques, donnent lieu à des nouveautés.

D'un côté, lorsque dans les églises suburbicaires plusieurs factions ne pouvoient pas s'accorder, l'usage s'introduisit de nommer deux ou trois commissaires, qui, représentant le peuple et le clergé, alloient à Rome, et faisoient l'élection avec le pape. De l'autre, les rois Lombards agirent avec tant d'autorité dans les églises de leur domination : ou ils obligeoient le peuple à choisir ceux qu'ils désignoient, ou ils nommoient eux-mêmes aux sièges vacans. Ce sont les grandes richesses des églises qui occasionnoient les factions, parce qu'alors

ce n'étoit pas toujours par zèle qu'on a
bitionnoit de les gouverner. Ainsi ce n
toit plus le temps de laisser entièrem
les élections au peuple et au clergé.

Comment le patriarche de Constantinople étend sa juris-diction.

En Orient, les empereurs portèrent le
entreprises plus loin, étendant ou rétré
sant les jurisdictions des évêques, fai
de nouveaux métropolitains, et change
continuellement l'ordre des sièges. Ils
soient d'autant plus de leur pouvoir,
d'ordinaire ils n'innovoient que par fav
Les patriarches de Constantinople, qu
surent profiter, s'élevèrent de plus en p
de sorte que, vers la fin du sixième siè
ne trouvant point de titre trop fastu
pour eux, ils prirent celui de patriar
œcuméniques. Dans le cours du septiè
ils s'élevèrent encore par l'abaissemen
tombèrent les patriarches d'Alexand
d'Antioche et de Jérusalem.

Comment le pape etend la sienne.

Lorsque les Sarrazins se furent ré
dus dans ces provinces, le pape ne fa
pas de moindres progrès. Il est vrai
ce ne fut pas d'abord par ambition. S. G
goire étoit monté sur le saint siège en 5
et ce sont ses vertus et ses lumières

attirant la considération de tout l'Oc-
ent, invitèrent toutes les églises à le con-
er. Mais il étoit à craindre que, parce
il avoit donné des conseils, ses succes-
rs ne s'accoutumassent insensiblement
onner des ordres. C'est lui qui prit le
mier le titre de *serviteur des serviteurs Dieu*, par opposition au titre d'œcumé-
ue. Il étoit si éloigné d'entreprendre sur
npire, que, lorsque l'empereur Maurice
endit de recevoir les soldats dans aucun
nastère, il se contenta de faire des plain-
sur cette loi; et il ne contesta pas au
islateur le droit de la faire.

Ce pape s'occupa avec zèle et avec succès
la discipline de l'église et de la conver-
n des peuples, il acquit au saint siège
jurisdiction sur l'Angleterre, par les
sionnaires qu'il envoya dans cette île.
successeurs étendirent cette jurisdiction
d'autres Barbares, parce qu'ils furent
ntifs à envoyer de bonne heure des évê-
s chez ceux qui se convertissoient, ou
ce qu'étant consultés par les évêques qui
vailloient à ces conversions, ils leur ré-
idirent comme s'ils avoient seuls le droit

de les établir missionnaires, et de les
riser à fonder de nouvelles églises. C
gage accoutumoit insensiblement tou
cident à reconnoître le pape pour s
triarche.

Cependant les papes restoient dans la dépendance des empereurs d'Orient.

Quoique les papes acquissent to
jours de l'autorité, l'empereur, qui
alors maître de Rome, les tenoit e
dans la dépendance, et avoit la plus
de part à leur élection. Il est vrai qu
roissoit la laisser au clergé et au p
mais il faisoit élire celui qu'il vouk
l'ordination ne pouvoit être canon
qu'autant que celui qui avoit é
avoit l'agrément de la cour de Con
nople.

Ils en secouent le joug sous Léon l'Isaurien.

Le règne de Léon l'Isaurien est la
cipale époque de la grandeur des p
parce qu'alors ils se mirent sous la p
tion des rois de France pour se sous
aux persécutions des empereurs. Les P
ayant besoin de la cour de Rome
s'assurer sur le trône, l'enhardirent
mer des prétentions : enrichie par
bienfaits, elle fut plus en état de so
ses entreprises; et la foiblesse des su

urs de Charlemagne ne lui en fournit e trop d'occasions.

Sous la première race, les églises de rance s'étoient gouvernées elles-mêmes : es ne connoissoient d'autres lois que les nons des conciles de la nation. Sous la conde, elles devinrent sujettes au tribunal s papes, auquel les princes mêmes ne su- nt pas se soustraire. Mais cette révolu- n se fit par degrés.

La subordination s'altère par degrés.

Dans le huitième siècle, il n'y avoit esque plus en Occident ni connoissan- , ni mœurs, ni discipline. La simonie, brigue, les violences, élevoient aux di- ités de l'église. Les ecclésiastiques n'é- ent occupés que de leur temporel; et on ployoit pour le défendre les excommu- cations, qui ne sont destinées qu'à la dé- nse de la foi. Les désordres n'étoient ères moindres en Orient, et il étoit né- ssaire de travailler de toutes parts à une forme générale.

Les désordres invitent les deux puissances à faire des réglemens.

C'est ce dont les souverains et la partie plus saine du clergé firent leur objet : ais, dans la confusion où étoient les cho- s, il étoit difficile que les deux puissances

Mais elles usurpent l'une sur l'autre.

se continssent dans leurs limites; on n
connoissoit plus. Le zèle même devoit c
contribuer à confondre encore l'ordr
vil et l'ordre ecclésiastique, et autoris
part et d'autre de nouvelles usurpatio

A Constantinople, les empereurs trouvent dans le patriarche, qui a besoin de leur protection, beaucoup de facilité pour usurper sur le sacerdoce.

Les empereurs grecs se saisirent d
cerdoce, décidant du dogme, jugean
toutes les contestations de l'église, p
dant aux conciles, disposant arbitrair
de toutes les dignités, et changeant to
gré de leurs caprices. N'étant pas, co
les souverains d'Occident, dans la néc
de ménager le clergé, ils pouvoient e
prendre davantage, et ils trouvoient
d'opposition. Si quelquefois les évêqu
désapprouvoient, ils n'auroient osé
ployer les censures, parce qu'enfin il
toient que sujets. Dans cette positio
aimoient mieux abandonner une par
leurs droits, et s'assurer en échange
faveur du prince. Aussi c'est sous la
tection des empereurs que les patria
de Constantinople ont obtenu le s
rang. C'est sous leur protection qu'il
enlevé aux papes les églises suburbic
qui étoient encore de l'empire d'O

our y trouver plus de facilité, ils don-
rent le titre et les privilèges de métro-
olitains aux principaux évêques de ces
glises; et par-là ils mirent dans leurs in-
rêts des prélats, qui trouvoient d'ailleurs
e l'avantage à être sous la jurisdiction
un patriarche plus éloigné d'eux.

En Occident les souverains usèrent de
ur autorité avec plus de retenue. Si Char-
-Martel ne voulut régner que par la
rce; s'il ne fit que soulever la noblesse
le clergé l'un contre l'autre, en ravissant
biens de l'église pour enrichir ses sol-
ts; enfin si, jaloux de son autorité, il mit
volonté à la place des lois, il n'imagina
s de se donner pour juge de la discipline
de la doctrine. Pepin et Charlemagne,
s modérés, n'y pensèrent pas davantage.
s princes d'Occident, qui n'avoient ja-
s été pontifes, n'avoient pas eu occa-
n de s'arroger une pareille autorité.
harlemagne, sur-tout, n'avoit garde de
uloir gouverner l'église à sa volonté, lui
i vouloit que le peuple se fît lui-même
s lois. Il voulut donc que le clergé, com-
e le reste de la nation, se réformât lui-

En Occident le souverain ne fait pas les mêmes usurpations, par ce qu'il a besoin de ménager le clergé ;

même. Ce fut dans le champ d
y travailla : car c'étoit là tout
assemblée des états, et un conc
parce que les évêques et les ab
voient, ainsi que les grands et
tans du peuple.

Et les circonstances favorables aux ecclésiastiques leur donnent trop d'autorité dans l'ordre civil.

Il est vrai que ces assemblé
inconvénient : car les fonctio
et celles des ecclésiastiques n
pas être assez distinguées, tou
aux lois qui se faisoient pour l
pour l'église. Mais comme l'ab
noit aux empereurs d'Orient tr
en matière de doctrine, étoit
que la religion chrétienne, d
France, donnoit aux clercs tr
gouvernement civil, étoit aus
la monarchie ; et Charlemagn
pas de le déraciner, parce qu
possible d'y réussir. Tout, so
tendoit donc à confondre les d
ces. Cette confusion augmen
les ménagemens qu'il fut con
pour les ecclésiastiques : car
leur donnant une nouvelle a
put les dédommager des perte

faites, et les porter à concourir au bien de l'état.

Si les successeurs de ce prince avoient eu autant de génie que lui, ils auroient pu apporter peu-à-peu des remèdes aux maux qu'il n'avoit fait que pallier. Mais les désordres ne firent qu'augmenter. Les évêques, les abbés et les prieurs devinrent ducs, comtes ou seigneurs de grandes terres. Ces abus, qui avoient commencé dans le neuvième siècle, se multiplièrent dans le dixième, et furent communs en France, en Italie et en Allemagne.

Cet abus devient tous les jours plus grand sous les successeurs de Charlemagne.

Charlemagne avoit soustrait les ecclésiastiques aux magistrats civils, et ne les avoit soumis qu'au tribunal des évêques. Cette loi distinguoit au moins deux classes de citoyens, qui avoient chacune leur juridiction séparée; mais cette distinction ne subsista pas : car les ecclésiastiques, ayant confondu la puissance spirituelle avec la puissance seigneuriale, envahirent enfin la jurisdiction de tous les tribunaux. Nous avons vu comment cet abus s'introduisit en France.

Depuis Constantin l'église étoit dans l'u-

Comment l'église s'arrogea la

puissance législative, même en matière civile.

sage de faire, sur la police ecclésiastique ou même civile, des canons conformes aux lois des empereurs, ordonnant et défendant les mêmes choses sous des peines spirituelles. Elle ordonna, par exemple, de célébrer le dimanche, et elle défendit les mariages dans les degrés de parenté où la loi ne les permettoit pas. Cela étoit très-sage : car il importoit que les deux puissances concourussent au maintien de l'ordre.

Mais, lorsque les évêques ne faisoient que répéter les lois des empereurs, ils ne prétendoient pas avoir par eux-mêmes la puissance législative, ils vouloient seulement porter à l'obéissance par un motif de plus. Quand le besoin l'exigeoit, ils demandoient des lois à Constantin, ils y conformoient ensuite leurs canons : on ne voit pas qu'ils aient jamais pris sur eux de le prévenir, et tout étoit dans l'ordre.

Dans les siècles d'ignorance, on oublia que les lois des empereurs avoient précédé les canons où elles étoient répétées. On vit que les conciles avoient également réglé la foi et la police. On ne remarqua pas que s'ils avoient seuls le droit de décider sur la

gme, ils ne pouvoient rien ordonner sur police que de l'aveu du souverain. On magina, au contraire, qu'ils avoient la ême autorité, et qu'ils l'avoient égale-ent seuls dans l'un et l'autre cas.

Puissance qu'acquièrent alors les papes, et abus qu'ils en font.

Cette erreur fit faire aux papes de nou-lles usurpations. Ils prétendirent avoir ls le droit de régler la police, et ils per-dèrent : s'ils faisoient les lois, ils crurent uvoir en dispenser, et ils vendirent les penses. Alors, pour augmenter les revenus saint siège, on défendit les mariages qu'au septième degré de parenté ; et on garda comme un empêchement l'alliance rituelle que contractent deux personnes i portent un enfant sur les fonts. Au di-ème siècle cet abus fut porté à son com-e. Les papes, qui déshonoroient alors la aire de S. Pierre, dispensoient même s canons de l'église, jugeant qu'ils pou-ient ce qu'ils vouloient. On obtenoit tout eux pour de l'argent ; et ce fut une opi-on générale, que tout est licite quand on la dispense de Rome.

La puissance du pape augmenta beau-up dans ce siècle et dans le onzième. Il

Dans les commencemens, s'étant dé
aux dissipations mondaines, qui ne son
trop souvent l'écueil de la piété, les m
édifièrent si fort par la sainteté de leur
qu'on crut devoir les arracher à leur s
de, pour les élever aux ordres, ou pou
confier le gouvernement des princi
églises. De laïcs ils devinrent prêtres
ques; ils se mêlèrent insensiblement
le clergé; ils firent partie de la hiéra
ecclésiastique ; ils en partagèrent to
puissance ; ils occupèrent les princ
sièges, et ils firent mouvoir le clergé
volonté. Il fut un temps où on ne p
parvenir au sacerdoce qu'en passan
l'ordre monastique.

Mais les moines ne furent pas long-t
à s'écarter de l'esprit de leur institu
Dès le quatrième siècle, on les voit
pandre dans les villes, se mêler dans
les affaires, intriguer dans les places,
bler les tribunaux, et causer des tum
Au cinquième, ils s'étoient déjà fort r
pliés dans toutes les provinces de l'O
lorsqu'ils commencèrent à passer en
dent. Leurs premiers établissemens

int siège ne permettoient plus de laisser
n peuple et au clergé le droit d'élire, et
e dès lors ce droit ne pouvoit appartenir
'au souverain. (1)

C'est par de semblabes raisons que tous
s princes de l'Europe étoient alors dans
sage de nommer eux-mêmes aux évêchés,
de ne pas souffrir au moins qu'aucun
ge de leurs églises fût rempli sans leur
rément. Ils étoient d'autant plus fondés,
e les évêques étoient leurs vassaux : car,
mme suzerains, ils pouvoient seuls don-
les fiefs. Et à qui le droit de les conférer
voit-il appartenir, si ce n'étoit aux prin-
qui en avoient enrichi les églises ?

De même l'élection des évêques avoit besoin d'être confirmée par le souverain.

Comme les princes donnoient un fief
n laïc en présentant un sceptre et une

Les princes donnoient l'investiture des bénéfices.

(1) Les empereurs d'Allemagne étoient alors
verains de Rome et du pape. Ils l'étoient de
it, puisque les Romains, soumis à Henri III, ne
ont rien contesté. Ils l'étoient de droit, puis-
'on pensoit que les titres de patrice et d'empe-
ur donnoient la souveraineté sur Rome. Les pre-
ières démarches de Grégoire VII en seront la
euve: car, lorsqu'il sera élu pape, il reconnoîtra
oir besoin de l'agrément de Henri IV.

épée, ils conféroient le temporel ou le
maine d'un évêché en donnant une cro
et un anneau. C'est ce qu'on appeloit d
ner l'investiture d'un fief ou d'un évêch
et, jusqu'à ce que cette cérémonie eût
faite, le seigneur suzerain jouissoit des t
res vacantes par la mort du dernier feu
taire. La crosse représentoit la houlette
pasteur, et l'anneau son mariage avec l'ég
se. Cette pure cérémonie n'usurpoit cert
nement pas sur le sacerdoce, dont les dro
consistent uniquement dans la consécrati
par l'imposition des mains : cependant
sera là un grand sujet de contestation.

Mais au milieu de l'ignorance et de la corruption, l'autorité, même légitime, dégénéroit en abus,

Il est vrai que les souverains abusèr
aussi du droit qu'ils avoient de nommer a
bénéfices ecclésiastiques. Il semble que
malheur des temps ne permettoit pas de r
médier à aucun abus. En vain fit-on des lo
pour rétablir la discipline : elles ne réfo
mèrent rien, et elles sont aujourd'hui u
monument de la corruption où étoient le
mœurs.

Et le clergé s'enrichissoit.

Cependant les désordres des ecclésiasti
ques ne refroidissoient point la piété libéral
des fidelles. Les richesses des églises augmen

pas de faire valoir la puissance des
es, et de faire redouter jusqu'aux ex-
mmunications les plus injustes. Aussi les
ons-nous, au milieu des troubles, sou-
r les citoyens, et les armer les uns con-
les autres.

elle étoit la puissance des moines au
ième siècle, et long-temps auparavant:
voient des richesses immenses, ils pos-
oient des fiefs, ils avoient tout pouvoir
le peuple. Cependant, lorsqu'on joignoit
lumières à la piété, on ne pouvoit pas
lissimuler les désordres qui régnoient
ni eux. Que fera-t-on pour y remédier?
fondera de nouveaux ordres monas-
es, avec une règle plus austère. Ces
veaux moines mèneront une vie édi-
te, tant que la ferveur de leur établis-
ent se soutiendra. Mais enfin ils s'enri-
ont encore, et ils se corrompront. On
de la sorte continuellement réformes
réformes, et on verra aussi continuel-
ent renaître les mêmes abus. On aura
c multiplié les monastères pour enri-
r de nouveaux ordres, qui se corrom-
nt comme les autres.

Alors, voulant garantir les moines la contagion des richesses, on en cré qui feront vœu de pauvreté. Ils ser obligés de mendier, ils ne subsisten que par la charité des fidelles, ils vront du travail des autres. Mais leur sintéressement redoublera le zèle du p ple : on voudra leur donner d'autant p qu'ils paroîtront desirer moins : ils ne sisteront pas à la tentation : ils devi dront riches, et ils trouveront le mo de concilier les richesses avec le vœu pauvreté.

Enfin il y aura des moines qui, s'as jettissant à une règle plus austère que c des mendians, feront non seulement v de pauvreté, mais qui s'obligeront enc à ne pas demander l'aumône. Compt sur la providence, qui nourrit tant d'a maux sans aucun travail de leur part, attendront que le pain tombe du ciel d leur réfectoire. Il y tombera. On leur portera de l'argent, on leur donnera terres. Il faudra bien recevoir ce que providence envoie. Ils s'enrichiront de encore, malgré le vœu de pauvreté.

; voyez comment les deux puissan-
ıfondues par une suite d'usurpations
ques, ont ruiné entièrement la police
t ecclésiastique ; et vous n'aurez
peine à comprendre les événemens
ais faire passer rapidement sous vos

Alors, voulant garantir les moine
la contagion des richesses, on en cr
qui feront vœu de pauvreté. Ils se
obligés de mendier, ils ne subsiste
que par la charité des fidelles, ils
vront du travail des autres. Mais leu
sintéressement redoublera le zèle du
ple : on voudra leur donner d'autant
qu'ils paroîtront desirer moins : ils n
sisteront pas à la tentation : ils de
dront riches, et ils trouveront le m
de concilier les richesses avec le vœ
pauvreté.

Enfin il y aura des moines qui, s'
jettissant à une règle plus austère que
des mendians, feront non seulement
de pauvreté, mais qui s'obligeront en
à ne pas demander l'aumône. Comp
sur la providence, qui nourrit tant d
maux sans aucun travail de leur par
attendront que le pain tombe du ciel
leur réfectoire. Il y tombera. On leu
portera de l'argent, on leur donnera
terres. Il faudra bien recevoir ce qu
providence envoie. Ils s'enrichiront
encore, malgré le vœu de pauvreté.

ous voyez comment les deux puissan-
confondues par une suite d'usurpations
proques, ont ruiné entièrement la police
e et ecclésiastique ; et vous n'aurez
de peine à comprendre les événemens
je vais faire passer rapidement sous vos
x.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Grégoire VII, pape.

Il ne faut s'arrêter sur les temps de désordres qu'autant qu'il est nécessaire, pour en voir naître un meilleur ordre.

TOUTE l'Europe étoit livrée à l'anar féodale : par-tout le clergé avoit les mê prétentions, et à-peu-près la même p sance. Les abus vont donc continuer, e se multiplieront, jusqu'à ce que l'o naisse de l'anarchie, qui se détruira même. Je me propose de vous montrer quelle suite de développemens les soci civiles prendront une forme régulièr négligerai les détails que vous pourrez dans l'histoire de chaque nation, et je m'arrêterai que sur les choses qui me duiront à mon objet.

État de l'Europe lors de Grégoire VII.

Henri IV, mal affermi sur le trône d'A magne, luttoit contre des ligues puissan

Guillaume-le-Conquérant étoit presque obligé d'avoir continuellement les armes à la main, soit pour s'assurer sa conquête, soit pour conserver ses possessions dans le continent: Philippe Ier, roi de France, incapable d'application, pouvoit tomber si les grands vassaux se soulevoient contre lui: l'Italie étoit partagée entre quantité de petits princes ennemis: en Espagne, les Maures et les Chrétiens, toujours en guerres, ne paroissoient prendre aucune part à ce qui se passoit dans le reste de l'Europe. Les royaumes du Nord, nouvellement convertis, n'étoient pas moins troublés, et d'ailleurs ils croyoient à la monarchie du pape comme à l'évangile, parce qu'on leur prêchoit l'un et l'autre en même temps. En un mot, comme il n'y avoit proprement ni souverains, ni magistrats, ni sujets, on ne voyoit que des princes foibles, des tyrans, et des peuples opprimés.

Tout étoit donc divisé, et dans un mouvement continuel, où rien ne se pouvoit conserver dans le même état. Il y avoit seulement une faction qui, se répandant de toutes parts, agissoit toujours et par-

tout avec les mêmes vues. Semblable
quelque sorte à cette ame universelle q
selon les anciens philosophes, remuoit
chaos; mais avec cette différence qu'ell
remuoit seulement pour le conserver,
pour empêcher la lumière de naître.
semble que cette faction devoit enfin t
subjuguer. Or elle étoit elle-même sou
aux papes: je veux parler du clergé.

Conduite qui auroit pu donner aux papes la plus grande puissance.

Si dans de pareilles circonstances la c
de Rome se fût conduite avec circons
tion et sans rien précipiter, le pape se
devenu le seigneur suzerain de toute l'
rope, et son empire auroit duré tant q
n'auroit point abusé de son autorité, ou q
auroit maintenu l'ignorance. Il falloit q
parlant et agissant seulement comm
premier pasteur des fidelles, il n'usât
sa puissance que pour ramener l'ord
qu'il se donnât pour arbitre entre les
verains, sans paroître vouloir être leur ju
qu'enfin il ne s'élevât que contre les ab
d'abord contre les plus crians, et dont t
le monde avoit à se plaindre. Les peup
accablés depuis si long-temps sous le po
de l'anarchie, étoient préparés à se s

ttre à un législateur qui seroit devenu
r père : les censures, qu'on redoutoit,
roient hâté l'ouvrage si on les eût em-
yées avec sagesse, et cet empire eût été
u parce qu'il eût été juste.

Mais au contraire les papes ont cru aug- Une conduite opposée a preparé leur chûte,
nter leur autorité en augmentant les
ordres. Leur maxime a été de diviser
r commander; maxime triviale de ces
its politiques, qui réussissent quelquefois
des moyens injustes, et qui sont tôt ou
la victime de leur ambition. Une puis-
ce qui se forme dans le désordre ne peut
que passagère, parce qu'elle est dé-
ite par les mêmes causes qui l'ont pro-
te. Parcourez l'histoire, et vous verrez
les souverains les plus justes ont tou-
rs été les plus puissans et le plus soli-
nent établis. Auguste en étoit bien per-
dé, puisqu'après s'être élevé par des
ntats, il se crut forcé à devenir juste
r ne pas tomber.

Dans les siècles d'ignorance, on n'en sa- Parce qu'elle a forcé l'Europe à ouvrir les yeux.
it pas assez pour combattre toutes les
ntentions des papes : on céda, tant qu'en
lant on conservoit encore quelque chose;

quand ils voulurent tout usurper, l'int
fit enfin naître des doutes. On raiso
d'abord assez mal : mais c'étoit déjà b
coup que d'oser raisonner.

C'est Grégoire VII qui a l'avantage
voir ouvert les yeux à toute la chrétie
il a préparé la décadence d'une puiss
qu'il a voulu trop étendre. Voyons q
a été sa conduite.

Commencement des querelles entre Henri IV et Grégoire VII.

Godefroi, archevêque de Milan, a
été excommunié pour être parvenu à l'é
copat par simonie ; et comme, bien loi
se soumettre, il avoit entraîné dans
parti tous les évêques de Lombardie
premier soin de Grégoire fut de faire
cuter l'excommunication qui avoit
portée ; et ce fut l'origine des démélés
eut avec Henri, parce que cet empe
protégeoit l'archevêque de Milan et
évêques de Lombardie.

1073.

Décret de Grégoire contre les prêtres simoniaques et concubinaires.

Henri, alors occupé de la guerre de S
n'osoit résister ouvertement au pape
cependant il ne vouloit pas abandonne
évêques qui s'étoient mis sous sa pro
tion. Il invita le pape à joindre son a
rité à la sienne pour remédier aux ab

les fautes qu'il avoit faites jusques
t montrant beaucoup de soumis-
saint siège. Grégoire, content des
ons où étoit l'empereur, tint à Rome 1074.
le contre les prêtres simoniaques,
naires ou mariés, et il envoya des
Allemagne, pour y tenir un nou-
cile, pour y faire recevoir les décrets
le Rome, et pour obliger Henri d'a-
er les évêques de Lombardie.

vêques d'Allemagne, simoniaques
lupart, s'opposoient à la tenue d'un
dans lequel ils prévoyoient qu'ils
condamnés; et Henri se refusa à
nde des légats, sous prétexte que
évêques de Brême et de Mayence,
icaires du saint siège par les pré-
rs de Grégoire, pouvoient seuls con-
un concile. Cette raison n'étoit pas
car on ne pouvoit pas contester au
privilège de pouvoir changer ses
. Si Henri, et les évêques qui le
oient, eussent été mieux instruits
oire des premiers siècles de l'église,
fût pas borné à ne pas reconnoître
voirs des légats; on eût encore

Mauvaise raison de Henri pour empêcher qu'à ce sujet il se tienne un concile en Allemagne.

nié ceux des archevêques de Brème et Mayence, ceux de Grégoire même, et l'e pereur eût répondu que dans ses états cune puissance n'avoit droit d'assemb un concile sans son agrément.

Henri reçut d'ailleurs parfaitement b les légats : il écrivit au pape pour l'invi à chercher quelques moyens de conci tion, il se soumit encore au saint siè mais il s'y soumit trop; car il ne pesa les expressions dont il se servoit, et cep dant il donnoit des droits sur lui.

Tout le clergé de la chrétienté se soulève contre le decret de Grégoire.

Le décret contre les prêtres simoniaq mariés ou concubinaires, souleva tou clergé, non seulement en Allemagne, n encore en France et en Italie. Plusi déclaroient qu'ils aimoient mieux qui le sacerdoce que le mariage, et qu'a le pape verroit où il pourroit trouver anges pour gouverner les églises à la p des hommes qu'il dédaignoit. Telle é alors la corruption.

Ce pape veut qu'[illegible] bras séculier force le clergé à se soumettre, quoiqu'il reconnoisse que ce moyen est nouveau.

Cette résistance ne fit qu'allumer le de Grégoire; et il écrivit aux princes d'e ployer la force même pour contraindr clergé à se soumettre aux décrets du con

e Rome. Ce qu'il y a de plus remarquable lans sa lettre, dit l'abbé Fleuri, c'est que e pape reconnoît la nouveauté de ce moyen, de faire observer les canons par la force du bras séculier.

Grégoire tint un second concile à Rome, renouvela les décrets du premier, déposa des évêques ou les suspendit, et excommunia plusieurs personnes de la cour de l'empereur. Comme la guerre avec les Saxons n'étoit pas encore terminée, Henri dissimuloit par la crainte qu'il avoit de se jeter dans de nouveaux embarras : il promettoit donc de satisfaire le pape; et cependant il n'exécutoit aucune de ses promesses. Grégoire démêla les vues de l'empereur; et, voulant saisir un moment aussi favorable, il lui envoya des légats pour lui ordonner de venir à Rome se défendre des accusations intentées contre lui, et pour lui déclarer qu'il seroit excommunié s'il refusoit de s'y rendre : mais les circonstances avoient changé; car Henri venoit de terminer glorieusement la guerre lorsque les légats lui apportèrent les ordres du pape. Croyant donc n'avoir plus rien à ménager avec un sujet qui osoit

1075. Henri le fait déposer dans le concile de Worms.

se porter pour juge de son souverain (1), convoqua un concile qui se tint à Worms et dans lequel Grégoire fut déposé.

1076. Grégoire excommunié. Il tient dans un concile tenu à Rome.

Le pape, à qui cette sentence des évêques d'Allemagne fut signifiée, assembla lui-même un concile à Rome, et prononça contre l'empereur une excommunication en ces termes :

« S. Pierre, prince des apôtres, écoutez votre serviteur, que vous avez nourri » dès l'enfance et délivré jusqu'à ce jour de » la main des méchans qui me haïssent » parce que je vous suis fidelle. Vous m'êtes » témoin, vous et la sainte mère de Dieu, » S. Paul votre frère, et tous les saints, » que l'église romaine m'a obligé malgré » moi à la gouverner, et que j'eusse mieux » aimé finir ma vie en exil que d'usurper » votre place par des moyens humains

(1) Le pape avoit été sujet de Henri III. Il l'étoit donc de Henri IV, qui avoit succédé à tous les droits de son père. Grégoire VII l'avoit reconnu lui-même pour son souverain : car, ayant été élu, ne s'avouoit-il pas sujet lorsqu'il demandoit que son élection fût confirmée par Henri IV ?

nais, m'y trouvant par votre grâce et sans avoir mérité, je crois que votre intention est que le peuple chrétien m'obéisse, suivant le pouvoir que Dieu m'a donné à votre place de lier et de délier au ciel et sur la terre. C'est en cette confiance que, pour l'honneur et la défense de l'église, de la part de Dieu tout-puissant, Père, Fils et S. Esprit, et par votre autorité, je défends à Henri, fils de l'empereur Henri, qui, par un orgueil inouï, s'est élevé contre votre église, de gouverner le royaume Teutonique et l'Italie; j'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront, et je défends à personne de le servir comme roi; car celui qui veut donner atteinte à l'autorité de votre église mérite de perdre la dignité dont il est revêtu; et, parce qu'il a refusé d'obéir comme chrétien, et n'est point revenu au Seigneur, qu'il a quitté en communiquant avec des excommuniés, méprisant les avis que je lui avois donnés pour son salut, vous le savez, et se séparant de votre église, qu'il a voulu diviser, je le charge d'anathêmes en votre nom, afin

[illegible] ent mém
[illegible] Pierre, q
[illegible] eu vivant
[illegible] tes de l'e
[illegible] elle. »
[illegible] oit san
[illegible] écrivi
[illegible] de sou
[illegible] autre
[illegible] pa
[illegible]

autre motif, le plus grand nombre donna l'empereur; il arriva même que qui lui restèrent attachés le défendi- mal : car ils ne doutoient pas que l'ex- nunication ne dépouillât un souverain us ses droits, et ils soutenoient seule- t qu'un roi ne peut pas être excom- ié.

enri, trop foible pour agir d'autorité, orisoit, lorsqu'il se tint une assemblée bur, dans laquelle les légats du pape, s l'avoir chargé de bien des crimes, con- ent à mettre la couronne sur la tête d'un e prince : cependant, après plusieurs its, on convint de tenir une autre as- blée à Augsbourg, où le pape se trou- it, et où, après avoir écouté les raisons leux parties, il condamneroit l'empe- , ou le renverroit absous; et on déclara prince que si, dans un an, il n'étoit pas é de son excommunication, il seroit é du trône sans espérance d'y remonter. ence se hâta de passer en Italie, appré- lant les suites d'une assemblée, où ses emis seroient en plus grand nombre, et attant d'appaiser le pape par sa sou-

On déclare que Henri perdra la couronne, s'il dans un an il n'est pas relevé de son excommunication.

Fausse démarche de Henri.

mission. Il croyoit d'ailleurs pouvoir co
ter sur l'impératrice Agnès sa mère, s
duchesse Béatrix sa tante, et sur la
tesse Mathilde sa cousine germaine
princesses, très-puissantes en Italie, av
effet beaucoup de crédit auprès de
goire : mais elles lui étoient aussi tout
dévouées; et, bien loin d'être dispo
prendre la défense de l'empereur, ell
songeoient qu'à le poursuivre. Mat
souveraine de Mantoue, de Reggi
Parme, de Lucques et d'une partie
Toscane, venoit de remettre au pap
tes ses troupes et toutes ses places.

A l'arrivée de Henri, le bruit se r
dit qu'il étoit venu pour déposer le
déjà les Lombards lui offroient à l'envi
services; et Grégoire, qui étoit en ch
pour se rendre en Allemagne, alarm
même, s'étoit retiré dans le château d
1077. nosse, près de Reggio. Cependant H
persistant dans son premier dessein, n
gea qu'à négocier pour obtenir son ab
tion. Qu'il vienne, dit le pape, et qu'
pare par sa soumission l'injure faite au
siège.

La forteresse de Canosse avoit trois en- Son humiliation.
ntes. Henri, introduit dans la seconde,
s aucune marque de sa dignité, nus pieds,
a de laine sur la chair, passa le premier
sans manger jusqu'au soir. Pendant
x autres, il attendit de la même manière
ordres du pape. Enfin le quatrième, Gré-
elui donna audience, et convint de l'ab-
dre à condition qu'il se rendroit à la diète
érale des seigneurs allemands, au jour
u lieu qui lui seroient indiqués ; qu'il
ndroit aux accusations intentées contre
, et dont le pape seroit juge ; que, sui-
t qu'il seroit jugé innocent ou coupable,
rderoit la couronne, ou y renonceroit ;
, jusqu'au jugement, il ne porteroit au-
e marque de sa dignité, et ne prendroit
une part au gouvernement de l'état ;
, si après s'être justifié, il étoit maintenu
le trône, Il seroit toujours soumis et
issant au saint siège; enfin que, s'il man-
it à quelqu'une de ces conditions, il se-
tenu pour convaincu, et que les Alle-
ds auroient la liberté d'élire un autre
erain.

Henri se rendit méprisable par cette hu- Il arme.

une timidité qui ne permettoit plus de
oir auquel souverain on devoit obéir; et
endant il armoit tous les citoyens les uns
tre les autres. Les Allemands lui repré-
toient les désordres qu'il faisoit naître
montrant de la réserve pour les deux
tis. Nous croyons, lui disoient-ils, que
intentions sont pures; mais vous agissez
des vues trop fines pour nous, et nous
ımes trop grossiers pour les pénétrer.
égoire répondoit mal, parce qu'il ne
ıloit pas avouer son imprudence, et qu'il
soit pas la soutenir.

Il eut la liberté de se déclarer ouverte- Il tient deux conciles.
nt, lorsque Henri, forcé de marcher
ıtre Rodolphe, prit enfin le parti de quit- 1078.
l'Italie; et il tint deux conciles dans la
ème année: mais, comme il avoit balancé
qu'alors, il suspendit encore son juge-
ent: il arrêta seulement qu'il enverroit
s légats en Allemagne, pour juger entre
odolphe et Henri, excommuniant d'ail-
ırs tous ceux qui s'opposeroient à la com-
ssion des légats. Dans ces conciles, il sus-
ıdit, déposa et excommunia plusieurs
ques, et défendit, sous peine d'excom-

munication, à tout laïc, quel qu'il fût donner l'investiture des bénéfices.

Il défend aux princes laïcs de donner l'investiture des bénéfices, avec combien peu de fondement.

Jusqu'à Grégoire VII, on n'avoit p contesté aux souverains le droit de do aux évêques et aux abbés l'investiture p crosse et par l'anneau; et ce droit étoi dé en raison, sur-tout par rapport aux l qui faisoient la plus grande partie de chesses des églises. Car, dans le gouv ment féodal, tout fief vacant retourno suzerain; il le pouvoit garder ou do à sa volonté; et, s'il étoit dans l'usage conférer à l'évêque élu, ce n'est que qu'il approuvoit le choix qui avoit été L'élection, la consécration même ne noit aucun droit à ces sortes de doma on n'en pouvoit prendre possession vertu de l'investiture. Vous voyez par-l les princes laïcs avoient la plus grande dans les élections; car on ne pouvoit quer d'élire et de consacrer ceux qu'ils loient investir, parce qu'autrement les auroient été dépouillées de la plus gr partie de leurs biens.

Voilà les investitures que Grégoire condamna dans plusieurs conciles. Elle

ient les ecclésiastiques à leurs maîtres
mes : c'en étoit assez pour être désap-
ées par un pontife, qui auroit voulu
e clergé de toute la chrétienté n'eût
du que du saint siège.

eût été à souhaiter que, dans la so-
té des investitures, les princes eus-
ris la précaution de distinguer les fiefs
piscopat. Ils y pensèrent d'autant
, que les évêques aimoient eux-mêmes
fondre en leur personne les droits
cerdoce avec ceux de la souveraineté.
pourquoi, par la formule des inves-
s, les suzerains laïcs paroissoient don-
épiscopat même.

pendant, comme il étoit généralement
nu que la consécration seule fait l'é-
, il est certain que cette confusion
uvoit jeter dans aucune erreur. Mais
oire VII feignit d'y tomber. Quoique
inces laïcs n'eussent pas la prétention
nner l'épiscopat, il leur soutint qu'ils
ent. Parce que, dans la solemnité des
itures, ils donnoient la crosse et l'an-
, il les accusa de s'arroger le droit de
er la puissance spirituelle, dont la

Mauvais raisonnement qu'il fait à cette occasion.

crosse et l'anneau sont les symbole nomma les investitures le don de l'ép pat, et cette dénomination suffisoit soulever contre cet usage ceux qui se sent tromper par un mot, c'est-à-dir plus grand nombre.

Plusieurs évêques condamnent son entreprise.

Tous les évêques n'approuvèrent néanmoins cette entreprise de Gré Plusieurs reconnurent avec raison qu suzerains laïcs ont le droit de donner vestiture des biens de l'église, et qu'i porte peu qu'ils se servent à cet effe l'anneau, de la crosse, ou de toute chose. Malgré Grégoire et ses conc l'empereur conserva ses droits à cet ég il en fut de même du roi de France celui d'Angleterre.

Grégoire excommunie Henri, et lui ôte toute force dans les combats. 1080.

Pendant qu'on disputoit sur les in tures, la guerre continuoit en Allem Rodolphe avoit eu même quelques a tages. Ils n'étoient pas décisifs; mais goire, mal instruit, crut n'avoir plus d nagemens à garder. Il adressa donc la parole à S. Pierre et à S. Paul; et, rendant compte de ce qui s'étoit pas renouvela l'excommunication contre H

: par l'autorité apostolique, non
ent quant à l'esprit, mais quant au
et lui ôtant toute prospérité, en
u'il n'eût plus aucune force dans les
ls, et qu'il ne gagnât de sa vie au-
ctoire. Ce pape prétendoit donc ré-
sort des armes en vertu du pouvoir
et de délier. Cette prétention étoit
trop hasardée : mais, si l'événement
ondu à ses vues, sans doute que,
our-là, les papes auroient été en pos-
de donner la victoire. Grégoire n'en
: pas lui-même : car il menaça des
rands malheurs, en cette vie et en
, ceux qui resteroient attachés au
le Henri; et il promit à ceux qui
it fidelles au saint siège les plus gran-
ospérités dans ce monde, en atten-
a vie éternelle : afin même d'assurer
ronne à Rodolphe, il lui en envoya
utour de laquelle étoit un mauvais
tin.

npereur ayant assemblé un concile, Cependant Henri defait Rodolphe, et fait déposer Hildebrand dans un concile.
debrand fut déposé pour la seconde
:t où Guibert, archevêque de Ra-
, fut choisi pour occuper le saint

siège, marcha contre Rodolphe, qui fut défait et perdit la vie.

Grégoire s'étoit allié de Robert Guiscard, 1082.

Grégoire avoit eu la prudence de s'assurer un secours, en se réconciliant avec Robert Guiscard, qu'il avoit d'abord excommunié. Mais ce prince venoit de s'engager dans une guerre lorsque Henri passoit les Alpes pour contraindre le pape à changer de conduite. Il avoit armé en apparence pour l'empereur Michel Ducas, dont le fils avoit épousé sa fille Hélène, et qui avoit été détrôné, et enfermé par Nicéphore Botoniates. Afin même d'attirer les Grecs dans son parti, il menoit avec lui un imposteur qui se disoit l'empereur Michel, échappé des fers; et quoique, par une nouvelle révolution, Alexis Comnène eût chassé du trône Nicéphore, et rendu la liberté à la princesse Hélène, il ne changea rien à son premier dessein, parce que, dans le vrai, il ne cherchoit qu'un prétexte à de nouvelles conquêtes. Il s'étoit rendu maître de Corfou, et il avoit remporté de grands avantages en Bulgarie, lorsque, cédant aux pressantes lettres de Grégoire, il laissa le commandement de l'ar-

née à Bohémond, son fils aîné, et revint en Italie.

1084. Qui le délivre, lorsque Henri l'assiégeoit dans le château S. Ange.

Pendant cette guerre d'Orient, quoique les Allemands eussent donné Herman, comte de Luxembourg, pour successeur à Rodolphe, Henri, après avoir surmonté les difficultés qu'il rencontroit en Italie, assiégea Rome, força cette ville, fit intrôniser Guibert sous le nom de Clément III, reçut la couronne impériale des mains de cet antipape, et forma le siège du château S. Ange, où Grégoire s'étoit renfermé; mais il fut contraint de se retirer à l'approche de Robert, parce qu'il n'avoit pas assez de forces pour lui résister.

Il se retire à Salerne, où il meurt.

Grégoire qui, ambitionnant l'empire de la chrétienté, n'avoit pas seulement su ménager les Romains, se crut trop heureux d'avoir été délivré. Il se retira à Salerne, où il vécut comme en exil, ne se croyant pas en sûreté à Rome. Il confirma à son libérateur l'investiture des duchés de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile: mais il eut assez de fermeté pour refuser d'y comprendre la principauté de Salerne, le duché d'Amalfi et une partie de la Marche

de Fermo, pays qu'il prétendoit devoi partenir au saint siège. Il mourut l'a suivante.

1085. Conduite de ce pape avec les autres souverains, et ses prétentions.

Si Grégoire se révolta contre son s rain, il ne respecta pas davantage le tres princes de l'Europe. Il traita Phi de tyran, d'homme chargé de crimes naça de le déposer, et écrivit quanti lettres aux évêques et aux seigneurs soulever toute la France : mais les af d'Allemagne ne lui permirent pas de tenir ces premières démarches.

Il menaça aussi de sa disgrace l d'Angleterre: cependant il se conduisit plus de retenue, parce que Guillaume toit pas homme à se laisser facilemen timider.

Il menaça Orsoque, souverain de daine, de le dépouiller de cette île, s se reconnoissoit pas pour vassal du s siège. Il excommunia Nicéphore, empe de Constantinople, et il écrivit aux chrétiens d'Espagne : *Je crois que v n'ignorez pas que, depuis plusieurs cles, S. Pierre est le propriétaire du roy me d'Espagne; que, quoique ce pays*

été envahi par les infidelles depuis long-temps, on ne peut lui en disputer la propriété avec justice, et qu'il appartient au saint siège apostolique. Sur ce droit imaginaire, il ne leur permettoit de faire des conquêtes sur les Sarrazins, qu'à condition qu'ils lui rendroient hommage et lui paieroient un tribut; ajoutant que, s'ils en usoient autrement, il agiroit contre eux par les censures et par l'interdit.

En un mot, il s'établit le juge de tous les souverains. Toujours prêt à lancer des excommunications sur ceux qui ne voudroient pas se soumettre, il donnoit à tous tantôt des conseils, tantôt des ordres; envoyant dans chaque royaume des légats, pour observer ce qui s'y passoit et pour porter ses décrets. Il croyoit sur-tout avoir des droits incontestables sur les peuples nouvellement convertis : enfin sa vigilance se portoit sur toutes les nations chrétiennes, depuis l'Afrique jusqu'en Norwège et en Russie.

Autorité qu'il s'est arrogée sur toutes les églises d'Occident.

Le clergé principalement acheva d'être subjugué. Les droits des métropolitains disparurent sous un pontife qui s'arrogeoit à lui.

même le gouvernement immédiat de l'é glise. L'ancienne police fut abolie. Il n pouvoit rester aucune trace de la hiérarchi ecclésiastique, dès que le pape se fut réserv à lui seul la connoissance des affaires, l pouvoir d'assembler des conciles, la puis sance législative, et le droit de juger sou verainement de tout. Cependant cet abu devenoit la source de plusieurs autres : car il falloit que les affaires fussent jugées à Rome, ou qu'elles le fussent sur les lieux. Dans le premier cas, les évêques étoient dans la nécessité d'abandonner leurs églises. Les désordres devoient donc se multiplier de plus en plus ; et il n'en résultoit aucun avantage, parce que cette marque de sou mission au saint siège assuroit d'ordinaire aux accusés un jugement favorable, quelle qu'eût d'ailleurs été leur conduite. Dans le second cas, les affaires étoient jugées par des évêques que le pape avoit choisis dans chaque royaume pour le représenter, et plus souvent par des légats qu'il envoyoit de Rome, et pour lesquels il avoit plus de confiance. Ces prélats, défrayés par-tout où ils passoient, marchoient avec un faste

ge à toutes les églises : ils exerçoient
espotisme, sans égard pour les usages
ls ne daignoient pas s'instruire : encore
oit-il que les jugemens, qu'ils portoient
ête du concile, n'étoient pas définitifs:
parties qui se croyoient lésées pou-
t en appeler au pape, qui ne cher-
qu'un prétexte pour juger par lui-
e : il falloit donc encore faire le voya-
e Rome. Ainsi l'église devenoit une
e de monarchie, dans laquelle les
ies n'étoient que les sujets du pape;
ourtisans intéressés à soutenir ses dé-
hes, ou des ministres aveugles de ses
tés. Les églises particulières étoient
es par les dépenses auxquelles on les
it : les affaires étoient jugées par des
nissaires, et l'intérêt du souverain pon-
toit la première loi. Celui qui refusoit
reconnoître ce nouveau tribunal étoit
urs condamné; et le coupable, qui
noit innocent par sa soumission seule,
roit l'impunité à l'abri du saint siège.
est là qu'une légère idée des abus qui
oient. Il faut lire sur ce sujet le qua-
ie discours de l'abbé Fleuri.

Comment les cardinaux s'élevèrent.

C'est vers le temps de Grégoire VI les cardinaux, qui n'étoient d'abord des prêtres, des diacres, ou seulemen sous-diacres, commencèrent à s'éleve dessus des évêques, et à avoir la plus de part à l'élection des papes. Ce nom leur donnoit ne marquoit dans l'or que l'union que des ecclésiastiques é gers contractoient avec une église quelle ils s'attachoient (1), et il y avoi cardinaux dans bien des églises; mais, me les cardinaux Romains étoient so les légats du saint siège, ils en exerc toute l'autorité dans les lieux où ils ét envoyés. C'est pourquoi les évêques rent une habitude de leur obéir, s'a tumant insensiblement à les regarder me leurs supérieurs. Ce premier ava leur en procura un autre; car, dès occupèrent le premier rang, ils ne p

(1) C'est l'explication que Giannone end et elle peut être conforme aux usages des d'Italie. Cependant il y avoit, dès le secon cle, des prêtres qu'on nommoit cardinaux qu'ils desservoient les principales églises, et étoient alors ce que sont aujourd'hui nos ca

manquer d'avoir plus d'influence dans les affaires, et, par conséquent, dans l'élection des papes. Ils s'élèveront même encore, parce qu'il sera de l'intérêt du saint siège d'augmenter la considération de ses ministres; et nous les verrons se prétendre égaux aux rois, et supérieurs aux autres souverains.

Grégoire VII n'a fait que du mal.

Les écrivains ont jugé différemment de Grégoire. Je ne fouillerai pas dans son ame; mais il me paroît difficile de concilier avec un zèle sincère sa conduite et ses raisonnemens. Il falloit qu'il comptât beaucoup sur l'ignorance des peuples, ou qu'il fût bien ignorant lui-même. On le met cependant au nombre des grands hommes, parce qu'on juge d'ordinaire ainsi lorsqu'on entrevoit quelque chose de grand. Or Grégoire en effet a causé de grands désordres. Il a vu que ses prédécesseurs s'étoient fait des droits en formant des prétentions, et il a formé des prétentions. Les Allemands se soulevoient contre leur souverain, et il les a armés : en un mot, il a trouvé de la confusion par-tout, et il l'a augmentée. Quel bien a-t-il fait?

Il ne faut pas se faire illusion. Si les pa-

C'est sans connoître la politi-

[illegible]

[illegible] ses ont [illegible]. C'est moins par leurs
que par la foiblesse des rois. L'ign
des évêques et l'imbécillité des peupl
n'ont même jamais fait de plan d'u
tion mais ils ont pris ce qu'on leur a
prendre, parce qu'on ne savoit rien
tester. Ils ont fait ce que faisoient alor
les seigneurs lorsqu'ils étoient les plus
les seigneurs cependant n'étoient pa
de grands hommes. Les papes avoient
ment l'avantage d'être sur un plus
théâtre, et c'est ce qui nous en impo

Cela en imposoit à plus forte raison
les siècles grossiers où ils s'agrandiss
On crut voir la politique la plus pro
dans leur conduite et leur réputation
[illegible] on a continué
de la même manière, [illegible]
marquer que leur grandeur diminu
mesure que les lumières croissoient.
disons même encore, par habitude.
Rome est [illegible] de la politique; ma
[illegible]
[illegible] de quelques petites intrigues.
[illegible] tout au plus, à couvrir d'une ca
rouge à tête d'un prélat ou d'un moi

CHAPITRE II.

Jusqu'à la mort de Henri IV, empereur.

L'EMPEREUR, ayant levé le siège du château S. Ange, quitta l'Italie; et il se tint aux conciles, qui n'étoient pas pour l'Allemagne un moindre fléau que les armées qui la ravageoient. Cependant Herman, forcé de céder, se retira en Saxe où il mourut; et Ecbert, marquis de Misnie, qui lui succéda, fut défait et perdit la vie. Les rebelles furent alors sans chefs; mais la guerre pouvoit toujours renaître, parce que, si Henri savoit vaincre, il ne savoit pas gagner ses ennemis. Henri IV soumet l'Allemagne. 1090.

Victor III, monté sur le saint siège en 1086, l'occupa pendant quelques mois, et eut pour successeur Urbain II. L'un et l'autre renouvelèrent les excommunications contre Henri, et contre les laïcs qui donnoient l'investiture des bénéfices. En vain les esprits sages continuoient de distinguer Il repasse en Italie, où les troubles continuoient.

entre l'épiscopat et les biens des église
deux papes, ne voulant point d'une dist
tion qui les eût désarmés, s'obstinoient à
confondre. Ils eurent des troupes. L'
pape Clément III en eut également; e
deux partis s'enlevèrent tour-à-tour l'é
de S. Pierre. Mais la puissance de Hen
Italie s'étant fort affoiblie par son abse
il y revint; et les avantages qu'il remp
ouvrirent Rome à Clément III.

Conrad, son fils aîné, se révolte.

Cependant Conrad, fils aîné de He
corrompit les troupes avec l'argent
reçut de la comtesse Mathilde. il a
contre son père, se fit proclamer ro
Lombardie, et s'appuya des Norma
en épousant la fille de Roger, fils de
bert Guiscard. Urbain lui-même reçu
fils dénaturé pour fils de l'église, et pr
de l'aider de ses conseils et de ses sec
pour l'élever à l'empire : il exigea s
ment de lui qu'il renonçât aux investit

Des fléaux surviennent, et les prédicateurs persuadent aux peuples que Dieu les punit d'obéir à leur souverain légitime.

Dans le même temps, la peste, la f
ne et des orages furent une occasion
buser de la crédulité des peuples. On
persuada que le ciel se déclaroit contre
parce qu'ils obéissoient à un prince exc

punié. Les chaires des prédicateurs retentirent du cri de la révolte, et les sujets pururent aux pieds des prêtres pour obtenir l'absolution du crime d'avoir obéi à leur légitime souverain. La révolution fut si subite et si générale, que Henri n'étoit plus en sûreté, ni en Allemagne, ni en Italie. Son unique ressource fut de se retirer dans une forteresse près des Alpes. Urbain cependant prêchoit une autre guerre qui devoit armer l'Europe contre l'Orient. 1095.

La Palestine ou Terre Sainte étoit sous la domination des khalifes Phatimites, qui toléroient l'exercice de la religion chrétienne dans leurs états, et qui, moyennant une certaine rétribution, souffroient les pélerinages que les Chrétiens d'Occident faisoient au saint sépulcre : il y avoit même encore un patriarche à Jérusalem. Les Chrétiens cependant, exposés aux insultes d'un peuple qui croyoit les devoir haïr par principe de religion, gémissoient sous le joug des Mulsulmans, et demandoient depuis long-temps des secours aux princes de l'Europe. Pierre l'Hermite, gentilhomme de Picardie, devenu pélerin après avoir été ecclésiasti- Occasion de la première croisade.

que, soldat, marié, et prêtre, entreprit le voyage de la Terre Sainte, à pieds nus et couvert de haillons, pour aller pleurer ses péchés sur le saint sépulcre. A son retour il fit une peinture si vive de l'état malheureux des Chrétiens en Judée, qu'Urbain forma le projet de les délivrer. Ainsi, pendant que Pierre alloit de cour en cour prêchant aux princes de prendre les armes contre les infidelles, Urbain prêchoit la même chose dans des conciles : ils persuadèrent.

1095. Urbain II la prêche dans le concile de Clermont en Auvergne.

C'est dans le concile de Clermont en Auvergne que ce pape, après avoir prononcé contre Philippe une excommunication capable de causer une guerre civile en France excita par un long discours les peuples à marcher contre les Musulmans de la Palestine. Tous ceux qui s'enrôlèrent mirent sur leurs épaules une petite croix de drap rouge : ce qui les fit nommer croisés. Il fut arrêté qu'en considération des fatigues et des périls auxquels ils alloient s'exposer, ils seroient absous de leurs péchés, et dispensés de toute œuvre pénale mais qu'ils seroient excommuniés s'il

ne remplissoient pas l'engagement qu'ils avoient contracté. Il ne fut donc plus possible de reculer. On ne mit pas en question si la guerre étoit juste, on n'y songea seulement pas; et cela n'étoit plus nécessaire, puisqu'on se trouvoit entre l'excommunication et l'absolution. Il auroit au moins fallu songer aux moyens de la faire avec succès, en choisissant des chefs, et en établissant quelque discipline. Mais Urbain, dont la guerre n'étoit pas le métier, crut qu'il suffisoit d'armer les peuples, et de les envoyer en Asie. Il n'avoit pas tenu à Grégoire d'être encore plus imprudent; car il avoit déjà conçu le projet d'une croisade; il s'étoit assuré de cinquante mille hommes, et il les eût commandés lui-même si les affaires d'Allemagne lui avoient permis de penser à des conquêtes en Asie.

L'indulgence plénière, nouvellement inventée, est la solde des croisés.

L'absolution des péchés, et l'exemption des œuvres pénales, qui servit de solde aux croisés, fut ce qu'on nomma indulgence plénière, chose jusques alors sans exemple. « De tout temps, dit l'abbé Fleuri, l'église » avoit laissé à la discrétion des évêques » de remettre quelque partie de la péni-

» tence canonique, suivant la ferveur
» pénitens et les autres circonstances: r
» on n'avoit point encore vu qu'en fa
» d'une seule œuvre le pécheur fût
» chargé de toutes les peines tempor
» dont il pouvoit être redevable à la jus
» de Dieu. Depuis plus de deux siècle
» évêques avoient beaucoup de peine à
» mettre les pécheurs aux péuitence
» noniques ; on les avoit même ren
» impraticables, en les multipliant s
» le nombre des péchés, d'où étoit ve
» l'invention de les commuer pour en
» cheter des années entières en peu
» jours. Or, entre les commutations d
» nitence, on employoit depuis long-te
» les pélerinages de Rome, de Compos
» ou de Jérusalem, et la croisade ajou
» les périls de la guerre.

» Les nobles, qui se sentoient pou
» plupart chargés de crimes, s'estimè
» heureux d'avoir pour toute pénitence l
» exercice ordinaire, qui étoit de fair
» guerre, avec espérance, s'ils étoient t
» de la gloire du martyre. Auparavant,

» partie de la pénitence étoit de ne point
» porter les armes, et de point monter à
» cheval : ici, l'un et l'autre étoit non seu-
» ment permis, mais commandé; en sorte
» que les croisés changeoient seulement
» d'objets, sans rien changer en leur ma-
» nière de vie. La noblesse entraînoit le
» petit peuple, dont la plupart étoit des
» serfs attachés aux terres, et entièrement
» dépendans de leurs seigneurs; et plu-
» sieurs sans doute aimoient mieux les
» suivre dans ce voyage que de demeurer
» chez eux occupés à l'agriculture et aux
» métiers. »

Ces réflexions de l'abbé Fleuri vous préparent à comprendre comment vont se former des armées innombrables. On croira qu'il suffit de marcher à la Terre Sainte pour assurer son salut. Non seulement les laïcs se croiseront; mais encore des moines, des prêtres, des évêques, des femmes, et même des religieuses. Nous verrons par quelles œuvres ces hordes de Chrétiens gagneront l'indulgence plénière.

Depuis plusieurs siècles on croyoit de bonne foi qu'on peut et qu'on doit même

répandre la religion par les armes. Il ne faut donc pas s'étonner si une guerre, entreprise pour recouvrer les saints lieux, a paru juste, pieuse et méritoire. L'usage, qui paroît autoriser les abus jusques dans les siècles éclairés, doit nous rendre indulgens pour nos pères, qui vivoient dans des temps de ténèbres. S'ils ont eu des préjugés, n'en avons-nous pas? Et n'avons-nous pas besoin de l'indulgence de la postérité? Y a-t-il si long-temps que nous avons nous-mêmes ouvert les yeux sur l'abus des croisades? Et n'a-t-on pas cru jusqu'à nos jours que la religion est intéressée à défendre ces sortes de guerres? Tel est le sort des préjugés : ils s'établissent dans des temps d'ignorance, ils durent encore lorsque la lumière a dissipé les ténèbres, et il faut des siècles pour les détruire.

1096. Premières expéditions des croisés.

La guerre commença par des brigandages, que commirent en Hongrie et en Bulgarie quatre-vingt mille hommes qui marchoient sous les ordres de Pierre l'Hermite et de Gautier *Sans-avoir :* mais ils furent presque tous exterminés par les Chrétiens, sur qui ils avoient voulu faire l'essai de

leurs armes; et les deux chefs n'en sauvèrent qu'un petit nombre, avec lequel ils vinrent camper aux environs de Constantinople. Les Hongrois, voyant ensuite arriver une autre multitude de pélerins qui portoient des croix rouges, les prirent à ce signe pour des brigands; et sans autre examen ils les massacrèrent. Cette troupe étoit conduite par un prédicateur Allemand. Deux cent mille hommes, sans chef, marchèrent sur les traces de ces premiers. Ils égorgèrent les Juifs qu'ils trouvèrent à Mayence, à Cologne, à Worms, etc., et gagnèrent les indulgences en Hongrie, où ils périrent comme ceux qui les avoient précédés. Voilà les expéditions de la première année.

L'Asie mineure fut le tombeau des croisés qui étoient arrivés jusqu'à Constantinople. Un nommé Rainaud, qui étoit à la tête d'une troupe d'aventuriers Allemands et Lombards, en fit bientôt des martyrs ou des esclaves; et, renonçant lui-même aux indulgences, il embrassa le mahométisme pour conserver ses jours. Gautier Sans-avoir ayant perdu la vie dans un

combat, les Turcs passèrent au fil de l
tous ceux qui l'avoient suivi, réservant
ment pour leurs sérails les enfans, les j
filles et les religieuses. Enfin Pierre,
le secours des généraux de l'empereur
reconduisit à Constantinople les débr
sa horde, c'est-à-dire, trois mille homm

Cependant plus de quatre cent mille
mes étoient arrivés à Constantinople.
juger par les noms, ce ne sont pas des a
turiers qui les commandent. Ils ont
chefs Godefroi de Bouillon, duc de Lo
ne; Raimond, comte de Toulouse; Rol
comte de Flandre; Robert, duc de Nor
die; Étienne, comte de Chartres et de B
Hugues, frère de Philippe; Boémond, fi
Robert Guiscard; Adhémar, évêque
Puy, que le concile de Clermont a
nommé chef de cette entreprise, et
multitude d'autres seigneurs.

Autre expédition dont les chefs sont des seigneurs qui ont engagé leurs domaines.

Pour fournir aux frais de ce pélerina
Robert, duc de Normandie, et fils a
de Guillaume le Conquérant, engagea
duché à son frère Guillaume II, qui
avoit déjà enlevé l'Angleterre. Les autr
pour la plupart, avoient aussi engagé le

domaines, et plusieurs même les avoient rendus; abandonnant les états qu'ils avoient en Europe, pour en aller fonder d'autres en Asie. On eût dit que ces héros, comme Alexandre, ne se réservoient que l'espérance : ils ne lui ressembloient qu'en cela. C'étoit ordinairement le clergé qui achetoit les terres qu'on vendoit pour entreprendre cette guerre de religion.

Quelques-uns de ces seigneurs, n'ayant rien, profitoient du délire général pour réaliser leurs espérances. Tel étoit Boémond à qui les états de Robert Guiscard auroient dû appartenir : mais Roger son frère s'en étoit rendu maître.

Alexis Comnène, attaqué tout-à-la-fois en Asie par les Musulmans, et en Europe par les Tartares, avoit demandé du secours au pape; et, ses ambassadeurs s'étant trouvés à Plaisance quand on s'occupoit d'une croisade, il paroissoit avoir trouvé en Occident les dispositions qu'il souhaitoit. Mais il fut alarmé lorsqu'il vit ses états inondés d'une si grande multitude sans discipline. Il craignoit que Boémond, qui lui avoit déjà fait la guerre, ne portât ses vues

Alexis Comnène, empereur de Constantinople, se hâte de faire passer les croisés en Asie.

sur le trône de Constantinople : il con
soit d'ailleurs l'ambition des papes,
jalousie contre le patriarche Grec, e
droits qu'ils s'arrogeoient sur les roya
schismatiques. En effet les croisés se
duisirent comme en pays ennemi; ils
mirent toutes sortes de désordres. L'év
du Puy vouloit même que l'on comm
par le siège de Constantinople, et Boé
appuya cet avis : mais Alexis fut
habile pour détourner l'orage dont il
menacé. Il engagea même les croisés
prêter hommage pour toutes les terres
conquerroient; et il se hâta de leur fo
les moyens de passer en Asie. L'armée
alors de cent mille hommes de chev
de six cent mille hommes de pied, en
tant les femmes pour des hommes. C
beaucoup plus qu'il ne falloit pour
quérir l'Asie mineure, la Syrie et l'Eg
si dans cette multitude il y eût eu
discipline, des soldats et des généraux

Siège de Nicée, qui se rend à l'empereur Alexis.

On commença la guerre par le siè
Nicée. Cette place fit une si grande
tance, que les assiégeans, rebutés,
loient de se retirer. Cependant on f

ouveaux efforts : la brèche fut ouverte ; et n alloit donner l'assaut, lorsqu'un officier 'Alexis, ayant persuadé aux habitans de e rendre à son maître, enleva cette con- 1097.
uête aux croisés.

Kilidge Arslan régnoit alors dans l'Asie mineure. Il avoit perdu une bataille pendant le siège. Il en perdit encore une ; et, considérant alors que ces Européens n'avoient pas dessein de s'établir dans ses états, il prit le parti de ne plus s'opposer à leur passage. Kilidge Arslan, battu deux fois, cesse de s'opposer au passage des croisés.

On s'apperçut bientôt que les croisés se divisoient par des vues particulières, et que chacun d'eux, songeant à former quelque part de nouveaux établissemens, la Terre Sainte n'étoit plus que le prétexte de la guerre. Ils s'engagèrent imprudemment dans des chemins où la disette d'eau et de vivres en fit mourir un si grand nombre, que, lorsqu'ils arrivèrent près d'Antioche, l'armée étoit réduite à moins de la moitié. La plus grande partie de leur armée perit dans les chemins.

Il y avoit neuf mois qu'on assiégeoit cette place, lorsqu'on pouvoit s'en rendre maître par les intelligences que Boémond s'étoit ménagées : mais il vouloit aupara- Siège d'Antioche.

vant qu'on promît de la lui céder
comte de Toulouse, qui la voulai
lui-même, s'y opposoit. Cependant l
diminuoit tous les jours par les m
qu'occasionnoient les pluies, la ch
la famine. Un grand nombre de c
las de souffrir, s'étoit déjà même
et un des généraux du sultan de Pers
noit deux cent mille hommes au s
d'Antioche. Il fallut donc accorder
mond tout ce qu'il vouloit, malgré
positions du comte de Toulouse, et l
fut prise : mais il restoit à forcer l
delle, et à se défendre contre les l

Les croisés, tout-à-la-fois assiége
assiégés, se trouvèrent dans la plus
situation : ils manquoient de tout. De
même abandonnèrent l'entreprise, et
l'Hermite fut des premiers à pren
fuite.

Alors un prêtre, nommé Pierre B
lemy, publia que Jésus-Christ lui
révélé que, si les Chrétiens passoien
jours dans le jeûne et dans la priè
trouveroient le fer de la lance qui lui
percé le côté ; que par ce fer ils se

inqueurs de ses ennemis. Les croisés qui manoient de vivres n'eurent pas de peine à ner, et Barthélemy n'en eut pas davange à leur faire trouver un fer. Cependant chefs profitèrent de la confiance que tte fraude pieuse rendit aux soldats, et Perses furent vaincus.

Cette conquête ouvrit la Syrie aux croisés, i, après s'être assurés de plusieurs villes, rent mettre le siège devant Jérusalem. forcèrent cette place le quarantième r, égorgèrent tous les Musulmans sans tinction d'âge ni de sexe, cherchèrent ques dans les souterrains ceux qui se roboient à la mort, et se rendirent à pieds au saint sépulcre.

Prise de Jérusalem. 1099.

Godefroi de Bouillon fut élu roi de rusalem; mais le légat d'Aimbert, choisi ur patriarche, voulant cette ville pour i, prétendit qu'elle devoit être donnée à eu; et en effet il fallut la donner à Aimbert. Il ne resta presque à Godefroi un titre, pour lequel encore il voulut revoir l'investiture des mains du patriarche. est à remarquer que les croisés n'eurent int d'égard aux droits des évêques qu'ils

Godefroi de Bouillon est élu roi de Jérusalem : mais la ville est donnée au patriarche.

trouvèrent dans les villes conquises, et qu'ils ne se souvinrent pas non plus des engagemens qu'ils avoient contractés avec Alexis.

La division des Musulmans favorisoit les entreprises des croisés.

Les seigneurs qui n'eurent point de principauté en Asie repassèrent en Europe, et Godefroi resta avec trois cents chevaux et deux mille hommes d'infanterie. C'étoit bien peu pour se soutenir; mais la Syrie étoit divisée entre plusieurs souverains Musulmans, qui n'étoient pas moins ennemis les uns des autres qu'ils l'étoient des Chrétiens. Cette division avoit facilité les succès des croisés; et ces succès avoient répandu une consternation qui les faisoit paroître redoutables malgré leur foiblesse.

1099. Cependant Henri IV avoit fait rentrer les peuples dans le devoir.

Urbain mourut avant d'avoir su la prise de Jérusalem, et après avoir vu Henri se relever. Ce prince avoit des ressources dans l'adversité; et, sans son humiliation à Canosse, on auroit pu dire qu'il ne s'est jamais abattu. Une partie des peuples avoit ouvert les yeux, et plusieurs vassaux étoient revenus à lui; mais le clergé s'opiniâtroit dans la révolte. Henri néanmoins sut si bien manier les esprits dans une diète qui se tint

1099. à Mayence, que l'archevêque de cette ville

déposé parce qu'il osoit encore soutenir arti des rebelles. Dans une autre diète, ıe à Aix-la-Chapelle, Conrad fut déclaré abile à succéder à l'empire; et Henri, ond fils de l'empereur, fut élu roi des nains. Il jura de ne jamais prendre les ıes contre son père : précaution bien ınante, et qui devint inutile.

L'empereur parcourut ensuite l'Allema- , visitant les places, rendant la justice, olissant des tribunaux, et faisant des pour rétablir l'ordre autant que les onstances pouvoient le permettre.

Une source des désordres étoit l'abus le clergé faisoit de son autorité. Com- il s'étoit attribué à lui seul le droit de er les clercs, il les laissoit jouir de l'im- ité, ou il ne les condamnoit qu'à des nes légères pour les plus grands crimes; es laïcs étoient exposés aux excès de ces nmes, qui pouvoient tout et ne redou- nt rien. Henri fit un réglement qui com- noit trois articles; le premier, que les lésiastiques, accusés d'un crime capital, oient jugés par un tribunal composé d'é- ues et de seigneurs de la province; le

Mais ses soins, pour achever de rétablir l'ordre, se élèvent encore le clergé.

second, que les affaires ecclésiastiques, intéressoient tout le peuple, seroient médiatement portées à ce tribunal; le t sième, que, sans le consentement des é de la province, personne ne pourroit peler à la cour de Rome, quand mên y seroit cité par le pape. Une loi aussi j et aussi sage souleva les évêques et les bés, qui s'adressèrent à Pascal II, suc seur d'Urbain, et l'exhortèrent à la ca

Pascal l'excommunie.

Clément III étoit mort en 1100, a avoir été chassé par les armes de Pas et trois autres antipapes s'étoient succé et n'avoient fait que paroître. Le sch étoit donc fini, et Pascal, maître du siège, songeoit à marcher sur les trac Grégoire et d'Urbain. Il perdit un a en 1101 par la mort de Conrad: mais, me il en trouvoit un puissant dans le positions du clergé d'Allemagne, il r vela toutes les excommunications p contre l'empereur.

Il porte Henri V à se révolter contre son père.

Cet anathême fit alors peu d'impr sur les seigneurs allemands: mais Hen connoissoit le pouvoir de ces censure des esprits portés à la rebellion et au

tisme, entreprit d'en détourner les effets en publiant qu'il vouloit céder l'empire à son fils, et marcher lui-même au secours des Chrétiens de la Palestine. Ce dessein lui gagnoit déjà l'affection des peuples, et même encore d'une partie du clergé; et tout étoit tranquille lorsque le roi Henri se hâta de prendre les armes à la sollicitation de Pascal, qui l'exhortoit à secourir l'église, c'est-à-dire, à se révolter contre son père. Ce prince, soutenu par plusieurs seigneurs, se fit reconnoître dans la Saxe, et déclara dans un concile qu'il se soumettoit au saint siège, et qu'il étoit prêt de quitter les armes, si son père vouloit s'y soumettre. 1105.

L'empereur, ne voulant pas attendre que la révolte prît de nouvelles forces, convoqua une diète à Mayence, pour juger entre son fils et lui : le roi des Romains para ce coup. Comme il craignoit que cette assemblée ne lui fût pas favorable, il feignit de rentrer dans le devoir, allant à son père avec confiance, et le priant, les larmes aux yeux, d'oublier le passé. L'empereur trompé se livra à son fils, qui, l'ayant enfermé dans le château de Bingenheim, le fit déposer

Henri IV, trahi par son fils, est déposé et meurt.

à Mayence. Ce malheureux prince, éch
de sa prison, trouva des sujets fidelles à
logne et à Liège, même parmi le cl
qui combattit les prétentions de Rom
avoit une armée; plusieurs seigneur
l'empire étoient indignés de la condui
1106. son fils, et il pouvoit s'attendre à un
volution favorable, lorsqu'il mourut à
ge, dans la cinquante-sixième année d
âge, et dans la cinquante-deuxième d
règne.

CHAPITRE III.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, jusqu'à la seconde Croisade.

Henri premier, roi d'Angleterre.

GUILLAUME II, qui avoit tous les vices de son père, sans en avoir les vertus, étant mort en 1100, Henri Ier, troisième fils de Guillaume le Conquérant, profita de l'absence de Robert, son frère aîné, pour monter sur le trône d'Angleterre. Robert, à son retour, ayant fait de vains efforts pour recouvrer cette couronne, n'y songeoit déjà plus lorsque Henri lui déclara la guerre, lui enleva la Normandie, le fit prisonnier, et l'enferma dans un château pour le reste de ses jours.

Il renonce aux investitures qui lui sont contestées par Anselme, archevêque de Cantorbéri.

Les investitures troublèrent aussi l'Angleterre. Anselme, archevêque de Cantorberi, qui soutenoit hautement les prétentions de l'église, défendit de recevoir du roi les investitures; et Henri, qui fit saisir les

revenus de cet archevêque, fut sur le
d'être excommunié par le pape Pascal :
après une contestation d'environ trois
Anselme consentit que les prélats fi
hommage au roi, et ce prince se désist
droit de les investir.

Louis VI donne l'investiture de la Normandie à Clitton, fils de Robert.

Louis le Gros, roi de France, qui vo
avec inquiétude la puissance du roi d'
gleterre, donna l'investiture de la Nor
die à Guillaume Cliton, fils de Robe
qui au moins ce duché appartenoit. Ce
le sujet d'une guerre dont les succès fu
variés. Elle fut suspendue, elle recomme
à plusieurs reprises jusqu'à la mort de
ton, et elle continua encore, quoique
foiblement, jusqu'à celle de Henri, arr
1137. en 1135. Deux ans après le roi de Fra
mourut, lorsque Louis son fils épousa I
nore, qui lui apportoit en dot le duch
Guienne, un des plus grands domaine
la France.

Étienne, comte de Boulogne, est fait roi d'Angleterre, au préjudice de Mathilde.

Il y avoit plusieurs années que H
avoit fait prêter serment à Mathilde, sa
unique, à qui il fit ensuite épouser G
froi Plantagenet, comte d'Anjou. Ce pri
étoit fils de Foulques, qui avoit abando

ses états pour aller prendre possession de la couronne de Jérusalem.

Cependant les Normands et les Anglais mirent sur le trône Étienne, comte de Boulogne, petit-fils par sa mère de Guillaume le Conquérant. Ils oublièrent leur serment, parce qu'ils préférèrent un souverain auquel ils pouvoient faire la loi. En effet, Étienne assura par une charte les privilèges de la nation, et les immunités du clergé: privilèges et immunités qui seront la cause de bien des troubles; car le peuple voudra les conserver, les rois tenteront de les abolir, et les esprits seront toujours dans une méfiance réciproque.

Vainqueur de ses ennemis, il tente d'abaisser le clergé, qui le fait déposer.

Étienne ne tarda pas à l'éprouver. Les seigneurs se plaignirent qu'il ne remplissoit pas ses engagemens; ils prirent les armes; et le roi d'Écosse fit une irruption dans le Nord pour soutenir les droits de Mathilde: c'étoit au moins son prétexte.

Le roi d'Angleterre, actif et courageux, fit face à tous ses ennemis: il vainquit, et ses succès paroissoient lui promettre quelque repos lorsque, considérant les richesses, les troupes et les châteaux fortifiés des ec-

clésiastiques, il entreprit d'abaisser le c
gé, pour n'avoir pas à le craindre : ma
fut cité dans un synode par un de ses su
l'évêque de Winchester, légat du pape;
sur le refus qu'il fit de comparoître, l
volte devint si générale, qu'il fut dépos
mis aux fers.

Mathilde, qui ne ménage pas l'évêque de Winchester, est chassée, et Étienne rétabli.

Mathilde, qui sut profiter de cette c
joncture, monta sur le trône, fit bie
des mécontens, et eut sur-tout l'imp
dence de ne pas ménager l'évêque de W
chester. Ce prélat changea donc tou
coup : avec quelques excommunicati
prononcées contre les partisans de c
princesse, il rétablit Étienne, et Math
repassa la mer. Pendant ces troubles
l'Angleterre, la France avoit été assez t
quille sous Louis VII : il n'y avoit eu qu'
petite guerre, dans laquelle les troupes
roi ayant brûlé une église, ce prince c
ne pouvoir expier le péché de ses sold
qu'en faisant vœu d'aller brûler quelq
mosquées en Palestine : il se préparoit dc
à cette sainte expédition.

1124. La question des investitures continuoit de trou-

Cependant l'Allemagne et l'Italie
froient toujours les mêmes scènes. Henri

sur le trône, se hâta de promettre bler l'empire d'Allemagne.
béissance filiale au pape. Ce n'étoit
omettre beaucoup de sa part : aussi
ngea-t-il qu'à faire valoir ses droits.
u'il apprit que Pascal renouveloit
des conciles la défense aux laïcs de
r les investitures, il arma et passa les
. Le pape mit dans ses intérêts Ri- 1111.
II, prince de Capoue; et Roger II,
le la Pouille et de la Calabre.

paroît qu'en 1095 Philippe Ier, roi de Mauvais raisonnement de Pascal à ce sujet.
e, abandonna la solemnité de la crosse
l'anneau, afin de se soustraire aux
mêmes qu'Urbain II renouvela contre
investitures, dans le concile de Cler-
en Auvergne : mais, en renonçant à
cérémonie, les rois de France ne per-
t rien de leurs droits; car on ne pou-
rendre possession d'un bénéfice qu'en
d'un brevet qui tenoit lieu d'inves-
. Les évêques, qui avoient des fiefs,
nuoient de rendre hommage; et ceux
n'en avoient pas prêtoient serment de
ité : Urbain même parut s'être prêté à
ccommodement. Pascal II se montra
difficile; confondant l'église avec les

biens temporels dont elle jouit, il tro
que les investitures rendoient la mo
Jésus-Christ tout-à-fait inutile. Car, d
il, il est mort pour racheter son ég
pour lui rendre la liberté : or elle est
la servitude si un évêque ne peut pas
élu sans le consentement de l'empereu
s'il doit être investi par la crosse et par
neau. C'est-à-dire, selon ce pontife,
l'église ne peut être libre qu'autant qu
évêques cesseront d'être sujets, et que, p
qu'ils sont indépendans du souverain
le spirituel, ils doivent l'être dans to
reste.

Fausse démarche de ce pontife.

Pascal prétendoit plus encore : il s
noit que les évêques dérogeoient à leu
ractère lorsqu'ils prêtoient serment d
délité à leur souverain légitime, parce
leurs mains, consacrées au corps de J
Christ, se souilloient entre les mains e
glantées des princes laïcs. Il se prêta n
moins à un accommodement bien étra
car, Henri V ayant renoncé au droit
vestir les évêques et les abbés, il ren
pour le clergé d'Allemagne aux régales
comprenoit alors sous ce nom tous les

qui doivent hommage, et tous les
ges des feudataires. En conséquence
nna aux évêques et aux abbés de
à l'empereur les duchés, les comtés,
quisats, les châteaux, les monnoies,
ices, etc. C'étoit les ruiner : mais
n'étoit pas fâché de les sacrifier à
tentions. Il me paroît qu'il s'aveu-
ir ses vrais intérêts ; car la ruine du
d'Allemagne n'étoit certainement
e chose avantageuse au saint siège.
ès ces préliminaires, Henri vint à
; jugeant qu'il gagnoit assez, si le
ivoit lieu; et qu'il rentreroit dans ses
s'il n'étoit pas exécuté. La cérémonie
ronnement étoit le moment critique
devoit s'expliquer, et le traité alloit
entôt conclu ou rompu.

évêques d'Allemagne s'opposèrent à ité où l'on disposoit de leurs biens: seillèrent à l'empereur de faire ar- e pape, qui ne le vouloit plus cou- ; et Pascal fut saisi avec ses cardi- et emmené hors de Rome.

Pascal, saisi, cède les investitures à l'empereur.

allut se rendre aux menaces d'un , dont on connoissoit le caractère

1111. violent. Le pape rendit donc les invest à l'empereur, jura de ne jamais l'inq à ce sujet, de ne prononcer jamai thême contre lui, de l'aider de bon à conserver sa couronne; et il donn bulle pour servir de titre à la conc qu'il lui faisoit. Henri rendit la lib ses prisonniers, et retourna en Allen

Plusieurs conciles annullent cette cession.

Aussitôt un concile, tenu à Rom nulle la bulle comme extorquée. Le jugement est ensuite confirmé dans autres, qui s'assemblent à Latran. C clare que c'est une hérésie de croir investitures données par les laïcs ; agite même, comme une question pape qui les a accordées n'est pas h que. Pascal approuva tout, excepté dernière question. D'ailleurs, fidelle sermens, il ne permit pas à ces conci prononcer anathême contre l'empe mais il approuva que d'autres, où il n pas, l'eussent excommunié. C'est ainsi l'aidoit de bonne foi à conserver sa ronne.

Nouveaux troubles.

Ces excommunications produisirent effet, c'est-à-dire, des révoltes; et

mirent Henri dans la nécessité de terminer cette longue querelle. C'est à quoi il réussit sous le pontificat de Calixte II, qui avoit succédé à Gélase II, successeur de Pascal. Je passe sur bien des circonstances; mais la conclusion va vous faire connoître ce que c'étoit que la politique tant vantée des Romains.

Comment la question des investitures est terminée.

Pour peu que les disputes durent, ou même souvent sans qu'elles durent, on fait de mauvais raisonnemens, et, perdant de vue l'état de la question, on oublie le principal, pour s'arrêter sur des accessoires.

Il y avoit deux choses à considérer; l'une, l'investiture en elle-même, que Grégoire, Victor et Urbain avoient absolument condamnée; l'autre, la cérémonie avec laquelle elle se faisoit, et qui consistoit à donner la crosse et l'anneau, comme symbole de la dignité. Or Pascal, considérant cette cérémonie, crut avoir trouvé un argument sans réplique : car, disoit-il, celui qui donne le symbole d'une puissance ecclésiastique donne la puissance ecclésiastique même; il paroît au moins y prétendre. L'empereur usurperoit donc sur le sacerdoce, s'il

donnoit l'investiture d'un bénéfice; et peut-on penser, sans être hérétique, qu'un laïc puisse jouir d'un pareil droit?

Ce mauvais raisonnement, qu'on ne cessa de répéter comme victorieux, trompa Calixte II, qui ne vit plus dans les investitures que la cérémonie de la crosse et de l'anneau. Cette erreur fut heureuse : car l'empereur, voyant qu'on s'arrêtoit à la crosse et à l'anneau, fit offrir au pape de renoncer à cette cérémonie, et de ne donner désormais les investitures qu'avec le sceptre. Calixte crut avoir tout gagné : il félicita Henri de son obéissance à l'église : ses légats le reçurent à la communion : on donna l'absolution à tous ceux qui avoient eu part au schisme; et le traité qu'on fit fut confirmé dans le concile de Latran, tenu l'année suivante.

1123. Cependant, par ce traité, on reconnoissoit que les abbés et les évêques seroient élus en la présence de l'empereur; qu'ils seroient investis par le sceptre; et qu'ils seroient tenus à remplir tous les services des fiefs. Henri conservoit donc les principaux droits qu'on lui avoit auparavant contestés; et il sembloit qu'on n'eût disputé

n'alors que sur les mots de crosse et neau. Il est assez singulier de voir se iiner de la sorte un démêlé qui duroit iis plus de cinquante ans, et qui avoit é tant de désordres dans l'église et dans pire.

uoiqu'il fût temps de mettre fin à cette heureuse dispute, on reproche à Henri V oir fait un traité honteux. Je ne vois pourquoi : à la vérité, il consentit à er aux chapitres l'élection libre des ues et des abbés; mais auparavant il ommoit proprement ni aux évêchés, ix abbayes. Il n'en disposoit que parce tant présent aux élections par lui-même ar ses envoyés, il déterminoit les suf- es. Or elles se feront encore en sa pré- e, les élus tiendront encore de lui les , ils seront tenus à l'hommage, à tous ervices des feudataires, sous peine de lre leurs fiefs : avec de l'adresse, il ra donc disposer des bénéfices comme aravant. Cependant Calixte II a aban- né les prétentions de Grégoire VII, de or III, d'Urbain II et de Pascal II. Car il n'est pas douteux que, sous pré-

texte de la vaine cérémonie de la crosse et de l'anneau, tous ces papes avoient voulu enlever aux empereurs le droit d'investir les ecclésiastiques; et c'étoit pour se mettre à l'abri de leurs censures que Philippe Ier avoit eu la sagesse de renoncer à cette cérémonie. Heureusement Calixte II n'eut pas la même politique qu'eux. Jaloux de terminer cette vieille querelle, il prit la question dans son véritable sens, et il a montré plus de bonne foi que ses prédécesseurs.

1125. Lothaire succède à Henri V.

Henri étant mort deux ans après, les Allemands, qui ne vouloient pas que l'empire devînt héréditaire, refusèrent leurs suffrages à ses neveux, Frédéric et Conrad, et donnèrent la couronne à Lothaire II, comte de Supplembourg. Les deux princes exclus eurent néanmoins assez de partisans pour exciter une guerre civile : heureusement elle ne fut pas longue, et ils se désistèrent. L'Italie n'étoit pas sans troubles.

1124. Schisme à Rome.

Calixte eut tout-à-la-fois deux successeurs, Célestin II, qui fut bientôt abandonné, et Honorius II, qui resta maître du saint siège.

e toute la race de Tancrède de Haute-
, il ne restoit plus en Italie que Ro-
I, comte de Sicile, qui, en 1112, avoit
à ses états la principauté de Capoue,
duché de la Pouille, et qui, quelques
es après, se fit couronner roi.

Honorius II fait marcher une croisade contre un prince chrétien.

ers le même temps Boémond étoit
t prince d'Antioche, laissant un fils
nême nom, qui succéda à sa princi-
é, et une fille qu'il recommanda à
crède son neveu, un des héros de la
e Sainte.

oger n'ayant pas demandé l'investi-
, Honorius l'excommunia jusqu'à trois
mais il semble que les excommunica-
étoient moins redoutables quand on
oyoit de près : car le pape fut obligé de
marcher une armée contre ce prince.
r se tint sur la défensive, sachant que
mées du saint siège se dissipoient aussi
ement qu'elles s'assembloient : en effet,
nauvais temps refroidirent le zèle des
ts, et le pape se trouva sans troupes,
qu'il eût promis la rémission de tous
és à ceux qui mourroient dans cette
dition, et la moitié de l'indulgence à

ceux qui n'y mourroient pas : on se contenta de cette moitié.

Voilà la première croisade contre un prince chrétien. Lorsque les princes de l'Europe se croisoient peu auparavant contre les infidelles, ils ne prévoyoient pas qu'on se croiseroit si tôt contre eux. Mais les papes, jaloux des intérêts du saint siège, savent profiter de tous les moyens qui se présentent. Ce nouvel abus des indulgences causera de grands désordres.

Schisme à Rome. Après la mort d'Honorius, il y eut encore deux papes ; Anaclet II, qui resta maître du saint siège, parce qu'il eut pour lui le peuple ; et Innocent II, qui se retira en 1130. France, où S. Bernard le fit reconnoître dans un concile. Ce saint lui ménagea même la protection de Lothaire ; et ce prince, deux ans après, vint à Rome, mit Innocent sur la chaire apostolique, reçut de lui la couronne impériale, et repassa les Alpes.

Le schisme occasionne une guerre. Cependant Anaclet étoit reconnu et soutenu par le roi de Sicile, qui avoit reçu de lui une investiture plus étendue que d'aucun autre pape ; car elle comprenoit même le duché de Naples, qui appartenoit encore

aux empereurs d'Orient. Innocent fut donc forcé de céder une seconde fois, et Lothaire revint en Italie pour le rétablir, et pour enlever la Pouille et la Calabre au roi de Sicile. Des succès rapides avoient soumis plu- 1136.
sieurs provinces à l'empereur, lorsque la prise de Salerne fut le sujet d'une contestation entre lui et le pape, qui prétendoit que cette ville appartenoit au saint siège. Lothaire, moins vif pour les intérêts d'Innocent, songea à retourner en Allemagne; 1137.
et confia le soin de ses conquêtes au duc Rainolfe : il mourut en chemin.

Tout changea : Roger reparut avec la victoire; il reprit toutes les provinces qui lui avoient été enlevées : Naples même se soumit; et le pape, qui avoit osé se mettre à la tête d'une armée, fut fait prisonnier. Touché de la manière dont il fut traité par 1138.
son vainqueur, il lui donna l'absolution, et l'investit du royaume de Sicile. Le schisme même finit : car Victor IV, qui avoit succédé à Anaclet, se désista volontairement.

Conrad III, duc de Franconie, et neveu de Henri V, ayant succédé à Lothaire, se

Innocent II et Roger de Sicile suscitent une guerre contre

Conrad III, empereur de Lothaire.

plaignit du traité que le roi de Sicile venoit de faire avec le pape, parce qu'il pensoit que les états de ce prince devoient relever de l'empire. Innocent et Roger craignirent qu'il ne portât ses armes en Italie : pour l'en détourner, ils suscitèrent une guerre civile en Allemagne, et donnèrent des secours à Welf, ou Guelphe, qui avoit des droits sur la Bavière et sur la Saxe : mais, après plusieurs combats, le duc de Guelphe, retiré dans un château, fut contraint
1140. de se rendre à discrétion. La duchesse, qui craignit les effets du courroux de l'empereur, fit demander un sauf-conduit pour elle et pour toutes les femmes, avec permission d'emporter ce qu'elles jugeroient à propos; et, la chose étant accordée, elles sortirent chargées de leurs maris, comptant les soustraire par cette ruse à la colère de Conrad. Une action si généreuse n'empêcha pas les généraux de conseiller de punir les rebelles; mais Conrad pardonna, faisant une paix sincère avec les maris, et comblant les femmes d'éloges.

Troubles à Rome : le peuple se soulève contre le pape.

Innocent, mort en 1143, eut pour successeur Célestin II, qui mourut cinq mois

après avoir été élu, et Luce II, qui ne survécut pas une année entière à son élection. Sous ce dernier pontificat, les Romains entreprirent de rétablir la république, signifiant au pape qu'un prêtre ne devoit pas s'ingérer dans le gouvernement de l'état; et on prétend que Luce fut tué d'un coup de pierre, lorsqu'il commandoit lui-même ses troupes contre les sénateurs. Eugène III, qui lui succéda, soumit le peuple avec des soldats et des excommunications. Toute l'Italie fut alors tranquille : l'Allemagne l'étoit encore, et le pape profita de ce temps de calme, pour faire prêcher une nouvelle croisade. 1144. 1146.

CHAPITRE IV

Seconde Croisade.

Armées de croisés exterminées.

DÈS l'année 1100, les succès exa
de la première croisade armèrent pl
deux cent mille hommes Italiens,
mands et Français, qui périrent dans l
mineure, au milieu des montagnes
déserts et des ennemis. Le peu qui éch
revint à Constantinople; et Hugues, frè
Philippe I, qui avoit encore voulu ét
cette expédition, mourut à Tarse.

Le sultan Arslan avoit à peine exter
cette multitude, qu'il en parut une
velle beaucoup moins considérable,
extermina de la même manière. Elle
de quinze mille hommes, sans compte
femmes. Le comte de Nevers, qui la c
mandoit, se sauva seul à Antioche. I
jours après, cent soixante mille eure
même sort; et le comte de Poitou alla j
dre le comte de Nevers avec un seul écu
Il ne pouvoit guères arriver dans la T

Sainte que de petites troupes, qui marchoient plutôt en pélerins qu'en soldats. C'est avec ces secours que les Chrétiens s'y soutenoient : cependant ils en reçurent par mer un plus considérable en 1124 : car les Vénitiens vinrent former avec eux le siège de Tyr : mais il fallut leur faire part de cette conquête.

Les Chrétiens auroient été chassés de la Palestine, si les Musulmans avoient pu oublier leurs querelles pour se réunir contre l'ennemi commun. Cependant ils s'affoiblissoient, et faisoient tous les jours de nouvelles pertes : c'est ce qui excita le zèle d'Eugène.

S. Bernard, que les puissances consultoient, qui menaçoit les rois (1), qui donnoit même des leçons aux papes, qui remuoit l'Europe par la force de son imagination, et qui, gémissant sous le poids des affaires, se reprochoit d'avoir quitté la vie d'un moine sans en quitter l'habit, se chargea de prêcher la croisade. Croisade prêchée par S. Bernard.

(1) Il menaça Louis le Gros d'écrire au pape contre lui, et il écrivit en effet.

Louis VII, saisissant l'occasion d'accomplir un vœu qu'il avoit déjà fait, convoqua les seigneurs et les évêques à Vezelai en Bourgogne. Au milieu d'une plaine, remplie d'une multitude immense, Bernard, élevé sur un échafaud, harangua au nom de Dieu, dont il se croyoit l'organe et l'interprète, et promit les plus grands succès. Louis donna l'exemple, les seigneurs le suivirent, et tout le peuple n'eut qu'un cri: *La croix! la croix!* Quoiqu'on en eût préparé une grande quantité, il n'y en eut pas assez, et Bernard, dit-on, mit son habit en morceaux pour y suppléer.

Dans une autre assemblée, où l'on traita des moyens de faire réussir cette entreprise, un des plus applaudis fut de prendre Bernard pour généralissime des armées. Il eut la sagesse de s'y refuser; et, se contentant d'augmenter le nombre des généraux et des soldats, il alla prêcher en Allemagne, et donner la croix à l'empereur.

Suger, abbé de S. Denis et ministre de Louis, fut chargé de la régence du royaume; et la France fut heureuse que ce moine restât lorsque le roi s'éloignoit. C'étoit un

homme éclairé. Il fit tout ce qu'il put pour détourner son maître de cette entreprise; mais les prophéties de S. Bernard eurent plus de puissance que les conseils du sage ministre. On comptoit si fort sur les croisades, et on les croyoit un moyen si propre à répandre la religion, que, vers le même temps, Eugène III fit prendre les armes dans le Nord contre les nations idolâtres, comme s'il falloit détruire les peuples pour les faire Chrétiens : cette mission n'eut pas de grands succès.

1147. Mauvais succès des croisés.

Les croisés prirent leur route par Constantinople, chemin tracé par tant de cadavres. Contre l'avis de ceux qui réfléchissoient sur la première croisade, le parti le moins prudent fut préféré. Les armées paroissoient si belles, qu'on croyoit déjà les prophéties accomplies. Il y avoit dans chacune soixante-dix mille gendarmes, une cavalerie légère encore plus nombreuse : on ne compta pas les fantassins.

Conrad, arrivé le premier à Constantinople, passa le Bosphore. Ensuite il s'embarrassa parmi des rochers, où il laissa les neuf dixièmes de ses troupes. Le roi de

France, qui le suivit, prit une route semblable, fut battu comme lui, et ils arrivèrent tous deux à Antioche avec les débris de leurs armées. On a dit que Manuel Comnène, empereur grec, les avoit trahis; cela peut être : les croisés, sur-tout, aimoient mieux le croire que d'avoir à se reprocher leur imprudence. Mais, si l'empereur grec vouloit leur perte, il n'avoit qu'à l'attendre; il n'étoit pas nécessaire qu'il y contribuât. Ce qu'il y a de vrai, c'est que, dans le camp des Français, on proposa, comme dans la première croisade, de commencer la guerre contre les Musulmans par la prise de Constantinople, la seconde ville de la chrétienté; et ce fut encore un évêque qui ouvrit cet avis. Le père Daniel trouve même que la proposition étoit fort prudente et fort juste.

Baudouin III, roi de Jérusalem, Conrad et Louis, mirent le siège devant Damas, et le levèrent bientôt, ayant été trahis par les Chrétiens de la Palestine. Les croisés les trouvèrent divisés, et vécurent avec eux dans une grande méfiance; ce fut tout le succès de cette entreprise.

1148. Conrad revint le premier. Louis le suivit

après avoir passé les fêtes de pâques à Jérusalem. Tous deux s'embarquèrent avec leur monde, et n'eurent pas besoin de beaucoup de vaisseaux.

Il n'y eut encore qu'un cri; mais ce fut contre S. Bernard, qui fit son apologie, en rejetant les mauvais succès sur les crimes des croisés. Il auroit bien pu prévoir ces crimes sans être prophète.

Quoi qu'aient dit les croisés de Manuel Comnène, il étoit digne du trône à bien des égards; il remporta de grands avantages sur les Dalmates et les Hongrois, qu'il força de recourir à sa clémence. Il humilia le sultan d'Iconium. Il se rendit redoutable à Noradin, sultan d'Alep, alors le plus puissant des princes musulmans : il l'obligea de rendre la liberté à six mille croisés, tant français qu'Allemands ; et il reconquit plusieurs provinces en Asie. Il semble que les princes d'Occident auroient pu subjuguer les Mahométans, si, au lieu d'abandonner leurs états, ils eussent seulement envoyé des soldats à Manuel. Ils en étoient bien éloignés. Ceux même qui étoient établis en Orient, et qui auroient dû par les

Manuel Comnène.

traités lui rendre hommage, commirent, au contraire, des hostilités contre l'empire. Telle fut Renaud de Chatillon, prince d'Antioche : aussi fut-il obligé de se rendre au camp de l'empereur, la tête découverte, les bras et les pieds nus, la corde au cou, et de se prosterner devant son vainqueur, qui voulut bien lui donner la paix. La guerre que fit Manuel par ses généraux contre le roi de Sicile fut variée de succès et de revers. Ses dernières expéditions contre le sultan d'Iconium furent moins heureuses. Il fit une grande faute en abolissant la marine parce qu'elle coûtoit trop à entretenir. Il mourut en 1180, dans la trente-huitième année de son règne.

CHAPITRE V.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, jusqu'à la troisième Croisade.

SUGER avoit gouverné la France avec autant de prudence que de fermeté, et tout avoit été tranquille ; il mourut, et Louis se hâta d'accomplir un dessein dont ce sage ministre l'avoit détourné. Sous ce prétexte qu'Éléonore, qui lui avoit donné des sujets de mécontentement, étoit sa parente, il fit casser son mariage dans un concile : divorce qui enleva la Guienne à la couronne. Quelques semaines après, Henri Plantagenet épousa cette princesse. Devenu dès-lors un vassal redoutable à la France, il entreprit encore de faire valoir les droits que Mathilde, sa mère, lui donnoit au royaume d'Angleterre. Tout lui réussit : Étienne, forcé par la noblesse et le clergé, le reconnut pour son successeur, à l'exclusion de son propre fils.

Henri Plantagenet, roi d'Angleterre.

1152.

1154. Étienne mourut l'année suivante. Hen
II assura sa puissance en Angleterre ; vi
en France rendre hommage, pour la No
mandie, la Guienne, le Poitou, l'Anjou
la Touraine et le Maine ; acquit le com
de Nantes par la mort de son frère Geoffro
entreprit de faire valoir ses droits sur
comté de Toulouse ; et eut toujours que
ques démêlés avec Louis, jusqu'en 116
La paix se fit alors entre les deux couronne
Mais Henri se fit un ennemi, en nomma
Thomas Becket, son chancelier, à l'arch
vêché de Cantorberi.

Thomas Becket défend les prétentions du clergé.

A peine Becket fut archevêque, qu'
renvoya les sceaux, embrassa une vie au
tère, se déclara le défenseur des privilèg
que le clergé s'attribuoit, et prétendit, e
conséquence, que les clercs ne pouvoie
être jugés par les tribunaux laïcs. C'éto
en quelque sorte leur donner le privilège d
l'impunité, car il y avoit alors en Angl
terre à-peu-près les mêmes abus que no
avons remarqués en Allemagne.

Assemblées qui défendent les droits de la couronne.

Henri convoqua une assemblée, où i
proposa que personne ne pourroit porte
des appels à Rome, sans le consentemen

souverain; qu'aucun évêque n'y pourit aller, quand même il seroit cité par le pe, s'il n'en avoit obtenu la permission roi; que, sans le consentement du prince, cun vassal, ni aucun officier de la couune, ne pourroit être excommunié; que s les ecclésiastiques, accusés d'un crime pital, seroient jugés par les cours royales; que les affaires ecclésiastiques, qui pouient intéresser la nation, seroient immétement portées aux cours laïques. Ces glemens furent approuvés dans cette asmblée, et confirmés dans une seconde. s barons ne firent aucune difficulté; mais évêques ne se rendirent qu'aux instances plus vives. Cependant le pape Alexandre I ayant condamné ces articles comme ntraires aux immunités de l'église, Becket repentit de les avoir signés, et en fit nitence.

Becket, poursuivi, se réfugie en France.

Se voyant soutenu par Alexandre, il réta vivement au roi et à la nation. Abanonné néanmoins du plus grand nombre s évêques, il fut poursuivi avec la même aleur: on l'accusa de péculat, de parjure, rebellion: ses biens furent saisis, et les

pairs le condamnèrent à la prison. Be
qui avoit refusé de comparoître devan
juges, parce qu'il prétendoit n'en po
avoir d'autres que le pape, sortit du roy
et se retira en Flandre, d'où il pas
France. Louis l'accueillit, charmé d'
tenir des troubles en Angleterre, (
considérant pas qu'en autorisant les p
tions de l'archevêque de Cantorberi
autorisoit de semblables dans son cle

Rappelé et réconcilié, il est assassiné.

Becket, fait légat du saint siè
Angleterre, employa les censures,
mina des excommunications, des inter
et menaça même le roi. Henri, de
côté, ordonna d'emprisonner les p
de ceux qui avoient suivi Becket; de s
les biens des ecclésiastiques qui étoient
les intérêts de cet archevêque; de p
sévèrement ceux qu'on trouveroit m
d'excommunications contre quelque p
culier, et il fit supprimer le denie
S. Pierre. Les troubles duroient et c
soient depuis neuf ans; et des légats,
voyés par le pape, n'avoient rien termi
lorsqu'une maladie donna des scrup
au roi, qui n'avoit pas assez de lumi

pour démêler la justice dans une affaire de cette nature. On se réconcilia donc. L'archevêque revint en Angleterre : il fut rétabli dans le même état où il étoit avant cette contestation, et tous ses partisans rentrèrent dans leurs biens. Mais, comme il refusa de lever les excommunications qu'il avoit prononcées contre quelques prélats, ils s'en plaignirent au roi ; et ce prince, impatient de trouver tant de résistance, eut l'imprudence de s'écrier : Personne ne me délivrera-t-il d'un sujet qui me donne plus de peine que tout le royaume ensemble ? Becket fut assassiné dans l'église de Cantorberi.

Le roi, pénétré de douleur, se reprocha vivement une parole échappée par imprudence. Il envoya des ambassadeurs au pape pour se justifier, et il offrit de se soumettre au jugement que les légats du saint siège prononceroient contre lui. On lui donna donc pour pénitence d'entretenir deux cents soldats pour servir pendant une année dans la Terre Sainte ; d'y aller lui-même, si le pape le lui ordonnoit ; d'abolir les coutumes qu'il avoit voulu introduire

1170. Pénitence de Henri.

au préjudice de l'église; de réformer, vant les conseils du pape, celles qu'il a trouvées établies; de restituer les biens églises; enfin d'aller nus pieds au tomb de Becket, et d'y recevoir la discipline mains des moines : il obéit.

1173. Révolte de ses fils.

Presque aussitôt après, il eut d'au chagrins par la révolte de ses fils, He Richard et Geoffroi, à qui Louis do des secours. Mais, ayant forcé le ro France à la paix, les princes rebelles rent contraints de se soumettre, et d'a recours à la clémence de leur père. Ce dant ils songeoient encore à reprendre armes, lorsque leurs mesures furent r pues par la mort de Henri le Jeune.

1180. Sa mort.

Louis VII étant mort deux ans aupa vant, et Philippe II, son fils, qui étoit mo sur le trône, ne cherchoit que l'occas d'enlever au roi d'Angleterre les provin qu'il avoit en France. Après des hostili sans succès, il réussit à soulever Richar et Henri mourut de chagrin, soit de la volte de son fils, soit d'un traité désavan tageux, auquel il fut forcé. Richard l succéda.

Il y avoit déjà quelques années qu'Héraclius, patriarche de Jérusalem, étoit venu en Europe prêcher une croisade, et que Richard et Philippe s'étoient engagés à marcher au secours des Chrétiens de la Palestine. Impatiens d'accomplir leur vœu, ces deux rois firent la paix, et marchèrent ensemble contre les Infidelles. Afin même de fournir aux frais de cette entreprise, Richard aliéna tous les domaines de sa couronne, et vendit plusieurs places au roi d'Écosse.

Philippe-Auguste et Richard partent pour la Palestine.

L'empereur Conrad III étoit mort en 1152, et son neveu Frédéric Ier, surnommé Barberousse, lui avoit été donné pour successeur. Alors de nouveaux désordres naissoient des désordres précédens. Plusieurs villes de Lombardie, secouant le joug de l'empire, s'érigeoient en républiques. On ne savoit point encore à Rome à qui appartenoit la souveraineté, et c'étoit un sujet de discorde entre le pape, qui vouloit dominer, et le peuple, qui vouloit être libre. Enfin en Allemagne, où les droits n'étoient pas mieux réglés, les prétentions armoient continuellement les vassaux les uns

Frédéric Barberousse avoit succédé à Conrad III.

contre les autres. Ce règne sera donc agité : mais il mettra dans un plus gr jour l'activité, le courage et la sagesse Frédéric.

Son couronnement. 1155. Après avoir tenu une diète, et rétab tranquillité en Allemagne, Frédéric p les Alpes, soumit rapidement les pri pales villes de Lombardie, et accorda secours au pape Adrien IV, que le pe avoit contraint de sortir de Rome.

Cependant il ne pouvoit pas y avoir confiance entière entre un empereur d' lemagne et un pape : ils se craignoient même que l'intérêt commun les forçoit réunir. Ainsi leur entrevue fut précé d'une négociation, où le pape promit couronner Frédéric, et où Frédéric jura conserver au pape la vie, les membres, liberté, l'honneur et les biens. C'étoit pareil cas la formule des sermens. Il bien étrange de se croire obligé d'exiger pareils sermens de ceux à qui on deman des secours; et cela seul suffiroit pour fa connoître les mœurs de ce siècle.

Adrien, ayant été conduit à la tente l'empereur, se trouva fort embarrassé;

voit comment descendre de cheval,
que Frédéric refusa de tenir l'étrier.
cendit pourtant : mais il refusa le
de paix à ce prince, jusqu'à ce qu'il
: rendu les honneurs dus au succes-
lu chef des apôtres. Frédéric, après
informé des usages, consentit à ser-
écuyer le lendemain au pape : il s'y
rt mal-adroitement, s'excusant sur ce
t emploi étoit nouveau pour lui.
peuple Romain avoit aussi ses pré-
is. Il croyoit être encore ce qu'il avoit
trefois, quoiqu'il sût à peine ce qu'il
ité. Le sénat fit donc offrir à Frédéric,
s ambassadeurs, sa bienveillance, les
urs du triomphe, et la couronne im-
, lui prescrivant d'ailleurs les lar-
qu'il devoit faire, et les lois auxquel-
devoit s'assujettir.
avoit bien long-temps que ce langage
point d'usage, et Frédéric, inter-
nt une harangue dont l'orgueil l'of-
: Rome, dit-il, n'est plus ce qu'elle
Charlemagne et Othon l'ont conqui-
uis votre maître : je vous dois la jus-
la protection ; je fais mes libéralités

comme il me plaît : mes sujets ne me
neront pas la loi. Il fut ensuite couro
et il conduisit le pape à Rome : il y eu
pendant des soulèvemens et du sang
pandu.

Comment le pape Adrien IV interprète la cérémonie de ce couronnement.

Par la cérémonie du couronnement,
déric étoit reconnu souverain de R
ainsi le pape, pour soumettre le pe
devenoit lui-même sujet de l'empereur:
c'étoit beaucoup que d'avoir subjugu
Romains, d'autant plus qu'en interpr
la cérémonie du couronnement Adrien
voit prétendre avoir donné l'empire;
écrivit-il à tous ceux à qui il fit pa
ce couronnement, qu'il avoit conféré à
déric le bénéfice de l'empire Romai
ce mot de *bénéfice* faisoit entendre
l'avoit donné comme fief du saint siè
se faisoit des idées si exactes, que le
paroissoit tout-à-la-fois et le sujet et l
gneur suzerain de l'empereur.

Frédéric, qui fait respecter son autorité, force le pape à désavouer cette interprétation.

Cependant de nouveaux troubles av
rappelé Frédéric en Allemagne. Il tint
diète, où les princes qui avoient pri
armes furent cités, et condamnés, co
perturbateurs du repos public, aux pe

portées par la loi; c'est-à-dire, les comtes à porter sur le dos un chien d'un comté à l'autre; les gentilshommes, une escabelle; et les autres, la roue d'une charrue.

L'empereur, ayant ensuite appris les lettres que le pape avoit écrites, s'en plaignit hautement, reçut fort mal les légats du saint siège, résolut même de faire un second voyage en Italie; et il se fit précéder par des commissaires, qui devoient tout observer, et faire reconnoître par-tout son autorité. Le pape effrayé renvoya des légats, qui saluèrent Frédéric comme empereur et souverain de Rome, et qui lui remirent des lettres de sa sainteté. Adrien l'assuroit qu'en se servant du mot de bénéfice, il ne prétendoit pas lui avoir conféré un fief, mais seulement que c'étoit un bienfait, une chose bien faite de lui avoir mis la couronne sur la tête. Quelque forcée que fût cette interprétation, elle étoit un aveu des droits de l'empire, et Frédéric s'en contenta : cependant il n'abandonna pas le projet de passer en Italie.

Il y revint en effet, aussitôt qu'il crut avoir assuré la tranquillité en Allemagne, 1059. Prétentions d'Adrien.

et il fit des recherches pour assurer les droits de l'empire sur les villes de la Lombardie. Il étoit occupé à soumettre les plus rebelles, lorsque le pape désapprouva l'hommage qu'il exigeoit des évêques; demanda la restitution de plusieurs fiefs, entre autres, de ceux de Mathilde, qu'il disoit avoir comme ayant été donnés au saint siège par cette princesse; et prétendit que les régales et les magistratures de Rome ne pouvoient appartenir qu'à S. Pierre. C'étoit s'arroger la souveraineté dans cette ville: cette contestation n'eut pas de suite parce que Adrien mourut.

1159. La mort d'Adrien est suivi d'un schisme.

A peine Alexandre III eut été élu, que trois cardinaux élurent Victor IV. L'empereur, qui avoit des raisons pour exclure le premier, fit tenir un concile à Pavie, où le second fut reconnu. Alexandre prononça anathême contre Victor et contre Frédéric, et déclara les sujets de l'empire absous du serment de fidélité. La France et l'Angleterre se déclarèrent en sa faveur, et Louis VII lui ayant donné un asyle dans ses états, il y prononça de nouveaux anathêmes.

1160.

Cependant, comme les Milanais étoient les plus puissans des peuples, qui portoient impatiemment le joug de l'empire, Frédéric résolut d'en faire un exemple. La ville, forcée après un long siège, fut démolie entièrement, à l'exception des églises : on y passa la charrue, et on sema du sel sur ses débris. Mais les troubles, qui recommencèrent en Allemagne, demandoient encore la présence de l'empereur : il alla les appaiser et revint. Troubles en Allemagne et en Italie. 1163.

Pendant son absence, plusieurs peuples s'étoient soulevés à la sollicitation d'Alexandre, qui avoit cru la circonstance favorable pour s'établir à Rome. Frédéric soumit les peuples, chassa le pape, et mit Pascal III, successeur de Victor, en possession du saint siège. Mais une maladie contagieuse qui se mit dans ses troupes, ne lui permettant pas de soutenir ses avantages, il repassa les Alpes. Alors presque toute l'Italie secoua le joug. Les Milanais rebâtirent leur ville, et Alexandre affermit sa puissance de plus en plus. Cependant des affaires retenoient l'empereur en Allemagne. 1166. 1167.

Quoique, dans son dernier voyage en Ita- 1174. Frédéric fait

La paix avec Alexandre III.

lie, il eut des succès, des revers encore
grands, et des révoltes, dont il étoit
nacé en Allemagne, le forcèrent d'en
en négociation avec le pape. Cependant
voulant pas recevoir la loi, il fit un
nier effort; et, ayant vaincu, il envoya
1177. ambassadeurs pour traiter de la paix.
fut ratifiée à Venise, où il eut une en
vue avec Alexandre, qu'il reconnut
pape, et qui lui donna l'absolution. Il
corda une amnistie générale aux villes
talie, il leur rendit leurs privilèges, et e
lui prêtèrent serment comme à leur
1179. verain. L'antipape se soumit aussi.

Les cardinaux jouissoient seuls du droit d'élire les papes.

Le concile général de Latran, qui
tint à Rome deux ans après, arrêta q
lorsque les cardinaux ne s'accorderoi
pas tous à nommer la même personne
souverain pontificat, on ne pourroit rec
noître pour légitimement élu que celui
auroit eu les deux tiers des suffrages.
réglement, fait pour prévenir des schis
qu'il ne prévint pas, montre que les c
dinaux commençoient à jouir seuls du dr
d'élire les papes, et que les droits du peu
et de l'empereur ne paroissoient plus q

s prétentions surannées. Aussi la paix
Alexandre avec Frédéric est l'époque où
puissance des papes commence à s'af-
mir dans Rome ; et ils trouveront dé-
mais moins d'obstacles à se saisir de la
ıveraineté. Mais il faut convenir que
te principauté aura coûté plus de sang
e la fondation des plus grands empires ;
, si on réfléchit bien sur la conduite des
pes, on ne jugera pas de leur politique
r leurs succès. Ils seroient devenus sou-
rains beaucoup plus tôt, s'ils n'avoient
x-mêmes retardé le moment, en brus-
ant toujours les circonstances. Étoit-il
ge d'appeler continuellement en Italie
s étrangers plus puissans qu'eux ? Ils
oient tant de moyens pour réussir au-
ès du peuple dans des temps d'ignorance
de superstition. Déjà respectables par
ur caractère, il ne leur restoit qu'à se
ire aimer. Cependant, parce que les hom-
ıes ne changent pas facilement d'allure,
t qu'ils paroissent condamnés à se copier
ɔrsqu'ils se suivent, les papes continueront
faire les mêmes fautes, et trouveront en-
ore des obstacles. Ils donneront, par exem-

ple, le royaume de Naples à plusieurs princes, croyant toujours en trouver un qui leur sera soumis, et ils ne le trouveront pas. Ils ne deviendront réellement souverains de Rome que lorsque, forcés à être plus tranquilles sur le saint siège, il ne sera pas en leur pouvoir d'appeler l'étranger. C'est ce qui arrivera lorsque Laurent de Médicis gouvernera Florence, et donnera la paix à l'Italie.

Cession d'Adrien IV à Guillaume I, roi de Sicile.

Vers le commencement du règne de Frédéric, le royaume de Sicile fut déchiré par une longue guerre civile, où le pape Adrien IV, ayant mêlé ses armes temporelles à ses armes spirituelles, fut assiégé dans Bénévent. Trop heureux d'obtenir la paix, il accorda plus que ses prédécesseurs n'avoient
1156. fait; car il investit le roi Guillaume Ier de toutes les provinces que le saint siège avoit contestées jusqu'alors. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'Adrien et Guillaume partagèrent entre eux la jurisdiction ecclésiastique, qui originairement appartenoit toute entière au souverain pontife. Le pape se la réserva sur la Calabre, la Pouille et les lieux adjacens; mais il céda presque

elle qu'il avoit sur l'île de Sicile, re-
ıt aux appellations et au droit d'y
ɜr des légats. Ainsi ce roi, seul roi
aire du saint siège, en dépendit ce-
nt moins que tous les autres. Ce vassal
e tous les princes celui qui redoutoit
ns les foudres du vatican, parce qu'il
yoit de plus près, et que les papes
ıt besoin de le ménager.

llaume II, fils de celui qui avoit fait
ité avantageux avec Adrien, envoya
otte au secours des Chrétiens de la
ine, et fit la guerre à l'empereur de
antinople. Enfin en 1186, n'ayant
d'enfant, il maria Constance, fille
i Roger, et seule héritière du royau-
e Sicile, à Henri, fils de Frédéric
ɜrousse; ce sera l'origine de bien des
les.

Henri, fils de Frédéric, épouse l'héritière du royaume de Sicile.

ɜdéric, ayant joui d'un règne assez tran-
depuis la paix faite avec Alexandre,
pour aller au secours des Chrétiens
Terre Sainte, et partit en 1189.

CHAPITRE VI.

Troisième Croisade.

Les Chrétiens de la Terre Sainte avoient presque tout perdu.

C'ÉTOIT en 1173 que Guillaume II, de Sicile, envoya des secours dans la Te Sainte. En 1177, Philippe, comte de Fl dre, y vint avec de nouvelles forces : et, 1179, le comte de Champagne, Pierre Courtenai, frère de Louis VII, y condu encore une armée de croisés. Cependant, 1188, les Chrétiens avoient perdu Jéru lem, et ne conservoient plus qu'Antioc Tyr et Tripoli.

Causes de leur ruine : 1°. Le gouvernement féodal.

Ils s'étoient détruits par leurs propres visions. Les chefs, ayant abandonné marquisats, les comtés et les seigneuri qu'ils avoient en Europe, voulurent avc de semblables principautés en Syrie. Ils établirent donc le gouvernement féoda avec tous ses vices : il y eut des princ d'Antioche, des princes de Sidon, des ma quis de Tyr, des comtes de Joppé, d comtes d'Édesse, etc. Tous ces tyrans se

ent la guerre lorsqu'ils ne la faisoient pas aux infidelles ; et souvent quelques-uns s'allièrent avec les Mahométans contre les Chrétiens.

Les papes y régnoient par la puissance du clergé; et cette puissance s'y exerçoit avec les mêmes excès, ou même avec de plus grands qu'en Europe. Les évêques, qui prétendoient être seigneurs dans leurs diocèses, avoient des serfs, des vassaux et des armées. Presque toujours désunis, ils étoient peu soumis au roi de Jérusalem; et, d'un autre côté, ils n'avoient aucune autorité sur les moines, qui se maintenoient dans l'indépendance, parce qu'ils avoient aussi des seigneuries, ou parce que les peuples, dont ils nourrissoient la superstition, se déclaroient pour eux. Ainsi les seigneurs laïcs, les évêques, les prêtres et les moines, tous se faisoient la guerre.

2°. La puissance d'un clergé, dont les différentes parties étoient sans subordination.

Les religieux les plus puissans étoient les Hospitaliers et les Templiers, qui avoient été fondés, les uns pour garder les malades, et les autres pour veiller à la sûreté des chemins. Ils firent vœu de se battre, et ils se battirent en effet contre les infidelles et

contre les Chrétiens. Devenus puissans
bonne heure, ils eurent des provinces ent
res, et ils se rendirent redoutables au re-
du clergé, comme aux seigneurs laïcs.

Enfin des vices féroces jointe à une superstition grossière.

Ce qui habitoit la Syrie étoit alors
mélange de Juifs, d'Arabes, de Turcs, d
Grecs schismatiques, d'Arméniens, de Ja
cobites, de Maronites, de Nestoriens, d'He
rétiques de toute espèce, d'Allemands, d'I
taliens, d'Anglais, de Français. Ces nation
se communiquèrent leurs vices, sans s
communiquer leurs vertus; et on lit avec
horreur les crimes dont elles souilloient la
Terre Sainte. Cependant ces hommes, qui
avoient si peu de religion dans le cœur,
en avoient toujours le nom dans la bouche.
C'étoit pour la religion que les Hospitaliers
et les Templiers s'égorgeoient entre eux;
que les religieux se battoient dans les pro-
cessions publiques, qu'ils usurpoient les dî-
cimes et les droits des évêques. C'étoit pour
la religion que le clergé devenoit parjure,
en déliant les princes des sermens faits aux
Mahométans, et les sujets, des sermens
faits aux princes Chrétiens; enfin c'étoit
pour la religion qu'on violoit toutes les

lois, qu'on méprisoit la foi des traités, et qu'on exerçoit sur les Musulmans les cruautés les plus contraires à l'esprit de l'évangile. Tel étoit jusqu'alors l'effet des croisades ; et c'est là ce qu'on appeloit rétablir la religion chrétienne en Asie : c'est aussi ce qu'on avoit dû attendre des hordes féroces et superstitieuses qui s'y étoient répandues.

Quel étoit Saladin.

Pendant que les Chrétiens, toujours divisés, cruels et parjures, préparoient leur ruine, régnoit en Égypte Selaheddin ou Saladin, prince humain, généreux, fidelle à ses engagemens, et grand-capitaine. Il fut d'abord lieutenant de Nouraddin ou Noradin, sultan d'Alep. Fait ensuite grand visir du khalife Phatimite, il eut ensuite toute l'autorité sous ce pontife. Lorsque le khalife fut mort, il ne permit pas qu'on lui donnât un successeur. Il fit reconnoître en Égypte le khalife de Bagdad, et il mit fin au grand schisme qui divisoit, depuis deux cent soixante et quelques années, les sectateurs de Mahomet, et qui, armant les deux partis l'un contre l'autre, avoit fait répandre des flots de sang pour des opinions dans le fond peu importantes.

Il protégeoit les Chrétiens.

Après la mort de Noradin, qui mé l'estime des Musulmans, et même des C tiens, Saladin étendit sa puissance, aut par sa politique que par ses armes. Le tan d'Alep avoit persécuté les Chrétiens principe de religion ; celui d'Égypte une conduite toute différente. Il aboli lois qui avoient été portées contre eux leur accorda les droits de citoyen, ap même les plus habiles auprès de sa sonne, et leur donna de l'emploi.

Les Chrétiens le forcèrent à prendre les armes contre eux.

Si les Chrétiens avoient su profiter dispositions où ce prince étoit à leur ég et s'ils s'étoient fait une loi d'entreten paix avec lui, ils se seroient insensiblen affermis ; les secours qu'ils recevoien temps en temps de l'Europe les auro mis en état de faire des conquêtes sur d tres Musulmans ; enfin, après la mor Saladin, ils auroient pu profiter de la vision qui devoit se faire de son emp entre un grand nombre d'enfans, et d ner la loi à des princes qui devoient s'a blir mutuellement par des guerres civi mais, toujours infidelles, ils ne firen traités que pour les violer, et ils forcè

e sultan d'Égypte à travailler à leur des-
ruction.

C'est le souverain de l'Égypte, de l'A- Plusieurs pas-sent dans ses états.
abie, de la Syrie, de la Mésopotamie et
e la Perse, qui arme pour conquérir le
oyaume de Jérusalem; et déjà des Hospi-
aliers, des Templiers et des Chrétiens de
oute condition, passent dans les états de
e prince, jugeant que la Palestine va tom-
er sous sa puissance.

Cependant Gui de Lusignan, mal affermi Gui de Lusignan est défait.
ur un trône d'où une faction menace de
e faire descendre, rassemble tous les Chré-
iens qui lui sont fidelles, ou que le péril
ommun réunit. Il fait prendre les armes
i tous ceux qui sont capables de les porter,
légarnit toutes les places; il marche con-
re Saladin, à la tête de cinquante mille
ommes.

Cette armée, conduite à travers des dé-
erts arides, où elle manquoit de tout, fut
aincue sans résistance. Presque tous furent
ués ou faits prisonniers; et du nombre de
eux-ci furent Gui de Lusignan, Geoffroi
on frère, Rainaud de Châtillon, les deux
rands maîtres, plusieurs autres seigneurs

et plusieurs évêques. Saladin fit tomber d'un coup de sabre la tête de Rainaud de Châtillon, après lui avoir reproché ses infractions aux traités, et ses cruautés contre les Musulmans. D'ailleurs il ne se montra au roi et aux prisonniers qu'humain et généreux.

Générosité de Saladin. 1187.

Les villes ouvrirent les portes au vainqueur, ou résistèrent foiblement : et Jérusalem, qui soutint un siège, fut forcée de se rendre à discrétion. Le sultan mit la rançon des hommes à dix besans d'or, celle des femmes à cinq, celle des enfans à deux, et déclara esclaves tous ceux qui ne pourroient pas payer ces sommes. Cependant il en délivra mille à la prière de son frère, mille autres à la sollicitation d'un Chrétien; enfin il permit à tous les pauvres de se retirer. Alors les femmes en pleurs vinrent lui demander leurs maris, leurs fils ou leurs pères, qui gémissoient dans les fers; il les leur accorda, et il fit même encore des présens à chacune.

Inhumanité des Croisés de la Palestine.

Une partie de ces infortunés se retira sur les terres de Boémond, comte de Tripoli: mais les Chrétiens refusèrent de leur ouvrir

les portes, et leur enlevèrent le peu qu'ils avoient emporté avec eux. Une autre partie prit la route d'Alexandrie, et les Musulmans leur fournirent des tentes et des vivres. Des Génois, des Pisans et des Vénitiens refusèrent de recevoir dans leurs vaisseaux les Chrétiens qui n'étoient pas en état de payer : l'émir qui commandoit dans Alexandrie paya pour ces misérables.

Nouveaux secours que l'Europe leur envoie.

Antioche, Tripoli et Tyr, étoient les seules places qui n'avoient pas succombé sous les armes de Saladin, lorsque toute l'Europe s'ébranla pour aller encore au secours de la Palestine. Anglais, Français, Italiens, Allemands, Danois, tous les peuples fournirent des armées de croisés. Le khalife de Bagdad promit une félicité éternelle aux Musulmans qui mourroient en combattant contre les Chrétiens; et Saladin réunit sous ses drapeaux tous les princes Mahométans qui étoient à portée de lui donner des secours. Il avoit d'ailleurs fait alliance avec le sultan d'Iconium, et avec Isaac l'Ange, empereur de Constantinople.

Cependant des troupes de croisés étoient arrivées par mer, et Lusignan, qui avoit

recouvré sa liberté, en jurant sur l'évangile de ne jamais prendre les armes contre Saladin, avoit recommencé la guerre, et se voyoit à la tête de quatre-vingt mille hommes. Les évêques avoient délié ce roi de ses sermens, et il se crut bien délié.

Succès et mort de Frédéric.

Le sultan, par plusieurs victoires, avoit déjà bien diminué cette multitude de croisés, lorsqu'il craignoit encore Frédéric, qui, après avoir forcé Isaac l'Ange à lui livrer les passages, battu deux fois les armées de Kilidge Arslan II, et pris Iconium d'assaut, étoit mort pour s'être baigné dans le fleuve Salif, qu'on croit être le Cydnus d'Alexandre. De cent cinquante mille hommes, le duc de Suabe, fils de Frédéric, n'en put sauver que sept à huit mille, qu'il conduisit au roi de Jérusalem. Peu de temps après il perdit la vie auprès de Ptolémaïs, que les Chrétiens assiégeoient.

1190.

Ptolémaïs assiégée par les Chrétiens.

Le siège de cette place n'avançoit point, quoiqu'on eût reçu de nouveaux secours par mer. Le comte de Champagne étoit arrivé avec un grand nombre d'Anglais, de Français et d'Italiens; cependant l'armée dépérissoit, parce qu'elle souffroit tout-à-la-fois

de la disette et d'une maladie contagieuse. Heureusement pour les croisés, Saladin étoit malade, et la contagion régnoit aussi parmi ses troupes. On n'imagineroit pas que, dans cette situation, Conrad, marquis de Tyr, et Lusignan, étoient sur le point d'en venir aux mains pour savoir qui des deux devoit être roi de Jérusalem, de ce royaume dont le sultan étoit alors seul roi lui-même. On suspendit leurs hostilités, en les engageant à s'en remettre à la décision de Philippe et de Richard.

Arrivée de Philippe et de Richard. 1191.

Ces deux rois débarquèrent, et la contestation en devint plus vive, parce que Philippe se déclara pour Conrad, et que Richard prit le parti de Lusignan. D'autres tracasseries divisoient encore Philippe et Richard, naturellement jaloux l'un de l'autre, et retardoient les opérations d'une armée, qui, dit-on, étoit composée de trois cent mille combattans. Sur ces entrefaites, ils tombèrent malades l'un et l'autre; et, parce que Saladin eut la générosité de leur envoyer tout ce qui pouvoit être utile à leur guérison, on publia dans l'armée qu'ils trahissoient la chose commune,

et qu'ils étoient d'intelligence avec le sultan.

1191. Enfin Ptolémaïs capitula, et se rendit après s'être défendue près de trois ans. Philippe-Auguste, jaloux de la supériorité que Richard acquéroit, se rembarqua pour revenir en France, ayant laissé en Palestine cinq cents gendarmes et mille fantassins.

Action inhumaine de Richard.

Par le traité de capitulation, Saladin devoit donner en trois paiemens une somme convenue pour la liberté des habitans de Ptolémaïs. Lorsque le terme du premier fut arrivé, il demanda qu'en le délivrant on lui garantît par des ôtages la sûreté des prisonniers, ou qu'on les lui remît, offrant lui-même des ôtages pour ce qu'il devoit encore. Les Chrétiens avoient bien mérité qu'on prît ces précautions avec eux : mais Richard, que cette méfiance offensoit, fit égorger aux portes de la ville cinq mille prisonniers ; et Saladin usa de représailles sur quelques Chrétiens, maudissant des barbares qui le forçoient à cette cruauté.

Il conclut une trêve de trois ans.

Cependant, la division étoit parmi les Chrétiens : plusieurs chefs formoient des prétentions sur Ptolémaïs : et il naissoit

ıtinuellement de nouveaux sujets de dis-
des. Conrad, ayant fait alliance avec le
tan, se disposoit à faire la guerre aux
rétiens lorsqu'il fut assassiné; et si Ri-
ırd étoit redoutable aux Mahométans, il
it odieux aux croisés. Impatient de re- 1192.
ıir dans ses états, où sa présence étoit
:essaire, il conclut une trève de trois
ı: et, quoiqu'il eût remporté une victoire,
'ut contraint de signer les articles que
adin lui prescrivit. Le succès de cette
ıisade se borna à la prise de Ptolémaïs et
quelques autres places ruinées : c'est-à-
'e, que les Chrétiens conservèrent Tyr
:c ses dépendances, et toute la côte de-
is Joppé jusqu'à Ptolémaïs.

FIN DE CE VOLUME.

TABLE
DES MATIÈRES.

HISTOIRE MODERNE.

LIVRE PREMIER.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE, page 1.

CHAPITRE PREMIER.

Idée générale de l'état de l'église dans le quatrième et dans le cinquième siècles, page 3.

ÉCLAT de l'église après la conversion de Constantin. La discipline devient uniforme. Jurisdiction des Métropolitains. Jurisdiction des Exarques. Les trois premiers évêques furent nommés patriarches ou primats. L'évêque de Jérusalem obtint le titre et la jurisdiction de patriarche. Il en fut de même de celui de Constantinople. Comment celui-ci étend sa jurisdiction. Il obtient le second rang. La manière dont s'établissent les droits des premiers évêques produira des disputes et des révo-

lutions. La cause de ces désordres vient de ce que, dans les trois premiers siècles, les usages qui n'étoient ni uniformes, ni permanens, n'avoient pas permis de déterminer le rang et les droits des évêques. La rivalité entre les évêques des deux capitales augmente les désordres. Autres causes qui les augmenteront encore. La subordination entre les sièges autorise les appels, d'où naissent des abus. Les évêques seuls juges en matière de foi, et le concile général juge souverain. La discipline d'Orient différente de celle d'Occident. Pratiques qui s'observoient dans l'une et l'autre église. Articles de foi éclaircis. Les hérésies ont causé de grands désordres. Institution des ordres monastiques. L'église avoit fait peu de progrès hors de l'empire romain.

CHAPITRE II.

Des Barbares qui ont envahi l'empire d'Occident, page 20.

État misérable de l'Europe, lors de l'établissement des Barbares. Cités des anciens Barbares de l'Europe. Pourquoi ces cités ne songeoient point à s'agrandir. L'ambition devoit être la cause de leur ruine. Elles prospèrent avec peu de besoins : le luxe est leur dernier période. La plupart des Barbares nouvellement établis ne font que passer. Sans idée de vertu, ils n'estiment que le brigandage. Ils ne savent pas conserver ce qu'ils ont conquis. Pour entretenir le luxe, ils en ruinent les sources. Ils

ont des ennemis au-dehors et au-dedans, n'ont ni retraites, ni soldats. Puissans avan s'être fixés, ils sont sans force dans leurs étab mens. Ne reconnoissant que la loi du plus for trahisons et les injustices de toute espèce sont eux des actions courageuses. Leur gouverne est une démocratie et une anarchie. S'ils ne pas détruits, leur gouvernement passera par formes. Pourquoi, dans les commencemens, le des vaincus fut plus doux que sous les emper Les guerres d'ordinaire courtes et fréquentes. Barbares, occupés à s'établir dans leurs usu tions, ne peuvent pas tout enlever. Mais, lorsq sont affermis, ils croient que ce qu'ils n'ont pa est encore a eux. La religion même sert de texte à leur avidité. Ces conquérans barbare détruisent les uns après les autres. Toutes les vinces d'Occident étoient à différens Barba Quel sera le sort de ces Barbares.

CHAPITRE III.

L'empire grec sous Zénon, page 33.

Pourquoi l'empire grec subsistoit encore. On savoit plus ce qui donnoit des droits a l'empi Les empereurs s'arrogent les droits du sacerdoc Abus qui en devoit naître. Guerre civile sou Zénon. Il soumet les rebelles. Zénon perfide env les Goths. Il l'est envers Illus, qui se joint a Léon révolté. Vérine prétend donner l'empire a Léon Théodoric, vainqueur d'Illus et de Léonce, pren

les armes contre Zénon qui le vouloit perdre. Zénon lui persuade de marcher en Italie contre Odoacre. Anastase succède à Zénon. Acace, patriarche de Constantinople, avoit fait chasser du siège d'Alexandrie Jean Talaia. Il fut excommunié par le pape Félix III. Hénotique de Zénon, qui occasionna un schisme, mais que les papes ne condamnèrent pas. Fin du schisme.

CHAPITRE IV.

Anastase, Théodoric le Grand et Clovis, page 43.

L'Italie sous Odoacre. Théodoric en fait la conquête. Guerre des Isaures sous Anastase. Autres guerres. Les persécutions causent de grands troubles. Le trisagion en cause de fréquens. Grand nombre de schismes. Mur élevé par Anastase. Théodoric et Clovis contemporains. L'Italie florissante sous Théodoric. Ce prince ne persécute pas les Catholiques. C'étoit encore l'usage qu'un des deux consuls fût fait en Italie. Utilité de l'histoire de France. Clovis ne régnoit pas sur toute la nation française. Il projette la conquête des Gaules. Il se rend maître des états de Siagrius. Il s'allie à Gondebaud. Pourquoi il demande Clotilde en mariage. On commence à espérer sa conversion. Bataille de Tolbiac. Vœu de Clovis. Sa conversion. Elle met les Catholiques dans ses intérêts, et les Armoriques le reconnoissent pour roi. Vainqueur de Gondebaud, il lui rend ses états. Pourquoi? Con-

debaud se rend maître de toute la Bourgogne. Clovis, allié de Théodoric le Grand, la lui enlève. Il la lui rend. Clovis fait la guerre à Alaric sous prétexte de religion. Il fait la conquête des Aquitaines. Défait à Arles, il les reperd. Il n'est plus qu'injuste, cruel et perfide. Erreur de Grégoire de Tours.

CHAPITRE V.

Depuis la mort de Clovis jusqu'au temps où les maires du palais s'emparent de toute l'autorité, page 66.

Partage des états de Clovis. Leurs voisins ou ennemis. On ne prévoit pas comment ces peuples pourront se bien gouverner. On ne prévoit que des perfidies et des guerres. Tiéri enlève la Turinge à Hermanfroi. Sa perfidie. Les trois autres fils de Clovis défont Sigismond, fils de Gondebaud. Les Français ravagent la Bourgogne. Clotaire poignarde deux de ses neveux. Les Français font la conquête de la Bourgogne. Les rois français s'allient tout-à-la-fois de Justinien et des Ostrogoths. Le perfide Théodebert défait les Grecs et les Goths. Guerre civile terminée par un prétendu miracle. Childebert et Clotaire en danger de périr avec leur armée. Clotaire s'empare de l'Austrasie, ce qui occasionne une guerre. Clotaire seul roi des Français. Cruauté de ce prince envers Cramne, son fils. La France partagée entre ses quatre autres fils. Ce ne sont

que forfaits jusqu'en 613 que Clotaire II règne seul. La France en proie à la jalousie de Frédégonde et de Brunehaut. Brunehaut soulève les grands, arme ses petits-fils, et cause des guerres. Fin de cette princesse. Clotaire règne seul. Dagobert se saisit de toute la succession de Clotaire, son père. Sous ses deux fils, les maires du palais gouvernent. Les Austrasiens chassent le fils de Grimoald. Troubles sous les fils de Clovis II. Martin et Pepin Héristel gouvernent l'Austrasie. Ils sont défaits par Ébroin, qui est assassiné. Pepin Héristel a toute autorité dans les trois royaumes.

CHAPITRE VI.

Du gouvernement des Français jusqu'au temps où Pepin Héristel se saisit de toute l'autorité sous le titre de maire du palais, page 81.

Les Français avoient originairement les mœurs des Germains. Leur gouvernement étoit une démocratie. La puissance législative résidoit dans le champ de Mars. A la guerre le général avoit une autorité absolue. Dans l'assemblée, il n'avoit que son suffrage. Des usages grossiers tenoient lieu de lois aux Français. Lors de leur établissement, ces usages ne leur suffisoient plus. C'est dans leurs circonstances et dans celles des Gaulois qu'il faut chercher la raison de leur gouvernement. Les Gaulois étoient vils à leurs yeux. Obligations com-

munes aux Gaulois et aux Français. Les Gaulois conservent leurs lois, et sont juges de leurs différens. Gouvernemens des provinces et des villes. Les ducs et les comtes commandoient les troupes, et rendoient la justice avec des assesseurs. Pourquoi la jurisprudence des Français sera toujours vicieuse. Pourquoi le corps des lois est un chaos. Les évêques ont sur les Français convertis la même autorité qu'avoient eue les prêtres payens sur les Français idolâtres. Leur influence dans le champ de Mars est avantageuse aux Gaulois. Les Français ont moins d'autorité à mesure que les Gaulois en acquièrent. Le gouvernement devient aristocratique. Privilège des leudes ou fidelles. Les rois, pour étendre leur autorité, font leudes des Gaulois. En effet les préjugés des Gaulois étoient favorables à ce dessein. La façon de penser des évêques l'étoit encore plus. Opinion favorable au despotisme. Sous les fils de Clovis l'aristocratie tendoit à la monarchie. Bénéfices donnés par les rois pour hâter cette révolution. Comment s'établissent les seigneuries. Comment les seigneurs deviennent seuls juges de leurs sujets. La France se remplit de tyrans. Mauvaise politique des rois qui changent continuellement de parti, et reprennent inconsidérément les bénéfices qu'ils ont donnés. Traité d'Andeli, qui leur ôte la liberté de les reprendre. Le parti des leudes, qui n'avoient pas de bénéfices, enhardit les rois à violer le traité, ce qui occasionne bien des troubles. Assemblée de Paris dans laquelle Brunehaut est condamnée, et les bénéfices sont déclarés héréditaires. Clotaire II se trouve

presque sans autorité. Origine de la noblesse héréditaire. Pour acquérir cette noblesse on imagine de recevoir du roi en bénéfice une terre qu'on lui donne. Dans la suite, on aima mieux être noble par une terre que par un bénéfice. Les seigneurs étoient les seuls juges et les seuls capitaines des hommes de leurs terres. Les abbés et les évêques crurent aussi devoir être capitaines. Tout tend à l'anarchie sous les successeurs de Clotaire II. Les ducs et les comtes favorisent les usurpations des seigneurs. Mais les seigneurs ne peuvent s'assurer leurs usurpations. Comment les maires se saisissent de toute l'administration. Ils sacrifient les intérêts de leurs maîtres, et deviennent les ministres des bénéficiers et des seigneurs. Confiance aveugle des grands pour les maires. Les maires achèvent d'attirer à eux toute l'autorité. Alors ils commandent aux grands, qu'ils humilient. Usurpation trop précipitée de Grimoald, qui en est puni. Conduite plus sage de Pepin Héristel.

CHAPITRE VII.

Du gouvernement de Pepin Héristel et de celui de Charles-Martel, page 110.

Pourquoi Pepin Héristel remédie aux abus, sans vouloir en tarir la source. Sa modération apparente. Il occupe les Français de guerres étrangères. Il achève de les gagner par l'éclat de ses armes, et il dispose de l'Austrasie et des deux mairies. Théo-

doald, encore enfant, lui succède sous la tutelle de Plectrude, sa grand'mère. Les grands de Neustrie donnent la mairie à Rainfroi. Charles-Martel est duc d'Austrasie. Chilpéric II règne en Neustrie et en Bourgogne. Charles lui laisse la couronne, mais il se rend maître des deux mairies. L'audace de Charles est soutenue par des succès. Il donne des bénéfices qui n'ont pas les inconvéniens de ceux des Mérovingiens. Il jouit d'une autorité absolue. Il se préparoit à passer en Italie à la sollicitation de Grégoire III.

CHAPITRE VIII.

Des révolutions arrivées depuis la mort d'Anastase jusqu'à celle de Léon l'Isaurien, page 118.

Justin, empereur d'Orient. Justinien, fils de sa sœur, lui succède. Bélisaire fait la conquête de l'Afrique sur les Vandales. Rappelé sur de faux soupçons, il n'achève pas la conquête de l'Italie. Les Goths recouvrent presque toute l'Italie. Bélisaire est renvoyé en Italie, mais les Sclavons forcent à le rappeler. Narsès met fin à la domination des Goths. L'empire étoit sans force par-tout où Bélisaire et Narsès ne se trouvoient pas. Les factions vertes et bleues causent des troubles. Justinien persécuteur et hérétique. Sous Justin II les Lombards s'établissent en Italie. Longin avoit alors changé la forme du gouvernement. Justin II rétablit le consulat. Tibère, qui avoit été collègue

le Justin, s'associe Maurice. L'empire a la guerre vec les Perses et avec les Abares. Phocas usurpe 'empire. Autharis, rois des Lombards, fait de nouelles conquêtes. Cosroès a de grands avantages sur 'hocas. Phocas perd l'empire et la vie. Cosroès a le nouveaux succès. L'empire a encore d'autres uerres. Grands avantages d'Héraclius sur les 'erses. Constantinople assiégée par les Avares. oulèvement des Sarrazins au service de l'empire. ommencement du Mahométisme. Comment Maomet se fait passer pour prophète. Il fait de ses rosélytes autant de soldats. Il devient souverain de 'Arabie. Maximes qu'il inculque à ses disciples. ombien il étoit facile aux Sarrazins de faire des onquêtes. Conquêtes d'Aboubècre et d'Omar. Cependant Héraclius s'occupe de Monothélisme; et, our protéger cette hérésie, il abandonne des proinces aux Mahométans. Court règne de ses deux ils. Constant, son petit-fils, se rend odieux. Omar ait brûler la bibliothèque d'Alexandrie. Les Sarrains mettent fin à la domination des Perses. Constantinople, qu'ils assiègent, doit son salut au feu régeois. Sous Constantin Pogonat le Monothélisme st condamné. Des séditieux demandent qu'il y it trois empereurs, parce qu'il y a trois personnes ans la Trinité. Léonce fait couper le nez à Justinien II; et Tibère Absimare le fait couper à Léonce. ustinien II les foule aux pieds l'un et l'autre, t a la tête tranchée. On crève les yeux à Barlane Philippique. Artémius se fait moine. Théolose se fait prêtre. Léon l'Isaurien commence à régner. Étendue des conquêtes des Sarrazins. Cons-

tantinople est encore sauvée par le feu grégeois. Léon veut détruire le culte des images, ce qui cause de grands troubles. Grégoire II tente inutilement d'empêcher les Romains de se soustraire à l'empereur. Grégoire III implore la protection de Charles-Martel contre Léon et contre les Lombards.

CHAPITRE IX.

Pepin, surnommé le Bref, premier roi de la seconde race, page 140.

Pepin ne trouve pas dans les Neustriens des dispositions aussi favorables que Carloman dans les Austrasiens. Le clergé damnoit Charles-Martel. Pepin s'applique à gagner les différens ordres. Guerre à l'occasion de Grippon, que Pepin et Carloman ont dépouillé. Le pape ordonne de mettre bas les armes; entreprise qui aura des suites. Carloman se fait moine. Guerres. Pepin veut être roi. Décision du pape Zacharie. Mauvaise justification de ce pape et de S. Boniface. Les derniers Mérovingiens sont renfermés dans des cloîtres. Pepin, au lieu d'être élevé sur un bouclier, veut être sacré comme David. Cette cérémonie trompe le peuple. Pendant que Constantin Copronyme favorise les Iconoclastes, Astolphe s'empare de l'exarcat de Ravenne. Étienne II vient implorer la protection de Pepin. On lui rend en France de grands honneurs. Étienne II sacre Pepin, sa femme et ses deux fils. Cette intrigue, qu'on ne peut justi-

fier, aura de grandes suites. Astolphe, après avoir promis d'évacuer l'exarcat, assiège Rome. Étienne demande des secours au roi de France et à ses fils. Première lettre à ce sujet. Seconde lettre. Lettre de S. Pierre dans laquelle la vierge, les anges, les martyrs et tous les saints parlent. Jugement que le père Daniel porte de cette dernière lettre. Pepin donne l'exarcat de Ravenne au saint siège. Ses précautions pour assurer la couronne dans sa maison.

CHAPITRE X.

Charlemagne, page 158.

Ce n'est pas comme conquérant qu'il faut admirer Charlemagne. État de la France lors de l'avénement de Charlemagne. Il convoque les assemblées deux fois l'année. Objet de celle qui se tenoit en automne. Objet de celle qui se tenoit au mois de mai. Comment elle se tenoit. Comment Charlemagne étoit l'ame des assemblées. Nécessité de donner des lumières aux Français. Changemens à cet effet dans l'administration. Assemblées provinciales dans la même vue. Combien elles étoient utiles. Effets qu'elles produisent. Les successeurs de Charlemagne ruineront cet édifice. Combien l'entreprise de ce prince étoit au-dessus de son siècle. Il soumet toute la Lombardie. Il achève de soumettre ceux qui vouloient secouer le joug. Règne de Léon Chazare. Irène demande pour son fils Rotrude, fille aînée de France. Char-

lemagne fait sacrer Pepin roi de Lombardie, et Louis roi d'Aquitaine. Il est blamable de ne s'être pas borné à policer les Français. Il est couronné empereur. Les Romains pouvoient donner la souveraineté sur Rome. Ils ne pouvoient pas donner l'empire. Charlemagne n'acquiert qu'une dénomination : mais elle paroît lui transférer des droits. Irène, qui feint de le vouloir épouser, est détrônée. Charlemagne règle les limites des deux empires avec Nicéphore.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur le clergé, page 175.

Désordre dans toute la chrétienté. Les Sarrazins cherchent à s'éclairer. Nécessité de connoître le clergé vers le temps de Charlemagne. Au milieu des vices qui sont ceux du temps, et dont le clergé ne se garantit pas, la foi se conserve. Doctrine des huit premiers siècles sur les deux puissances. Comment cette doctrine s'altère en Orient. En Orient les empereurs avoient usurpé sur le sacerdoce : en Occident les évêques devoient usurper sur l'empire. Raison de la puissance du clergé dans les commencemens de la monarchie française. Le clergé, parce qu'il est ignorant, jouit sans scrupule des deux puissances. Il jouit de même des richesses qui lui sont offertes. Comment il en ac-

quiert de nouvelles. Comment il défend ce qu'il a acquis. Combien la confusion des deux puissances lui est favorable. Il croit avoir de droit divin les terres qu'il possède, et il le persuade. Mais la noblesse se fait de la force un droit contre lui. A l'exemple du clergé, Pepin veut acquérir un droit divin au trône qu'il usurpe. Doctrine fausse et pernicieuse qui s'établit alors en France. Un siècle auparavant cette doctrine avoit commencé en Espagne, où le clergé disposoit souvent de la couronne. Foiblesse des papes dans les huit premiers siècles. En Orient le clergé a moins de facilité à s'élever qu'en Occident. L'ambition du patriarche de Constantinople trouve un obstacle dans l'agrandissement de celui de Rome Le titre d'œcuménique est le premier sujet de contestation entre le pape est le patriarche de Constantinople. Le culte des images, autre sujet de constestation.

CHAPITRE II.

Louis le Débonnaire, page 204.

Louis le Débonnaire reconnu par les seigneurs, et sacré par Étienne IV. Dans quelles circonstances Charlemagne avoit partagé ses états entre ses trois fils. Louis se hâte trop de faire un pareil partage. Sa conduite avec Bernard qui se révolte. Il s'en repent pour ne montrer que de la foiblesse. Cependant Judith veut un royaume pour Charles, son fils. Troubles qui naissent à cette occasion.

Foiblesse de Louis. Insolence du moine Vala. Humiliation de Louis, qui prend les évêques pour juges de sa conduite. La fermeté de Bernard cause de nouveaux soulèvemens. Lothaire et Pepin arment. Judith prend le voile. Louis assemble les seigneurs et les évêques à Compiègne pour savoir d'eux s'il prendra le froc, ou s'il conservera l'empire. Lothaire se saisit de l'empire que l'assemblée avoit conservé à Louis. Les moines rendent l'empire à Louis. Louis déclare Lothaire déchu de son association à l'empire. On l'accuse d'usurper par cette déclaration sur les droits de l'église. Révolte qui n'a pas de suite. Autre révolte des fils de Louis. Grégoire IV est dans leur camp. La plus saine partie du clergé ne reconnoît pas l'autorité qu'il s'arroge, et que Vala défend. Louis au pouvoir de ses fils. Il est déposé. On le condamne à faire pénitence dans un monastère. Et ceux qui le comdamnèrent sont ceux qui l'avoient déclaré l'oint du Seigneur. Lothaire aliène les esprits. Louis recouvre la couronne, ou plutôt la reçoit des évêques. Judith revient à la cour et reprend ses intrigues. Charles a l'Aquitaine au préjudice des fils de Pepin. Nouvelles révoltes et mort de Louis.

CHAPITRE III.

Charles le Chauve, page 227.

Après la bataille de Fontenai les évêques disposent des provinces de l'empire. Bientôt ils sont forcés de consentir au partage que font les trois princes. Lothaire, qui a été jugé en France par

les évêques, juge en Italie le pape Sergius II. Ravages que font les Normands, dont Charles achète la retraite. Charles est sans autorité entre la noblesse et le clergé. Charles s'humilie et prend ses sujets pour juges. Lothaire meurt dans un froc, et laisse trois fils. Louis de Bavière fait déposer Charles dans le concile d'Attigni. Charles reconnoît les droits que le clergé s'arroge. Il fait excommunier Louis dans le concile de Metz. Il s'allie des rois d eLorraine et de Provence, et tous trois reconnoissent que les évêques doivent s'unir pour corriger les rois. Divorce de Lothaire, roi de Lorraine. Autorité que le pape s'arroge à cette occasion. Elle révolte d'abord les évêques. Mais ils se soumettent à l'exemple de Lothaire. Mort de Charles roi de Provence, et de Lothaire roi de Lorraine. Au préjudice de l'empereur, frère de Lothaire, Louis le Germanique et Charles le Chauve partagent la Lorraine entre eux. Ils méprisent les excommunications d'Adrien II qui se déclare pour l'empereur. Charles fait excommunier Carloman, son fils, qui s'étoit révolté. Le pape, qui se déclare pour Carloman, veut s'établir juge de cette affaire; mais sans succès. Il abandonne Carloman pour Charles dont il croit avoir besoin. Les fils du roi de Germanie n'étoient pas plus fidelles. Après la mort de l'empereur, Charles obtint de Jean VIII la couronne impériale. Charles avilit la dignité impériale. Mort de Louis le Germanique qui laisse trois fils. Charles, qui ne peut se défendre contre les Normands et les Sarrazins, fait la guerre à ses neveux, et meurt. Sage politique de Charle-

magne. Les désordres ont commencé sous Louis le Débonnaire. Ils s'accroissent sous Charles le Chauve. Origine du gouvernement féodal.

CHAPITRE IV.

Jusqu'à Hugues Capet, page 258.

L'empire de Charlemagne tombe. Il suffit de reconnoître les causes de cette révolution. État de l'empire sous Louis II. État de l'empire sous Louis III et Carloman. État de l'empire sous Charles le Gros. Démembrement de l'empire après la déposition de Charles le Gros. Charles le Simple est sans autorité. Les derniers Carlovingiens ne conservent plus qu'un titre.

CHAPITRE V.

De l'état de l'Angleterre au neuvième et au dixième siècles, page 268.

Au commencement du neuvième siècle, Egbert réunit les sept royaumes sous sa domination. Quelle a été la cause de l'autorité du saint siège, et de la puissance des moines en Anglerre. Sous Egbert les Normands abordèrent en Angleterre. Ils sont chassés sous Alfred qui gouverne avec sagesse. Puissance du clergé d'Angleterre, et principalement des moines ; désordres qui en naissent. Abus dans la discipline.

CHAPITRE VI.

Des Sarrazins dans les siècles huit, neuf et dix; et de l'Espagne depuis le septième siècle jusqu'à la fin du quinzième, page 278.

La puissance temporelle, que le clergé s'est arrogée, et l'abus qu'il en a fait, est une des principales causes des désordres et de la foiblesse des états de la chrétienté. La confusion des deux puissances est favorable au clergé. La puissance du clergé facilitera la conquête de l'Espagne aux Sarrazins. Les Sarrazins font la conquête de l'Espagne. Ils remportent des avantages sur les Grecs et sur les Turcs. Les Abassides enlèvent le khalifat aux Ommiades. Le khalife est réduit aux seules fonctions du sacerdoce. Les Sarrazins, quoique divisés, sont toujours redoutables à la chrétienté. Ils s'affoiblissent en Espagne où les chrétiens fondent plusieurs royaumes. Guerres continuelles en Espagne. Révolutions fappantes et précipitées. Multitude de souverains toujours en guerre. Rodrigue ou le Cid. État de l'Espagne dans le douzième siècle. Dans le quatorzième, et dans le quinzième, où les Maures sont chassés. État de l'Espagne après l'expulsion des Maures. Combien cette expulsion à coûté de combats. Combien le gouvernement des royaumes d'Espagne avoit été vicieux.

CHAPITRE VII.

De l'Allemagne et de l'Italie depuis 888 *jusques en* 1073, page 300.

L'Allemagne et l'Italie sous Arnoul. Sermens des Romains lorqu'il est couronné empereur. Mort d'Arnoul. Louis IV, son fils, dernier des Carlovingiens. Les Hongrois, qui s'étoient établis en Pannonie, accroissent les troubles, qui durent jusqu'à la mort de Louis. Conrad roi d'Allemagne au refus d'Othon. Sagesse de Henri l'Oiseleur de la maison de Saxe. Othon I, après avoir assuré sa puissance en Allemagne, passe en Italie. État de cette province. Causes des désordres de l'Italie. Scandales sur le saint siège. L'Italie ravagée par les Hongrois et par les Sarrazins. Othon I, appelé par Jean XII, y fait respecter son autorité. Décret qui donne à l'empereur le droit d'élire les papes. La jeunesse d'Othon II occasionne en Allemagne des troubles qu'il appaise. État de l'Italie. Les Grecs, invités par Boniface VII et soutenus par les Sarrazins, se rendent maîtres de la Pouille et de la Calabre. Othon II, qui marche contre eux, est défait par la trahison des Italiens. Il eut, comme son père, la fausse politique d'élever le clergé. Nouveaux troubles à l'avénement d'Othon III. Les Romains se soumettent à son approche. Décret qu'il porte sur l'élection de l'empereur. Idées fausses qu'on se faisoit à ce sujet. La superstition d'Othon III a contribué à l'agrandissement du clergé. Henri II

lernier de la maison de Saxe. Conrad II, duc de Franconie, successeur de Henri II. Henri III fait respecter son autorité en Allemagne et en Italie où il fait cesser les scandales de plusieurs papes simoniaques. Établissement des Normands dans le nidi de l'Italie. Henri III donne l'investiture aux Normands. Prétentions de Léon IX, qui les excommunie, et leur fait la guerre. Il est fait prisonnier. Mort de Henri III. Nicolas II veut se soustraire à l'empereur. Il s'allie des Normands auxquels il donne l'investiture. L'enfance de Henri IV favorise l'ambition des papes. Il a été mal élevé. La crainte d'une excommunication l'empêche de répudier sa femme. Troubles principalement en Saxe. Henri IV donne des dégoûts à son ministre, qui se retire. Les troubles croissent, et Alexandre II cite Henri. Hildebrand ou Grégoire VII.

CHAPITRE VIII.

De l'empire Grec dans les siècles neuf, dix, et onze, page 348.

État déplorable de l'empire Grec. Constantin Porphyrogenète s'applique à le rendre florissant. Pourquoi cet empire ne tomba pas sous les Barbares. Les divisions des Sarrazins en retardent la chûte. L'hérésie des Iconoclastes trouble encore l'église dans le neuvième siècle. D'ailleurs, dans ce siècle et les deux suivans, on dispute peu sur le dogme. L'installation de Photius sur le siège de Constantinople est l'origine du schisme qui séparera l'église Grecque de l'église Latine. Prétentions

du saint siège fondées sur les fausses décrétales. Conduite de Nicolas I. Conduite de Photius. Il reproche aux Latins d'avoir ajouté au symbole. Il est déposé. Les prétentions des deux premiers sièges sur la Bulgarie les aliènent encore. Photius est rétabli, et reconnu par Jean VIII qui croit qu'on lui a cédé la Bulgarie. Jean, détrompé, excommunie Photius. Photius est chassé une seconde fois. Sa mort assoupit des disputes que l'ambition des deux sièges renouvellera. Vers le milieu du onzième siècle, les querelles deviennent plus vives que jamais.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'état de la France à l'avénement de Hugues Capet, page 370.

Comment la France étoit divisée. Quels étoient les vassaux immédiats. Les arrière-vassaux. Comment les vassaux s'étoient multipliés. Les droits respectifs des seigneurs n'étoient fondés que sur la force : ce qui étoit une source de désordres. Pouvoir absolu des seigneurs dans leurs terres. Leurs assises. Ils croyoient que tout étoit à eux. Le sort du serf étoit souvent préférable à celui de l'homme libre. Les roturiers portoient tout le faix de la tyrannie. La noblesse sans fief étoit seule ménagée. Le clergé avili et en proie aux seigneurs puissans.

CHAPITRE II.

Combien les droits des souverains étoient peu connus dans le dixième siècle, page 379.

Tous les droits étoient confondus dans le dixième siècle. L'anarchie avoit commencé sous Louis le Débonnaire. Ce prince ne connoissoit pas les droits de la royauté. Charles le Chauve et Louis le Germanique les ignoroient également. Cette ignorance est la cause des révolutions qui arrivent sous leurs successeurs. Les derniers Carlovingiens ne savoient plus sur quoi fonder leur droit au trône. Aucune loi ne régloit expressément la succession à la couronne. Quelles idées on doit se faire des droits de Hugues Capet.

CHAPITRE III.

Depuis l'avénement de Hugues Capet jusqu'à la mort de Philippe I, page 386.

Hugues Capet est roi sans être généralement reconnu. Il descendoit de Robert le Fort. Il cherche à mettre le clergé dans ses intérêts. Comment les droits des Capétiens deviennent légitimes. La foiblesse de Hugues Capet est favorable aux prétentions du saint siège. Celle de Robert ne leur est pas moins favorable. Robert montre peu d'ambition. Le règne de Henri I n'offre aucun événement remarquable. De l'Angleterre, lorsque Guillaume duc de Normandie en fit la conquête. Une bulle

d'Alexandre II est un des titres de ce conquérant. Obstacles qu'il surmonte. Philippe I, plus heureux qu'appliqué, s'en fait un ennemi. Il est excommunié pour avoir répudié Berthe sa femme. Comment les Capétiens se sont affermis sur le trône.

CHAPITRE IV.

État du gouvernement féodal à la fin du onzième siècle, page 400.

Les premiers Capétiens modèrent leur ambition et laissent les vassaux se détruire. Les désordres de l'anarchie font sentir le besoin d'une subordination. La subordination qui s'établit est favorable à l'agrandissement des Capétiens. Les vassaux comme les suzerains étoient intéressés à la maintenir. La cour féodale étoit le tribunal qui jugeoit les différens. Devoirs réciproques des vassaux et des suzerains. Pourquoi les rois et les grands vassaux ne pouvoient jamais employer qu'une partie de leurs forces. Que le gouvernement féodal étoit fait pour les révolutions. Quatre appuis de ce gouvernement.

CHAPITRE V.

Idée générale de la Chevalerie, page 410.

Motifs des Germains pour donner avec cérémonie les premières armes aux jeunes gens. La noblesse Française a eu de pareils motifs. De-là, l'ordre de

la chevalerie. Cet ordre ne remonte guères au-delà du onzième siècle. Avec quelles cérémonies on recevoit les chevaliers. A quoi ils s'engageoient. Comment ils s'engageoient. Leur éducation, lorsqu'ils n'étoient que pages. Les tournois où ils se donnoient en spectacle. Leurs études. Leur galanterie. Leur religion.

CHAPITRE VI.

Quel étoit la puissance du clergé à la fin du onzième siècle, page 423.

Moyens de l'ignorance et de la superstition pour discerner l'innocent du coupable. Du jugement de Dieu. Duel judiciaire. Ces usages ne permettoient plus de rendre la justice. Comment le clergé devient juge dans le temporel. Comment chaque évêque étend sa jurisdiction dans tout son diocèse et s'arroge toutes les causes. Négligence des seigneurs laïcs. Ils perdent toutes leurs justices. Combien cette révolution peut contribuer à l'agrandissement du clergé.

CHAPITRE VII.

De la police de l'église dans les onze premiers siècles, page 432.

Pourquoi il faut connoître la police de l'église dans les onze premiers siècles. Quel est l'objet de la police civile. Quelle est la fin de la religion

*

chrétienne. Quels sont les devoirs de ses ministres. Dans le civil ils doivent être subordonnés aux magistrats. Il ne faut pas dissimuler l'abus qu'ils ont fait de leur pouvoir. Dans les trois premiers siècles point de police généralement observée. Celui qui gouvernoit un église se nomma évêque. L'évêque de Rome étoit le premier; mais il n'avoit point de jurisdiction sur les autres. Comment se conservoit la communion. Pouvoirs des évêques. Leur élection. Usages communs à toutes les églises. La discipline devient plus uniforme dans le troisième siècle. En Orient les progrès du christianisme sont plus rapides. Quelles étoient les fonctions des évêques. La subordination qui s'établit lors de Constantin ne fixe pas à demeure les droits des sièges. Établissement des métropolitains, des exarques et des patriarches. L'Italie étoit en partie sous la jurisdiction de l'évêque de Rome et en partie sous celle de l'évêque de Milan. Le même ordre de subordination ne s'établit pas également par-tout. Cet ordre pouvoit varier dans la même province, et ne varioit que trop. Les évêques demandoient des lois à Constantin, lorsque la discipline avoit besoin de nouveaux réglemens. Les rois Goths quoiqu'Ariens jouissoient également, sans contestations, du droit de donner des lois aux différentes églises. Législateur en manière ecclésiastique, le souverain l'étoit à plus forte raison en matière civile. Pouvoir étendu et non contesté qu'exerce Justinien. Soumission des évêques à cet égard. Les factions du peuple et du clergé, qui élisoient les évêques, donnent lieu à des

nouveautés. Comment le patriarche de Constantinople étend sa juridiction. Comment le pape étend la sienne. Cependant les papes restoient dans la dépendance des empereurs d'Orient. Ils en secouent le joug sous Léon l'Isaurien. La subordination s'altère par degrés. Les désordres invitent les deux puissances à faire des réglemens. Mais elles usurpent l'une sur l'autre. A Constantinople les empereurs trouvent dans le patriarche, qui a besoin de leur protection, beaucoup de facilité pour usurper sur le sacerdoce. En Occident le souverain ne fait pas les mêmes usurpations, parce qu'il a besoin de ménager le clergé. Et les circonstances favorables aux ecclésiastiques leur donnent trop d'autorité dans l'ordre civil. Cet abus devient tous les jours plus grand sous les successeurs de Charlemagne. Comment l'église s'arroge la puissance législative, même en matière civile : puissance qu'acquièrent alors les papes et abus qu'ils en font. Cependant les empereurs Allemands élisoient encore les papes ou confirmoient au moins leur élection. De même l'élection des évêques avoit besoin d'être confirmée par le souverain. Les princes donnoient l'investiture des bénéfices. Mais, au milieu de l'ignorance et de la corruption, l'autorité, même légitime, dégénéroit en abus, et le clergé s'enrichissoit. Comment les ordres monastiques ont contribué aux abus.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Grégoire VII pape, page 472.

Il ne faut s'arrêter sur les temps des désordres qu'autant qu'il est nécessaire, pour en voir naître un meilleur ordre. État de l'Europe lors de Grégoire VII. Conduite qui auroit pu donner aux papes la plus grande puissance. Une conduite opposée a préparé leur chûte, parce qu'elle a forcé l'Europe a ouvrir les yeux. Commencement des querelles entre Henri IV et Grégoire VII. Décret de Grégoire contre les prêtres simoniaques et concubinaires. Mauvaise raison de Henri pour empêcher qu'à ce sujet il se tienne un concile en Allemagne. Tout le clergé de la chrétienté se soulève contre le décret de Grégoire. Ce pape veut que le bras séculier force le clergé à se soumettre, quoiqu'il reconnoisse que ce moyen est nouveau. Henri le fait déposer dans le concile de Worms. Grégoire excommunie Louis dans un concile tenu a Rome. Cette sentence, jusqu'alors sans exemple, cause des soulèvemens contre Henri. Elle aliène jusqu'aux évêques qui avoient déposé Grégoire. On déclare que Henri perdra la couronne, si dans un an il n'est pas relevé de son excommunication. Fausse démarche de Henri. Son humiliation. Il arme. Embarras de Grégoire entre Henri IV et Rodolphe de Suabe, que les Allemands ont élu

sa solicitation. Il tient deux conciles. Il défend aux princes laïcs de donner l'investiture des bénéfices; avec combien peu de fondement. Mauvais raisonnement qu'il fait à cette occasion. Plusieurs évêques condamnent son entreprise. Grégoire excommunie Henri et lui ôte toute force dans les combats. Cependant Henri défait Rodolphe, et fait déposer Hildebrand dans un concile. Grégoire s'étoit allié de Robert Guiscard : qui le délivre, lorsque Henri l'assiégeoit dans le château Saint Ange. Il se retire à Salerne, où il meurt. Conduite de ce pape avec les autres souverains, et ses prétentions. Autorité qu'il s'est arrogée sur toutes les églises d'Occident. Comment les cardinaux s'élèvent. Grégoire VII n'a fait que du mal. C'est sans connoitre la politique que la cour de Rome s'est agrandie.

CHAPITRE II.

Jusqu'à la mort de Henri IV, empereur, page 501.

Henri IV soumet l'Allemagne. Il repasse en Italie où les troubles continuoient. Conrad, son fils aîné, se révolte. Les fléaux surviennent et les prédicateurs persuadent aux peuples que dieu les punit d'obéir à leur souverain légitime. Occasion de la première croisade. Urbain II la prêche dans le concile de Clermont en Auvergne. L'indulgence plénière, nouvellement inventée, est la solde des croisés. Premières expéditions des croisés. Autre expédition dont les chefs sont des seigneurs qui ont

engagé leurs domaines. Alexis Comnène, empereur de Constantinople, se hâte de faire passer les croisés en Asie. Siége de Nicée, qui se rend à l'empereur Alexis. Kilidge Arslan, battu deux fois, cesse de s'opposer au passage des croisés. La plus grande partie de leur armée périt dans les chemins. Siége d'Antioche. Fraude pieuse. Prise de Jérusalem. Godefroi de Bouillon est élu roi de Jérusalem; mais la ville est donnée au patriarche. La division des Musulmans favorisoit les entreprises des croisés. Cependant Henri IV avoit fait rentrer les peuples dans le devoir. Mais ses soins pour achever de rétablir l'ordre soulèvent encore le clergé. Pascal l'excommunie. Il porte Henri V à se révolter contre son père. Henri IV, trahi par son fils, est déposé et meurt.

CHAPITRE III.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie jusqu'à la seconde Croisade, p. 521.

Henri premier, roi d'Angleterre. Il renonce aux investitures qui lui sont contestées par Anselme, archevêque de Cantorberi. Louis VI donne l'investiture de la Normandie à Cliton, fils de Robert. Etienne comte de Boulogne est fait roi d'Angleterre au préjudice de Matilde. Vainqueur de ses ennemis, il tente d'abaisser le clergé qui le fait déposer. Mathilde, qui ne ménage pas l'évêque de

Winchester, est chassée et Étienne rétabli. La question des investitures continuoit de troubler l'empire d'Allemagne. Mauvais raisonnement de Pascal II à ce sujet. Fausse démarche de ce pontife. Pascal, saisi, cède les investitures à l'empereur. Plusieures conciles annullent cette cession. Nouveaux troubles. Comment la question des investitures est terminée. Lothaire succède à Henri V. Schisme à Rome. Honorius II fait marcher une croisade contre un prince chrétien. Schisme à Rome. Le schisme occasionne une guerre. Innocent II et Roger de Sicile suscitent une guerre contre Conrad III, successeur de Lothaire. Troubles à Rome où le peuple se soulève contre le pape.

CHAPITRE IV.

Seconde Croisade, page 538.

Armées de croisés exterminées. Croisade prêchée par S. Bernard. Mauvais succès des croisés. Manuel Comnène.

CHAPITRE V.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie jusqu'à la troisième Croisade, p. 545.

Henri Plantagenet, roi d'Angleterre. Thomas Becket défend les prétentions du clergé. Assemblées qui défendent les droits de la couronne. Becket poursuivi se réfugie en France. Rappelé et recon-

cilié, il est assassiné. Pénitence de Henri II. Révolte de ses fils. Sa mort. Philippe Auguste et Richard partent pour la Palestine. Frédéric Barberousse avoit succédé à Conrad III. Son couronnement. Comment le pape Adrien IV interprète la cérémonie de ce couronnement. Frédéric, qui fait respecter son autorité, force le pape à désavouer cette interprétation. Prétentions d'Adrien. La mort d'Adrien est suivie d'un schisme. Troubles en Allemagne et en Italie. Frédéric fait la paix avec Alexandre III. Les Cardinaux jouissoient seuls du droit d'élire le pape. Cession d'Adrien IV à Guillaume I, roi de Sicile. Henri, fils de Frédéric, épouse l'héritière du royaume de Sicile.

CHAPITRE VI.

Troisième Croisade, page 562.

Les Chrétiens de la Terre Sainte avoient presque tout perdu. Cause de leur ruine : 1°. Le gouvernement féodal. 2°. La puissance d'un clergé, dont les différentes parties étoient sans subordination. Enfin des vices féroces joints à une superstition grossière. Quel étoit Saladin. Il protégeoit les Chrétiens. Les Chrétiens le forcèrent à prendre les armes contre eux. Plusieurs passent dans ses états. Gui de Lusignan est défait. Générosité de Saladin. Inhumanité des Chrétiens de la Palestine. Nouveaux secours que l'Europe leur envoie. Succès et mort de Frédéric. Ptolemaïs assiégée par les Chrétiens. Arrivée de Philippe et de Richard. Action inhumaine de Richard. Il conclut une trêve de trois ans.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

LENOX LIBRARY
AUCTOR PRETIOSA FACIT
Bancroft
Purchase